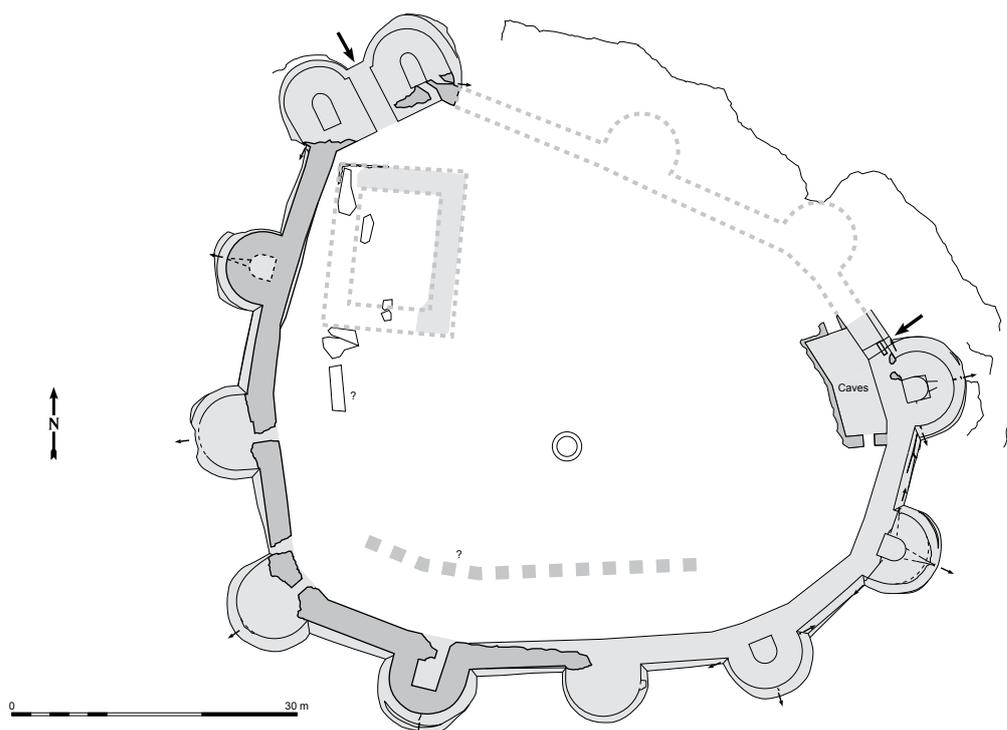


Projet Collectif de Recherche

ENCEINTES MEDIEVALES DANS LE GRAND OUEST

Travaux coordonnés par
Jocelyn Martineau



Château de Champocé-sur-Loire (49), Emmanuel Litoux (SDA 49)

DRAC Pays de la Loire
Service Régional de l'Archéologie
1, rue Stanislas Baudry, 44035 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 14 23 30

JANVIER 2011

Sommaire

NOTICE SCIENTIFIQUE	3
---------------------	---

Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique	5
Mots clés des thesaurus	6
Intervenants	7
Arrêté d'autorisation	8
Avis CIRA 2008	10
Avis CIRA 2009`	12

Résultats

1 - PRESENTATION GÉNÉRALE	15
1.1 Le cadre de l'étude	15
1.2 Objectifs et axes de recherche	15
2 – NOTICES SCIENTIFIQUES	
2.1 consignes aux auteurs	17
L'enceinte gallo-romaine d'Angers devenue clôture canoniale : transformations, adaptations et déclassement d'une enceinte militaire (XIIIe – XVIe siècles). (par François Comte)	20
L'enceinte urbaine d'Angers (49) (XIIIe siècle) et son impact sur l'espace urbain (par François Comte)	36
Le château de la Groulais à Blain (44), un exemple d'architecture militaire du XIIIe et du XVe siècle dans le centre du duché de Bretagne (par Patrick Bellanger et Jocelyn Martineau)	52
Le château de Champtocé-sur-Loire (par Emmanuel Litoux)	68
Les origines de l'enceinte urbaine de Guérande (44) : quelques données archéologiques récentes (par Jocelyn Martineau)	93
Hennebont, le Vieux-château et la Ville-close (56) (par Christophe Guigen)	108
Le château de Lamballe (22) (par Gwénaél Herviaux)	124
Le château de Pontivy et l'architecture de transition des années 1500 (par Jocelyn Martineau)	131
Le château de Pouancé (par Anis Casaubon)	145
Les fortifications médiévales de Rennes : état général de la question et nouvelles données archéologiques place Saint-Germain (par Jocelyn Martineau et Ludovis Schmitt, avec la collaboration de Teddy Bethus et Emmanuel de Crouy-Chanel)	156

Notice scientifique

L'année 2010 a été entièrement consacrée à la rédaction d'un premier corpus de notices établies sur un modèle standard. Neuf d'entre elles sont présentées dans ce rapport ; l'enceinte urbaine d'Angers (49), le château de Champtocé-sur-Loire (49), le château de la Groulais à Blain (44), l'enceinte urbaine de Guérande (44), l'enceinte urbaine d'Hennebont (56), le château de Lamballe (22), le château de Pontivy (56), le château de Pouancé (49) et l'enceinte urbaine de Rennes (35). Chaque notice se divise globalement en trois parties. La première dresse un bilan archéologique, historique et historiographique du site fortifié, castral ou urbain. La seconde présente les résultats d'une ou plusieurs opérations archéologiques sur tout ou partie du site fortifié, tout type d'opération confondue. La conclusion replace les résultats dans une perspective de recherche correspondant à la thématique du PCR.

Après avoir abordé des thématiques de recherche diversifiées - globalement orientées autour des enceintes médiévales du Grand Ouest du XI^e au XV^e siècle - les trois prochaines années d'activité seront resserrées autour d'un axe plus précis, celui de la modernisation des enceintes tant castrales qu'urbaines des régions Pays de la Loire et Bretagne sur une période d'environ 300 ans, du règne de Philippe-Auguste (1180-1223) au règne de Charles VIII (1483-1498). Cet axe pourrait être subdivisé en deux sous-thèmes, l'un consacré aux principes défensifs du château dit « philippin » du XIII^e siècle, l'autre à l'intégration progressive de l'arme à feu dans les fortifications du XV^e siècle. Mais l'objectif principal de ce PCR n'est pas de proposer des synthèses *a priori*, faute de données de terrain bien contextualisées. Il s'agira au contraire de rassembler des éléments de connaissance issues de fouilles, de sondages, d'études de bâti, d'études documentaire ou encore de travaux universitaires inédits et récents, dans le but de publier à terme des synthèses par période et par type d'ouvrage. Le découpage des périodes reste à définir entre la fin du XII^e siècle et la fin du XV^e siècle. Il ne suivra pas nécessairement le *terminus* de chacun des siècles étudiés. Le choix des ouvrages se limite aux principaux éléments constitutifs de l'enceinte du bas Moyen Âge ; la courtine (hauteur, épaisseur en pied et en tête de mur), la tour maîtresse (plan au sol, hauteur, largeur, diamètre), la tour de flanquement (idem), la porte (idem), le fossé (largeur, profil, profondeur) et les ouvertures de tirs (archères, arbalétrières, canonnières). Les résultats de ce travail de recollement de sources archéologiques seront présentés et débattus en public à l'occasion d'un colloque organisé à l'horizon 2013, suivi d'une publication.

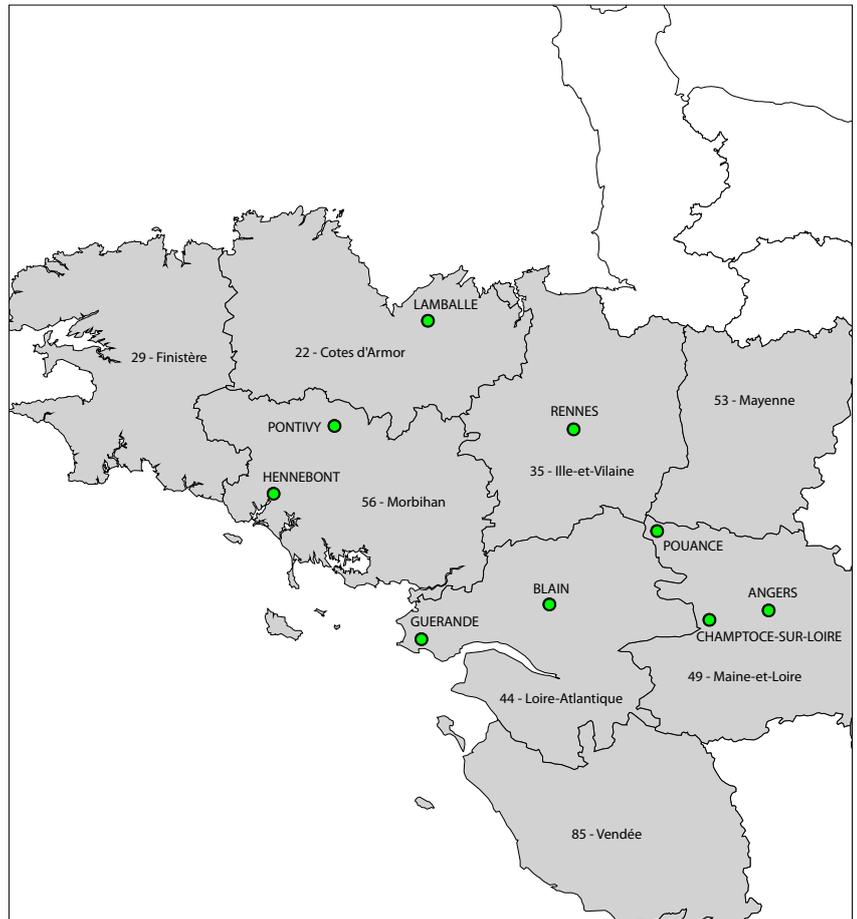


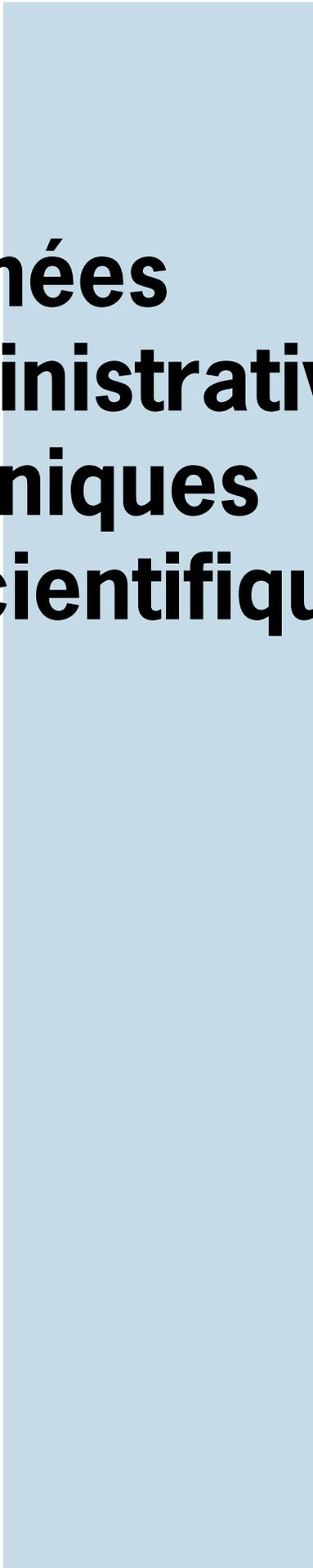
Fig. n° 1 – Localisation des notices de sites rédigées en 2010.

Jocelyn Martineau

Localisation géographique : Bretagne- Pays de la Loire

Chronologie : Moyen Âge

Programme :24 (naissance, évolution et fonctions du château médiéval).



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Pays-de-la-Loire et Bretagne

Départements :
Pays-de-la-Loire :
Vendée, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne

Bretagne :
Finistère, Cotes d'Armor, Ille et Vilaine, Morbihan

Année
2010

Numéro de l'arrêté d'autorisation
261

Numéro de l'opération
Patriarche n° 2010-124

Titulaire de l'arrêté :
Jocelyn Martineau

Nature de l'opération

Projet Collectif de Recherche

Organisme de rattachement du responsable avant septembre 2010

Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives,
37, rue du Bignon,
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné Cedex

Organisme de rattachement du responsable après septembre 2010

Direction Régionale des Affaires
Culturelles,
Service Régional de l'Archéologie,
1, rue Stanislas Baudry,
44035 Nantes cedex 1

UMR de rattachement

UMR 6566 CReAAH
263, Avenue du général Leclerc
Campus de Beaulieu CS 74205 -
35042 RENNES CEDEX- France

Organisme de rattachement administratif pour la gestion du budget

Universités de Nantes
Faculté des Lettres et Sciences
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81227
44 312 NANTES Cedex 3

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paleolithique**
 - Inferieur
 - Moyen
 - Superieur
 - Mesolithique et Epipaleolithique
- Neolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Chalcolithique
 - Protohistoire
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Recent
- Age du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tene (second Âge du Fer)
- Antiquite romaine (gallo-romain)**
 - Republique romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Epoque medievale**
 - haut Moyen Age
 - Moyen Age
 - bas Moyen Age
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Batiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fossé
- Sepulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - ...

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Jocelyn Martineau, SRA Pays de la Loire	Coordinateur	Responsable scientifique
Yves Henigfeld, université Nantes	Chercheur	Conseil scientifique
Fabien Briand, contractuel Inrap	Archéologue	Rédaction de notices
Emmanuel Litoux, CG49	Archéologue	Rédaction de notices
Philippe Boeckler, Archéoloire	Archéologue	Rédaction de notice
Pierre-Yves Laffont, université Rennes	Chercheur	Conseil scientifique, rédaction
Samuel Chollet, ville de Laval	Archéologue	Rédaction de notice
Teddy Bethus, Inrap	Archéologue	Rédaction de notice
Christophe Guigen	Etudiant	Rédaction de notice
Jean-Claude Meuret	Chercheur	Rédaction de notice
Jérôme Pascal, Inrap	Archéologue	Rédaction de notice
Caroline Chauveau, contractuel Inrap	Archéologue	Rédaction de notice
Patrick Kernevez, UBO Brest	Chercheur	Rédaction de notice
Nicolas Prouteau	Chercheur	Rédaction de notice
Gwénaél Herviaux	Etudiant	Rédaction de notice
Alain Gallicé	Chercheur	Correction, conseil scientifique
Alain Valais, Inrap	Archéologue	Rédaction de notice
Patrick Bellanger, Inrap	Archéologue	Rédaction de notice
Yves Roumégoux, SRA Bretagne	Archéologue	Rédaction de notice
Joseph Mastrolorenzo	Archéologue	Rédaction de notice
François Comte, ville d'Angers	Archéologue	Rédaction de notice
Anaïs Casaubon, étudiante	Archéologue	Rédacteur de notice
Jean-Noël Griffisch	Archéologue	Rédacteur de notice

Arrêté d'autorisation n°2008-124



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Arrêté portant autorisation d'une opération de projet collectif de recherche (opération n° 2008.124)



Direction régionale
des affaires culturelles
Pays de la Loire

1, rue Stanislas Baudry
BP 63518
44035 Nantes cedex 1

Téléphone 02 40 14 23 00
Télécopie 02 40 14 23 01
www.culture.gouv.fr

Affaire suivie par

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE,
Préfet de la Loire-Atlantique,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite,**

VU le code du Patrimoine et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret n° 94-423 du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale ;

Après avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique Ouest, en date du 6 mars 2008 ;

ARRETE
(n° 261)

Article 1er :

Monsieur **Jocelyn MARTINEAU**, est autorisé à procéder à une opération de projet collectif de recherche à partir du 18 juin 2008 jusqu'au 31 décembre 2008

concernant en région **PAYS-DE-LA-LOIRE**,
la thématique scientifique suivante :

L'enceinte médiévale dans le Grand Ouest

Départements concernés: **interdépartemental**

Programme : **24**

Organisme de rattachement : **INRAP – Direction interrégionale Grand Ouest**

Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 pour les opérations terrestres et le décret 90-277 du 28 mars 1990 et ses arrêtés d'application pour les opérations subaquatiques.

A l'issue de l'opération, le responsable scientifique remettra au conservateur régional de l'archéologie l'ensemble de la documentation et, en **triple exemplaire**, un rapport accompagné des plans et coupes des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'importance notable. Il joindra éventuellement les fiches détaillées établies pour chacun des nouveaux sites découverts.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 : prescriptions particulières à l'opération.

Sans objet.

Article 5 : la directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 16 juin 2008

Le Préfet
Pour le préfet et par délégation
La directrice régionale des affaires culturelles
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
Le conservateur régional de l'archéologie
Guy SAN JUAN

COPIES A :

<input checked="" type="checkbox"/> Intéressé(e)	<input type="checkbox"/> Préfet de région	<input type="checkbox"/> Mairiet(s)	<input type="checkbox"/> Direction régionale des affaires culturelles
<input checked="" type="checkbox"/> Organisme de rattachement	<input type="checkbox"/> Préfet(s) du(des) département(s) concerné(s)	<input type="checkbox"/> Gendarmerie	<input type="checkbox"/> Sous-direction de l'archéologie

Avis CIRA 2008

COMMISSION INTER-REGIONALE
DE LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE
« OUEST »

Session des 4-5-6 mars 2008
Au Service Régional de l'Archéologie de Bretagne

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

PAYS DE LA LOIRE

Région : Pays de la Loire	Département : interrégional
Commune :	Type et durée de l'opération : PCR
Libellé de l'opération : les enceintes médiévales	Responsable scientifique : J. Martineau (INRAP)
Rapporteur : I. Parron	Expert extérieur :
Chronologie :	Programme :

La demande de PCR intitulé « l'enceinte médiévale dans le grand Ouest (Xe-XVe siècle) » est une initiative présentée par Jocelyn Martineau qui part de deux constats. En premier lieu, le renouvellement des connaissances historiques sur les structures de défense du Massif Armoricaïn a bénéficié de la mise en place de nombreuses études archéologiques programmées ces dernières années. En second lieu, la dynamique impulsée par ces recherches a conduit plusieurs chercheurs, notamment de l'INRAP, à développer des problématiques conjointes. En outre, les résultats de ces opérations archéologiques semblent avoir mis en lumière l'inadéquation entre les modèles de développement proposés par l'historiographie et la réalité de terrain. J. Martineau propose de fédérer ces chercheurs dans le cadre d'un programme dont les problématiques s'inspirent des collectifs déjà en place dans d'autres régions : le PCR « morphologies et mutations du castrum, l'exemple du Limousin, Xe-XIVe siècles » sous la direction de Christian Rémy et les programmes de recherche développés depuis plusieurs années dans le cadre des UMR de Caen et de Poitiers, par Anne-Marie Flambard-Héricher et Luc Bourgeois. Or à ce stade de l'énoncé, il aurait été bon de développer ces différents aspects pour bien asseoir la problématique de ce programme collectif de recherche.

Trois thématiques sont envisagées :

- « le castrum dans l'Ouest avant le XIIIe siècle » où il serait question d'envisager l'organisation, topographique, morphologique et sociale des sites castraux ;
- « la diffusion du modèle philippin », thématique proche du thème 1 inscrit au programme du CESCO et dirigé par Nicolas Faucherre ;
- « la lutte du boulet contre la cuirasse : le siège au Moyen Âge » dite « archéologie du siège ». Il s'agit de développer et de trouver de nouveaux axes de réflexion qui pourraient éclairer notre connaissance sur l'art de la guerre au Moyen Âge par l'étude du mobilier de guerre et des stigmates des conflits identifiés dans le bâti.

Pour cette première année, il est envisagé de réaliser un corpus des sites fortifiés des départements de Bretagne, de Vendée et du Maine-et-Loire, à partir du modèle de fiche et du lexique élaboré par le groupe de travail dirigé par Mme Flambard-Héricher.

Avis du rapporteur
Lecture de l'avis du CRA
Débat scientifique

**Avis de la
CIRA**

De prime abord, il est particulièrement réjouissant de voir émerger de nouveaux programmes fédérant des chercheurs impliqués depuis longtemps sur des thématiques communes. La participation répétée de plusieurs chercheurs de l'INRAP à des séminaires ou des colloques de castellologie médiévale indique clairement leur forte implication dans ce domaine. La proposition de Jocelyn Martineau semble très à propos et ce programme de recherche apparaît foisonnant.

En conséquence, la commission émet un avis favorable à l'engagement de ce programme en 2008. Cette première année visera essentiellement à engager le corpus des sites. C'est au vu de ce corpus et de son état d'avancement qu'il sera donc possible d'orienter ou de réorienter les objectifs de recherche qui paraissent en l'état trop diversifiés.

Nantes, le **26 JUIN 2008**

POUR COPIE CONFORME

**Le Conservateur Régional
de l'Archéologie**

Guy SAN JUAN

Avis CIRA 2009

COMMISSION INTER-REGIONALE
DE LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE
« OUEST »

Session des 19 et 20 Mai 2009
Au Service régional de l'archéologie de Rennes

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

PAYS DE LA LOIRE

Région : Pays de la Loire	Département : Loire-Atlantique
Commune :	Type et durée de l'opération : PCR
Libellé de l'opération : enceintes médiévales de Nantes	Responsable scientifique : J. Martineau (INRAP)
Rapporteur : F. Blary	Expert extérieur :
Chronologie : Moyen Age	Programme : 24

Un projet collectif de recherche intitulé *Enceintes médiévales dans le Grand Ouest* a été mis en œuvre en 2008, sous la direction de Jocelyn Martineau et Laurent Beuchet qui ont beaucoup œuvré dans ce domaine. Un premier rapport rendant compte des activités de l'année 2008 et proposant des perspectives de recherche pour 2009 et 2010 est soumis à l'avis de la Commission.

Analyse de l'opération

Ce PCR a réuni environ 30 personnes de l'INRAP, des collectivités territoriales, des DRAC des Pays de la Loire et de Bretagne, des universités de Nantes et de Rennes ainsi qu'un opérateur privé. L'objectif - trop ambitieux pour une première année - de ce PCR était de rendre un ensemble de notices archéologiques et historiques sur un nombre important de sites de l'interrégion. Trois axes de recherche principaux étaient fixés pour ce projet initial :

- les origines de la fortification médiévale (X^e-XII^e siècles) ;
- la genèse et l'évolution du flanquement de l'enceinte du XII^e au XV^e siècle ;
- l'archéologie du siège.

Les participants de ce PCR ont pris conscience de la très grande disparité des résultats obtenus lors des opérations archéologiques réalisées durant ces dix dernières années. Le constat, fort judicieux, a fait apparaître l'impérieuse nécessité de dresser un cadre commun dans la construction d'un outil de travail et d'une base de données spécifique, tenant compte autant des sources historiques qu'archéologiques pour susciter de nouvelles thématiques de recherche à l'orée de 2010.

Quatre réunions-séminaires méthodologiques, organisées dans le courant de 2008, ont permis de cerner onze rubriques pour la normalisation des notices à venir et qui seront développées dans une base Access. (Renseignements généraux, contexte environnemental, renseignements historiques, archéologiques, enceinte de pierre, fossé, porte, tour, défenses avancées, iconographie et sources écrites et en dernier lieu l'archéologie du siège).

Ainsi cette première étape de ce PCR correspond surtout à une mise en œuvre méthodologique présentée sous la forme des comptes rendus des quatre séances de *brainstorming* ou remue-

méninges. Le principal résultat de cette méthode est la récolte d'idées nombreuses et originales. On retiendra tout particulièrement le grand intérêt des annexes attachées à ces CR et plus particulièrement le modèle de fiche-notice testée sur le site du château de la Groulais (commune de Blain, Loire-Atlantique) et l'«arbre» de ramification de la future base access dont les essais vont débiter sérieusement à partir de juin 2009.

Avis du rapporteur
Lecture de l'avis du CRA
Débat scientifique

Avis de la
CIRA

La commission émet un avis favorable à la poursuite de ce programme qui contribuera au développement de la recherche castellologique.

Nantes, le **08 DEC. 2009**

POUR COPIE CONFORME

Le Conservateur Régional
de l'Archéologie


Guy SAN JUAN

II. Résultats

1 - Présentation générale

1.1 - Le cadre de l'étude

La zone d'étude retenue regroupe les territoires historiques du comté du Poitou (Vendée), du comté puis duché d'Anjou (Maine-et-Loire), du comté du Maine (Sarthe, Mayenne) et du duché de Bretagne (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-d'Armor, Finistère, Loire-Atlantique). Le choix repose sur des critères tant historiques que géographiques, voire géologiques. A l'exception notable des franges sud et sud-est de la Vendée, du Maine-et-Loire et de la Sarthe, marquées par des roches sédimentaires, notamment celles du bassin Aquitain, tous les départements pré-cités sont caractérisés par des roches métamorphiques diverses où dominent les schistes, les grès et les granites. Deux grands cours d'eau, la Loire au sud et la Vilaine au centre, drainent vers l'Océan une multitude d'affluents plus ou moins importants. L'un d'eux, la Sarthe coule du nord au sud et limite la zone géographique vers l'est. La topographie vallonnée de l'intérieur des terres façonne un paysage bocager, très proche du nord au sud et d'est en ouest. De ce portrait trop uniforme se détache tout de même quelques vallées encaissées et deux points culminants ; les Monts d'Arrée dans le Finistère nord (385 m NGF) et les Alpes Mancelles au nord-est de la Sarthe (417 m NGF). Enfin, la façade atlantique et les rives de la Manche offrent une large ouverture sur la Normandie et l'Angleterre au nord, sur l'Aquitaine et l'Espagne au sud.

1.2 - Objectifs et axe de recherche

La modernisation des enceintes castrales et urbaines en Pays de la Loire et Bretagne de Philippe-Auguste (1180-1223) à Charles VIII (1483-1498).

Qu'il s'agisse de la rénovation des enceintes ou de la création de nouvelles lignes de fortification rétractées ou au contraire développées en dehors du *castrum* primitif, on connaît finalement très mal la dynamique de développement des enceintes du bas Moyen Age dans l'Ouest de la France⁽¹⁾.

La Bretagne et les Pays de la Loire sont particulièrement riches en vestiges fortifiés de cette période, du fait de la présence d'une large zone de conflits entre les territoires de l'empire Plantagenêt et le royaume de France jusqu'au milieu du XIIIe siècle, puis entre les grands princes territoriaux et le roi de France jusqu'à la fin du XVe siècle. L'étude des structures primitives du château de Nantes (44) démontre ainsi que l'enceinte gallo-romaine arasée sert de soubassement à la construction du « château-neuf » de Pierre de Dreux vers 1206⁽²⁾. Ce dernier adopte les principes défensifs développés par le roi Philippe-Auguste à la même époque en Ile-de-France et dans une Normandie nouvellement conquise. On retrouve notamment la tour circulaire comme symbole de sa nouvelle autorité d'un duc d'origine capétienne sur le duché de Bretagne. La tour circulaire du château de Laval (53)⁽³⁾, dont le hourd a été récemment daté par dendrochronologie des années 1218-1220, est maintenant attribuée de manière fiable au connétable de Philippe-Auguste, Mathieu de Montmorency. On peut penser dans ce contexte que d'autres tours « philippiennes » c'est à dire directement inspirées du modèle royal, ont été réalisées en Bretagne, dans le Maine ou en Anjou dans le premier tiers du XIIIe siècle. Mais les preuves tant historiques qu'archéologiques manquent à l'appel pour proposer une synthèse sur le sujet.

Si la tour « philippienne » peut-être identifiée à partir de critères architecturaux objectifs, il n'en va pas de même pour l'enceinte quadrangulaire flanquée de tours à archères. On touche ici à la réalité même du concept « philippien », toujours à l'étude. La modernisation des vieilles enceintes s'est échelonnée sur un temps long, du XIIe au XVe siècle, en-deçà et au-delà du règne strict de Philippe-Auguste. Par ailleurs, les chantiers se sont développés de manière très hétérogène selon le contexte. L'étude du château de Talmont (85)⁽⁴⁾ démontre ainsi que la clôture de pierre mise en place dès le XIe siècle est renforcée d'une nouvelle enceinte flanquée de

1. Cette problématique de recherche rejoint ici le thème de la table-ronde de l'équipe de castellologie de Poitiers sur « le château de Philippe-Auguste, un modèle pour l'Europe ? », envisagée en 2009. CESCUM, Université de Poitiers, équipe « Castellologie », thème 1 « La fortification au temps de Philippe Auguste et ses déclinaisons ».

2. PASCAL (J.), BONNIN (N.), Château des Ducs, Nantes, fouilles d'évaluation et sondages, Afan-Inrap, 1995-2006.

3. CHOLLET (S.), Château de Laval, étude de la tour-maitresse, Mairie de Laval, 2006.

4. BETHUS (T.), Château de Talmont, étude de bâti du logis et de la tour-mîtresse, Inrap 2002-2007.

tours à archères circulaires non datées à l'heure actuelle. La fouille du château de La Roche-Maurice (29)⁽⁵⁾ a également révélé à l'extrémité opposée de l'inter-région, dans le nord Finistère, la présence d'un flanquement primitif datable des années 1180, qui remplace une fortification ancienne datée du XI^e siècle. Par ailleurs, l'étude des enceintes de Mayenne (53)⁽⁶⁾ ou de Sainte-Suzanne (53)⁽⁷⁾ démontrent que les vieilles courtines du X^e - XI^e siècle sont renforcées de tours à archères circulaires dans le premier tiers du XIII^e siècle. Mais ces dernières ne font que se greffer sur le mur primitif sans en modifier le plan général. Par ailleurs, le cas d'une construction en deux phases d'une tour à archères primitivement ouverte à la gorge a pu être vérifié à Châteaubriant⁽⁸⁾. L'enceinte mise en place avec les tours dans la deuxième moitié du XIII^e siècle modifie ici la morphologie du *castrum* primitif. Finalement, la fouille intégrale du château du Guildo (22)⁽⁹⁾ et l'étude du bâti du château de Saumur (49) sont peut-être les seules opérations archéologiques d'une envergure suffisamment importantes pour révéler un plan quadrangulaire homogène à tours d'angle de plan circulaire dans une phase attribuée au premier tiers du XIII^e siècle.

A l'instar du premier axe de recherche, l'objectif du second est de réunir les informations issues des opérations archéologiques récentes sur :

- 1 – Le mur de courtine.
- 2 – La tour maîtresse circulaire.
- 3 – La tour de flanquement.
- 4 – La porte.
- 5 - Le fossé.
- 6 - Les ouvertures de tirs

Une demande de subvention Etat de 2500 euros a été déposée au SRA Pays de la Loire fin 2010, pour l'année 2011.

5. MARTINEAU (J.), Château de la Roche-Maurice, fouille programmée, Inrap 2001-2007.

6. MARTINEAU, *op-cit*, 2004.

7. BOQUET, MASTROLORENZO, *op-cit*, 1994-2007.

8. MARTINEAU, *op-cit*, 2004, 2005.

9. BEUCHET (L.), Château du Guildo, fouille programmée, Afan-Inrap 1994-2008.

2 - Notices scientifiques

2.1 - Consignes aux auteurs

Remarques générales

Il est souhaitable que les textes ne dépassent pas 50 000 signes (espaces compris) illustrations non comprises (une vingtaine étant un maximum).

Toutes illustrations doivent être libres de droits.

Supports à fournir

Pour le texte : Cédérom ou par courriel : saisie du texte sur logiciel Word, caractère Times, corps 12, interlignage simple ; notes corps 10, interlignage simple

Pour les illustrations, joindre un autre support : Cédérom ou par courriel et sortie papier des illustrations.

Dans tous les cas, joindre une édition papier de contrôle paginée.

Pour le texte

Il est recommandé de préparer le texte dans la mise en page la plus simple possible.

Éviter les tabulations, les sauts de ligne entre paragraphes, sauf volonté expresse de souligner un passage, etc.

Utiliser deux ou trois niveaux de titres seulement, distinguer par des chiffres romains (I, II), des lettres (A, B, C) puis des chiffres arabes (1, 2, 3) afin de faciliter la mise en page (à l'impression cette numérotation sera supprimée).

Taper le texte en caractère romain, réserver l'italique pour les mots étrangers, le latin, la langue vernaculaire, des expressions courantes, les titres d'ouvrage, de journaux...

Les citations extraites de sources manuscrites ou orales sont entre guillemets et en caractères romains.

Les citations d'auteurs (provenant d'imprimés) sont également entre guillemets et en caractères romains.

Tous ajouts, suppressions ou coupures dans une citation doivent être placées entre crochets [...].

Utiliser les guillemets français : « » ; les guillemets anglais ” ” étant réservés à une éventuelle citation trouvant place dans celle déjà distinguée par des guillemets français.

Les tableaux sont insérés dans le texte avec leur légende.

Ce n'est pas le cas des illustrations (cartes, images) qui doivent figurer dans un autre fichier.

Pour les illustrations

Pour les cartes et schémas les prévoir en noir et blanc ou convertibles et lisibles en nuances de gris.

Pour les photos, adresser des documents originaux ou, de préférence, des copies numériques haute définition (format Jpeg, 300 dpi minimum), en indiquant leur emplacement précis dans le texte : préciser dans le cours

du texte l'appel à l'illustration par la mention *fig.* 1, (la règle est la même pour le renvoi à un tableau, *tableau* 1 ou une annexe, *annexe* 1) ; préciser également le format voulu pour la reproduction (pleine page, moitié de page, quart de page), le format de risque d'être de 24 cm 15 cm, c'est-à-dire des pages dont les dimensions utiles normales sont de 19,3 cm sur 12 cm.

Pour la cartographie, les fichiers Adobe Illustrator et Eps sont recommandés (fournir une copie Jpeg de contrôle ou une sortie papier), ils doivent être impérativement vectorisés et, de préférence, au format final de l'édition. Pour les images, les fichiers Jpeg sont acceptés mais ils doivent être saisis en haute définition (300 dpi minimum) et adaptés au format final de l'édition.

Joindre le texte des légendes, crédits et sources dans un fichier informatique accompagné d'une sortie papier. Exemples de légendes rédigées :

Figure 1 : Pontivy, plan cadastral, localisation du château des Rohan et de l'enceinte du bourg castral, avec son ancien pont détruit avant 1846 (DAO Jocelyn Martineau d'après fond de plan cadastre 2009 et le plan de 1781, Arch. mun Pontivy, 5 Fi 1)

Figure 5 : Pontivy, vue du pignon de la chapelle castrale et de la tour nord-est détruite vers 1825, dégagée en 1968 et fouillée entre 1987 et 1992 (cl., Jocelyn Martineau, 2010)

Si pour l'impression, il y a à respecter une mise en page particulière, il est nécessaire de la préciser et de faire parvenir une maquette.

L'appel de notes

Les saisir, dans le texte, en chiffre arabe en exposant et selon une numérotation continue

Pour l'indication des sources

Elle se fait par l'intermédiaire de notes de pages.

La norme adoptée est :

Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1472, f° 12.

Arch. mun. Nantes, CC 107, f° 8.

Arch. nat., Trésor des chartres, JJ 48, f° 12.

Biblio. mun. Nantes, ms. fr., 1335

Biblio. nat. France, ms. fr. 5503, f° 161

Sur l'emploi de *ibid.* (*infra*)

Pour la bibliographie :

Ne mettre de majuscules qu'aux initiales des noms propres, le reste du nom étant en petites capitales, et le prénom est indiqué en entier.

Pour les ouvrages :

CARAËS, Jean-François, *Regards sur Port-Saint-Père : c'était la clé de tout le pays de Retz*, Maulévrier, éd. Hérault, 2002.

VAUTHIER-VÉZIER, Anne, *Nantes : le port et la Loire maritime, une histoire culturelle de l'aménagement au XIX^e siècle*, thèse de doctorat, dactyl., université de Nantes, Nantes, 1997.

Pour les articles :

FAUCHERRE, Nicolas, « La forteresse de Salses », *Bulletin Monumental*, 1998/4, p.432-433.

MICHON, Bernard, « Le milieu négociant de Nantes et les prêts d'argent : trois exemples d'exploitation de minutes notariales (XVII^e-XVIII^e siècles), dans Dominique LE PAGE (dir.), *Usages et images de l'argent dans l'Ouest Atlantique aux Temps modernes. Études de documents, Enquêtes et documents*, 35, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 189-209.

Sur l'emploi d'*id.* et d'*ibid.*

CARAËS, Jean-Francois, *Regards sur Port-Saint-Père : c'était la clé de tout le pays de Retz*, Maulévrier, éd. Hérault, 2002.

Id., *ibid.*, p. 158.

MICHON, Bernard, « Le milieu négociant de Nantes et les prêts d'argent : trois exemples d'exploitation de minutes notariales (XVII^e-XVIII^e siècles), dans Dominique LE PAGE (dir.), *Usages et images de l'argent dans l'Ouest Atlantique aux Temps modernes. Études de documents, Enquêtes et documents*, 35, Rennes, PUR, 2007, p. 189-209.

CARAËS, Jean-Francois, *Regards sur Port-Saint-Père...*, *op. cit.*, p. 27.

MICHON, Bernard, « Le milieu négociant... », *art. cit.*, p. 195.

Quelques abréviations

1^{er}, 1^{re}, 2^e, 3^e

XV^e siècle,

chap.

t.

vol.,

p.

François II, duc de Bretagne

Gilles (II) Croxelay

L'enceinte gallo-romaine d'Angers devenue clôture canoniale : transformations, adaptations et déclassement d'une enceinte militaire (XIIIe – XVIe siècles).

Par François Comte (archéologue de la ville d'Angers)

Résumé. Quand la muraille antique fut incluse dans l'enceinte urbaine de Saint Louis, son rôle majeur de défense de la ville disparaît. Elle sera néanmoins entretenue, restaurée, et ses portes gardées jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans. Les chanoines de la cathédrale, qui ont fait du mur leur claustrum, perdent leur combat pour conserver celui-ci dans son intégrité. Finalement, l'enceinte sera en grande partie masquée par des constructions qui viendront l'enserrer pour aboutir à des destructions partielles jusqu'au début du XIXe siècle.

La plupart des études sur l'enceinte antique se sont attachées à son aspect et à son tracé, depuis Victor Godard-Faultrier en 1864 jusqu'à Michel Provost en 1977. Nous nous sommes plus particulièrement intéressés à son devenir et aux raisons de sa survivance. Une série de procès-verbaux nous ont aussi permis d'évoquer la perception qu'avaient les habitants qui résidaient en bordure de cette enceinte aux XVe et XVIe siècles. Il est nécessaire de présenter tout d'abord la muraille elle-même avant d'observer ses transformations (fig. n°1). Celle-ci s'élève sur un éperon rocheux (48 m NGF) dominant la Maine à proximité d'un ouvrage de franchissement. Juliomagus est passé à la fin du IIIe siècle d'une superficie d'environ 80 à 9 hectares même si quelques établissements suburbains ont subsisté. L'enceinte est grossièrement de forme ovale d'environ 1250 m. Les fondations de sa courtine et surtout de ses tours sont constituées, à plusieurs endroits, de très grands blocs de calcaire de remplois. Le reste du mur, dont l'épaisseur varie, pour certains secteurs entre 4 et 5 mètres, est composé d'un petit appareil de roches dures avec arases de brique sur le parement externe. Aux quatre points

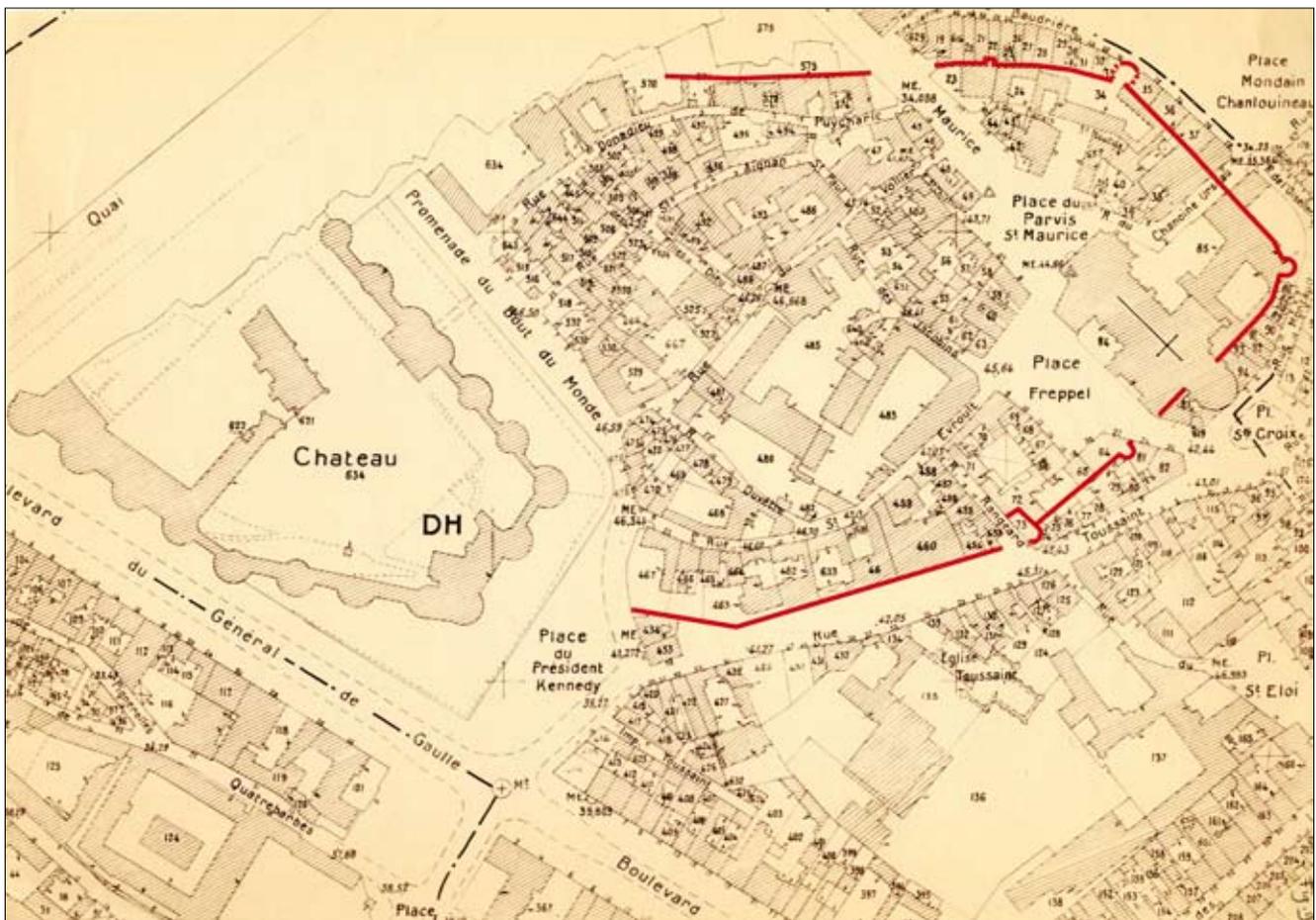


Fig. n° 1 – Vestiges de l'enceinte gallo-romaine (tracé en rouge) dans le parcellaire actuel. Cadastre 1971, section DH.

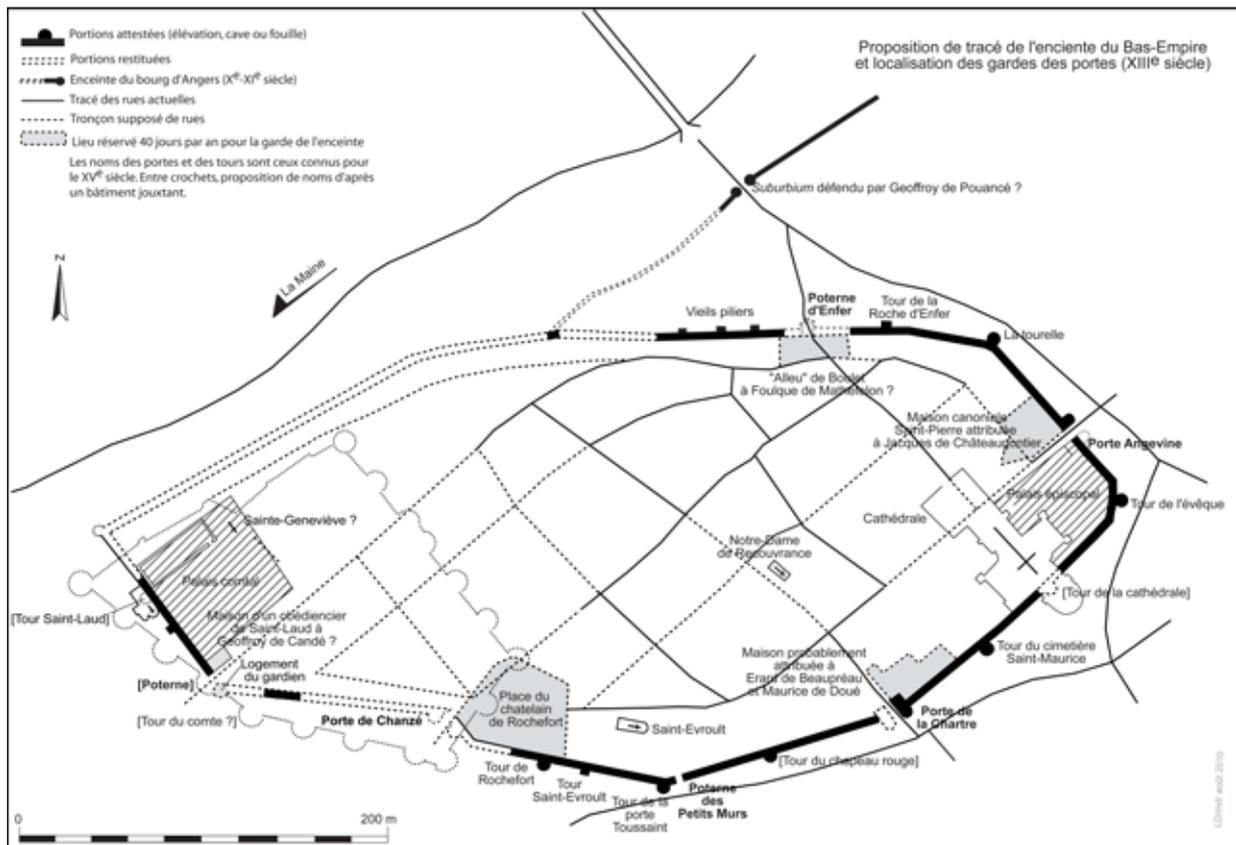


Fig. n° 2 – Plan de l'enceinte avec les noms des portes et des tours au Moyen Âge. Dessin Laurence Daudin.

cardinaux, quatre portes percent la muraille, dont l'une est qualifiée de poterne au Moyen Âge. Leurs noms sont connus au XIe - XIIe siècle : au sud, Chanzé (XIe siècle), au nord, l'Angevine (XIIIe siècle), à l'est, l'Orientale puis nommée Saint-Aubin ou Hugon (XIIe siècle) et à l'ouest, la porte d'Enfer, auparavant poterne Bouullet (XIe siècle) en direction du Grand pont (fig. n°2). Seule la porte Orientale est encadrée par deux tours à talon. Elle est la porte principale durant l'Antiquité. Ces portes sont toujours en fonction pendant une grande partie du Moyen Âge. Les bouleversements n'apparaissent qu'au XIIIe siècle. Une série de tours semi-circulaires, espacées d'environ 50 m et de quelques tours carrés et contreforts, complète le dispositif de fortification. Il ne semble pas y avoir eu d'adjonction médiévale comme à Tours, même si cela est évoqué à tort pour la tour Villebon ou la Tourelle. Jusqu'à présent, l'existence d'un fossé n'a pas été révélée. Si du côté de la Maine, son utilité n'était pas justifiée du fait de l'aplomb rocheux, en revanche quelques contreforts ont été nécessaires. La datation de l'enceinte résulte des analyses anciennes des briques fournies à Michel Provost en 1974. La date retenue serait une construction commencée à la fin du IIIe siècle et achevée au début du

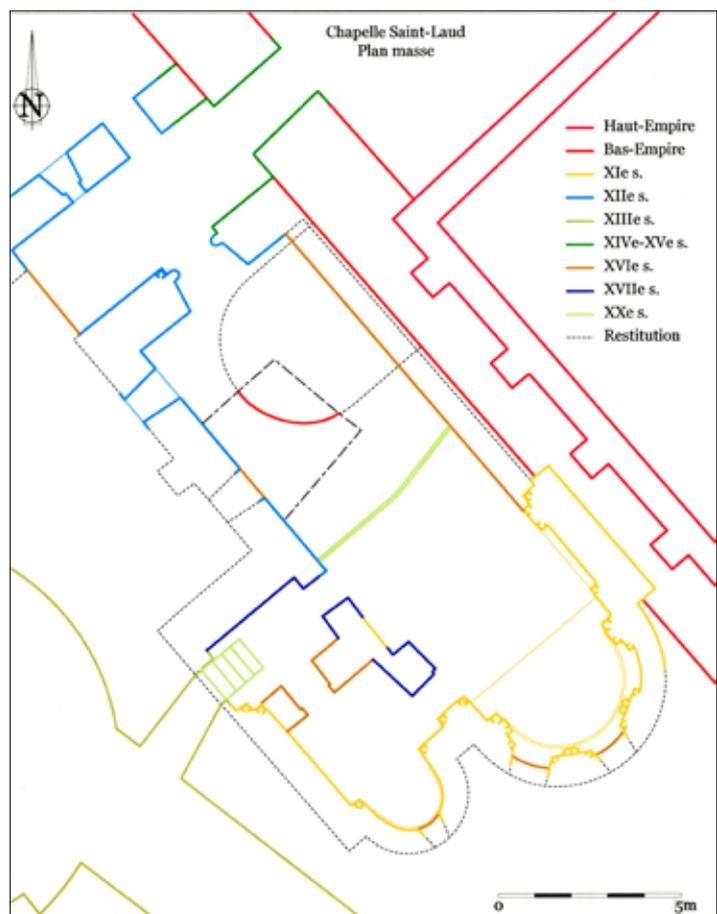


Fig. n° 3 – Tour gallo-romaine détruite et incluse dans la nef de la collégiale Saint-Laud (XIIe siècle). Plan Joseph Mastrolorenzo.

IVe siècle, soit la période traditionnelle correspondant au règne de Dioclétien. Celle-ci a été remise en cause, notamment pour les villes de Tours et d'Orléans, mais au Mans toutes les datations retenues par archéomagnétisme s'orientent également vers 280. En 851, un échange de terrain entre l'évêque et le comte, précédemment installé près de la porte Angevine, génère le déplacement de la résidence comtale dans l'angle sud-ouest de l'enceinte au moment des incursions bretonnes et scandinaves. Cet évènement n'atteste pas une restauration du mur, contrairement à l'hypothèse de Jean Hubert, tout au plus, des reprises du mur où s'appuyait la salle lors de l'édification de la résidence comtale. D'ailleurs, la chronique de Reginon de Prüm parle d'Angers comme inexpugnable ; ce qui n'aurait pas été le cas si les murs étaient à l'abandon comme dans d'autres villes du Val de Loire. Cependant, il est fort curieux que cette même chronique rapporte que les Vikings creusent ou remettent en état les fossés (?) et une palissade. S'agit-il d'une défense avancée avec un talus surmonté d'une clôture de bois ? On connaît déjà des constructions sur ce mur : d'après Grégoire de Tours, l'évêque a un solarium en bordure de l'enceinte ; des chapelles et leurs dépendances sont aussi plaquées sur l'enceinte. Deux d'entre-elles sont attestées dans les documents écrits : au XIe siècle la chapelle Saint-Sauveur « super mure » et au XIIe siècle la chapelle Saint-Laud dont la liaison avec le palais comtal a entamé le mur antique (fig. n°3). On constate des similitudes dans bien des villes telles Le Mans et Tours où des oratoires sont édifiés soit contre le mur soit dans les tours. La grande salle et la chapelle de l'évêque sont également adossées à l'enceinte au milieu du XIIe siècle (fig. n°4). Les aliénations de l'enceinte vont être beaucoup plus nombreuses encore au XIIIe siècle.



Fig. n° 4 – Vue d'Adam Vandelant, 1576.
 Détail de la porte Angevine
 et de l'évêché.
 Bibl. mun. Angers, H 245, réserve.

La destruction de l'enceinte et la perte de son rôle majeur de défense.

La guerre entre Plantagenêts et Capétiens contribue à ces premières transformations. Au début du XIIIe siècle, lors de la mainmise sur l'Anjou par Philippe Auguste, son sénéchal Guillaume des Roches fait consolider les fortifications de la ville. Celles-ci seront mises à mal par Jean sans Terre lors de la prise de la cité en 1206. La porte Angevine a particulièrement souffert puisque l'abbaye du Loroux ne peut plus percevoir de rente à cet emplacement. L'intégration d'un château sur une portion de l'enceinte romaine est un phénomène souvent observé mais rarement de manière aussi importante. Conduite sous le règne de Saint Louis à partir de 1230, cette vaste opération entraînera la destruction de deux églises détenues par la cathédrale (Saint-Évroult et Saint-Sauveur ?), de maisons de chapelains et de dépendance du chapitre Saint-Laud. L'édification de la forteresse conduira à détruire un quart de la Cité désormais séparée du reste de la ville par un grand fossé. Une partie du mur romain restera en élévation dans le château délimitant un espace de circulation. Un autre tronçon de l'enceinte est conservé et fait la liaison entre le fossé du château et la nouvelle porte Toussaint (fig. n°5).

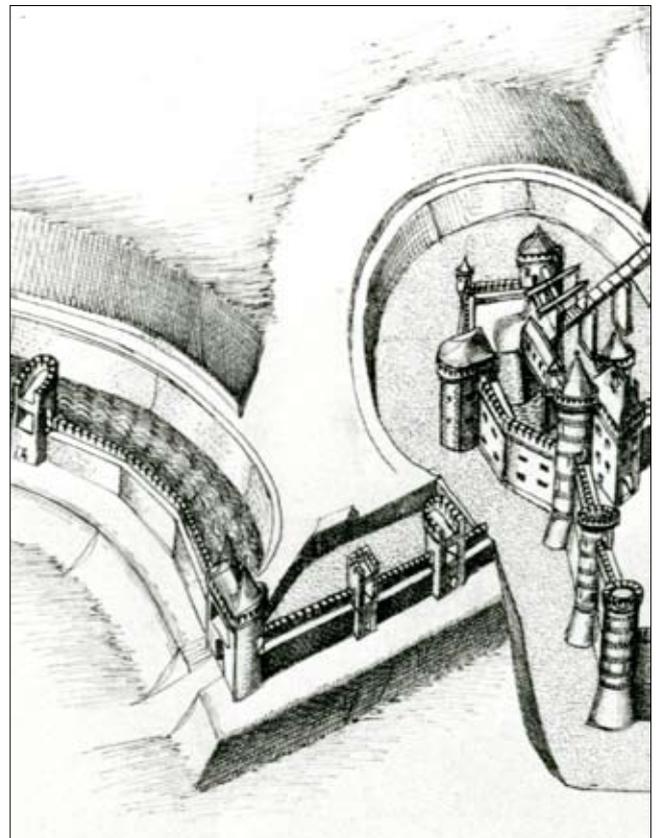


Fig. n° 5 – Détail de la portion de la cortine et d'une tour antiques intégrées à l'enceinte du XIIIe siècle. Vue d'Angers par Hercule Negro de Sanfront, vers 1589. Arch. d'État de Turin, Biblioteca antica, coll. Architettura militare, vol. III (Francia), fol. 91.

Comme dans de nombreuses cités médiévales, la cathédrale s'agrandit aux dépens du mur. Son choeur, édifié au milieu du XIIIe siècle s'étend sur la place



Fig. n° 7 – La maison canoniale Saint-Barthélemy sur le mur d’enceinte. Dessin d’Ann Opristesco.

Sainte-Croix après destruction d’une vingtaine de mètres de courtine. Les restaurations du XIII^e siècle demeurent visibles de part et d’autre du chevet ; il en est de même le long de la sacristie, également de cette période. Ces travaux ont provoqué la reprise en partie haute de la courtine (fig. n° 6). Les matériaux qui avaient été préparés par la fabrique de la cathédrale ont été réquisitionnés par le roi pour la nouvelle enceinte urbaine, contemporaine de l’édification du château. Le mur antique, désormais englobé dans le nouveau rempart, perd son rôle défensif annonçant ainsi les prémices d’une lente destruction.

Au cours du XIII^e siècle, un certain nombre de tours disparaît, notamment celle de la rue Toussaint derrière la maison canoniale du Chapeau rouge ou Saint-Barthélemy (fig. n° 7). La construction de maisons canoniales, dont plusieurs s’appuient sur l’enceinte, supprime le chemin de ronde et le sommet de la courtine est écrêté. Les habitations ne font pas que prendre le mur comme base de fondation, elles amenuisent parfois le parement interne par le creusement de caves sur un ou deux niveaux. Parfois même, certaines traversent le mur comme à la porte Angevine où une maison à pans de bois borde la maison canoniale Saint-

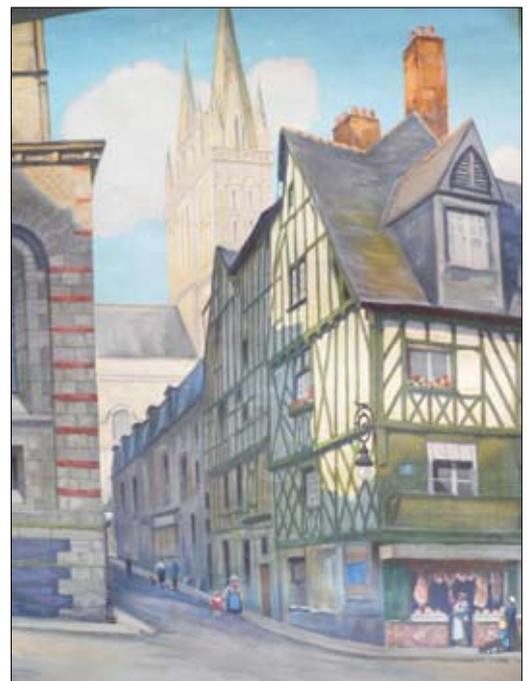


Fig. n° 8 – Maisons rue Baudrière avant leurs destructions en 1936. Celle en pans de bois à englobé une tour de l’ancienne porte Angevine. Affiche publicitaire de Constant Duval, 1926. Coll. part., phot. F. Comte.

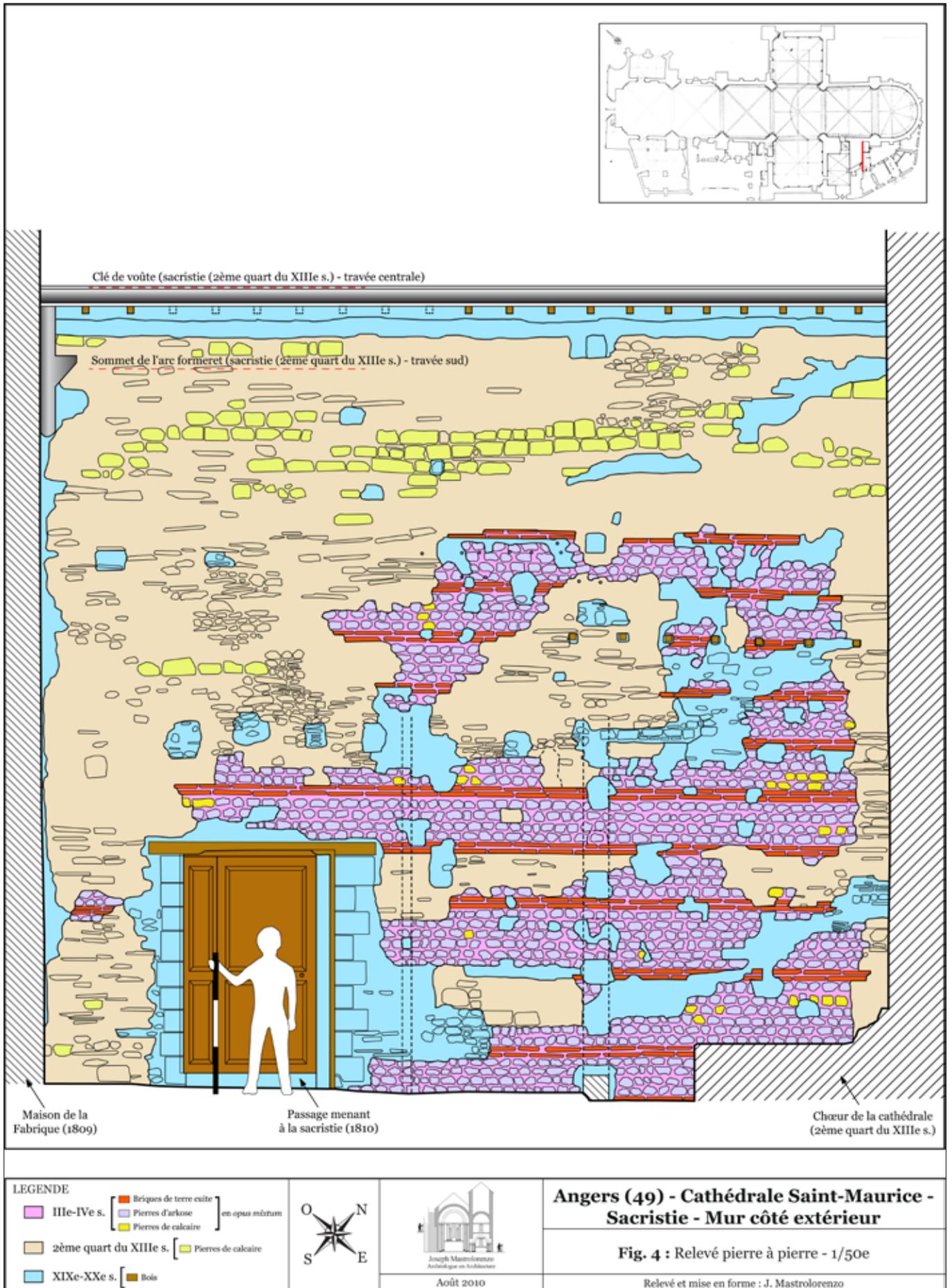


Fig. n° 6 – La courtine sur la façade est de la sacristie de la cathédrale dégagée en 2010. Plan Joseph Mastrolorenzo.

Pierre intra-muros (fig. n°8). La portion du mur moins solide se situe sur le côté de la Maine et cela jusqu'au XIXe siècle. On connaît plusieurs réparations dues à des éboulements provoqués par l'extraction d'ardoises à la base. Le secteur concerné va de la maison canoniale Notre-Dame à celle de l'archidiacre d'Outre-Loire, soit du 10 au 22 rue Donadieu-de-Puycharic. En 1429, on prélève de la pierre dans une « perrière » qui existait au pied du mur de la maison du grand archidiacre afin de la rebâtir contribuant ainsi à l'affaiblissement de l'assise du mur qui tombera en 1529 et au XVIIIe siècle (fig. n°9). De nouvelles pratiques apparaissent : une tour est enclavée dans la nouvelle porte Toussaint qui fera office de logement pour le portier de cette porte. Elle se voyait encore en 1600. La tour carrée, dite de la Roche d'Enfer, est percée de fenêtres et convertie en habitation (fig. n°10 et 11). A l'évêché, un étage de la tour est probablement transformé en oratoire privé de l'évêque à proximité de la *camera* (fig. n°12). Devant la porte Angevine, les usages anciens se perpétuent. Une tour de la porte Orientale sert de prison au comte depuis le VIe siècle (vie de saint Aubin et de saint Lézin) puis sera désaffectée pour cette fonction jusqu'à la fin du XVe siècle (fig. n°13).

En définitive, l'enceinte antique ne forme ni une limite de fiefs (le principal fief, celui du chapitre, s'étend aux abords), ni de paroisses (en incluant des territoires *extra-muros*), ni de propriété (des jardins sont en contrebas comme la maison



Fig. n° 11 – La tour de la Roche d'Enfer incluse dans la maison canoniale Saint-Michel et «servant de boutant pour tenir lesdits murs» (annexe 1 n° 14). Phot. F. Comte.



Fig. n° 9 – L'aplomb rocheux, vue du côté Maine, sur lequel repose l'enceinte et des maisons canoniales, a servi de carrière jusqu'au XVIIIe siècle. Phot. F. Comte.

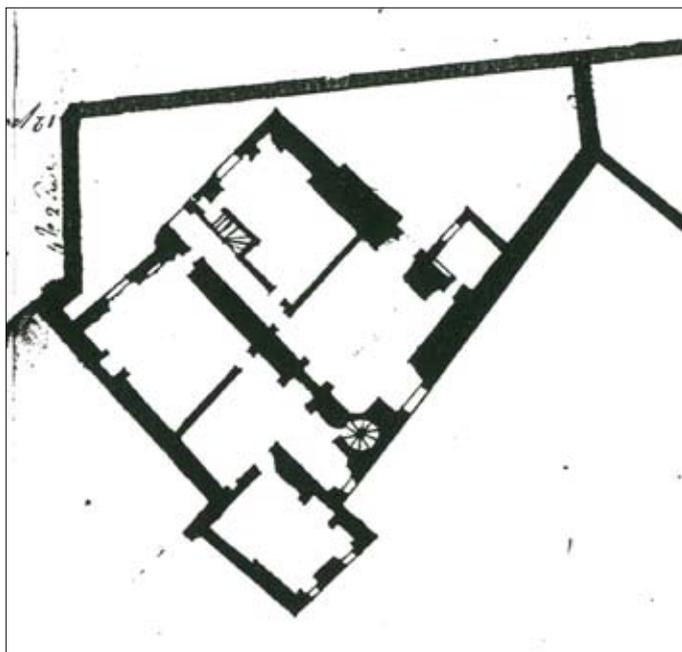


Fig. n° 10 - Tour devenue pièce d'habitation de la maison canoniale Saint-Michel (actuel 17 bis montée Saint-Maurice). Dessin à la plume vers 1791. Arch. dép. Maine-et-Loire, 1 Q 151. Phot. F. Comte.

canoniale Notre-Dame et jardin de Cunaud loué en 1415 à Étienne Fillastré) (fig. n°14).

Entretien et réaménagement de l'enceinte

Par un acte d'avril 1258, le comte apanagé Charles Ier, frère de Saint Louis, reconnut la juridiction du chapitre cathédral dans la Cité. Saint-Maurice est dit seigneur de la Cité à cause de son ancienne fondation. Dans un aveu au roi de 1521, le chapitre a le devoir d'entretenir les murailles et les maisons de ladite Cité. Celle-ci devient alors un véritable quartier canonial et les statuts élaborés au XIIIe siècle y interdisent l'accès aux laïcs. Le parcellaire est une fois pour toutes mis en place et les 9/10e des maisons sont détenus par le chapitre et le reste par divers religieux (Cunault, Fontevraud, jacobins et trois églises paroissiales).

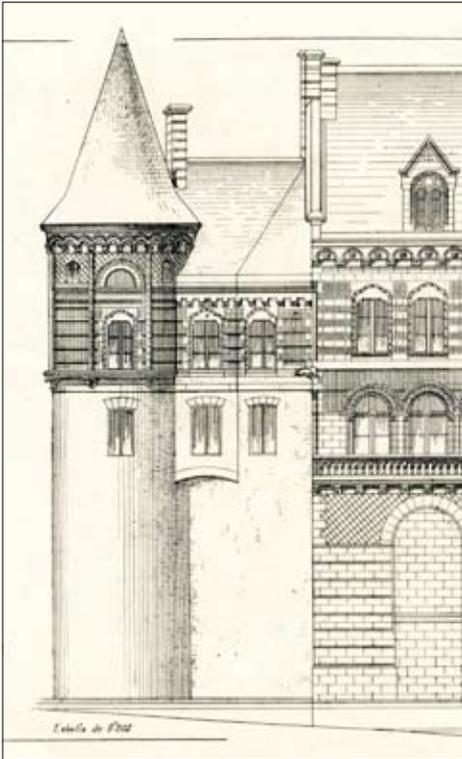


Fig. n° 12 – La tour de l'évêché avant complète restauration. Dessin de 1895 de Gustave Raulin, architecte diocésain. Extrait de RAGUENET, Antonin. Petits édifices historiques avec notices descriptives facilitant l'étude des styles, Paris : Morel, s. d. [1892-?], p. 758.

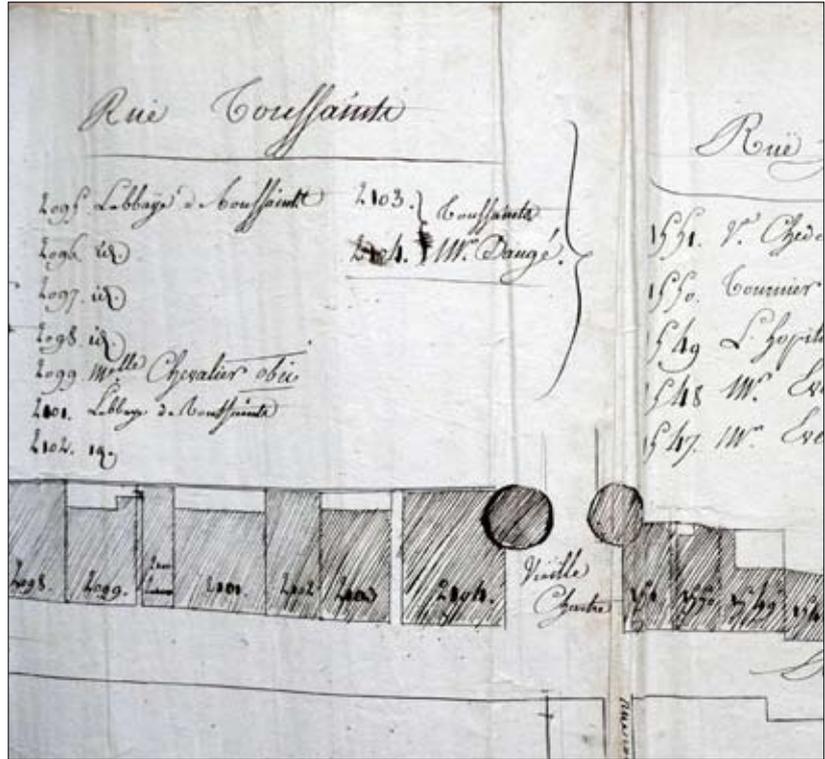


Fig. n° 13 – La porte de la Vieille-Chartre et la rue Toussaint. Plan parcellaire vers 1770. Arch. dép. Maine-et-Loire, E 4362. Phot. F. Comte.

Malgré la construction du château, le rôle militaire de la Cité n'est jamais totalement oublié (cf. fig. n° 2), les portes et une partie de l'enceinte étant toujours gardées par quelques grands vassaux du comte



Fig. n° 14 – Quelques jardins en terrasse, vus côté Maine, en contrebas de l'enceinte et dépendant de maisons canoniales. Phot. F. Comte.

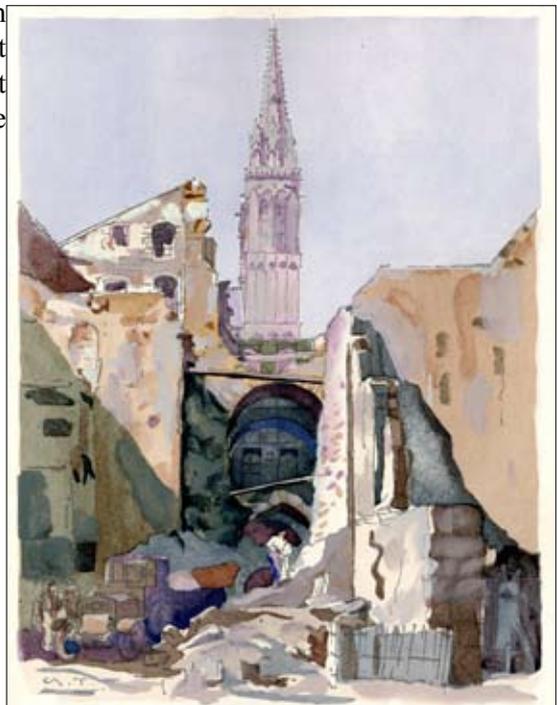


Fig. n° 15 – La maison canoniale Saint-Pierre après l'incendie de 1936, appuyée sur l'enceinte romaine, en cours de démolition (sur la droite). Dessin de Charles Tranchand. Extrait de Marc Leclerc. Angers. Promenades autour d'une cathédrale. Angers : éd. J. Petit, 1944, p. 37.



Fig. n° 16 – Vues de la corniche en tuffeau supportant le parapet (XVe-XVIe siècle), rue Toussaint. Phot. F. Comte.



Fig. n° 17 – Vues de la corniche en tuffeau supportant le parapet (XVe-XVIe siècle), rue Toussaint. Phot. F. Comte.

(Châteaugontier, Rochefort, Mathefelon, Beaupréau et Doué). Un texte non daté émanant du comte d'Anjou est remontant à Charles 1er nous est parvenu, malheureusement incomplet et connu seulement par des copies fautives. En 1247, le chevalier

Olivier de Neuville, seigneur de Grez-Neuville, indique au chapitre Saint-Maurice qu'il se réserve « une grande chambre avec cheminée, cuisine, puits et écurie » pour effectuer ses quarante jours de service par an lorsque le comte le demande. En 1277, le bailli de Jean de Villemaray rappelle l'obligation d'ost dans les maisons de la Cité. Loin de faire un rappel d'obligation surannée, le comte insiste sur ce service dans des maisons parfois qualifiées de ligences que l'on retrouve à la même époque dans d'autres villes. Il était encore stipulé dans le censier de 1415 que le seigneur de Châteaugontier avait droit de séjourner à la maison canoniale Saint-Pierre lorsque le duc d'Anjou l'oblige à faire ses tours de garde à Angers (fig. n° 15). La Cité constitue tout de même un enjeu militaire. Un texte du milieu du XVe siècle relate que « la Cité est assise au plus hault et plus fort lieu de la ville, et est environnée de très fortes hautes et espace de muraille garnie de beaux et forts portaux et de belles grosses tours ». Pourtant, le procès-verbal de 1473, sur lequel nous reviendrons, permet d'affirmer que le nombre de tours est identique à celui d'aujourd'hui. Une autre idée transparaît plus loin dans ce texte : si la ville est prise, la Cité forme avec le château une sorte de bastion intérieur. La Cité est même dite en 1537 « la basse cour du château ». Aux yeux des Angevins de cette époque, les dimensions de l'enceinte apparaissent importantes avec trois toises de hauteur (6,80 m sans le parapet) et douze pieds d'épaisseur (3,90 m). Des traces de travaux encore visibles n'ont pas d'attestation dans les textes : le couronnement du mur avec sa corniche en tuffeau supportant le parapet (fig. n°16 et 17) et le chemisage en schiste de la tour Villebon, considérée comme une adjonction médiévale, date au plus tard du début du XIIIe siècle. Peut-être faut-il y voir la marque du sénéchal Guillaume des Roches ? En 1422, cette même tour est rehaussée et crénelée (fig. n°18 et 19). De même des aménagements sont effectués sur les trois

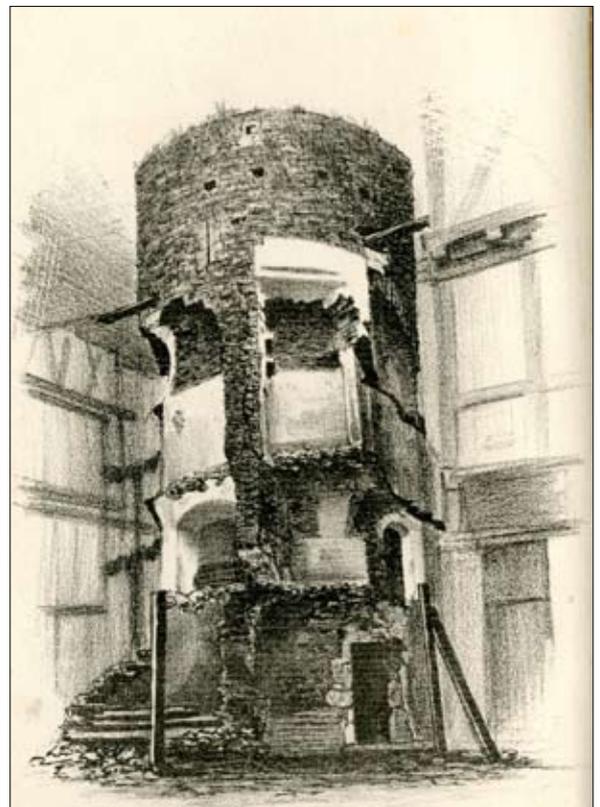


Fig. n° 18 – La tour Villebon en 1892 après le dégagement des maisons. Les tracés des percements sont encore bien visibles. Dessin paru dans E. L. [LONGIN, Émile, abbé]. La Tour Villebon et ses alentours. Angers : Germain et Grassin, 1892.



Fig. n° 19 – La tour Villebon, à hauteur des actuels n° 70-72 rue Baudrière, après les dernières restaurations en 2005. Phot. F. Comte.

portes restantes. La porte Angevine est refaite au XIII^e siècle après l'agrandissement de l'évêché par l'adjonction d'une secrétairerie. Ce n'est plus qu'un simple arc surmonté d'une galerie couverte communiquant avec la maison canoniale Saint-Pierre. Elle comportait un guichet mentionné en 1280. La porte Saint-Aubin ou de la Chartre consistait en une petite porte romane ornée de billettes au-dessus de laquelle une galerie reliait

les deux tours. Le chanoine Paul Pinier y voyait une chapelle. La porte d'Enfer est dotée d'une herse en fer et traversée par «l'échelle de pierre», actuelle montée Saint-Maurice (fig. n°20). De nouveaux accès, qui comportent des escaliers, facilitent l'entrée dans la Cité avec la porte des Petits Murs appelée fausse porte ou poterne en 1344 (fig. n° 21) et la porte à l'extrémité de l'actuelle promenade du Bout-du-Monde remplaçant partiellement la porte de Chanzé détruite par le château. Les chanoines font réparer les portes de ville quand cela est nécessaire et en assurent également le guet sur les remparts. En 1378, des chanoines et des chapelains doivent monter la garde de jour comme de nuit, sinon ils perdaient le bénéfice de la distribution de pain. Cependant, passée la période de la guerre de Cent Ans, l'argument défensif semble abusif pour ceux qui possèdent une maison près de l'enceinte, comme qu'on le voit dans une transaction de 1458. Défense des abords de l'enceinte ou le combat perdu pour l'intégrité du mur Trois autorités sont concernées par la défense de l'enceinte : le roi de France qui, en 1409, condamne ceux qui endommagent les murs de ville par des constructions secrètement érigées au détriment de la muraille ; l'évêque qui, en juillet 1436, contraint plusieurs personnes à réparer les murs de son palais,



Fig. n° 20 – Vue de la porte de Fer, ancienne porte d'Enfer. Détail de la vue d'Adam Vandelant, 1576. Bibl. mun. Angers, H 245, réserve.

reposant sur l'enceinte, présentant «des fenêtres par plusieurs endroits tant par le haut que par le bas» ; enfin et surtout le chapitre cathédral. A partir du début du XV^e siècle, une série de procès cherche à faire respecter trois choses : empêcher les constructions parasites qui entament le mur extérieur, imposer une distance minimale entre le rempart et les édifices et interdire l'érection de maisons dépassant une certaine hauteur. Au XV^e siècle, on connaît très précisément l'état des destructions par un procès-verbal d'experts du 25 au 27 septembre 1473 : durant ces trois jours, deux maçons, deux charpentiers et deux couvreurs inspectent l'enceinte sous l'injonction d'un conseiller du Parlement de Paris suite à l'appel du chapitre. Les artisans constatent ainsi des appentis qui s'appuient sur le mur à l'aide de corbeaux qui s'enfoncent dans la courtine, un cellier installé au pied de l'enceinte, une cave sous une tour et contre cette tour la cage d'un escalier à vis, des latrines dans des renforcements, divers garde-robes, placards et

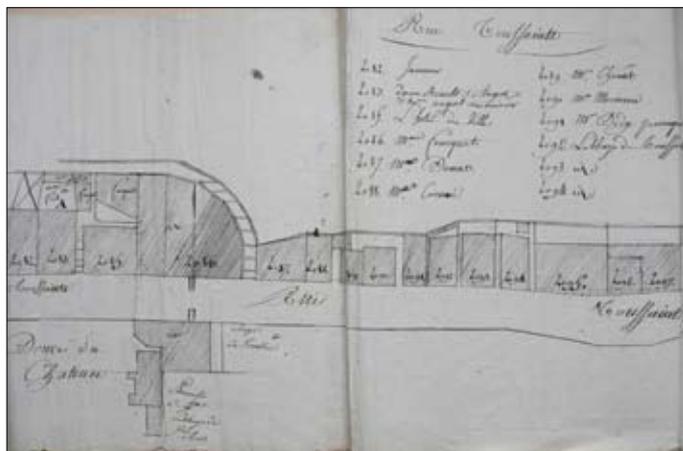


Fig. n° 21 – L'escalier de la porte des Petits Murs en arrière de la porte Toussaint. Plan parcellaire vers 1770. Arch. dép. Maine-et-Loire, E 4362. Phot. F. Comte.



Fig. n° 22 – Traces des destructions du parement de l'enceinte, rue Toussaint : placard-alcove et niche. Phot. F. Comte.



Fig. n° 23 – Traces des destructions du parement de l'enceinte, rue Toussaint : placard-alcove et niche. Phot. F. Comte.

alcôves de lit (fig. n° 22), une fontaine et un puits creusés au pied du rempart, des étables qui ont endommagé de vieux piliers (contreforts carrés côté Maine) et surtout de nombreuses maisons dont les merrains (solives) sont encastrés dans la muraille. Ces exactions ont provoqué des brèches assez importantes dont on indique régulièrement les dimensions. A la suite de ses constatations, le chapitre ordonne d'exécuter des réparations au frais des fautifs mais ces injonctions ne sont suivies d'aucun effet. De guerre lasse, le chapitre admet quelques exceptions pour des apprentis sans étage et sans cheminée et sans dommage pour le mur d'enceinte ainsi que pour des latrines à condition d'élever un contre-mur de 2 pieds de hauteur. Il existait une lettre de Louis XI qui portait défense de faire des puits et latrines le long des murs de la Cité (fig. n° 23). Toutes ces destructions sont en fait dues à des maisons trop hautes et trop proches de l'enceinte. En février 1422, une maison nouvellement édifée rue Baudrière doit être abaissée parce que, selon les chanoines, elle monte à la hauteur des tours et nuit à la défense de la Cité. Mais ce prétexte est plutôt du ressort de la justice car l'aspect militaire est occulté par des considérations d'agrément. Les chanoines cherchent surtout à éviter les incommodités dues à la fumée des cheminées qui risquent de rendre leurs maisons inhabitables. Une transaction de 1458 va ainsi en limiter les hauteurs : 11 pieds pour le 1er niveau, soit 3,60 m ; 10 pieds pour le 2e niveau, soit 3,25 m ; 9 pieds pour le 3e niveau, soit 2,90 m et 18 pieds pour les toitures (pente et galetas), soit 1,80 m. Ceci est confirmé par une lettre royale de 1423. Là encore, des exceptions sont finalement autorisées pour les cheminées. Les chanoines se réservent le droit de les démolir. Les conflits s'avèrent plus nombreux concernant la distance entre les remparts et les parcelles. Le chapitre interdit les constructions s'appuyant ou jugées trop près de l'enceinte. Le problème de l'écoulement des eaux de toiture au pied de l'enceinte est également avancé avec l'argument suivant : il est nécessaire de garder un espace minimal non bâti pour vérifier l'état du mur et le réparer le moment venu. Sauf de rares fois où des raisons militaires sont évoquées, on a l'impression que ces interdits sont édictés davantage pour le confort des maisons canoniales appuyées contre le mur que pour le mur lui-même. Le motif esthétique est une seule fois rapporté lorsque l'on cite le mur de la Cité comme « le plus beau mur de ladite ville ». La distance édictée en 1458 est de 15 pieds (4,90 m) tandis qu'en 1593, elle est de huit pieds (2,60 m). Celle-ci est reprise à travers les siècles pour l'enceinte urbaine de Saint Louis qui est la seule en fonction. En fait, tout dépend de l'endroit où se trouvent les maisons. Il est parfois difficile de respecter un espace libre compte tenu de

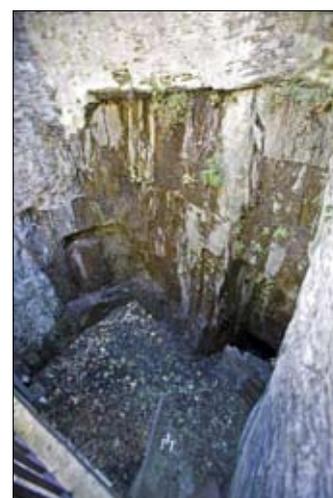


Fig. n° 24 – «Fontaine», captage de source au pied du mur de l'enceinte, rue Baudrière (à hauteur de l'actuel n° 48). Phot. F. Lasa © Région des Pays de la Loire - Inventaire général, 2008.

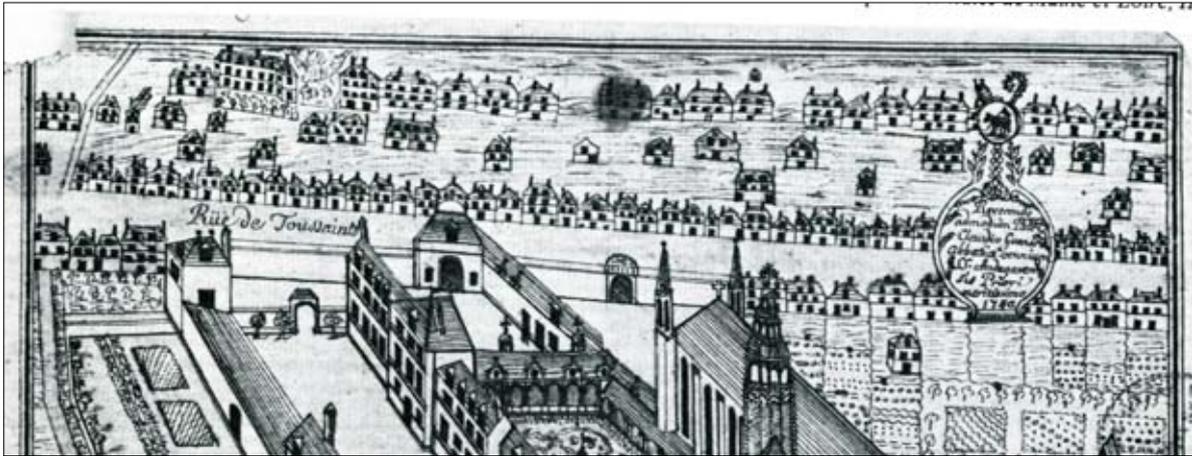


Fig. n° 25 – Maisons rue Toussaint. L'enceinte n'est même plus figurée. Dessin de 1740. Arch. dép. de Maine-et-Loire, H 1246.

l'étroitesse des rues. Les chanoines craignent non seulement l'odeur de la fumée mais également le bruit. En 1570, l'activité d'une petite forge d'un coutelier doit être limitée de 4 h du matin à 8 h du soir (fig. n°24). Mais comme celle-ci sert surtout à un armurier qui travaille sur ordre de Puygaillard, gouverneur du château, le chapitre n'a pas gain de cause. Enfin, l'irrespect des distances et des hauteurs entraîne des constructions plus hautes que l'enceinte permettant de passer de l'autre côté du mur de la Cité comme il est signifié en 1459 dans un appel du Parlement contre le roi René. Ce phénomène contribue à développer la crainte, par ailleurs justifiée, de cambriolage. Le plus célèbre est effectué ou seulement projeté sous la conduite du poète François Villon. Le chapitre cathédral débouté : une enceinte masquée Le combat mené par le chapitre semble perdu. L'exemple du procès fleuve entre les chanoines et l'abbaye Toussaint montre la difficulté pour le chapitre de maintenir une enceinte dont on ne perçoit plus l'intérêt. En 1409, un premier procès-verbal constate des démolitions et dégradations sur le mur de la rue Toussaint ; des transactions et des accords aboutissent en 1422, 1427, 1430 et 1458, qui conduisent en 1460 à laisser construire à 4 pieds, soit à 1,30 m de l'enceinte sans aucune fenêtre aux étages. Il est interdit d'installer des latrines contre le mur ; obligation est faite de curer et nettoyer celles qui existaient puis de combler les fosses d'aisance et de maçonner les endroits où il y avait des renforcements. Là encore en 1583, le chapitre plaide plus contre «l'infection et la puanteur que dégagent ces latrines et nuisent pour l'habitation des maisons de la Cité» que contre la fragilisation du mur. La même abbaye Toussaint doit retirer les solives de la muraille et la faire réparer en 1583 et par arrêt du Parlement en 1585. L'abbaye objecte que de tout temps, les maisons sont contiguës au rempart (en fait depuis les XIIe et surtout XIIIe siècles) (fig. n°25). Commencé deux siècles plus tôt mais activé en 1583, ce procès ne s'achève que par une transaction en 1601 et acceptée par les deux parties en 1605 qui donne à l'abbaye Toussaint l'autorisation de s'appuyer contre les murs à condition de payer un cens et d'élever une structure à pan de bois contre l'enceinte pour appuyer la maison. Le chapitre a dû reculer et ne peut plus imposer ses exigences. Voyons maintenant les «parades» les plus souvent utilisées contre les prétentions du chapitre. a) Il est difficile de reculer les maisons du mur car le terrain est étroit, d'autant que beaucoup d'entre elles existent déjà depuis longtemps. On conteste les dégradations des eaux car les maisons canoniales installées en haut des remparts font autant de dégâts. b) Tous les placards et renforcements ne sont pas un danger pour la

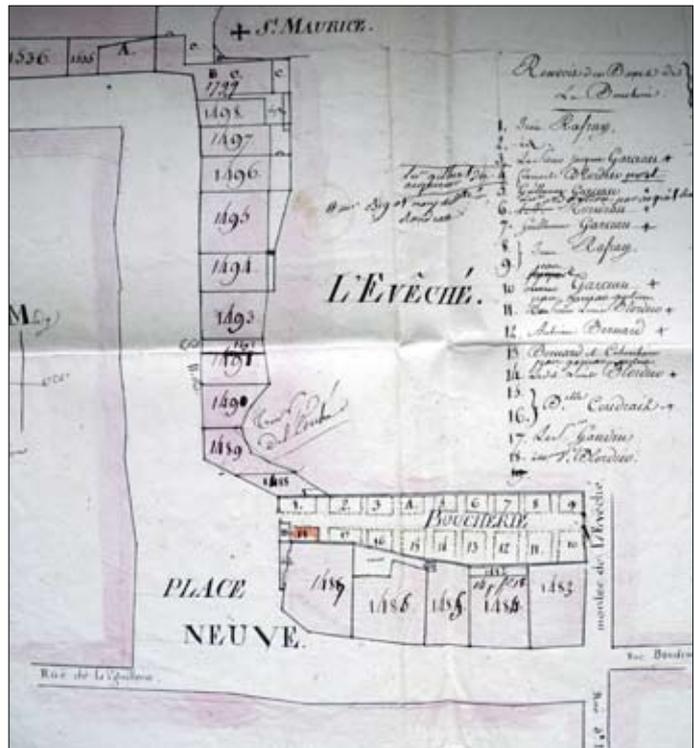


Fig. n° 26 – Une clôture mutuelle ? Plan parcellaire vers 1770, place Neuve (actuelle rue Montault). Arch. dép. de Maine-et-Loire, E 4362.

solidité des murs, étant donné sa largeur qui peut parfois atteindre 5 m. c) Les maisons forment une série de contrebutées au mur : elles le renforcent donc plutôt qu'elles ne les fragilisent (l'argument est un peu fallacieux). d) Le chapitre a été le premier destructeur du mur en abattant le sommet de la courtine et en occupant le chemin de ronde pour y installer des maisons. e) Le nombre de maisons construites autour de l'enceinte dépasse les 100 (ce qui est exact) et il est difficile maintenant de revenir sur un état de fait. Le chapitre Saint-Maurice en est d'ailleurs conscient. f) Enfin l'enceinte n'a plus de raison militaire et n'est plus qu'un simple mur commun et public à tous : le « rempart » forme donc une clôture mutuelle (fig. n° 26). En 1581, les chanoines réguliers de l'abbaye Toussaint mentionnent que les murailles leur appartiennent aussi puisqu'elles sont « la cloison de leurs logis » et que « les murailles sont publiques... puisqu'ils paient le denier du roi ». La seigneurie du chapitre est donc contestée. En 1593, les chanoines se plaignent amèrement que l'on construise ou reconstruise chaque jour contre ce mur sans qu'on en réfère au chapitre qui, d'ailleurs, n'a pas la totalité du fief des abords de la Cité. Il le partage avec le roi dont les baillis sont peu enclins à faire plaisir au chapitre cathédral. Cette constatation désabusée des chanoines fait qu'ils reconnaissent leur impuissance en ce domaine. Face à ces difficultés, le chapitre réussit néanmoins à imposer la fermeture des portes et le contrôle des entrées. Lors de la consécration de l'évêque, Guillaume Le Maire, en 1291, le chapitre cathédral fait attendre le cortège épiscopal devant la porte jusqu'à ce que l'évêque jure de ne rien innover sur la juridiction féodale du chapitre et de lui conserver ces droits et coutumes. Après quoi, la porte Angevine fut déverrouillée et ouverte. Ces autorisations sont toujours demandées au roi qui les accorde depuis 1508. En 1521, les clés des portes sont confiées au capitaine du château, aux officiers de la sénéchaussée, au maire et aux curés de Saint-Maurice et de Saint-Évroult pour administrer les sacrements. Ces fermetures sont aussi valables pour les poternes que l'on dote de portes en 1571. Ces autorisations de fermeture de jour et de nuit reviennent souvent : 1521 et 1548 pour se protéger des pauvres et des vagabonds ; 1562 et 1598 à cause des Huguenots ; en 1626, lors d'une peste, 100 clés sont distribuées à tous les clercs du chapitre habitant la Cité. Cette même année, le sacristain reçoit 10 livres pour avoir ouvert et fermé la porte. Même chose en 1694, à cause des troupes qui séjournent en ville. Le logement des quelques laïcs et des jacobins empêche la mise en place d'une clôture plus stricte. L'enceinte de la Cité édifiée à la fin du III^e siècle a subi tout au long de son histoire une série de dégradations par accaparement de son mur ou par suite de démolitions durant les guerres ainsi que par la perte de son rôle de premier plan dans la défense de la ville. Elle a connue un coup de grâce à partir du règne de Saint Louis principalement par la construction du château qui supprime une grande partie de la courtine du côté de la rivière. Paradoxalement, sa reconversion comme clôture canoniale va permettre sa conservation au moins partielle jusqu'à la Révolution. Peu de cités antiques en dehors d'Angers et de Noyon se sont totalement identifiées à leur quartier canonial. C'est ce que reconnaît le pouvoir royal quand il écrit au début du XVI^e siècle : « la Cité d'Angers ou le cloître des chanoines ». Même après la Révolution le mur continu à servir de fondation de maisons et de mur terrasse des jardins. Il subsiste particulièrement le long des rues Baudrière, de l'Oisellerie, Montault et Toussaint. Le parement de sa courtine révèle encore toutes les traces des affectations variées de ce mur qui apparaît au premier coup d'œil plus médiéval et moderne que gallo-romain.

ANNEXE 1 Liste des principaux textes conservés sur les dommages et les réparations des murs de la Cité.

Sauf indication contraire, ils proviennent d'un dossier constitué au XVIII^e siècle par le chapitre cathédral Saint-Maurice (Arch. dép. Maine-et-Loire, G 400). Les derniers textes portent plus particulièrement sur la rue Toussaint. 1 - 4 mai 1409 (copie de 1785 par L.-M. Thorode, 4 p.) Lettre du roi Charles VI, à la demande du chapitre cathédral, de faire dresser procès-verbal par des experts jurés de la ville de l'état des dommages causés au mur de la Cité qui portent plusieurs maisons canoniales surplombant la rue Baudrière (de la maison canoniale Saint-Michel à la prison et au grenier du chapitre, 1 à 5 rue du parvis Saint-Maurice) et condamnation de la remise en état du mur. 2 - 10 février 1422 (copie de 1785 par L.-M. Thorode, 4 p.) Transaction entre le chapitre cathédral et Jean Le Camus du fait de la hauteur de sa maison nouvellement édifiée à côté de la tour de la rue Baudrière (actuelle tour Villebon). Malgré sa condamnation, il conservera sa maison en l'état mais il sera tenu de baisser la tour en la terminant par des créneaux de pierre. D'autre part, une gouttière sera installée pour ne pas dégrader la base du mur et un libre accès sera accordé au chapitre cathédral pour vérifier l'état de l'enceinte. 3 - 17 juillet 1430 (copie de 1785 par L.-M. Thorode, 3 p.) Transaction entre le chapitre cathédral, Jacques Vinolat habitant de la rue Baudrière et le procureur de la duchesse d'Anjou. Malgré la condamnation par le Parlement à abaisser sa maison, il sera convenu que seules les fenêtres les plus basses s'ouvriront côté murs. La base de la muraille sera réparée et l'évacuation des eaux vers la rue entretenue. 4 - 20 juillet 1436 (original sur parchemin, Arch. dioc. Angers, 2 AA 2) Sentence de l'officialité d'Angers contre les voisins des murs de la tour du palais épiscopal (donc à l'angle nord-est de l'enceinte) qui ont creusé des niches à l'intérieur du mur.

5 - 13 avril 1458 (copie de 1785 par L.-M. Thorode, 4 p.) Transaction passée entre le chapitre cathédral et Jean Rousseau dont la maison, par sa hauteur, allait gêner les maisons canoniales et qui par ailleurs s'appuyait sur le mur d'enceinte. La construction se fera sous la réserve de la limitation de hauteur de chaque étage, l'interdiction de fenêtres hautes, d'encastrement de poutres pour l'appentis qui sera privé de cheminée et enfin la mise en place d'un droit de passage pour visiter l'état du mur. 6 - 2 juillet 1458 (1 copie complète de 1670, 26 p. et une partielle de L.-M. Thorode de 1785, 4 p.) Transaction assez proche du texte précédent passé entre le chapitre et Jean Guiet pour une maison limitée à trois étages éloignée de 15 pieds (4,90 m) du mur d'enceinte. Les deux appentis de chaque côté de la cour ne feront que 16 pieds de haut (5, 20 m) sans cheminée, ni latrines, ni accrochage de poutres sur le mur. 7 - 25 septembre 1473 (voir annexe II) Procès-verbal d'experts sur la totalité du mur de la Cité dépendant du chapitre cathédral. En est donc exclus le secteur de la place Neuve (actuelle rue Montault) dépendant de l'évêque et une partie près du château incluse dans l'enceinte urbaine de Saint Louis. 8 - Avril 1521 (publié par PORT, Célestin dans Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers... Paris : Desmoulins et Angers : Cosnier et Lachèse, 1801, p. 365-367) Lettres de François 1^{er} autorisant les chanoines de Saint-Maurice à fermer les portes de la Cité la nuit comme cela se faisait auparavant. 8 bis - 15 mars 1548 (original parchemin) Une sentence de la sénéchaussée d'Angers enregistre les lettres royales en précisant la répartition des clés attribuées aux officiers de la sénéchaussée, au capitaine du château et aux curés des paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Évroult qui ont besoin d'administrer les derniers sacrements dans et hors la Cité en passant par la porte Angevine. 9 - 19 mars 1521 (2 copies de 1783 et 1784 par L.-M. Thorode) Déclarations de fief rendu au roi par le chapitre Saint-Maurice avec l'obligation d'entretenir les murailles et maisons de la Cité. 10 - 4 septembre 1521 (copies du XVI^e siècle, 9 p.) Lettres du roi François 1^{er} au juge d'Anjou pour que le chapitre cathédral puisse avoir réparation contre les entreprises de plusieurs particuliers (probablement du côté du port Ligny) qui avaient dégradé le mur d'enceinte. 11 - 14 février 1537 (copies par L.-M. Thorode, 1785, 4 p.) Lettres du roi François 1^{er} au sénéchal d'Anjou et à ses lieutenants, à la demande du chapitre cathédral, pour faire respecter une distance entre le mur et les maisons afin de visiter et réparer la muraille. 12 - 3 juillet 1570 (copie partielle par L.-M. Thorode, 1785, 4 p.) Procès-verbal de la visite faite en une maison de la rue Baudrière où une forge fut construite dans une cour derrière la boutique. On enjoint d'ôter la forge et de limiter l'exercice du métier entre 4 heures du matin et 8 heures du soir. Mais cette forge est utilisée par le sieur Guérin, armurier, sur l'ordre du gouverneur d'Anjou, seigneur de Puygaillard. 13 - 26 juin 1593 (copies partielles par L.-M. Thorode, 1785, 3 p. et 4 p.) Accord entre le chapitre et un habitant proche du mur pour qu'il retire toute annexe de son logis à moins de 8 pieds (2, 60 m) du mur et qu'il rejette les eaux dans la rue. 14 - 25 août, 5, 12 et 19 septembre 1601 (copies par L.-M. Thorode, 1785, 4 p. chacune) Quatre procès-verbaux d'expertise sur les dégâts causés aux murs sur la rue Baudrière, en particulier sur «une grande tour» de la rue (tour Villebon) et «un gros pilier de maçonnerie» (la tour de la Rocher d'Enfer). 15 - s. d. [1784] (factum de 34 p.) Mémoire judiciaire entre le sieur Roulet, rue Baudrière, et le chapitre cathédral relatif à l'interdiction de bâtir des maisons adossées aux murs de la Cité. Toutes les mentions des procédures remontant au XV^e siècle sont reprises. C'est pour ce procès que le secrétaire du chapitre, le feudiste Louis-Michel Thorode, a réalisé les copies qui se trouvent citées dans cette annexe. Cette pièce imprimée contient donc un résumé de toute l'argumentation du chapitre démontée point par point par l'avocat du sieur Roulet. Rue Toussaint : procès entre le chapitre cathédral et l'abbaye Toussaint. 16 - 14-15 novembre 1581 (copie partielle par L.-M. Thorode, 1785, 4 p.) Procès-verbal de visite fait sur une maison de la rue Toussaint jouxtant la muraille que l'abbaye a reconstruite. 17 - 16 février 1583 (copie par L.-M. Thorode, 1785, 4 p.) Sentence du présidial d'Angers qui s'appuie sur plusieurs lettres royales et procès antérieurs par lesquels une maison de la rue Toussaint sera abaissée et n'aura de vue sur la muraille qu'en partie basse. De plus, elle ne pourra avoir de latrines qu'à l'intérieur de la maison. L'abbaye est également tenue de curer et nettoyer les latrines existantes. 18 - s. d. [1583] (copie par L.-M. Thorode, 1785, 2 p.) Projet de transaction sans date ni signature entre le chapitre cathédral et l'abbaye Toussaint pour réparer les dégradations sous le mur des maisons canoniales Saint-Barthélemy et Sainte-Marguerite (9-11 et 7 rue Saint-Évroult) dans les trois semaines. En contrepartie, l'abbaye conservera les appentis en l'état. 19 - 6 avril 1585 (copie par L.-M. Thorode, 1785, 4 p.) Arrêt du Parlement rendu par l'appel de la sentence du présidial du 6 février 1583 condamnant l'abbaye Toussaint à retirer les constructions qui endommagent le mur et à le réparer ainsi qu'à un demi écu de dommage et intérêt. Une visite de quatre experts, sous la conduite de la sénéchaussée d'Angers, se chargera de vérifier l'état du mur. 20 - 24 janvier 1587 (copie par L.-M. Thorode, 1785, 2 p.) Lettre du roi Henri III au sénéchal d'Anjou évoquant «les guerres et troubles» qui ont retardé l'exécution des dernières sentences du Parlement et demande que l'arrêt, malgré son ancienneté, soit mis en œuvre. 21 - 27 juin 1600 (copie partielle par L.-M. Thorode, 1785, 2 p.) Lettres du roi Henri IV pour l'exécution de l'arrêt de 1585 resté lettre morte. Les religieux de

l'abbaye Toussaint ont jusqu'au 5 août 1600 pour s'y conformer. 22 - 8 août 1600 (copie partielle par L.-M. Thorode, 1785, 12 p.) Procès-verbal des murs de la Cité sur la rue Toussaint, de la porte Toussaint jusqu'à la Vieille Chartre, en exécution de l'arrêt de la cour du Parlement d'avril 1585 constatant les dégradations du mur derrière chacune des maisons de la rue et obligeant l'abbaye à effectuer les réparations. 23 - 27 avril 1601 et annexes des 22 juin et 22 juillet 1605, 3 juin 1615 (copie du XVII^e siècle, 31 p.) Transaction entre le chapitre cathédral et l'abbaye Toussaint qui reconnaît la propriété des murs de la Cité au chapitre. L'abbaye Toussaint s'engage à réparer le mur d'enceinte, à retirer les latrines les plus proches. En contrepartie, ils pourraient rebâtir les maisons de la rue Toussaint aux mêmes emplacements à condition de conserver une distance de 14 pieds (4,55 m) et le paiement de 100 livres qui ne seront versées qu'en 1615.

Annexe 2 Du samedi 25 au mardi 28 septembre 1473 Procès-verbal d'expertise sur l'état des murs de la cité d'Angers (Arch. dép. Maine-et-Loire, G 400, copie incomplète)

[page 1] A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Pierre Lemouz maçon juré, Guillaume Robin maçon et savant oudit mestier, Perrinet Le Verrier charpentier juré et Richard Morillon charpentier et savant oudit mestier, Jehan Bouget couvreur d'ardoise juré et Macé Regnaudier aussi couvreur d'ardoise et savant oudit mestier en la ville et jailleage d'Angiers, salut . Savoir faisons que en obtempérant aux commandemens de bouche à nous faiz par honorable homme et saige monsire maistre Jehan des Plantes, conseiller du roy en sa court de parlement et commissaire en ceste partie par vertu de certaines lectres royaulx impétrées, de la part de nos sires les doyen et chapitre de l'église d'Angiers, le procureur du roy, nostre sire, adioinct avecques eulx par lesquelles estoit et est mandé veoir et visiter toutes et chacunes les maisons situées et assises contre et alentour des murs de la cité d'Angiers avecques iceulx murs pour congnoistre et savoir si aucune chose avoit esté faicte ou préjudice diceulx et qui fust cause de la ruine et demolicion desdits murs pour les fere reparer et remectre en estat et les choses ainsi faictes alentour [page 2] et ou préjudice et domaige desdits murs et saucunes en y avoit estre démolies et condempnées selon la raison, usage et coustume du pais comme plusaplain est contenu esdites lectres. Nous le samedi XXVe jour de septembre l'an mil CCCC soixante et treze, à la requeste desdits doyen et chapitre et du commandement à nous fait par honno[ra]ble homme et saige monsire maistre Jehan des Plantes, conseiller du roy, nostre sire, en sa court de parlement nous suymes transportez esdites maisons qui sont alentour et joignant lesdits murs de la cité d'Angiers lesquelles maisons nous avons veu et visité comme cy après sera déclairé. Et premièrement en la maison de Colas Bouvery laquelle fait le coing de la porte Angevine n'avons veu ne trouvé aucune chose qui porte préjudice ou dommaige ausdits murs de la cité. Item en l'autre maison dudit Bouvery près et joignant la maison dessusdite qui fut feu Jehan Rousseau y a en une petite chambre au derrière une fenestre ou mur [page 3] de la cité d'un pié ou environ et au dessus de ladite chambre y a un appentiz dont les tirans et soliveaux portent et sont assis oudit mur de la cité ; et y a oudit appentiz deux corbeaux oudit mur de la cité qui portent les fes et couverture dudit appentiz. Laquelle fenestre a nostre advis et oppinion doibt estre condempnée et doivent lesdits tirans, soliveaux et corbeaux estre oster desdits murs. Item ledit jour en continuant ladite visitacion nous sommes transportez en la maison du connestable d'Angiers qui fut à feu maistre Pietre Brodeur où est un petit celier ouquel a une huisserie faicte esdits murs de la cité. Laquelle huisserie a esdits murs quatre piez de parfont et trois piez et demy de large ou environ et fouillée ladite huisserie comme à fermeture. Et oudit celier a deux soliveaux servans de chevaletz qui portent esdits murs de la cité. Et sur ledit celier y a trois planchiers l'un sur l'autre dont les soliveaux diceulx portent et sont assis dedens lesdits [page 4] murs de la cité et au dessus desdits trois planchiers a un galletas ouquel a un lindier de boys qui est porté sur deux corbeaux qui ont esté faiz esdits murs de la cité. Et en un petit appentiz de la ladite maison y a unes latrines ou privaises qui sont joignans lesdits murs de la cité qui contiennent au long desdits murs huit piez de long ou environ et une fillière de boys qui porte esdits murs. Laquelle huisserie doibt estre condempnée et doivent les merrains portans esdits murs de la cité estre oster et retirez les privaises qui sont près lesdits murs à la coustume de la ville. Item ledit jour et audits jours ensuivans en continuant ladite visitacion, nous sommes transportez en la maison de Jehan Le Peletier où est l'enseigne de la Chaevre en laquelle ou second planchier de ladite maison a une pièce de bois qui porte et est assise esdits murs de la cité et ou plancher suserain de ladite maison, les soliveaux dicelui portent et sont assis esdits murs [page 5] de la cité. Laquelle pièce de boys et soliveaux se doivent oster desdits murs de la cité. Item et après nous sommes transportez en la maison de Pierre Rayneau, ou celier de laquelle maison a et sont unes privaises ou latrynes qui sont joignantes lesdits murs de la cité. Et oultre oudit celier a une pièce de bois qui porte et est assise esdits murs de la cité et avecques ce es premier et second planchiers de ladite maison a en chacun diceulx une pièce de boys qui sont assises esdits murs de la cité. Lesquelles privaises se doivent retirer desdits murs

selon la coustume de ladite ville d'Angiers et lesdites pièces de boys portans esdits doivent estre ostées. Item en continuant ladite visitacion, nous sommes transportez en la maison de Jehan Bourgeolais. Y a une court en laquelle a une fenestre qui est faicte esdits murs de la cité et au hault dicelle court a esdits murs une autre fenestre double esquelx murs de la cité y a une vote de plomb partie de laquelle vote est maçonnée esdits murs de la cité. [page 6] Et en ladite maison y a deux appentiz dont partie des merrains diceulx portent et sont assis esdits murs de la cité. Lesquelles deux fenestres doivent estre condempnées et ladite vote (?) et merrains portans esdits murs de la cité ostez. Item nous sommes transportez en la maison de Jehan Ernault dit petit Jehan en la court de laquelle a une fenestre qui est faicte esdits murs de la cité. Et oultre en ladite maison a une pièce de boyis assise en la tour de la cité qui porte ung pan de ladite maison et oultre en icelle tour a trois fenestres par hault et une en la cave dudit Arnault. Lesquelles fenestres doivent estre condempnées et ladite pièce de boys ostée de ladite tour. Item en continuant ladite visitacion nous sommes transportez... Item nous sommes transportez en la maison de Vincent Cornilleau, brigandinier, en laquelle n'avons veu aucune chose qui porte préjudice ausdits murs de la cité fors une petite fenestre qui est esdits murs contenant ung pié et demi de large ou environ, laquelle fenestre doit estre condempnée. [page 7] Item et dillec sommes allez en la maison de Thibault Vinoclat, peletier, en laquelle esdits murs de la cité avons trouvé une petite fenestre sur la court et deux breches par bas qui se sont faictes comme lesdits murs se démolissent ; laquelle fenestre doit estre condempnée. Item que le lundy XXVIIe jour dudit mois de septembre l'an dessusdit nous sommes transportez en la maison où demeure Guillaume Gourdon, coutellier, laquelle fut à feu Jehan de la Barre, pasticier, et en icelle maison n'avons trouvé aucune chose qui porte préjudice ausdits murs de la cité. Mais entre ladite maison et la maison dudit Thibault Vinoclat a une grant bresche esdits murs demolie qui contient de long sept piez et demi et six piez de parfont ou environ et n'y a aucunes apparances que ladite breche ait esté faicte mais c'est ledit mur desmoly et aux environs de ladite breche à plusieurs faultes esdits murs de la cité qui sont necesseres d'estre reparées. Item avons esté en la maison de feu Félix Moliner [page 8] et de Gilbert Poisson en laquelle est une fontaine qui entre ou fondement desdits murs ung pié de parfont ou environ laquelle fontaine doit estre remaçonnée à l'enlignement desdits murs de la cité. Item nous sommes transportez en la maison des héritiers de feu Colas Babin en laquelle n'avons veu ne trouvé aucune chose qui porte préjudice ausdits murs de la cité. Mais à l'endroit de ladite maison a ung pertuys esdits murs qui contient deux piez et demy de long ou environ qui est necessaire estre réparé. Item en la maison de feu Pierre Lepaige a en une haulte chambre de sur les celiers une pouldre qui porte et est assise d'un bout esdits murs de la cité, laquelle poultre doit estre ostée. Item en la maison de feu Jehan Truon, rastellier, a unes latrynes ou privaises joignant lesdits murs de la cité qui contiennent quatre piez de large ou environ, lesquelles privaises se doivent retirer desdits murs à la coustume de ladite ville d'Angiers. [page 9] Item en la maison où demeure Hylaire Nepveu qui est d'une des chappellenies de l'église d'Angiers, près la porte d'Enfer, a ou bas de ladite maison esdits murs de la cité une fenestre à quatre huissetz. Et au dessus dicelle plusieurs merrains qui portent et sont assis sur les pilliers desdits murs, laquelle fenestre doit estre condempnée et lesdits merrains ostez desdits murs. Item nous sommes transportez en la maison de la nacion d'Aniou près la porte d'Enfer en laquelle demeurent de présent maistres Jehan Leroy et ung peletier ; et n'y a aucune chose qui porte préjudice ausdits murs de la cité fors une fenestre qui est esdits murs contenant un pié en carré ou environ. Mais au dessus de la couverture de ladite maison y a esdits murs de la cité deux taises de murs qui faillent à recepper. Item en la maison du révérend père en Dieu monseigneur d'Angiers que tient Poncet Coustellier sise près la porte d'Enfer n'avons veu ne trouvé aucune chose préjudiciable ausdits murs de la cité. Mais esdits murs de la cité à l'endroit de ladite maison y a ung pillier qui est tout creux par bas de cinq piez de parfont ou environ et de pièce en plusieurs [page 10] endroiz et au hault desdits murs de la cité y a plusieurs faultes qui faillent à réparer et recepper. Item à l'endroit de la maison où demeure de présent Lepetit, chanoine y a esdits murs de la cité deux vielz pilliers qui sont fort endommaigez et la longière desdits murs creuse par dessoubz en plusieurs endroiz, lesquelles choses faillent à recepper et réparer. Item nous sommes transportez en la maison où demeure messire Pierre Le Fevre, l'un des maistres chappellains de ladite église d'Angiers, à l'endroit de la maison du Vollier en laquelle esdits murs de la cité a une grant breche contenant deux toises de mur ou environ et au dessus de ladite breche y a plusieurs faultes, lesquelles choses faillent à réparer. Item à l'endroit de la maison où demeure maistre Philippe Boutillac au droit des jardrins du Vollier esdits murs de la cité est cheoist du re une grant pièce contenant dix piez en carré ou environ et deux piez et demy de parfont ou environ. Et est le mur suspendu et n'est seurement et est necessité qu'il soit réparé [page 11]. Et y a en une des maisons dudit lieu du Vollier plusieurs merrains qui portent et sont assis esdits murs de la cité, lesquelx merrains se doivent oster desdits murs de la cité. Item en continuant ladite visitacion, nous sommes transportez es maisons de Thibault Colin, Colin Roustille, Guillaume Chaumaut, Jamet Mauger, Jehan Lepeletier, feu Jehan Lendevy, Pierre Peunet, Jehan Colin, feu Perrin Molle, feu Guillaume

Regnault, feu Alain Landays, feu Busson, feu Philippon Ragot, Estienne Jahu, Cardin Maugier, feu Guillaume Girart, Jehan Hamelin, Michelet Micault, feu Charpentier Laquintine et jusques à la maison de Jehan Simon qui est la derreniere maison du port Lanier à l'endroit desdits murs. Esquelles maisons n'avons veu ne trouvé à l'endroit dicelle aucune chose qui porte préjudice ne dommaige ausdits murs. Item le XXVIIIe jour de septembre l'an dessusdit, nous transportasmes en la maison de Jeresme le Fevre sisse près le portal de Toussains en laquelle maison y a ung appentiz dont partie des merrains dicelui portent et sont assis esdits murs de la cité [page 12]. Et à l'endroit dudit appentiz lesdits murs de la cité sont fort endommaigez en plusieurs endroiz et est neccessaire qu'il soit repparé et doivent iceulx merrains estre ostez des murs de la dite cité. Item en la maison où demeure Jehan d'Auvergne, cordonennier, n'y a aucune chose qui porte préjudice ausdits murs de la cité. Mais lesdits murs à l'endroit de ladite maison sont fort endommaigez et est neccessité qu'ilz soient repparez. Item en la maison où demeure Macé Lancelot et Jehan Girault n'y aucune chose qui porte préjudice ausdits murs de la cité. Mais à l'endroit de ladite maison lesdits murs sont fort empirez et est neccessité qu'ilz soient repparez. Item en la maison où demeure Rogier Leduc n'avons veu ne trouvé aucune chose qui porte préjudice ausdits murs de la cité. Mais à l'endroit de ladite maison y a esdits murs une grant breche de cinq [page 13] piez de long et de quatre piez de parfont, laquelle breche fault à maçonner et reclotoyer lesdits murs en plusieurs endroiz. Item en la maison où demeure Macé Regnaudier n'avons veu ne trouvé aucune chose qui porte préjudice ausdits murs de la cité. Mais esdits murs à l'endroit du jardrin de ladite maison y a deux grans pertuys contenant dix ou douze piez de long ou environ qui faillent à réparer et reclotoyer. Item en continuant ladite visitacion nous sommes transportez es maisons qui s'ensuivent c'est assavoir en la maison où demeure Jehan Gougeon, en la maison du celerier de Toussains, en la maison de Loiseau, en la maison Estienne Cohart, en la maison Berthelot Nepveu, orfevre, en la maison de Jehan Leconte et Raoullet Audouyn, en la maison de la vesve Pierre Chaillou, en la maison de feu Aubert, en la maison feu Thomassin de Baigneux, item en la maison de Jehan de Saint-Lambert qui [page 14] fut à feu Jehan Guyot en la maison Guillaume Blasin, peletier, en la maison feu Jehan Goude. Esquelles maisons n'avons veu ne trouvé aucune chose qui porte préjudice ou dommaige ausdits murs de la cité. Item en la maison du convent de Toussains d'Angiers n'avons veu ne trouvé aucune chose qui porte préjudice ausdits murs de la cité. Mais à l'endroit de ladite maison lesdits murs sont fort endommaigez et faillent à recepper. Item nous sommes transportez en une autre maison appartenant audit maistre Jehan Gougeon où n'avons veu ne trouvé aucune chose préjudiciable ausdits murs de la cité. Mais à l'endroit de ladite maison lesdits murs sont fort endommaigez et faillent à recepper et à maçonner. Item et dillec nous sommes transportez en la maison de maistre Jehan Boucher depuis la Chartre jusques à la maison de Loyseau en laquelle a six soliveaux [page 15] près de ladite Chartre qui portent d'un bout esdits murs de la cité. Et en celui costé près lesdits murs de la Chartre y a unes privaises ou latrines contenant dix piez en carré ou environ. Et de l'autre costé de ladite maison près la tour du cymetière Saint-Maurice au bout de la maison dudit Loiseau y a unes autres privaises et une estable près lesdits murs de la cité. Et sont lesdits murs fort endommaigez à l'endroit desdites maisons et faillent à recepper et reclotoyer ; et lesquelx six soliveaux doivent estre ostez desdits murs ; et doivent lesdites privaises et estable estre retirées desdits murs à la coustume de ladite ville d'Angiers.

Toutes lesquelles choses contenues es articles dessusdits et en chacun par soy nous avons veues, visitées et regardées ainsi que contenu est esdits articles et en chacun par soy et bonne diligence et menoe délibération le plus loyaument et proufitablement que avons peu à nostre pover et en la manière que nous avons acoustumé de faire en tel cas en ladite ville et jalleaige d'Angiers. Après laquelle visitacion faicte comme dit est, nous avons dit et déclaré [page 16] que toutes et chacunes les faultes et malfaictures contenues esdits articles et en chacun par soy faillent à rappareiller par manière de recepement en la manière qui dit est par chacun article aux coustz, mises et despens déclarés de qu'ilz appartiendront, c'est assavoir lesdits recepemens estre faiz de bon mortier de chaux et de sablon et de bonnes matières et les fondemens diceulx recepemens prins dès le neyf dudit mur de la cité en montant et poursuivant contre n'ont lesdits murs anciens dicelle cité et jusques à ce qu'ilz aient remonter lesdits murs anciens tant et si avant que dedens lesdits murs ilz aient forte lyaison ensemble dès lesdits fondemens dudit neyf empaté et par manière de bonne batayson et tout et nous avons dit et déclaré pour ce que nous avons aperceu veu et regardé que les terres anciennes qui souloient estre plus haultes que lesdits fondemens en certains endroiz ont esté bessées et mynées jusques au dessoubz diceulx fondemens et aussi par ce que nous avons veu et apperceu qu'à l'endroit desdites maisons a esté fait depuis les...

3.3 – L’enceinte urbaine d’Angers (XIII^e siècle) et son impact sur l’espace urbain

Par François Comte (archéologue ville d’Angers)

Résumé :

Angers possédait une vaste enceinte qui entourait la ville sur les deux rives de la Maine et comprenait sept portes et quarante-trois tours. Elle a laissée très peu de vestiges, d’où l’intérêt des six opérations archéologiques qui ont permis d’en préciser le tracé et les techniques de constructions. Commencée en 1230, sa date d’achèvement reste mal cernée sous le règne du comte Charles I^{er} (1246-1285) mais l’édification due être rapide si l’on en croit aussi la piètre qualité du mur un siècle et demi après le début des travaux. Les conséquences sur le tissu urbain sont considérables. Les anciennes enceintes sont démantelées, sauf quelques tronçons qui seront intégrés dans le nouveau système défensif. On assiste aussi à une disparition progressive des vignes et des terres. Des rues sont loties, mais une zone *non aedificandi* est préservée pour permettre un espace de circulation notamment en cas de siège, ce qui n’empêche des empiètements sur le chemin de ronde. Les portes ont constitué un véritable conservatoire des voies antiques. Quelques rues médiévales sont tronquées et de nouveaux axes sont créés pour contourner l’enceinte au-delà des fossés. Toute une réorganisation des établissements religieux s’opère face aux destructions ou à la réduction des enclos : transfert et remodelage des paroisses, maison de ville pour les monastères extra-muros... Cette enceinte importante est la dernière défense de son histoire. Après les inévitables démolitions, l’urbanisation s’est accélérée. Enfin elle a permis l’unification de la ville et de son territoire.

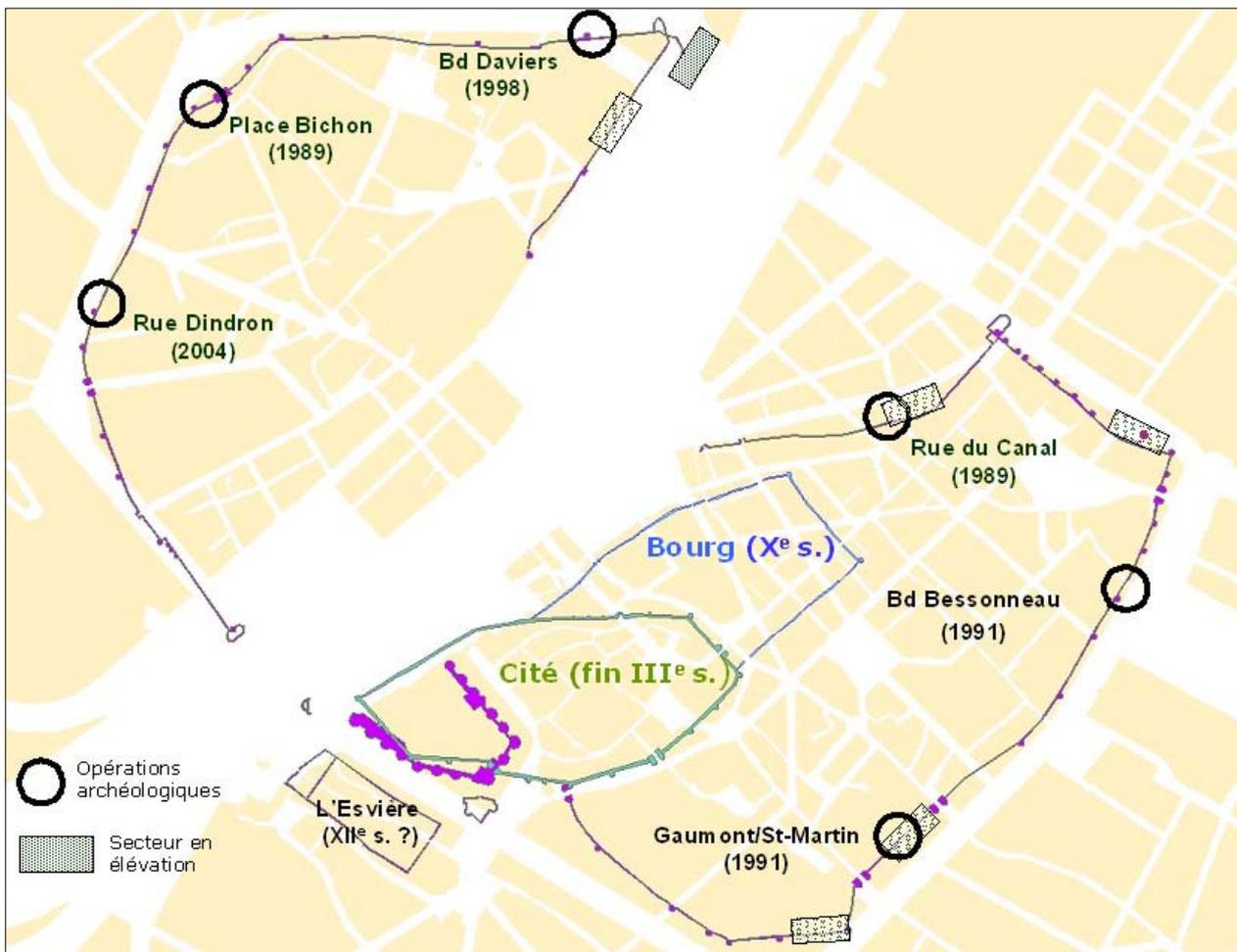


Fig. 1. Les enceintes d’Angers et les éléments visibles de l’enceinte urbaine du XIII^e siècle avec les opérations archéologiques.

Angers, avec sa forteresse et sa vaste enceinte, figure parmi les principaux chantiers de fortification du royaume de la première moitié du XIII^e siècle. De cette grande enceinte de 3,8 km de pourtour comportant sept portes, il reste comme éléments visibles essentiellement deux tours. L'une, la Haute-Chaine fut entièrement reprise au XV^e siècle et l'autre sur le boulevard Carnot a été très dénaturée par une restauration récente (fig. 2a). Les tronçons de courtine existants sont soit dans des propriétés privées soit très arasés. Les six opérations archéologiques réalisées entre 1989 et 2004 ont permis d'en préciser le tracé mais surtout le mode de construction (fig. 1). L'enceinte est assez peu étudiée, le dernier article de synthèse date de 1965, lui-même succédant à un article de Gustave d'Espinay de 1875⁽¹⁰⁾. Depuis les derniers travaux de terrains, la recherche s'est portée sur des documents iconographiques telle que la vue d'Ercole Negro de Sanfront (vers 1589), la meilleure représentation ancienne de l'enceinte⁽¹¹⁾ (fig. 3) ainsi que sur les réfections et adaptations pour l'artillerie à travers les comptes de la cloison pour la période 1367-1447⁽¹²⁾.

Lorsque le sénéchal Guillaume des Roches, au service de Philippe Auguste, prit l'initiative d'une nouvelle enceinte en 1203, il en existait déjà deux, destinées à être englobées : celle de la Cité du Bas-Empire et celle du Bourg d'Angers du X^e siècle, notoirement insuffisantes pour protéger tous les espaces bâtis. On ne connaît pas l'état des travaux entrepris ni ceux poursuivis par Jean sans Terre en 1206, peu avant la reprise définitive de la ville



Fig. 2a. La tour dite de l'hôtel de ville, boulevard Carnot avant restauration. On y voit l'utilisation du tuffeau qui souligne les ouvertures, créneaux et archères (Cl. Inventaire général).

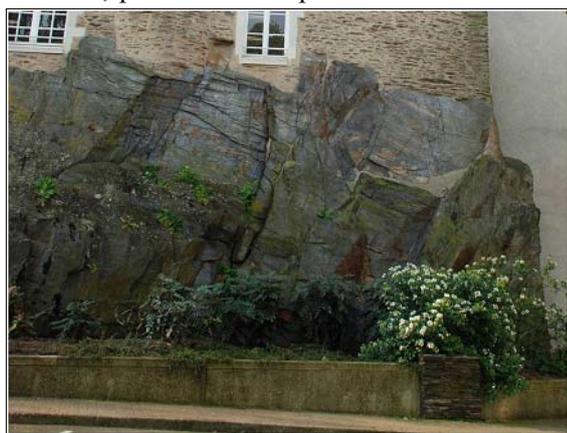


Fig. 2b. L'utilisation du schiste dans l'enceinte : front de taille boulevard Carnot (Cl. F. Comte).

par Philippe Auguste⁽¹³⁾. C'est par le traité de Vendôme de 1227 que le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, cousin du roi de France, reçoit la garde de plusieurs villes d'Anjou en attendant la majorité de son gendre Jean de Flandre. Mais le duc ne gardera pas longtemps Angers, car pour se prémunir d'une expédition projetée par le roi d'Angleterre auquel Mauclerc s'est allié depuis 1229, le roi de France Louis IX et sa mère, la régente Blanche de Castille entrent dans Angers en janvier 1230. Dès février, une ordonnance royale met en place la quinte d'Angers (soit 5 lieues : environ 23 km autour de la ville), assiette de perception de la cloison, pour financer les travaux de fortification, destinée à pallier toute attaque sur la ville⁽¹⁴⁾. La mise en place est rapide : en 1232, les propriétaires installés sur le tracé de l'enceinte

10. Voir en bibliographie. Pour des raisons de place, les notes ont été réduites à quelques références.

11. COMTE 1997 et un fascicule de cartes commentées revu en 2000. Pour l'iconographie, voir aussi GUÉRY 1913.

12. ROUSSEAU 2002.

13. MALLET 1965, pp. 244-245. Indice supplémentaire d'une construction précoce : la localisation d'une maison rue Saint-Nicolas *intra-murum* en 1230 (Bibl. mun. Angers, ms 856 (768), fol. 116 v°).

14. GÁLFY 2004, pp. 342-343 (publication du texte).

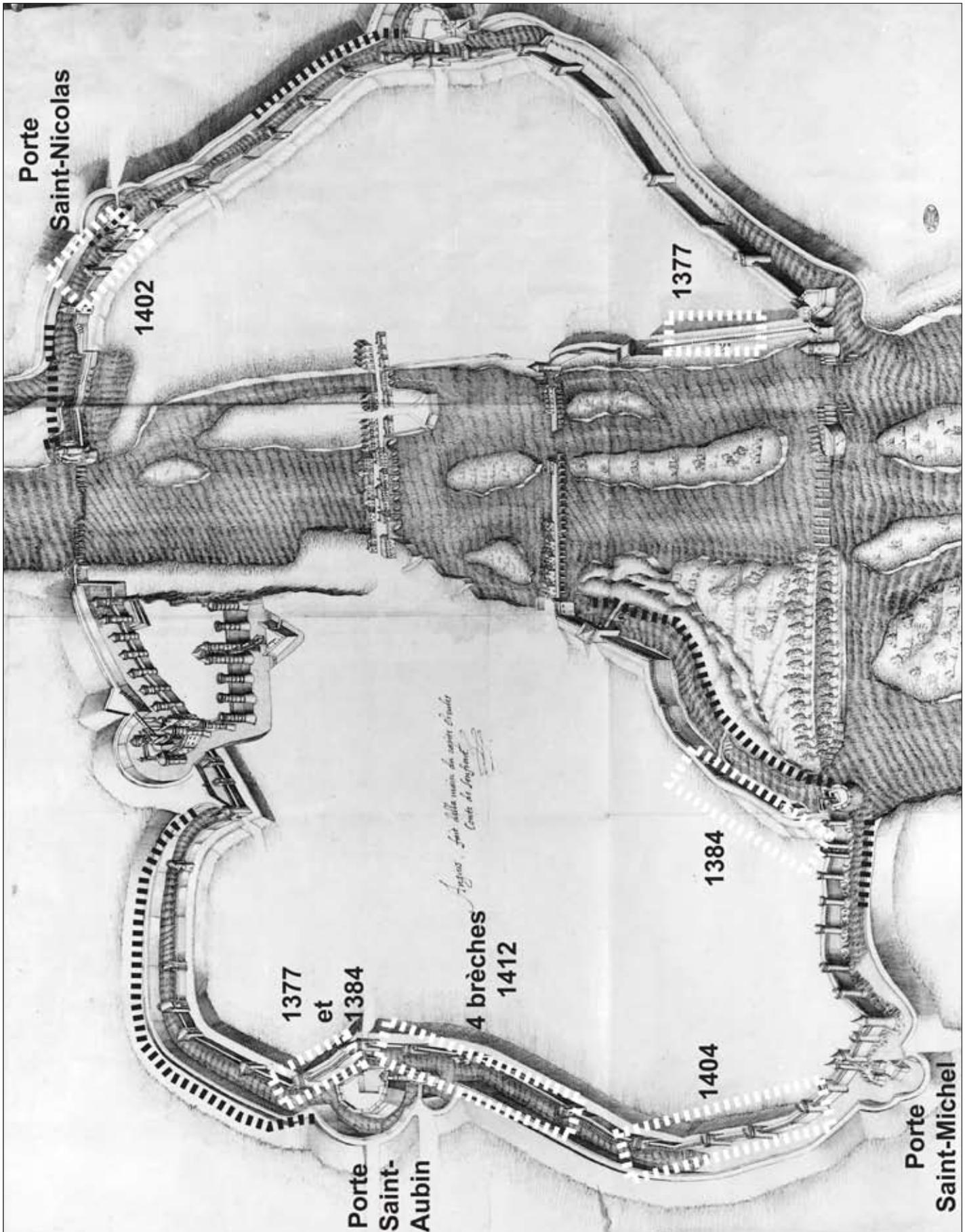


Fig. 3. Vue cavalière de l'enceinte par Ercole de Senfront, v. 1590 (Archives d'État de Turin, Biblioteca antica, coll. Architettura militare, vol. III, fol. 91, anc. 113) avec les dates de réfection de l'enceinte au XIVe siècle (pointillé blanc à cheval sur la courtine) ainsi que les portions de fossés curvés en 1377-1378 (pointillé noir à l'extérieur).

commencent à être indemnisés et en 1234 le roi dépense 4 400 livres dans l'année. En revanche, la période d'achèvement de la construction reste imprécise. La date de 1242 parfois avancée doit être abandonnée car elle résulte d'une coquille dans la publication des chartes par Paul Marchegay¹⁵. Ce texte, daté en fait de 1262, porte sur le dernier règlement d'indemnité au chapitre collégial Saint-Laud. Il semble que c'est sous l'apanage de Charles I^{er} (1246-1285) que l'enceinte est terminée, sans doute dans les années 1260 au plus tard comme nous l'avons établi pour le château⁽¹⁶⁾.

Une nouvelle enceinte vite construite et consolidée au XIV^e siècle

Utilisation de carrières dans la ville

Les précédentes enceintes avaient été construites en arkose avec parfois du grès mais jamais en schiste d'Angers. Or, l'implantation de la nouvelle enceinte sur deux des trois bandes de schiste qui traversent la ville a permis une exploitation sur place de cette roche. Il est donc possible, sur la majeure partie du tracé, en creusant les fossés, d'utiliser la pierre comme matériau de construction (fig. 2b). En 1999, on a pu observer qu'un fragment de la courtine repose directement sur le substrat ardoisier où subsistaient des déchets de taille sous le mur⁽¹⁷⁾. Après un terre-plein d'un mètre de large, le pendage de l'escarpe variait d'un endroit à l'autre en fonction de la qualité du schiste et de son prélèvement pour élever la muraille. Les fouilles du logis Barrault en 2001 ont mis au jour une carrière médiévale de grande ampleur peut-être en relation avec l'édification de l'enceinte⁽¹⁸⁾. Il en est sans doute de même au sud de l'enceinte avec les observations faites à l'Esivière sur le lieu-dit « la Perrière » en 1989 dont l'exploitation a pu se poursuivre par la suite⁽¹⁹⁾. L'occupation du sol a donc été bouleversée tant intra qu'extra-muros mais ces carrières ont dû être néanmoins insuffisantes. On ne connaît pas l'origine de tous les matériaux utilisés comme le tuffeau que l'on voit dans la tour du boulevard Carnot (fig. 2a) avec ses piédroits soulignant les créneaux et les archères.

La construction d'une courtine sacrifiée au profit de tours

Les fondations du mur de courtine sont variables quant à leur épaisseur : 1,90 m place Bichon (Doutre) à 2,80 m boulevard Bessonneau (Ville). La plupart sont montées à l'argile mais quelques tronçons sont soit en mortier soit seulement enduit à l'extérieur sur un appareillage soigné⁽²⁰⁾. Les boullins n'ont pas été bouchés, du moins en partie basse et la fondation ne repose pas toujours sur le substrat⁽²¹⁾. Cette irrégularité dans la conception est-elle due à des portions réalisées avant 1230, à un étirement dans le temps ou à des reconstructions postérieures ? Le couronnement de la courtine n'a pas été conservé et le seul endroit où il a subsisté (rue Boisnet) a été remplacé par des mâchicoulis au XV^e siècle.

Seules les tours, presque toutes semi-circulaires, apparaissent comme des constructions particulièrement bien soignées. Leurs fondations sont solides et épousent le substrat qui est découpé soigneusement à sa base comme on le voit encore au château, même si ce n'est pas toujours aussi régulier. La tour de la place Bichon faisait 8 m de diamètre et était pleine jusqu'au 2,50 m conservés. Sur le boulevard du Maréchal-Foch, dans les sous-sols du cinéma *Les Variétés*, Monique Célestin-Le Nezet a pu relever en 1985 une tour de 7 m de diamètre avec des murs de 3 m d'épaisseur⁽²²⁾. Quelques tours sont circulaires dans les angles de l'enceinte et en extrémité du mur au bord de Maine, trois autres sont carrées correspondant à des poternes (portes de la Tannerie, de Boisnet avec son pendant sur l'autre rive) d'après les vues du XVI^e siècle. La vue de Senfront les dessine toutes ouvertes à la gorge de manière stéréotypée et fautive. En revanche le nombre de tours paraît exact (fig. 3) : 24 sur la rive gauche et de 19 sur la rive droite sans compter les doubles tours qui encadraient les sept portes toutes

15. MARCHEGAY 1853, p. 248 où l'erreur est rectifiée dans l'analyse française.

16. COMTE 2009. Un acte de juin 1269 (Arch. dép. Maine-et-Loire, 67H 1, n°39) indique que l'enceinte, *murus seu clausura ville*, bordait l'église Saint-Michel-du-Tertre.

17. SCHEFFER 1997.

18. CHEVET (dir.) 2010, p.196.

19. COMTE 2004, pp. 141-142.

20. SCHEFFER 1997.

21. COMTE 1989.

22. Information transmise par la responsable (non publiée).

couvertes⁽²³⁾. La rive droite concentre l'essentiel des portes (5 sur 7) et des défenses.

Les nombreuses restaurations des XIV^e et début XV^e siècles

Nous avons reporté sur la figure 3 les mentions de réparations des brèches d'après les comptes de la cloison⁽²⁴⁾. Le relatif mauvais état du mur a peut-être pour cause un entretien médiocre mais surtout une construction trop rapide et défectueuse qui se traduit par un nombre de brèches importantes qu'il faut boucher. Les murailles refaites presque entièrement du côté du château, sont dites nouvelles en janvier 1365⁽²⁵⁾. En 1412, les réparations des quatre brèches entre les portes Saint-Aubin et Saint-Michel ont englouti cette année-là 40 % des sommes consacrées aux fortifications.

Parfois le crénelage est si branlant qu'il a fallu le démonter en 1376 avant de le refaire totalement. Quant aux douves, elles sont aussi totalement à reprendre. En 1377-1378, près de la moitié des fossés sont vidés et recreusés nécessitant la mise en place de corvée dans la quinte mobilisant 40 à 50 personnes en continu pendant plusieurs semaines à chaque intervention. En 1412, ce sont 345 hommes qui curent les douves de la Tannerie. A lire les comptes de la cloison on retire l'impression d'une multiplicité des interventions dans tous les secteurs sauf du côté sud vers la porte Toussaint, ou à proximité du pont des Treilles. C'est pourtant là que la vue d'Hoefnagel de 1561 nous représente une brèche.

La défense de la Maine

En aval, le château assure le contrôle de la Maine et juste en face une muraille sur arches largement avancée sur la rivière ou du moins sur des îlots de prairies inondables. Barrant la rivière, une ligne d'« estappes » ou pieux limitait la circulation fluviale. Ils sont refaits en 1373 où à cette occasion on mentionne une chaîne⁽²⁶⁾. Son installation ne doit pas être antérieure au début de la guerre de Cent Ans.

En amont, il était difficile d'établir un système identique du fait des larges prairies inondables de Boisnet. Cela a conduit les concepteurs à faire un redent à l'enceinte jusqu'à la chaussée dite ensuite des Treilles⁽²⁷⁾, elle-même défendue par un bastion carré. A l'opposé, la tour Saint-Laurent, percée par la suite d'une porte nommée Neuve ou Barreau, prolonge la muraille qui fait office d'enclos à l'hôtel-Dieu. Sous les arches de la chaussée, des treillis défensifs sont installés donnant son nom à l'ouvrage tout entier (pont des Treilles). Deux lignes de pieux sont disposées dans la rivière en gardant un étroit chenal pour la navigation sur la rive droite. La première ligne est en avant de la chaussée entre la porte Boisnet et la tour carrée près de l'hôpital en se décalant sur l'île Saint-Jean si l'on en croit la vue de Vandelant de 1571. La deuxième ligne de défense est reportée à l'extrémité nord de l'enceinte entre les tours Saint-Serge et celle qui sera appelée de la Haute-Chaîne. C'est du moins ce qui ressort de l'analyse effectuée par Christian Cussonneau, du témoignage de Guillaume Delespine en 1398⁽²⁸⁾. Un double système de chaînes est mentionné à cette date⁽²⁹⁾ (fig. 3). L'enceinte a donc intégré un système de barrage remontant à Henri II Plantagenêt pour devenir le nouveau verrou défensif de la Maine.

Le devenir des autres enceintes et les modifications de l'habitat

La muraille de la Cité (Bas-Empire) devenue citadelle intérieure

Une partie de l'enceinte antique est détruite, en commençant par le mur qui longe la Maine pour en extraire le schiste, afin d'édifier la forteresse. Contrairement à ce que l'on pensait, c'est d'abord par le côté nord que

23. Les comptes de la cloison mentionnent de nombreuses interventions de couvreurs sur les portes.

24. ROUSSEAU 2002, pp. 144-157.

25. DENIFLE 1899, p.739, note 7 : *de novo fortificata*.

26. ROUSSEAU 2002, p. 161.

27. Voir l'étude très précise de COURANT et CUSSONNEAU 1998 dont s'est inspiré ce paragraphe.

28. *Idem*, p. 125.

29. Date bien antérieure à 1412 comme on l'indique depuis MALLET 1965, p. 258, note 80.

la construction du château a débuté⁽³⁰⁾. Du côté sud, le mur du *castrum*, conservé partiellement en élévation, assurait à la fois le rôle de mur terrasse, de chemin de ronde sur l'espace le plus exposé et de chemisage pour renforcer sa défense face à d'éventuelles mines⁽³¹⁾.

L'enceinte, située entre les fossés du château proche de la porte des Champs et de la porte Toussaint soit environ 80 m, est sauvegardée pour permettre la jonction entre ces deux ouvrages. Les matériaux confisqués à la cathédrale en 1232 sont utilisés pour restaurer ce mur avec ses tours de Rochefort (fouillée par Paul Pinier en 1924) et de Saint-Évrout (visible dans les sous-sols de l'office de Tourisme d'Angers Loire Métropole). Quant à la partie de la muraille antique devenue intra-muros elle n'est pas conservée en totalité. Des tours disparaissent, la courtine est écrêtée et le chemin de ronde parfois aliéné. Celles qui subsistent sont annexées pour divers usages (pièce d'habitation, prison du chapitre, oratoire).

Cependant, le rôle militaire de la Cité n'est pas totalement oublié⁽³²⁾. Les portes et une partie de l'enceinte continuent à être gardées par quelques grands vassaux du comte, tel le seigneur de Château-Gontier à la porte Angevine dont les devoirs sont encore rappelés en 1415. On aménage de nouveaux accès dont la porte des Petits Murs attestée en arrière de la porte Toussaint. L'interdiction de construire aux abords de l'enceinte est difficilement maintenue à coup de procès par le chapitre cathédral. Pendant la guerre de Cent Ans, on considère même que si la ville est prise, la Cité forme avec le château une sorte de bastion intérieur. En 1378, des chanoines et chapelains y montent la garde de jour comme de nuit. La courtine, devenue mur de fondation pour quelques maisons canoniales et terrasse pour leur jardin, est avant tout une clôture canoniale dont les portes sont fermées la nuit en période de troubles. Sur les 80 m de tronçon encore opérationnel, un espace de 10 m environ est réservé comme fief en arrière de ce mur par le comte d'Anjou pour mieux en préserver son intégrité.

Quelques anciens bourgs devenus simples faubourgs

L'autre enceinte, celle du Bourg d'Angers (X^e siècle), dont l'aspect défensif est relatif de part son tracé et sa dépendance vis-à-vis de la Cité qui la domine, avait été démantelée au XIV^e siècle d'après les dernières fouilles effectuées en 1981⁽³³⁾. Cependant, une fraction de mur en bordure de Maine a pu subsister. Le censier de la cathédrale de 1415 mentionne encore dans ce secteur le *muris antiquis ville Andegavis*. Il sert d'appui aux maisons et peut-être aussi pour freiner les inondations de la rivière. On peut se demander si ce secteur entre le Grand pont et la chaussée des Treilles ne complétait pas le dispositif de défense de la Maine ? Il est encore représenté sur le panorama d'Hoefnagel de 1561⁽³⁴⁾. Enfin, la porte Chapelière est restaurée pour servir d'ouvrage de tête de pont. Le Bourg d'Angers, essentiellement artisanal et commerçant, va être totalement inclus dans la ville. Il en sera de même des anciens bourgs autour des monastères et collégiales aux abords de la Cité.

Mais tous les bourgs n'ont pas été englobés dans l'enceinte. Le principal étant l'Esvière qui occupe depuis l'Antiquité un site de coteau au sud de la ville et qui possède sa propre enceinte depuis le XII^e siècle. D'autres, au débouché des routes attestées depuis parfois plusieurs siècles, sont restés sans protection : on trouve ainsi Bressigny (*villa Pristiniacus* de 849 ?), le bourg Saint-Serge et Saint-Bach (fin X^e siècle) devenu faubourg Saint-Samson, le bourg Saint-Nicolas (1^{ère} mention en 1032), prolongement du faubourg Saint-Jacques (mentionné tardivement en 1270, mais antérieur) et enfin Reculée en bord de Maine (mentionné en 1058) qui reste éloigné de la ville comme son nom l'indique. Quant aux faubourgs de Saint-Laud et de Saint-Lazare, ils prennent de l'essor postérieurement à la construction de l'enceinte. Le dernier faubourg, celui de Saint-Michel, n'est que la continuité extra-muros, le long de la route du Mans, du quartier des halles qui naît au XIII^e siècle.

30. COMTE 2009.

31. BRODEUR 1991-1994, p. 440.

32. COMTE 2003, pp. 90-91 pour toute cette partie.

33. Fouilles de M. CÉLESTIN-LE NEZET. Pour le tracé de cette enceinte, voir COMTE 2004, p. 213.

34. COMTE 1997, pp. 33-34.

Nouveaux quartiers intra-muros et disparitions progressive des terres

Ce sont les secteurs nord de la ville et de la Doutre qui furent créés peu après la construction de l'enceinte. En 1255, une bulle du pape Alexandre IV nous apprend qu'on avait coutume de tenir trois fois l'an une foire sur le pont avant leur transfert sur la place des halles⁽³⁵⁾. Autour de ces halles, une place est aménagée en contrebas du rocher surmonté de l'église Saint-Michel, d'origine carolingienne, centre d'un bourg à l'habitat dispersé. Implantée sur les ruptures de pente de la ville, la fortification intègre de nombreux espaces libres comme les vignes qui existaient encore lors de l'installation des cordeliers vers 1225 ou de grands jardins qui ont permis, pendant tout le Moyen Âge, la construction d'importants édifices (Grande maison des halles, auditoires, paneterie, aveuglerie Saint-Michel) et d'hôtels tels Lezé, les Caves Saint-Serge ou la Roche-l'Évêque.

Du côté de la Doutre, les vignes mentionnées aux XI^e et XII^e siècles dans les chartes de donations de l'abbaye du Ronceray, semblent avoir aussi disparues dans le courant du XIII^e siècle entre ce monastère et le Tertre Saint-Laurent jusqu'à la porte Lionnaise. Mais trois granges figurent encore dans ce périmètre au XIV^e siècle : celles de la Haye-aux-Bonshommes, de l'hôpital Saint-Jean et du Ronceray. Les espaces non bâtis sont encore fort nombreux au XIV^e siècle pour que des hébergements, hôtels et maisons aux vastes jardins s'y installent⁽³⁶⁾. Le plan perspectif de Jean Le Loyer dans le cartouche de la carte du diocèse d'Angers d'Arthaud (1652) fait particulièrement bien ressortir ces jardins au nord de la rue Lionnaise⁽³⁷⁾. C'est d'ailleurs là que se fixera le dernier couvent mendiant, celui des augustins vers 1307. Ces grands espaces sont-ils aussi destinés à accueillir les réfugiés de la campagne immédiate voire de la quinte en cas de conflit comme on le voit dans d'autres villes⁽³⁸⁾ ?

Lotissement de rues et zone non aedificandi

Il n'est pas aisé de mettre en relation l'urbanisation consécutive à la construction de l'enceinte. Cependant, deux rues proches de la porte Toussaint et désormais mises à l'abri ont pu être loties par les abbayes Toussaint et Saint-Aubin.

Rue Toussaint (1^{ère} mention en 1224), on constate sur le cadastre de 1840 une bande de parcelles allongées assez régulière, caractéristique des rues commerçantes du centre. Des jardins existaient encore devant l'église abbatiale Toussaint à la fin du XIII^e siècle. Malgré les interdictions du chapitre cathédral, l'urbanisation s'est accélérée dans les décennies qui suivirent la mise en défense. Toute cette rue fut lotie si l'on en croit la perception des rentes et des cens par l'abbaye dont c'était le principal fief urbain⁽³⁹⁾. Pour l'abbaye Saint-Aubin, la période 1250-1300 fut la plus importante pour leurs investissements immobiliers. La rue Courte (actuelle rue du Musée) vient en deuxième position des possessions urbaines après la rue Saint-Aubin. A l'emplacement du logis Barrault, on trouvait la maison de l'hôtelier, les deux maisons dites du Couvent ainsi que deux autres maisons jouxtant le presbytère de Saint-Michel-la-Palud⁽⁴⁰⁾.

La pression foncière augmentant, les abbayes tentèrent de mettre en valeur les marges de leur enclos, d'autant plus qu'elles ne pouvaient plus réinvestir les terrains à proximité de l'enceinte. On le constate très bien sur un plan du XVIII^e siècle en arrière de la collégiale Saint-Martin (fig. 4a). La courtine est doublée par une terrasse et plusieurs escaliers d'accès au chemin de ronde. Une distance de 14 pieds entre le mur et les habitations devait être respectée⁽⁴¹⁾. C'est grâce à cette zone *non aedificandi* que les plates-formes d'artillerie ont pu être élevées à partir de 1562. Pourtant, les espaces bâtis en bordure de Maine empiètent sur le mur d'enceinte en transformant le chemin de ronde en galerie privative (fig. 4b)⁽⁴²⁾.

35. COMTE 1998, p. 52.

36. MÉRAND 2001, p. 66.

37. Fascicule de cartes (n° 33), voir note 2.

38. SALAMAGNE 2002, p. 98.

39. COMTE 2004, t. 1, pp. 214-215.

40. CHEVET (dir.) 2010, pp. 200-203.

41. Environ 4,50 m (Arch. mun. Angers, BB 144). Dispositif repris pendant les XVII^e et XVIII^e siècles.

42. *Idem*, BB 49, fol. 62.

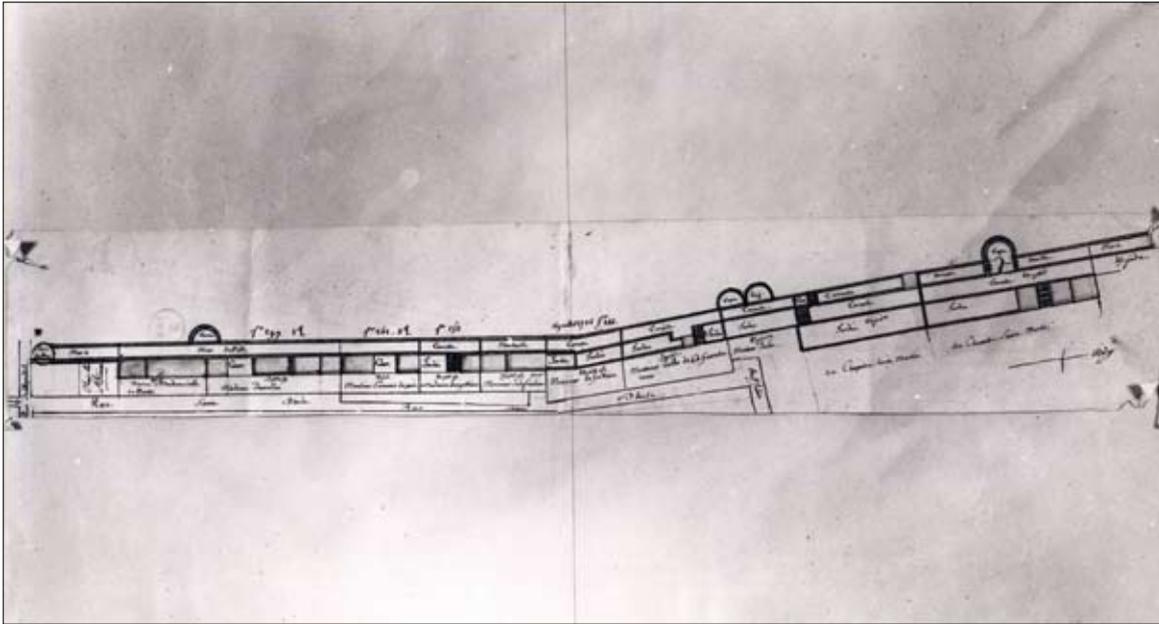


Fig. 4a. Plan parcellaire du XVIIIe siècle avec à droite une zone de jardin contre la terrasse qui double l'enceinte et à gauche la rue Saint-Blaise qui longe la courtine (Arch. dép. Maine-et-Loire, E 4362, plan F).



Fig. 4b. Empiètement sur l'enceinte, côté Doutre (quai Saint-Jean). Dessin de Jules Rohard, fin XIXe siècle (Musées d'Angers, CGL n° 634).

Ces aliénations du domaine public ne sont pas antérieures au milieu du XV^e siècle, au moment où l'on reporte à la Haute-Chaîne l'essentiel de la défense de la rivière. Il est d'ailleurs significatif que la première partie de l'enceinte à disparaître, dès le XVII^e siècle, soit celle qui longe la Maine rive gauche, en arrière de l'actuelle rue Boisnet.

Persistance des grands axes de voirie et nouvelles rues secondaires

Les portes, conservatoire des voies antiques

L'une des conséquences les plus inattendues de la construction de l'enceinte est la fixation jusqu'à nos jours des principaux axes antiques. En effet, toutes les portes - à l'exception de la porte Saint-Michel et des poternes de la Tannerie et Boisnet - sont installées sur des rues gallo-romaines⁽⁴³⁾. Rive gauche, la porte Saint-Aubin est même sur une voie augustéenne qui va devenir une des principales entrées de ville. Celle de Saint-Serge maintiendra jusqu'à sa fermeture au XV^e siècle, l'ancienne voie vers Jublains devenue route de Sablé. Quant à la porte Toussaint, elle marque le *cardo* vu par Michel Provost dans le prolongement de la rue Saint-Laud. La porte Saint-Jean et la porte des Champs du château matérialisent des voies de sortie plus conjoncturelles remontant au Bas-Empire. Il reste les portes Lionnaise et Saint-Nicolas qui sont considérées comme situées au débouché des deux routes de Rennes et de Nantes, cette dernière nommée *via Triumphalis* au XI^e siècle.

Des rues médiévales tronquées

Malgré la présence de sept portes et quelque deux ou trois poternes, pas moins de 13 rues ont été interrompues par l'enceinte (fig. 5). Ici encore, c'est l'analyse des plans anciens et du cadastre qui a été notre fil directeur. Les rues retenues sont toutes attestées aux XIV^e et XV^e siècles mais on sait qu'il existe un décalage entre leur ouverture et leur première mention dans les textes.

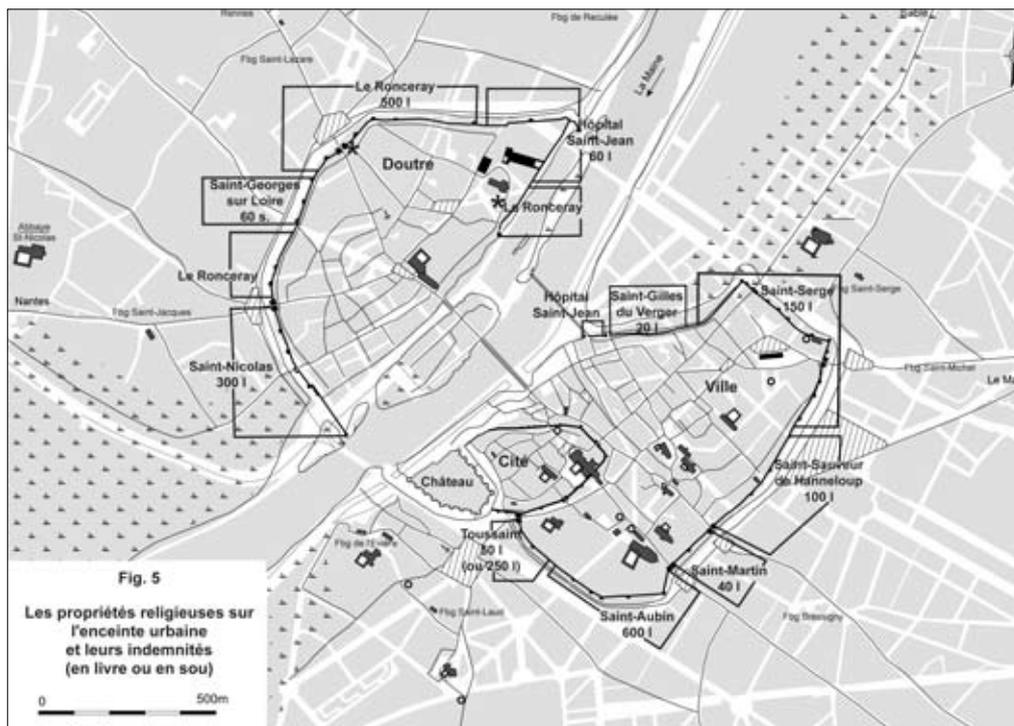


Fig. 5. Les modifications du réseau de voirie au niveau de l'enceinte (XIII^e siècle).

Dans la Doutré, le nombre de portes est plus réduit et il est normal de compter six rues écourtées. La seule qui jusqu'à présent a fait l'objet d'étude est la rue des Greniers Saint-Jean, actuellement simple allée mais qui, à l'origine, prolongeait la limite supérieure de l'enclos vers la Blanchisserie, possession de l'hôpital⁽⁴⁴⁾. Dans la limite orientale de l'hôpital, la grève bordant le port de la Haute-Chaîne est coupée de son accès vers Reculée. Il faudra attendre 1777 pour qu'une porte soit ouverte. Sur son axe opposé, le chemin doublant la rue de la Tannerie, vers les prairies d'Aloyau ne posait guère de problème par la présence d'une poterne un peu plus

43. PITHON, COMTE, CHEVET 2008, pp. 319-320.

44. COMTE 2008, pp. 84-85.

haut en limite de zone inondable. Si on sait peu de choses de la rue du Cimetière des pauvres devenue impasse, on s'aperçoit en revanche que la rue Saint-Étienne (actuelle rue du Calvaire) était l'accès naturel du chemin d'Épinard en direction de Laval. La rue de la Pierre Mauconseil (remplacée par le boulevard Descazeaux), prolongement de plusieurs rues venant de la Tannerie, était la partie urbaine du chemin vers le prieuré de la Haye-aux-Bonshommes et La Meignanne. Enfin, la rue de la Chèvrerie devenue rue Dindron forme un curieux angle droit alors qu'elle devait se diriger vers la rue Chef-de-Ville, lieu-dit mentionné dès le XII^e siècle⁽⁴⁵⁾.

Sur l'autre rive, la construction du château a là aussi élevé une barrière entre les ports Linier et de l'Esvière. Mais c'est surtout la réduction des enclos par l'enceinte qui provoqua la fin de la circulation naturelle entre les établissements religieux et leurs dépendances. Ainsi en est-il de Saint-Aubin coupé de son prieuré Saint-Germain⁽⁴⁶⁾ ou de la commanderie Saint-Blaise de ses terres vers Saint-Léonard par le Bas-Chemin. Enfin, le faubourg Saint-Samson se trouve privé de son accès direct en ville devenu une impasse sur la place des Halles. Pour effectuer ces contournements de nouvelles voies furent nécessaires.

Création d'un réseau de voirie développé dont des rues pour relier les portes

Dans les décennies qui suivent l'élévation de l'enceinte, on perçoit le développement du réseau de voirie à travers la multiplication des attestations d'odonymes. Alors que six noms de rues sont connus au XII^e siècle, trente autres sont mentionnés au XIII^e siècle correspondant à une densification des réseaux existant à l'intérieur des murs et plus particulièrement en périphérie immédiate de la Cité ou se rattachant directement aux grands axes de traversée de la ville. D'autres créations de rues se moulent directement sur le tracé de l'enceinte pour relier les portes entre elles (fig. 5). C'est donc un objectif militaire qui est recherché afin de faciliter la circulation du guet et la défense de la courtine comme l'indique l'appellation « ruelle du portail Saint-Nicolas à la porte Lionnaise »⁽⁴⁷⁾. Sur la rive droite (Doutre), il n'y a aucune rue à l'intérieur de l'enclos de l'hôpital, ni entre la tour Guillou et la poterne de la Tannerie puisque l'on est sur des prairies inondables. Sur la rive gauche, compte tenu d'occupation ancienne et plus dense, la seule création de rue bordant l'enceinte est la rue des Petits Murs partant de la porte Saint-Michel en direction de la porte Saint-Jean et récupérant la rue Saint-Blaise. Viennent ensuite les enclos de Saint-Martin, Saint-Aubin et Toussaint qui limitent toute circulation. Leurs vastes jardins laissent néanmoins la place à des venelles comme celle que le chapitre Saint-Martin tentera vainement d'annexer en 1556⁽⁴⁸⁾. Côté nord, l'église Saint-Michel-du-Tertre et la Grande maison des halles, tout juste construite, empêcheront tout passage aisé en dehors du chemin de ronde⁽⁴⁹⁾. Enfin le long du redent de Boisnet, on se contentera d'un accès par la rue Valdemaine et par des venelles venant de la rue Saint-Laud.

Des rues pour contourner l'enceinte et longer les fossés

Assez rapidement des chemins longèrent les fossés. Comme pour l'intra-muros, des liaisons de porte à porte ont parues indispensables pour ne pas que les routes finissent en impasse (fig. 5). C'est ainsi que l'arrivée de la route de Laval s'acheminait vers la porte Lionnaise par la nouvelle rue Maimberte, mentionnée en 1248⁽⁵⁰⁾, et que venant d'Éventard, la route s'incurve par la vallée Saint-Samson pour rejoindre la porte Saint-Michel. D'autres ouvertures de rues et chemins répondent à la volonté de contourner volontairement l'enceinte en cas de portes fermées pour passer sur l'autre rive. Des bacs sont attestés au XV^e siècle⁽⁵¹⁾. C'est pourquoi se raccordant à la route des Ponts-de-Cé, un chemin de terre (une partie de l'actuelle rue Delaâge) rejoignait les Lices et la Grande rue de l'Esvière pour déboucher sur le port. Sur l'autre rive, à partir du port Saint-Nicolas, une rue longeait le fossé jusqu'à la porte Saint-Nicolas qui permettait de gagner la route de Nantes. Ce parcours s'est révélé efficace à l'époque de Louis XI avec l'instauration de la poste royale qui évitait les encombrements urbains au passage des ponts. Un second itinéraire de contournement, moins commode, devait exister depuis la porte Saint-Serge jusqu'à un bac amenant à Reculée et par le chemin du Grand Clos sur la route de Laval.

45. Pour toutes les rues de la Doutre voir COMBE 2001, pp. 38-39.

46. CHEVET (dir.) 2010, fig. 138 et 164.

47. COMBE 2001, p. 38.

48. Arch. mun. Angers, BB 27, fol. 3.

49. BIGUET, LETELLIER 2009, étude en cours.

50. PEAN DE LA TUILLERIE 1869, p. 532.

51. COMTE 1998, pp. 33 et 43.

Démantèlement et réorganisation des établissements religieux et paroissiaux

Réduction des enclos monastiques et hospitaliers

Les quinze actes publiés par Paul Marchegay en 1853 sous le titre de *Cartae de fortelicia Andegavis* concernent douze institutions religieuses⁽⁵²⁾. Ces règlements sur le montant des indemnités nous renseignent aussi sur l'état des destructions opérées. Ce sont les chapitres Saint-Laud et Saint-Maurice ainsi que les abbayes Saint-Aubin et du Ronceray, grands propriétaires fonciers, qui eurent le plus de destructions de leur patrimoine et qui reçurent 4 /5^e du montant total des indemnités (fig. 6). A Saint-Laud, les chanoines qui ont d'abord vu deux maisons de chapelains détruites, puis les bâtiments communs du chapitre et la réduction de leur marché devant la porte des Champs, sont finalement contraints de ne plus pouvoir desservir leur église collégiale. Ceux de Saint-Maurice, ainsi que l'évêque, reçoivent la plus forte indemnité, jugée insuffisante à leurs yeux, pour la destruction de deux églises et de plusieurs maisons dont ils percevaient les cens⁽⁵³⁾. En outre, les matériaux de construction sont réquisitionnés comme on l'a vu. L'acte concernant Toussaint n'existe plus et on ne sait pas si le montant reçu s'élève à 50 ou 250 livres. A Saint-Aubin, les dégâts sont très sérieux : mur de clôture, maisons du bourg Saint-Aubin, cimetière conventuel et vignes font place aux fossés de ville. A la collégiale Saint-Martin, la surface supprimée est plus petite et située entre les deux rues Saint-Aubin et Saint-Jean-Baptiste⁽⁵⁴⁾. Malgré une surface accaparée beaucoup plus importante à Saint-Serge et Saint-Sauveur de Hanneloup, le montant accordé est limité de part leurs positions extra-muros. Il en est de même à Saint-Gilles du Verger dont on suppose que ce prieuré ne fut concerné que par des terrains dans le secteur de Boisnet⁽⁵⁵⁾. Quoique non précisé, l'hôpital Saint-Jean dut être indemnisé pour des aménagements à coté de l'écluse des Treilles rive gauche et pour des bâtiments annexes rive droite (latrines ?), mais c'est surtout son enclos qui sera coupé en deux⁽⁵⁶⁾. Presque incongrue dans cette énumération, l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire ne reçoit que 60 sous pour une occupation de terrain au nord de la Doutre. Il est à noter que les cordeliers et les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ne semblent pas avoir été affectés par l'installation de l'enceinte alors que leurs enclos sont à proximité immédiate. Désormais quatre de ces établissements religieux ont pour clôture, sur un ou même deux côtés, la muraille urbaine.

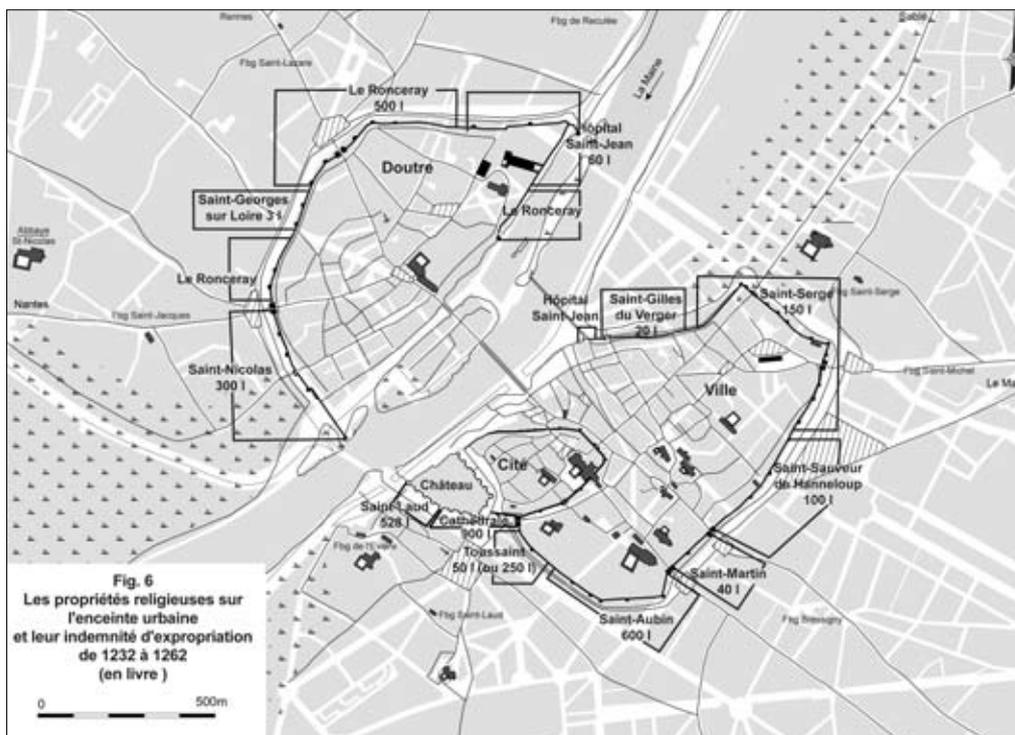


Fig. 6. L'enceinte urbaine de Saint Louis avec les secteurs dépendant des établissements religieux et le montant de leurs indemnités.

52. Voir en bibliographie.

53. Voir pièce justificative.

54. COMTE 1994, p. 98.

55. En 1254, le prieuré possède encore trois maisons «à la poissonnerie, près de la porte Saint-Gilles du Verger» (Arch. dép. Maine-et-Loire, G 786, fol. 9). Cette porte est-elle celle de Boisnet ou une porte de l'enceinte du Bourg d'Angers ?

56. COMTE 2008, pp. 84-85.

Transferts d'églises et remodelage paroissiaux

Nous venons de passer en revue quelques démolitions dont deux églises qui étaient sur l'emprise du château. Elles ont été identifiées comme étant Saint-Évroult et Saint-Sauveur. La première, mentionnée au milieu du XI^e siècle, disposait d'un statut paroissial. Située à l'origine près de la porte de Chanzé de la Cité, elle sera rebâtie à une centaine de mètres à l'est, au début de la rue qui porte désormais son nom⁽⁵⁷⁾. L'église Saint-Sauveur, mentionnée comme très vieille au XI^e siècle, ne fut pas reconstruite. Quant à Saint-Laud au château, elle est conservée comme simple chapelle seigneuriale mais perd son statut de collégiale au profit de Saint-Germain qui acquiert ou conserve sa fonction paroissiale. Ces transferts de sièges paroissiaux seront les derniers de la ville jusqu'à la Révolution⁽⁵⁸⁾, mais ils ne seront pas sans répercussions sur la délimitation de leurs territoires. Dans la Cité, qui a connu le plus de déplacements de paroisses, on met en place un nouveau découpage qui passe dorénavant en milieu de rue. C'est le seul quartier qui possède un découpage rationnel en ne tenant pas compte des censives. En revanche, à l'abbaye Saint-Aubin, après les amputations d'enclos, les limites de la paroisse de Saint-Michel-la-Palud vont épouser au sud le contour du fossé. L'influence de la fortification se fait encore sentir partiellement en limite de Saint-Maurille, Saint-Julien (en campagne) et Saint-Denis, mais partout ailleurs les paroisses dépassent largement hors les murs. Généralement, les paroissiens des faubourgs ou de la campagne avoisinante doivent venir en ville pour assister aux offices. Une seule exception existe : celle des habitants de la rue du Portail Saint-Nicolas qui se rendent à l'église Saint-Jacques dans le faubourg sur la route de Nantes.

Constitution de deux quartiers canoniaux : Saint-Laud et Saint-Maurice

Le transfert du siège de la collégiale Saint-Laud à Saint-Germain et la destruction d'un quart de l'ancienne Cité ont été à l'origine de deux quartiers canoniaux qui ont déjà fait l'objet de précédentes publications⁽⁵⁹⁾. Aussi nous ne développerons pas cet aspect.

A Saint-Laud, les neuf chanoines s'installent dans un clos de neuf arpents de vignes où ils vont faire construire leurs maisons autour d'une grande cour. Les travaux étalés sur plusieurs dizaines d'années ne seront clôturés financièrement qu'en 1262 par le versement de 200 livres au doyen Rodéric.

En 1258, le comte Charles I^{er} reconnaît implicitement la main mise par le chapitre cathédral Saint-Maurice sur l'essentiel des maisons de la Cité. Ce quartier est devenu quasi exclusivement réservée aux religieux où les 9/10^e des maisons appartiennent au chapitre cathédral et à diverses institutions religieuses. Deux des trois paroisses appartiennent aussi au chapitre qui a profité des destructions pour totalement restructuré le quartier à son profit.

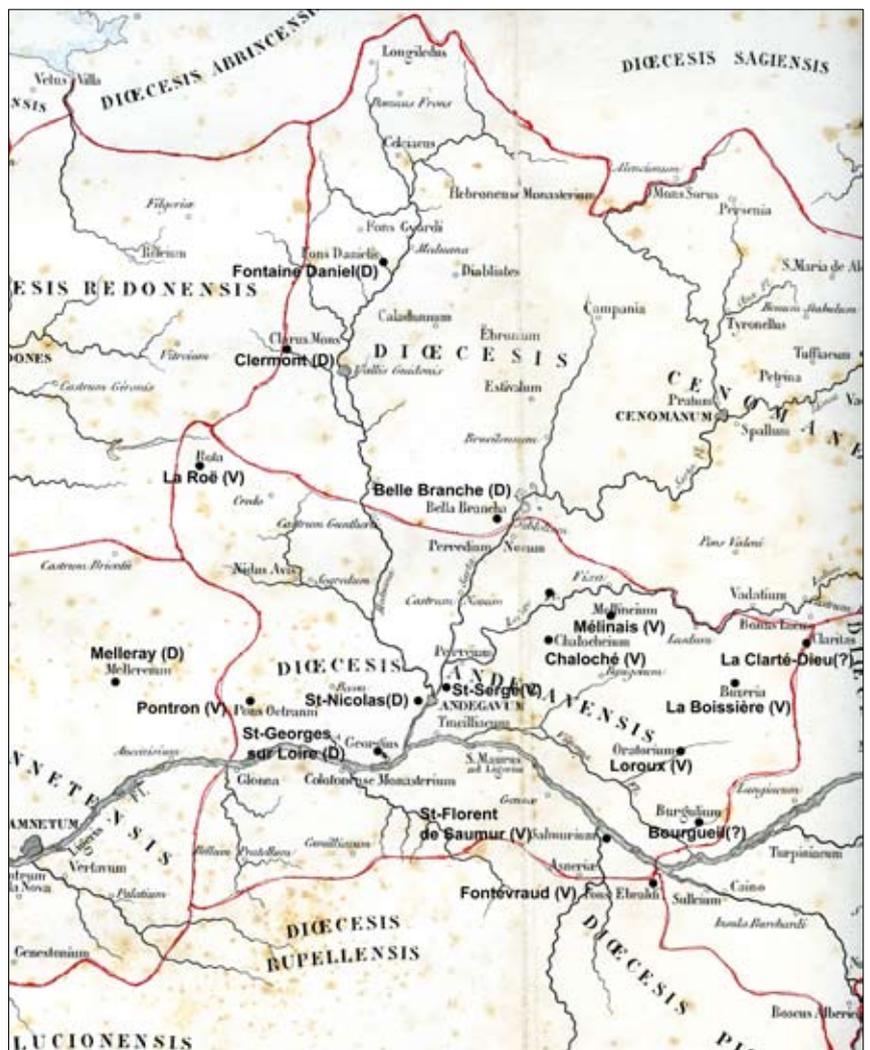


Fig. 7. Les abbayes ayant une maison à Angers au Moyen Âge. Carte extraite de la Gallia christiana... Paris, 1856, t. XIV avec l'indication du quartier de leur implantation. V : ville (rive gauche) ou D : Doutré (rive droite).

57. COMTE 2010, p. 135.

58. Pour cet aspect et les délimitations paroissiales, voir COMTE et GRÉLOIS 2005, carte p. 70.

59. COMTE, JURET, MATZ 1994 et COMTE 2003.



Fig. 8. Photo aérienne du centre d'Angers avec le tracé des boulevards édifié après la destruction de l'enceinte et le comblement des fossés.

Un lieu de refuge pour les monastères extra-muros

L'implantation urbaine de quelques monastères des diocèses d'Angers, du Mans, de Nantes et peut-être de Tours est moins étudiée. Il reste en effet à éclaircir l'origine des maisons qu'ils pouvaient avoir en ville. Ainsi en est-il des maisons des abbayes de Bourgueil et de la Clarté-Dieu seulement mentionnées par le chanoine Uzureau qui d'ailleurs les assimilent un peu vite à des collèges universitaires⁽⁶⁰⁾. Nous n'avons pris en compte dans la carte ci-jointe (fig. 7) que les abbayes, sans y inclure les prieurés qui eux aussi ont pu disposer d'un pied à terre à Angers dès le XIII^e siècle tel le prieuré bénédictin de Cunault qui avait une maison dans la Cité depuis au moins 1284⁽⁶¹⁾ ou les grandmontains de la Haye-aux-Bonshommes avec l'herbergement de Bellepoigne⁽⁶²⁾.

Les abbayes d'Angers mais situées hors les murs comme Saint-Serge ou Saint-Nicolas sont propriétaires d'une demeure qui leur servait à la fin du Moyen Âge de résidence pour l'abbé ou pour les moines faisant leurs études, mais aussi de lieu de stockage et de vente. Les maisons de la Voûte à l'abbaye Saint-Nicolas et des Caves Saint-Serge à l'abbaye du même nom constituèrent également un refuge pendant la guerre de Cent Ans⁽⁶³⁾. Le choix délibéré de s'installer à l'abri des murs de ville est particulièrement sensible pour les abbayes cisterciennes très exposées du fait de leur isolement. Les quatre abbayes du diocèse ont toutes une maison dès le XIII^e siècle. Le Loroux reçoit avant 1249 une maison vers l'église Saint-Denis. Chaloché et l'abbaye féminine du Perray-aux-Nonnains sont à proximité des cordeliers⁽⁶⁴⁾. Le censier de l'hôpital Saint-Jean, daté des années 1230-1240⁽⁶⁵⁾, relève les propriétés à Angers des abbayes cisterciennes du Maine tel que Clermont, Fontaine-Daniel et plus

60. UZUREAU 1928, p. 8.

61. COMTE 2003, p. 92.

62. VINCENT 1986, pp.77-80.

63. Refuge mentionné à Saint-Serge en 1360 d'après FOURNEREAU 1870, p. 379 ; même fonction pour la maison de Pontron, près de Saint-Julien mentionnée depuis 1290. Sur cet aspect voir DENIFLE 1899, p. 741

64. PEAN DE LA TUILLERIE, p. 1869, p. 169 et 182 et COMTE 1994, p. 110.

65. Arch. dép. Maine-et-Loire, 1Hs B188, fol. 20.

tard Bellebranche, puis La Melleraye au diocèse de Nantes⁽⁶⁶⁾. Enfin, les abbayes de chanoines réguliers de La Roë, Mélinais, Saint-Georges-sur-Loire et Le Perray-Neuf ont toutes eu leur maison dès le XIII^e siècle même s'il nous manque des précisions quant à leur date d'acquisitions⁽⁶⁷⁾.

L'emprise de nouveaux espaces au profit des religieux s'est accélérée dès la construction de l'enceinte dans tous les quartiers de la ville mais de préférence dans la Doutre (partie sud) et du côté Ville entre le quartier des collégiales et le secteur des Halles.

Cette importante enceinte, commencée sous la minorité de Saint Louis et achevée sous le comte Charles I^{er}, est la dernière défense de la ville de son histoire. Cette fortification ne connaîtra par la suite que des réfections pour s'adapter aux progrès de l'artillerie. Après les destructions opérées particulièrement dans la Cité et l'accaparement du terrain tant à l'intérieur pour assurer un espace de circulation qu'à l'extérieur pour les fossés, l'urbanisation s'est accélérée dans la ville. Aucune planification ne semble ressortir dans l'organisation des quelques rues loties par les grands seigneurs ecclésiastiques. Malgré tout, cette enceinte aura surtout permis d'unifier les anciens bourgs inclus, répartis néanmoins en trois quartiers distincts : Cité, Ville et Doutre. Le territoire de la ville est lui aussi partagé en trois unités : faubourgs, banlieue, quinte. Les deux dernières ont pu même jouer un rôle de défenses avancées avec les « barres » en banlieue⁽⁶⁸⁾ et les forteresses de la quinte en particulier à l'ouest avec la menace bretonne (du Plessis-Macé au nord à la Roche-aux-Moines sur la Loire).

L'emprise urbaine, totalement stabilisée peu après la construction, ne changera plus jusqu'au début du XIX^e siècle, les faubourgs ne densifiant que le noyau urbain existant. Paradoxalement, son rôle de frontière avec le territoire périurbain qu'il domine n'est qu'apparent. En effet, l'enceinte n'a été considérée que marginalement comme limite fiscale, de fiefs et de paroisses. Malgré son démantèlement à partir de 1807 (mais les portes avaient été déjà détruites au XVIII^e siècle), elle reste encore un marqueur du paysage urbain contemporain par la ceinture de boulevards mise en place sur les fossés comblés dans les années 1830 (fig. 8).

Pièce justificative

1232, lundi 13 septembre⁶⁹

Charte de l'évêque d'Angers, du doyen et chapitre Saint-Maurice.

A - Original conservé dans le Trésor des chartes, Arch. nat. J 178, Anjou n° 9

a - P. MARCHEGAY, *Archives d'Anjou ...*, t. II, p. 245-247 et analyse p. 160-161.

b - A. TEULET, *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1866, t. II, p. 238-239.

Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque d'Angers⁽⁷⁰⁾, B., doyen⁽⁷¹⁾ et tout le chapitre de Saint-Maurice d'Angers, à tous ceux à qui ces lettres parviendront, salut dans le Seigneur.

Sachez que notre très cher seigneur Louis, illustre roi de France, pour la défense et la fortification d'Angers, a fait démolir deux églises nous appartenant et plusieurs maisons de nos chapelains et de nos clercs, et aussi de laïcs, sur lesquelles nous percevions des cens annuels. A cause de cela et à cause des pierres, de la chaux et de beaucoup d'autres matériaux préparés pour la construction de notre église que les officiers du roi ont réquisitionné pour la restauration des murailles de la Cité d'Angers, nous avons supplié le dit seigneur roi et notre très chère dame Blanche, illustre reine de France, sa mère⁽⁷²⁾, de daigner nous donner satisfaction à

66. COMBE 2001, p. 48.

67. PEAN DE LA TUILLERIE 1869 et THORODE 1897.

68. COMTE 2006, p. 225.

69. A. TEULET indique le 22 septembre confondant la saint Maurille avec la saint Maurice.

70. Guillaume de Beaumont, évêque de 1202 à 1240, oeuvra particulièrement pour la reconstruction de la cathédrale. La fabrique de la cathédrale est née en 1209 et sous son épiscopat les deux bras du transept, la croisée et le chœur furent achevés.

71. Le doyen Bernard, originaire d'Angoulême, est attesté comme chantre à la cathédrale de 1228 à 1231 puis comme doyen de 1232 à 1236.

72. A cette époque, Louis IX, roi de France depuis 1226, est mineur. La régence est exercée par sa mère Blanche de Castille jusqu'en

nous et à notre Église au sujet d'une telle quantité de dommages dont nous estimons la valeur à 15 000 livres et plus : eux-mêmes enfin, pour réparer ces préjudices nous ont offert seulement 900 livres. Mais bien que cette somme fut très insuffisante pour restaurer convenablement les susdits dommages, nous avons consenti humblement et obligeamment à leur volonté, par respect et par amour du seigneur roi et de notre dame la reine, sa mère. Assurant la charge pour la satisfaction de notre Église et aussi pour toutes les personnes attentives à notre Église, tant pour les dommages que pour les susdits préjudices subis sur les revenus et les propriétés de notre Église, et cela alors que nous ne possédions pour reconstruire les dites deux églises, ni le lieu pour les édifier, ni la totalité de la dite somme nécessaire à cette construction⁽⁷³⁾. Nous concédons au seigneur roi que nous trouverons des lieux adaptés pour ces églises paroissiales dans lesquelles on pourra célébrer convenablement les cérémonies du culte⁽⁷⁴⁾. Le seigneur roi, le concédant pour le salut et l'indemnisation de ceux que nous servirons, laissera ces lieux entièrement libres et exempts de droit. Nous concédons aussi au roi qu'en lieu et place des bâtiments détruits à côté des murs⁽⁷⁵⁾, le roi pourra faire édifier des fossés et son enceinte si cela s'avère nécessaire. Par ailleurs, aucune construction ne se fera à leur emplacement pour qu'elle ne puisse nuire au mur afin que ces lieux restent sacrés.

L'an de grâce 1232, en la fête de saint Maurille.

(Traduction F. Comte d'après Marchegay)

Sources imprimées et bibliographie

BIGUET, LE TELLIER 2009 : O. BIGUET, D. LETELLIER, Maine- et- Loire, Angers. Une charpente du XIII^e siècle, ornée d'un décor peint héraldique, dans l'aile de paléontologie du Muséum, place Louis-Imbach, *Bulletin monumental*, 2009, t.164-4, pp. 362-368.

BRODEUR 1991-1994 : J. BRODEUR, Fouilles archéologiques du château d'Angers : premiers résultats, *Mémoires de l'Académie d'Angers*, 1991-1994, t. XII, pp. 433-457.

CHEVET (dir.) 2010 : P. CHEVET (dir.), *Un quartier d'Angers de la fin de l'Âge du Fer à la fin du Moyen Âge. Les fouilles du musée des Beaux-Arts (1999-2001)*, Rennes, PUR, 2010, 328 p. et XII pl. (coll. Archéologie et culture).

COMBE 2001 : M. COMBE, Le quartier de la Douvre à Angers, à partir du censier du Ronceray de 1460. Implantation des élites, *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 2001, pp. 34-53.

COMTE 1989 : F. COMTE, *Cour de l'Institution Saint-Martin d'Angers (août 1989). Rapport de sondage*, Angers, Service du Patrimoine historique, 1989, n. p. + 15 fig., dactyl.

COMTE, JURET, MATZ, 1994 : F. COMTE, L. JURET, J.-M. MATZ, Le quartier canonial Saint-Laud d'Angers, dans J.-C. PICARD (dir.), *Les chanoines dans la ville, recherches sur la topographie des quartiers canoniaux de France*, Paris, De Boccard, 1994, pp. 89-133.

COMTE 1994 : F. COMTE, Le quartier canonial de Saint-Julien... de Saint-Mainboeuf d'Angers, dans J.-C. PICARD (dir.), *Les chanoines dans la ville, recherches sur la topographie des quartiers canoniaux de France*, Paris, De Boccard, 1994, pp. 109-114 et pp. 125-130.

COMTE 1997 : F. COMTE, Nouvelles recherches sur les premières représentations d'Angers (XVI^e- XVII^e siècles), *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 1997, n° 1, pp. 31-53.

COMTE 1998 : F. COMTE, Site et représentations des ponts dans la ville ; Du Grand et Petit pont au pont de Verdun, dans *Les ponts d'Angers*, Paris, Éditions du patrimoine, 1998, pp. 26-43 et 44-81 (Cahiers du patrimoine, n° 49).

COMTE 2003 : F. COMTE, La Cité, quartier canonial Saint-Maurice d'Angers dans J.-M. MATZ et F. COMTE, *Diocèse d'Angers. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, Turnhout, Brepols, 2003, pp. 87-107 (*Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. VII).

COMTE 2004 : F. COMTE, Angers, la Cité et ses abords, dans B. GAUTHIER, E. ZADORA-RIO, H. GALINIÉ (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses de l'université François-Rabelais et MSH Villes et territoires, 2004, t. 1, pp. 207-216 + 3 fig. : t. 2, pp. 171-177.

COMTE 2004 : F. COMTE Résultats des diagnostics à Angers, dans *Diagnostics archéologiques en milieu urbain*,

1234.

73. En effet, seule l'église Saint-Évrout sera rebâtie.

74. La réorganisation paroissiale se traduit aussi par le déplacement de la paroisse du château qui est désormais à l'église Saint-Aignan. Voir COMTE, GRELOIS 2005, pp.70-71.

75. Il s'agit des murs de la Cité.

objectifs, méthodes et résultats. Actes de la table ronde de Tours 2003, Tours, Centre national d'archéologie urbaine, 2004, pp. 137-154.

COMTE, GRÉLOIS 2005 : F. COMTE, E. GRÉLOIS, La formation des paroisses urbaines : les exemples d'Angers et de Clermont (X^e-XIII^e siècles), *Médiévales*, 2005, n° 49 (automne) : la paroisse, pp. 57-72.

COMTE 2006 : F. COMTE, Qu'est-ce que la banlieue à Angers (XIII^e - XVIII^e siècle) ?, dans P. HAUDRÈRE (dir.), *Pour une histoire sociale des villes. Mélanges offerts à Jacques Maillard*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 221-233.

COMTE 2008 : F. COMTE, Reconstitution de quatre types de bâtiments hospitaliers à Angers (XII^e- XIII^e siècles), dans V. JUHEL (dir.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins de saint Michel*. Actes des 3^e Rencontres historiques d'Ardevon, 8 mai 2006, Vire, Les chemins du Mont-Saint-Michel, 2008, pp. 67-94.

COMTE 2009 : F. COMTE, Le château et la ville. Angers (XIII^e-XVI^e s.), *Revue archéologique du Centre de la France*, 2009, t. 48 [mis en ligne le 25 février 2010].

COMTE 2010 : F. COMTE, Recherches sur la topographie d'Angers au haut Moyen Âge (VI^e- milieu IX^e siècle), dans N.-Y. TONNERRE et D. PRIGENT (dir.), *Le haut Moyen Âge en Anjou*. Actes de la table ronde d'Angers, mars 2002, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, pp.133-148 (à paraître).

COURANT, CUSSONNEAU 1998 : H. COURANT, C. CUSSONNEAU, La chaussée et le pont des Treilles, dans *Les ponts d'Angers*, Paris, Éditions du patrimoine, 1998, pp. 98-135 (Cahiers du patrimoine, n° 49).

DENIFLE 1899 : H. DENIFLE, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, t.2 : La guerre de Cent Ans jusqu'à la mort de Charles V, Paris, Picard, 1899, 2 vol.

ESPINAY 1875 : G. D'ESPINAY, *Les enceintes d'Angers* (extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers), Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1875, 74 p. + 1 pl.

FOURNEREAU 1870 : dom A. FOURNÉREAU, *Historia regalis abbatiae SS. Sergii et Bacchi prope Andegavum*, éd. v. GODARD-FAULTRIER, *Revue des sociétés savantes des départements*, 1870, 5^e s., t. II, 2^e semestre, pp. 372-397.

GÁLFFY 2004 : L. GÁLFFY, *Angers au XIII^e siècle : développement urbain, structures économiques et sociales*, Universités de Szeged et d'Angers, 2004, thèse de doctorat d'histoire, 387 p.

GUÉRY 1913 : abbé A. GUÉRY, *Angers à travers les âges. Description historique et topographique*, Angers, Siraudeau, 1913, 241 p. ; réimpr., 1979.

MALLET 1965 : J. MALLET, Les enceintes médiévales d'Angers, *Annales de Bretagne*, 1965, t. 72, pp. 237-262 [article fondamental].

MARCHEGAY 1853 : P. MARCHEGAY, Trésor des chartes. Titres originaux, Anjou et Craon, dans *Archives d'Anjou. Recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1853, pp. 153-254. [Analyses et publication des actes sur la fortification d'Angers d'après le Trésor des chartes des Archives nationales].

MÉRAND 2001 : A.-C. MÉRAND, *L'abbaye du Ronceray dans la ville d'Angers à la fin du Moyen Âge (vers 1380-1499)*, Université d'Angers, mémoire de maîtrise d'histoire, 2001, 267 p.

PÉAN DE LA TUILLERIE 1869 : J. PÉAN DE LA TUILLERIE, *Description de la ville d'Angers...* nouvelle édition augmentée de notes... par C. PORT, Angers, Barassé, 1869, XXV-607 pp. ; réimp. Marseille, Laffitte, 1977.

PITHON, COMTE, CHEVET 2008 : M. PITHON, F. COMTE, P. CHEVET, Les voies urbaines de *Iuliomagus* (Angers), dans P. BALLEST, N. DIEUDONNÉ-GLAD ET C. SALIOU (dir.), *La rue dans l'Antiquité. Définition, aménagement, devenir*. Actes du colloque de Poitiers, 7-9 septembre 2006, Rennes, PUR, 2008, pp. 313-320 (coll. Archéologie et Culture).

ROUSSEAU 2002 : A. ROUSSEAU, *La troisième enceinte d'Angers d'après les comptes de la cloisons (1367-1447). Étude des chantiers de fortification*, Université d'Angers, mémoire de maîtrise d'histoire, 2002, 207 p.

SALAMAGNE 2002 : A. SALAMAGNE, *Les villes fortes au Moyen Âge*, Paris, Gisserot, 2002, 126 p.

SCHEFFER 1997 : M.- E. SCHEFFER, *Angers : 14-16 place Mendès-France. DFS d'évaluation*, Nantes, SRA Pays de la Loire, 1997, 6 p. + 16 fig., dactyl. [A compléter par *Bilan scientifique régional des Pays de la Loire 1999*, Nantes, SRA Pays de la Loire, 2001, pp. 36-37].

THORODE 1897 : L.-M. THORODE, *Notice de la ville d'Angers* [v. 1773], publiée par l'abbé É. LONGIN, Angers, Germain et Grassin, 1897, XX-395 p.

UZUREAU 1928 : chanoine F. UZUREAU, Les collèges de l'Université d'Angers, *L'Anjou historique*, 1928, 28^e année, n° 149 (janvier), pp. 3-11.

VINCENT 1986 : C. VINCENT, *La Haye-aux-Bonshommes d'Angers (vers 1178-1317)*, Université d'Angers, mémoire de maîtrise d'histoire, 1986, XV-132 p. + annexes.

3.4 - Le château de la Groulais à Blain (44), un exemple d'architecture militaire du XIII^e et du XV^e siècle dans le centre du duché de Bretagne

par Patrick Bellanger (Inrap GO) et Jocelyn Martineau (SRA Pays de la Loire)

Illustration couv.jpeg

La forteresse de la Groulais se distingue par une certaine hétérogénéité architecturale due à des démantèlements et reconstructions successives, à la nécessité d'en assurer une défense efficace face à des avancées technologiques militaires en constante évolution ainsi qu'à sa vocation de résidence seigneuriale. Depuis une vingtaine d'années, des travaux de restauration associés à des sondages archéologiques et à une étude documentaire ont fourni de nombreuses informations qui renouvellent nos connaissances relatives à la genèse de la place-forte de Blain. Cette notice a pour objet de présenter une synthèse des données et de faire le bilan du phasage chronologique du château.

I Le contexte général

I-A Le contexte géographique et géologique

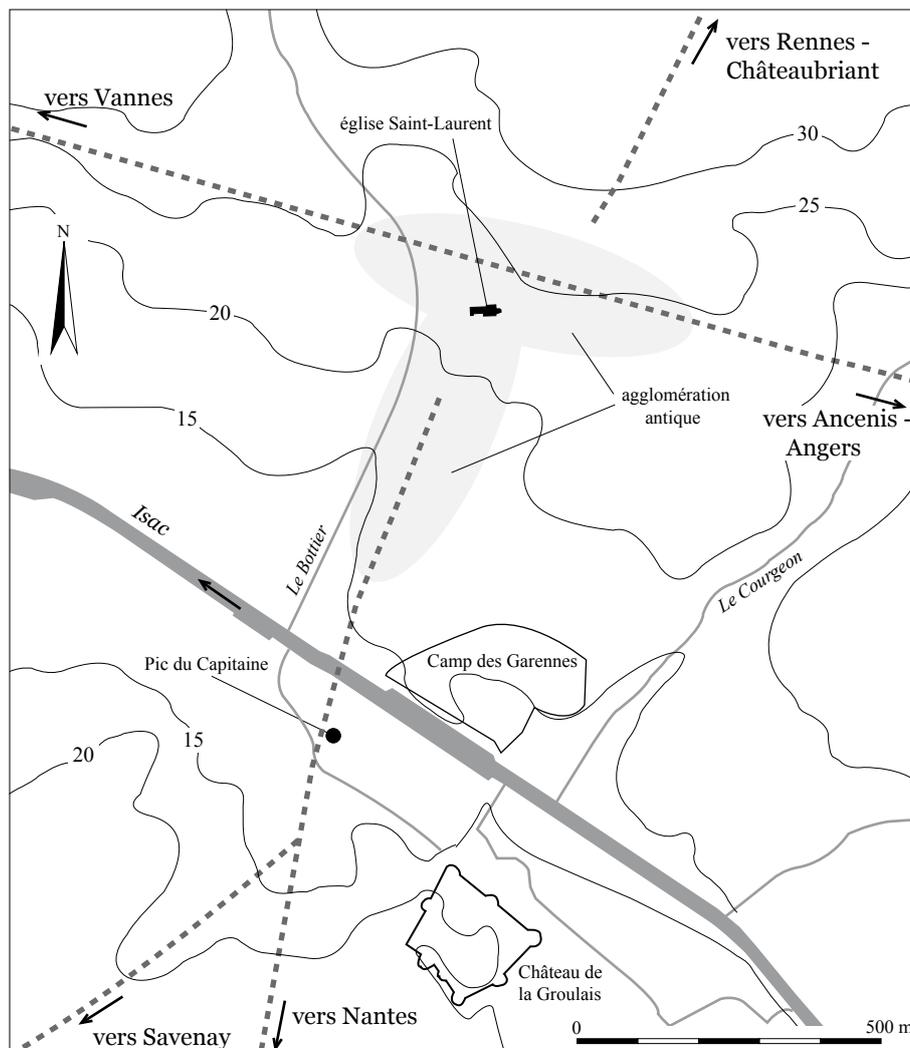


Figure 1 : Blain, plan topographique et archéologique (DAO Patrick Bellanger).

Blain se situe à 35 km au nord de Nantes sur la rive droite de l'Isac, affluent de la Vilaine canalisé au XIX^e siècle pour former le canal de Nantes à Brest. Dès le haut Moyen Âge, le bourg s'est développé du côté nord de la rivière, à l'emplacement d'une agglomération antique implantée sur un carrefour de voies reliant Vannes à Angers et Nantes à Rennes (fig. 1). Le château de la Groulais est localisé quant à lui de l'autre côté de l'Isac, sur la rive gauche, sur un socle rocheux affleurant des terrains marécageux (à une altitude moyenne de 20 m NGF). La forteresse doit son importance à sa situation stratégique inchangée depuis l'Antiquité.

I-B Historique des recherches

Lorsqu'il rédige une courte description de la tour du Pont-Levis, Eugène Viollet-le-Duc présente cette dernière comme un modèle exemplaire des portes fortifiées construites par le Connétable Olivier de Clisson (Viollet-le-Duc, 1858 : 181). L'avis est rejeté quelques années plus tard par l'architecte Louis Prével, qui date la tour de la seconde moitié du XIII^e siècle (Prével, 1869 : 21-31, 32-37, 100, 116). Ce dernier n'a fait que copier les datations données par Louis Bizeul, décédé avant d'avoir publié son travail monumental sur le château et la baronnie de Blain (Bizeul, Médiathèque de Nantes). Paul Soullard mentionne des fouilles vers 1890 dans la tour de l'Horloge (Soullard, 1909 : 1-9).

Henri Sorin publie en 1932 un nouvel article sur le château de Blain (Sorin, 1932 : 27-44). Il reprend en partie la datation des différentes phases de construction observées par Louis Bizeul, en apportant quelques précisions sur les travaux qu'il considère être l'œuvre d'Olivier II de Clisson dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Henri Sorin précise que de nouvelles fouilles ont été effectuées vers 1920 à l'angle nord-est de la terrasse de l'Orangerie (Sorin, 1932 : 31). Les fondations d'une « ancienne tour de 12 mètres de diamètre » attribuée à Guéguon de Blain, ont alors été dégagées et situées de façon schématique sur le plan général de l'auteur.

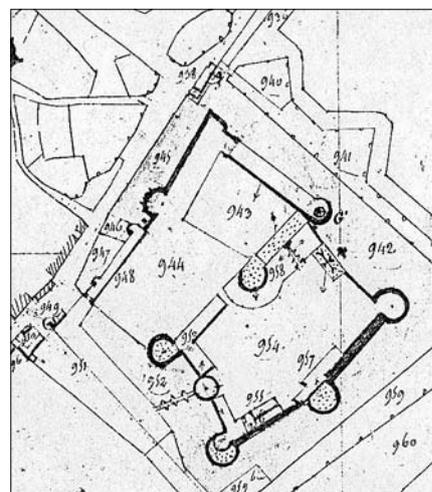


Figure 2 : Blain, plan général du château (Archives Départementales de Loire-Atlantique, plan cadastral de 1836, section Q2).

Désormais pour une majeure partie propriété de la Commune de Blain et du Conseil Général, le château de la Groulais a fait l'objet de travaux de restauration portant principalement sur la courtine orientale. Ces travaux ont été réalisés par l'association C.H.A.M. (Chantiers Histoire et Architecture Médiévale) sous la conduite de Philippe Perron, architecte du Patrimoine (Barbara, 1992 ; Perron, 1995 ; 1996 ; 1997 ; 1998), et la surveillance du Service Régional d'Archéologie. Dans ce cadre et depuis 1995, plusieurs sondages archéologiques ont été effectués, principalement dans le secteur de la tour des Prisons et de la courtine est (Bellanger, 1995 ; 1996 ; 1997 ; 1998 ; 2005). Les sondages ainsi que les travaux du C.H.A.M. ont fourni de nombreux éléments permettant d'entrevoir l'évolution du front oriental du château de Blain. En 2000, une étude documentaire a eu pour objectif de rassembler et d'analyser l'ensemble des abondantes sources archivistiques et iconographiques concernant le château de Blain (Martineau, 2000). La plupart des archives historiques sont conservées dans le fonds Bizeul, fragment ténu de l'immense chartrier de la maison des Rohan détruit en 1793.

Aucune étude complète des élévations n'a encore été conduite à ce jour.

I-C Les antécédents

Les sources textuelles telles que les *Chroniques de Nantes et de Saint-Brieuc* ou le *cartulaire de Redon*, le plus souvent falsifiées et de tradition incertaine, ne nous apprennent rien qui puisse être assuré sur l'histoire de Blain à l'époque du haut Moyen Âge (Brunterc'h, à paraître). L'occupation du bourg de Blain est toutefois attestée à cette époque par la mise au jour de plusieurs sarcophages en calcaire coquillier, à l'occasion de la reconstruction de l'église Saint-Laurent et de travaux divers au XIX^e siècle. L'église elle-même n'est mentionnée qu'à partir du XII^e siècle.

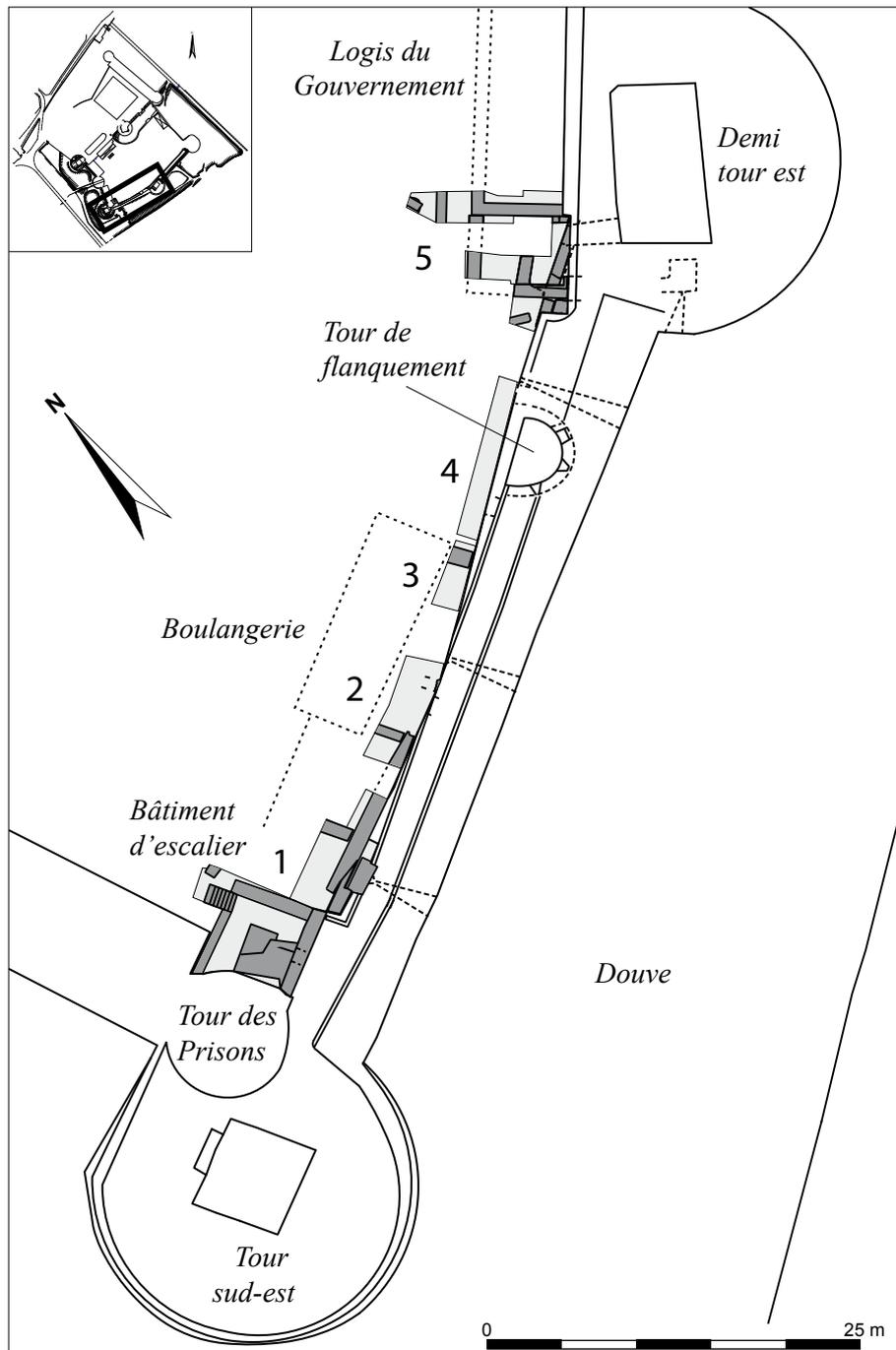


Figure 3 : Blain, plan des sondages archéologiques de 1995 à 2005 (DAO Patrick Bellanger).

Un monticule, le « Pic du Capitaine », constitué par un amoncellement de terre et de pierres sèches placées par couches et situé sur la rive gauche de l'Isac (fig. 1), a livré trois fragments d'une lampe du haut Moyen Âge ou du Moyen Âge classique lors de sa destruction en 1842.

Sur la rive droite de l'Isac, au confluent formé par cette rivière et le ruisseau du Courgeon, subsistait au XIX^e siècle les vestiges de deux enclos accolés de forme elliptique, portant le toponyme de Camp des Garennes et cernés de larges douves. Dans l'état actuel de nos connaissances, il demeure difficile de dater ces vestiges mais on peut toutefois constater que l'ancien chemin menant du bourg de Blain au château de la Groulais coupe en écharpe la première enceinte, attestant ainsi pour celle-ci une datation antérieure au début du XII^e siècle, date supposée de la construction du château. Il pourrait s'agir de la motte féodale initiale ou d'une fortification du haut Moyen Âge (*castrum* mentionné en 1123 ?).

II Les états successifs des fortifications

II-A Le château primitif

Une notice du fonds de Marmoutier permet d'être sûr de la présence de Guégon de Blain dans l'entourage du comte Alain IV, entre 1110 et le 16 avril 1112 (Guillotel, 1973 : 357-359). Une notice du *Cartulaire de Redon*, datée du 3 novembre 1148, fait par ailleurs allusion à un certain Inisan, de la maison d'Inisan de Blain (de Courson, 1863 : 344-345). La première mention fiable du château de Blain apparaît sous la forme de *castrum Bableni*, dans un diplôme de 1123 par lequel le roi Louis VI confirme les biens possédés par les évêques Félix, *Pascharius* et leurs successeurs. La liste des biens est le reflet incontestable de la situation politique du Nantais durant les deux derniers tiers du X^e siècle, correspondant notamment aux règnes de Louis IV (936-954) et Lothaire (954-986). La mention est fort intéressante, puisqu'elle nous transmet peut-être le nom ancien de Blain et qu'elle suggère qu'un *castrum* existait déjà au X^e siècle (Dufour, 1992 : 424-433 ; Brunterc'h, 1984 : 31-41).

Bien que la présence d'une forteresse ducale soit attestée au début du XII^e siècle, aucun indice archéologique ne permet actuellement d'en localiser l'emplacement. Les hypothèses de datation retenues par Louis Bizeul et Henri Sorin sont erronées. Ces derniers interprètent les bastions de la fin du XV^e siècle comme des vestiges de tours du XII^e siècle.

II-B Le château XIII^e siècle

II-B-1 Les sources textuelles

L'alliance de la maison de Blain avec celle de Clisson, au tout début du XIII^e siècle et l'accroissement des possessions de Guillaume de Clisson favorise l'émergence d'une grande famille féodale favorable au parti du roi de France, bien que vassal du duc de Bretagne. En 1217, le même Guillaume entreprend des travaux de fortification dans son château de Clisson. La position stratégique du château de Blain peut tout à fait justifier la construction de nouveaux ouvrages militaires par le même commanditaire (Martineau, 2000 : 15-16).

En 1254, Olivier de Clisson le Vieil se dresse contre le duc de Bretagne Jean Ier le Roux (Dom Morice, 1974). La médiation royale demandée par Clisson aboutit en 1260 à la confiscation de ses fiefs et forteresses. L'arbitrage rigoureux du traité de paix transmet l'image de fortifications encore assez puissantes en 1260 pour menacer les intérêts du duc de Bretagne et justifier un arrêt de saisie. La sentence royale oblige le duc à rendre les biens confisqués non pas à Olivier le Vieil, mais à son fils, Olivier le Jeune. Le texte mentionne des destructions de biens d'Olivier de Clisson sans plus de précisions sur les biens concernés.

II-B-2 Les données archéologiques

Le nettoyage d'un effondrement a permis la découverte en 1997 par le C.H.A.M. d'une tour de flanquement enchemisée par la courtine de la fin du XV^e siècle (fig. 3 et 4).

La maçonnerie de la tour, de plan semi-circulaire, montre une épaisseur de 0,75 m. Elle comporte deux archères à embrasement triangulaire et fente simple de type *philippien* datables de la première moitié du XIII^e siècle (fig. 5). Des emplacements de poutres témoignent de la présence d'un plancher correspondant au niveau d'utilisation des archères. Celui-ci constitue donc un étage de la tour (premier étage ?) (Perron, 1997).



Figure 4 : Blain, vue de la tour de flanquement du XIIIe siècle dégagée en 1997 (cl., Patrick Bellanger, 2005).



Figure 5 : Blain, vue d'une des deux archères de la tour de flanquement du XIIIe siècle (cl., Patrick Bellanger, 2005).

Le mur qui ferme intérieurement la tour et le parement de la tour elle-même présentent des traces d'incendie importantes. Il semble que la suite de ce mur, probablement le mur de la courtine du XIII^e siècle, se retrouve dans tous les sondages réalisés le long de la courtine (fig. 3). Son épaisseur de 0,80 m, relevée dans les sondages 1 et 5, est proche de celle des maçonneries de la tour de flanquement. Partout son parement montre également des traces d'incendie(s). Dans le sondage 5 (fig. 6), il a été observé que ces traces étaient antérieures au niveau de sol contemporain de la demi tour construite à la charnière des XV^e et XVI^e siècles (Bellanger, 2005).

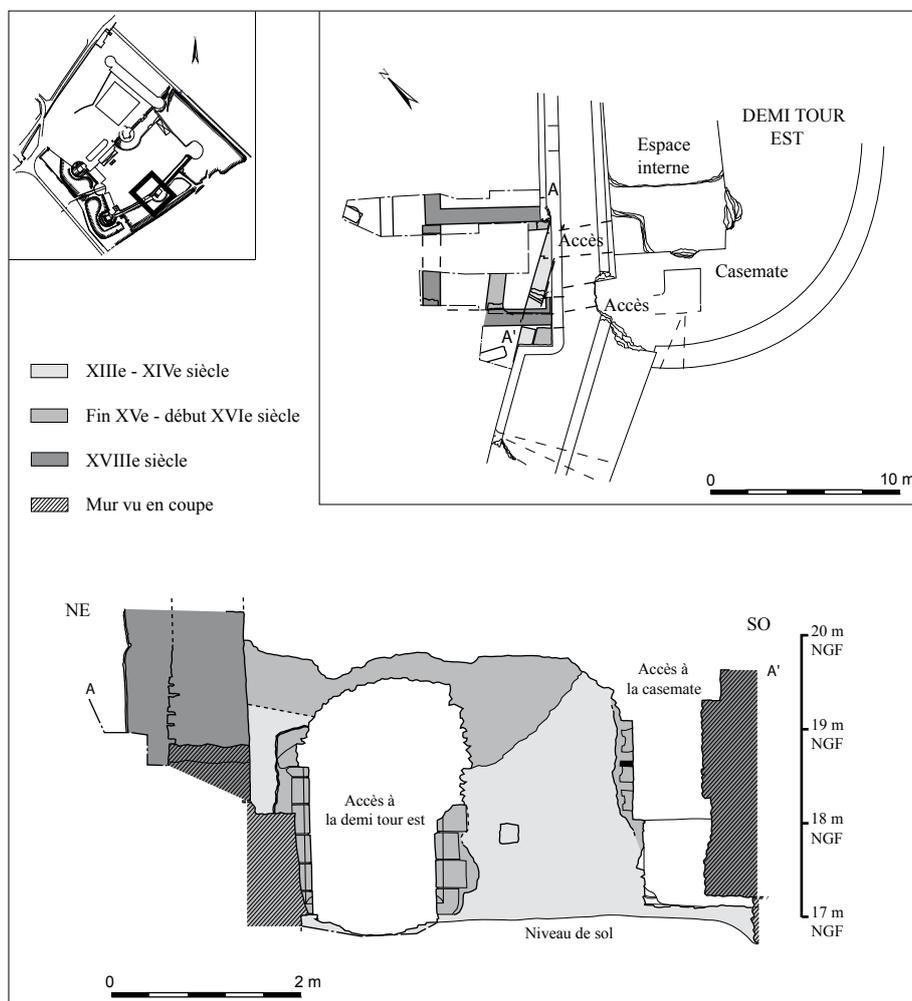


Figure 6 : Blain, sondage 5, plan et relevé de la façade interne orientale (DAO Patrick Bellanger).

De plus, dans la petite tour de flanquement, une fenêtre a été aménagée postérieurement à l'incendie, sans doute dans l'ouverture d'une troisième archère. L'ensemble de ces indices évoque une destruction par le feu de cette partie de la courtine, suivie d'une phase de reconstruction et de réutilisation et pourrait témoigner de la destruction du château de Blain par le duc de Bretagne et de sa reconstruction à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle.

Des ouvertures bouchées se remarquent dans le parement. Dans le sondage 2, une ouverture mesurant 1,20 m de large montre un seuil situé à 17,30 m NGF. Au nord de celle-ci, l'arrachement d'une maçonnerie de 0,80 m d'épaisseur et perpendiculaire au mur de courtine pourrait appartenir soit à un contrefort interne, soit à un mur de bâtiment. Dans le sondage 3, seul le côté sud d'une deuxième embrasure est visible, son côté nord étant masqué par une maçonnerie postérieure (boulangerie du XVIII^e siècle). Ces deux ouvertures paraissent contemporaines du probable mur de la courtine du XIII^e siècle (aucune trace de reprise visible dans la maçonnerie) mais leur fonction reste indéterminée (archères ?). Dans l'état de nos connaissances, le niveau de la cour du château du XIII^e siècle reste inconnu.

§II-C Le château du XIV^e au début du XV^e siècle

II-C-1 Les sources textuelles et les données architecturales

Louis Bizeul attribue la construction de la tour de l'Horloge, de la tour du Pont-Levis, de ses deux courtines sud ainsi que la tour de l'Horloge à Olivier de Clisson le Jeune, mort vers 1320, ou à son fils Olivier III, mort à Paris en 1343. Le défaut de sources documentaires nous empêche d'être aussi catégoriques que l'auteur. La typologie des tours du Pont-Levis, de l'Horloge et des Prisons pose clairement un problème de chronologie qui ne peut être résolu par les textes. Datée du XIII^e siècle par Louis Prével, de la fin du XIV^e siècle par Eugène Viollet-le-Duc et du XV^e siècle par Jean Mesqui (Mesqui, 1992 ; 1994), la tour du Pont-Levis (fig. 7) est l'ouvrage qui réunit le plus d'avis contraires. Malgré les restaurations récentes, de nombreuses modifications visibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la tour indiquent qu'il est possible que tous ces auteurs aient raison.



Figure 7 : Blain, vue de la tour du Pont-Levis (cl., Patrick Bellanger, 2005).



Figure 8 : Blain, vue de la tour du Connétable et du Logis du roi largement remanié (cl., Patrick Bellanger, 2005).

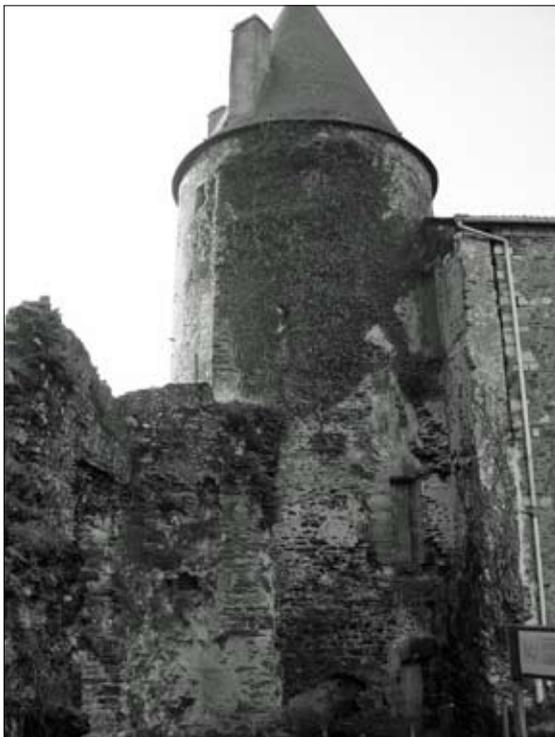


Figure 10 : Blain, vue de la tour des Prisons (cl., Patrick Bellanger, 2005).

Lorsqu'en 1361, Charles V rétrocède à Olivier IV de Clisson tous les biens paternels saisis 18 ans plus tôt, ce dernier se retrouve à la tête d'un important patrimoine foncier marqué par deux forteresses principales : Clisson et Blain.

Le fonds Bizeul ne possède pas moins d'une quarantaine de pièces originales touchant l'administration du domaine de Blain entre 1371 et 1420. Ces sources montrent qu'Olivier IV de Clisson (1336-1407) engage d'importants travaux de réfection et de construction. Pour la plupart, ceux-ci restent néanmoins difficiles à identifier et à localiser. Seule l'édification de la tour du Connétable (fig. 8) est clairement attestée.

Les textes font également mention du Petit Château, de la tour du Moulin, de la tour du Pont-Levis et de la tour des Prisons. On trouve aussi entre 1371 et 1374, une annotation sur « la tour de blain⁽⁷⁶⁾ » Cette tour est peut-être la tour maîtresse antérieure à 1378, désignée pour la première fois « grosse tour » et « tour de l'Horloge » dans un texte de 1525⁽⁷⁷⁾.

76. Médiathèque, Nantes, fonds Bizeul, 1694.

77. Médiathèque, Nantes, fonds Bizeul, 1700.

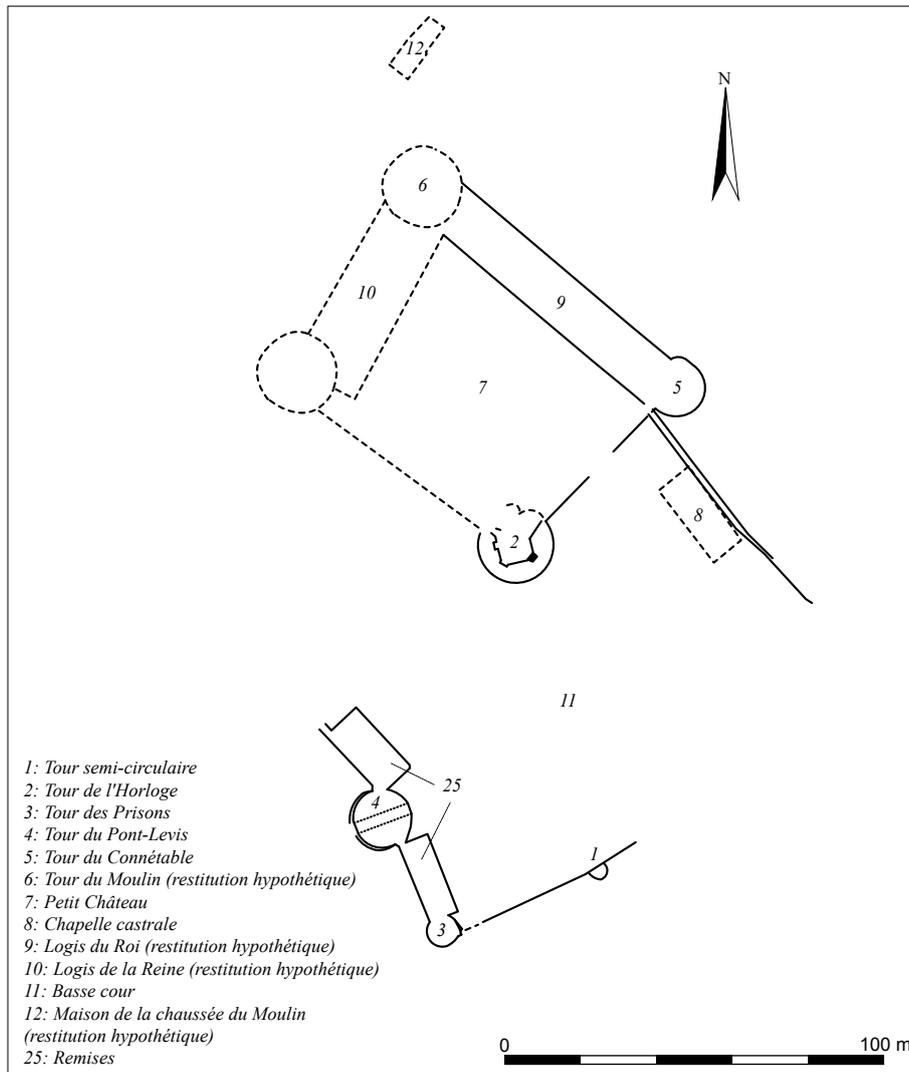


Figure 9 : Blain, état du château à la fin du XIV^e siècle (DAO Patrick Bellanger).

Le front sud présente à la charnière des XIV^e et XV^e siècle un ensemble homogène composé par la tour du Pont-Levis, tour porte circulaire munie d'un pont-levis à flèches, par les courtines sud-est et sud-ouest et par la tour des Prisons (fig. 10). La tour du Pont-Levis ainsi que les deux courtines adjacentes possèdent un couronnement de mâchicoulis breton sur console en pyramides inversées dont les linteaux sont décorés de trilobes moulurés dans des arcs délardés.

Trois pièces d'archives concernent des travaux de réparation réalisés au château par le vicomte Alain de Rohan, entre 1411 et 1420⁽⁷⁸⁾.

II-C-2 Les données archéologiques

À la suite de l'effondrement partiel en 2000 du pont construit au XVIII^e siècle pour accéder à l'entrée du château, les piles d'origine du pont-levis ont été mises au jour (fig. 11).

78. Médiathèque, Nantes, fonds Bizeul, 1689.



Figure 11 : Blain, vue des piles du XIVe siècle noyées dans le pont moderne (cl., Patrick Bellanger, 2005).



Figure 12 : Blain, vue des fondations des escaliers successifs de la tour des Prisons (cl., Patrick Bellanger, 2005).

Un piquetage effectué en 1995 a permis de retrouver une ouverture bouchée permettant la circulation entre la tourelle d'escalier de la tour du Pont-Levis et la courtine sud-est. Les pieds-droits et linteaux des ouvertures de la tour du Pont-Levis et de la tour des Prisons, constitués de gros blocs de calcaire chanfreinés, sont similaires (Bellanger, 1995).

À la base de la tour des Prisons, une maçonnerie mise au jour en 1995 (fig. 3 : sondage 1) borde vers l'extérieur un couloir de latrine en partie obturé par une reprise du parement de la tour. Ce massif correspond sans doute à la base d'un escalier externe distribuant les étages de la tour (tourelle d'escalier en vis ?). L'arrachement de la maçonnerie de cet escalier se distingue en élévation (fig. 12).

II-D Le château de la fin du XV^e au début du XVI^e siècle

II-D-1 Le contexte historique

Jean II de Rohan succède à son père Alain IX en 1461. En raison des velléités annexionnistes du roi de France, le duc de Bretagne François II commande à Jean II d'entreprendre une importante campagne de travaux de rénovation de la vieille forteresse seigneuriale, qu'il adapte au canon entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle.

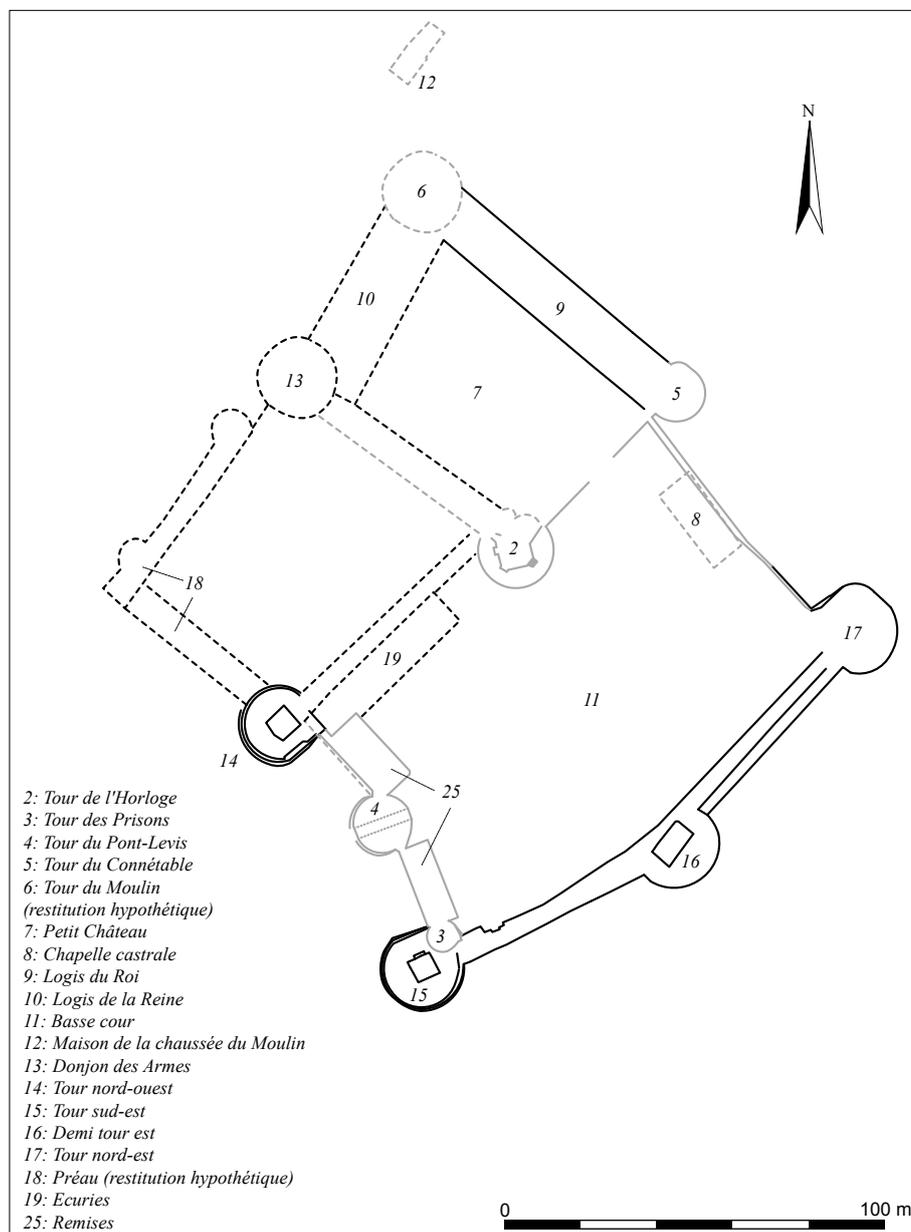


Figure 13 : Blain, état du château à la fin du XV^e siècle (DAO Patrick Bellanger).

Jean II développe un véritable programme défensif cohérent. Il commence par élever le front ouest destiné à protéger le corps de logis du Petit Château. Il poursuit les travaux vers la basse-cour, au sud et l'est, où il jette les bases d'un véritable fort quadrangulaire flanqué aux angles de tours semi-circulaires. Les douves, alimentées par un réseau hydraulique mis en place depuis le cours de la rivière Isac, sont élargies pour l'occasion. La vieille courtine orientale, épaissie sur une largeur de six mètres, est flanquée de deux tours aux angles et d'un boulevard semi-circulaire en façade (fig. 13).

I-D-2 Les données architecturales et archéologiques

Les différents sondages réalisés depuis 1995 ont montré que les maçonneries construites par Jean II de Rohan viennent s'appuyer contre la face externe de l'ancienne maçonnerie, reprenant celle-ci en partie supérieure du côté cour. La carapace fortifiée, prévue pour résister à l'explosion du boulet métallique, s'abaisse considérablement au point de présenter un chemin de ronde au niveau de la contrescarpe du fossé. Le principe du couronnement médiéval, marqué par l'habituelle rangée de mâchicoulis, est abandonné au profit d'un glacis très prononcé ponctué par un bourrelet ménagé sur toute la longueur du rempart. La tour des Prisons est englobée sur trois niveaux par la construction de la tour sud-est (fig. 14).

Les tours d'artillerie du front oriental comportent des chambres de tir sur deux niveaux qui sont équipées de canonnières à la française, à ébrasement externe, destinées au tir rasant.

Entre la demi tour est et la tour sud-est, trois canonnières du même type s'ouvrent à l'extérieur, à la base de la corniche du parapet d'artillerie dégagé par le C.H.A.M. en 1997.

Du côté interne, les deux embrasures situées au nord de ce tronçon de courtine, s'ouvrent dans la face interne du parement tandis que la canonnière localisée près de la tour sud-est s'intègre dans un renforcement. Le sol de ce réduit se trouve à 20,25 m NGF. Un vide dans la maçonnerie au nord de l'espace de tir pourrait indiquer la présence d'un conduit de latrine. On retrouve en effet un dispositif similaire inséré dans le tronçon nord de la courtine orientale, conservé en élévation. La courtine nord devait être renforcée d'après le même procédé, mais les travaux ont été stoppés avant l'achèvement du programme pour une raison inconnue (décès de Jean II ?). Les pierres d'attente sont encore visibles à l'angle de la tour nord-est, en direction de la tour du Connétable.



Figure 14 : Blain, vue de la tour sud-est (cl., Patrick Bellanger, 2005).

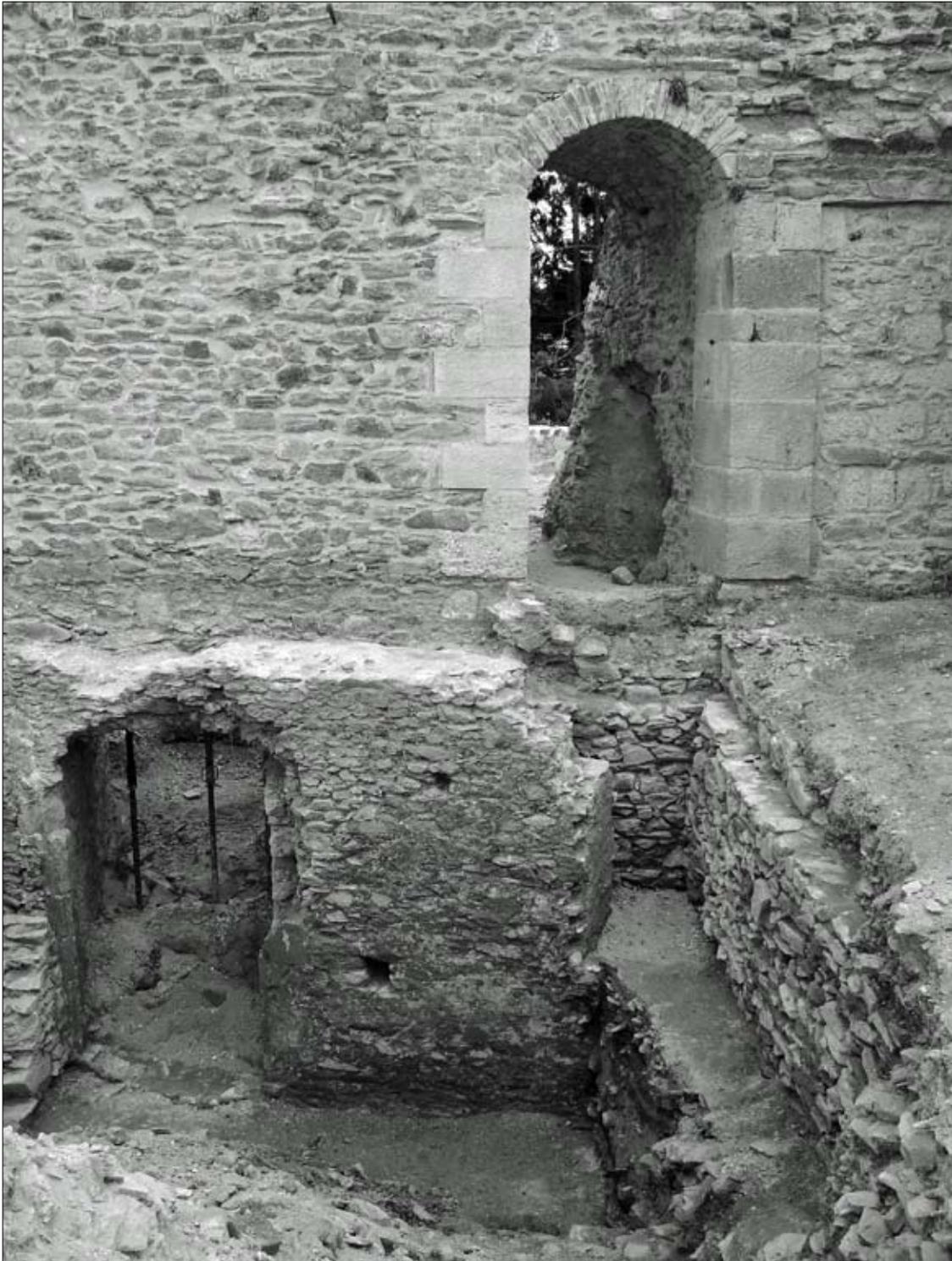


Figure 15 : Blain, sondage 5, vue de l'élévation interne de la courtine orientale et des accès à la demi tour est (cl., Patrick Bellanger, 2005).

Devant la demi tour est, le sondage 5 (fig. 6 et 15) a permis de reconnaître deux ouvertures aménagées dans le mur de l'ancienne courtine. La première offre un accès rejoignant probablement une chambre de tir vidée en 1997 par le C.H.A.M. La seconde ouverture, actuellement effondrée en partie haute, permet l'accès à la salle intérieure de la demi tour est. Les pieds-droits en tuffeau présentent une gorge en quart de cylindre évidé (cavet). Sur le côté nord subsiste un bloc de sommier suggérant l'existence à l'origine d'une voûte en tuffeau, sans doute en arc surbaissé. Le niveau de sol fonctionnant avec ces deux ouvertures a été reconnu à 17 m NGF.

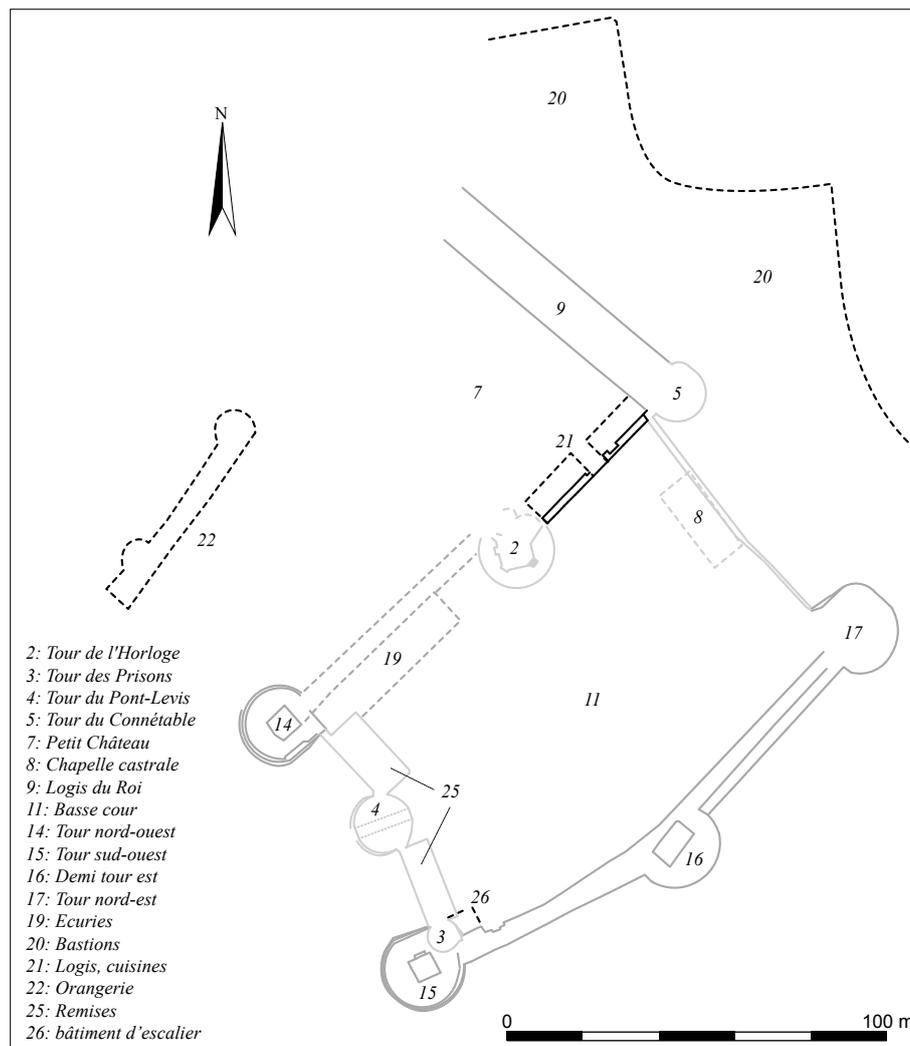


Figure 16 : Blain, état du château à la fin du XVI^e siècle
(DAO Patrick Bellanger).

Deux murs arasés, appuyés contre les côtés nord et sud des deux accès, semblent indiquer l'existence d'un couloir reliant la casemate sud à la salle interne de la demi tour est. Le remblai comblant cet espace a livré de la céramique ainsi qu'une monnaie attribuables à la deuxième moitié du XVI^e siècle.

II-E Les destructions de la fin du XVI^e siècle (fig. 16)

Pendant les guerres de Religion en 1589, le sieur Du Goût, vassal des Rohan, s'introduit par surprise dans le château de Blain et réussit à déloger la faible garnison de Mercoeur (Prevel 1869 : 84-85). Le siège est lancé en 1591 par le duc de Mercoeur à la tête d'une armée d'Espagnols. « Ils firent une raisonnable brèche à la tour du Moulin, qui flanquait les deux corps de logis et répondant à la tour du Connétable qui est encore debout. La ruine de cette tour superbe servit de plancher aux Espagnols pour monter sur la terrasse aisément et sans résistance. Le capitaine Du Goût les voyant donner un furieux assaut, sans les pouvoir empêcher d'emporter la place, ne trouva pas d'autre moyen de s'y opposer, que par un coup de désespoir, en mettant le feu dans la tour, qui fut si bien embrasée qu'à peine aujourd'hui en voit-on des traces. De là, l'embrasement gagna au superbe corps de logis qui avait cent quarante pieds, depuis la tour du moulin, jusqu'au donjon des armes, ayant tout le long sa terrasse à dos » (Lenoir de Crevain, 1683 : 303).

I-F Le château entre la fin du XVII^e siècle et le XIX^e siècle A GARDER ?

II-F-1 Les sources textuelles

L'aveu rendu au roi par Marguerite de Rohan, le 28 décembre 1632, est le premier document à présenter l'état général du château, du parc et de la seigneurie de Blain après le siège de 1591 : « Les trois chasteaux et forteresses dudit lieu, dont y a un de ruyné, avec leur clostures et murs ; quatre grosses tours dont y en a encore trois entières et une d'icelle demye ruinée, jointes ensemble par le corps de logis, galleries, grande chapelle, quatre boulevards à l'entour des dits chasteaux, avec rues, courts, douves, fossés, remparts, terrasses et esprons, portes fermantes, pont-levis devans jardins et vergers. [...] Item le parc joignant ledit chasteau de Blaing clos et fermé de murailles avec leurs bardeaux, herses, arches et portes, au travers duquel passe la rivière d'Isac, duquel parc y a fontaine et l'autre partie en trois grandes pièces de pré, plusieurs isles, eaux et maretz [...] »⁽⁷⁹⁾.

Le château est saisi en 1791 pour servir de casernement aux troupes républicaines, provoquant de multiples déprédations dans le corps de logis et dans le parc. La tour de l'Horloge est arasée en 1804.

II-F-1 Les données archéologiques

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, plusieurs bâtiments sont construits le long de la courtine orientale. Ils figurent sur le plan cadastral de 1836 et divers dessins du XIX^e siècle. Un bâtiment d'escalier de plan carré dégagé en 1995 (sondage 1) est aménagé devant la tour des Prisons en remplacement de l'ancienne tourelle. Le côté sud reprend en partie le parement de la tour, gommant ainsi son aspect cylindrique. Le côté ouest s'appuie contre le pignon de la remise sud-est. Son extrémité nord dans laquelle l'accès au bâtiment a été reconnu et le côté nord du bâtiment sont aujourd'hui arasés. L'observation du côté est, appuyé contre le parement interne de la courtine et encore présent en élévation, permet de relever la présence d'une ouverture bouchée dont le seuil est situé à 20,40 m NGF. L'escalier lui-même devait s'élever autour d'un massif rectangulaire accolé à la tour des Prisons et disposé au centre du bâtiment.

III Conclusion

De par son histoire particulièrement mouvementée, le château de Blain constitue, au travers de ses vestiges architecturaux visibles en élévation ou enfouis, un précieux témoignage de l'évolution des enceintes médiévales. Ce site se trouve en outre abondamment documentée en archives et les travaux récents ont largement démontré le potentiel archéologique encore peu exploité qu'il représente pour la recherche sur la fortification du Moyen-âge.

Références bibliographiques

Rapports manuscrits

BARBARA, Muriel, *Blain, Château-fort de la Groulais, couronnement de la tour sud-est pour une mise au jour des structures*, Rapport de sondages archéologiques, dactyl., CHAM, Service Régional d'Archéologie, Nantes, 1992 .

BELLANGER Patrick, *Blain, Château de la Groulais*, Rapport de sondages archéologiques, dactyl., AFAN, Service Régional d'Archéologie, Nantes, 1995.

BELLANGER Patrick, *Blain, Château de la Groulais*, Rapport de sondages archéologiques, dactyl., AFAN, Service Régional d'Archéologie, Nantes, 1996.

BELLANGER Patrick, *Blain, Château de la Groulais*, Rapport de sondages archéologiques, dactyl., AFAN, Service Régional d'Archéologie, Nantes, 1997.

BELLANGER Patrick, *Blain, Château de la Groulais*, Rapport de sondages archéologiques, dactyl., AFAN,

79. Médiathèque, Nantes, fonds Bizeul, 1728.

Service Régional d'Archéologie, Nantes, 1998.

BELLANGER Patrick, *Blain, Château de la Groulais*, Rapport de sondages archéologiques, dactyl., INRAP, Service Régional d'Archéologie, Nantes, 2005.

BIZEUL Louis, Histoire de Blain et de son château depuis le IX^e siècle jusqu'à nos jours, Manuscrit in folio en 4 tomes (le 4^e se trouve au musée de Blain), Médiathèque, Nantes, Fonds Bizeul, 1673-1676.

MARTINEAU Jocelyn, *Blain, Château de la Groulais*, Rapport d'étude documentaire, dactyl., Conservation Régionale des Monuments Historiques, Nantes, 2000.

PERRON Philippe, *Blain, Château, chantier CHAM*, compte-rendu de travaux, dactyl., CHAM, Service Régional d'Archéologie, Nantes, 1995.

PERRON Philippe, *Blain, Château, chantier CHAM*, compte-rendu de travaux, dactyl., CHAM, Service Régional d'Archéologie, Nantes, 1996.

PERRON Philippe, *Blain, Château, chantier CHAM*, compte-rendu de travaux, dactyl., CHAM, Service Régional d'Archéologie, Nantes, 1997.

PERRON Philippe, *Blain, Château, chantier CHAM*, compte-rendu de travaux, dactyl., CHAM, Service Régional d'Archéologie, Nantes, 1998.

Publications

BRUNTERC'H Jean-Pierre, « Blain, textes antiques et médiévaux », dans Atlas des agglomérations secondaires antiques de Bretagne et des Pays de la Loire, à paraître.

BRUNTERC'H Jean-Pierre, « Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049 », dans Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, t. LXI, 1984, p. 31-41.

DE COURSON Aurélien, Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, n° CCCXLI, Paris, 1863, p. 291-293.

DOM MORICE, « Histoire civile et ecclésiastique de Bretagne ». Paris, 1750-1756, suivi de « Mémoire pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne », Paris, réédition 1974, 3 tomes.

DUFOUR Jean, « Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137) », dans Robert-Henri BAUTIER (dir.), Actes antérieurs à l'avènement et 1108-1125, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 1922, n° 205, p. 424-433.

GUILLOT Hubert, Les Actes des ducs de Bretagne (944-1148), thèse de doctorat, dactyl., Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris, Paris, 1973, n° 111, p. 346-349.

LENOIR DE CREVAIN, Histoire ecclésiastique de la Bretagne depuis la Réformation jusqu'à l'Edit de Nantes, Médiathèque, Nantes, 38201, 1683.

MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence*, Picard, Paris, 1992, t.1, p. 312, 380, 387.

MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence*, Picard, Paris, 1994, t.2, p. 212, 339.

PREVEL Louis, « Le château de Blain », dans *Annales de la Société Académique de Nantes*, 1869, t. XL, p. 21-31, 32-37, 100, 116.

SORIN Henri, « Post-scriptum à l'Histoire de Blain », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, 1932, t.LXXII, p. 27-44.

SOULLARD Paul, « Compte-rendu de la découverte d'un trésor au château de Blain », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, 1905, t. XLVI, p. 235-242.

VIOULET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècles*, Bance, 1858, t. III, p. 56 et t. IX, p. 181.

3.5 - Château de Champtocé-sur-Loire (49)

Par Emmanuel Litoux (Service Archéologique Départemental de Maine-et-Loire.)

I PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La commune de Champtocé-sur-Loire est située sur la rive droite de la Loire, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Angers, sur la route de Nantes. Le château occupe un promontoire de schiste au pied duquel coule la rivière de la Romme dont la basse vallée constitue la limite orientale du bourg. Le village s'est développé au sud-ouest du château, notamment autour de l'église Saint-Pierre, et sur le coteau descendant vers le lit majeur de la Loire. Un ancien bras du fleuve, la boire dite « de Champtocé », est en partie alimentée par les eaux de la Romme qui se jettent dans la Loire quelques kilomètres en aval, à Ingrandes (fig. 1)

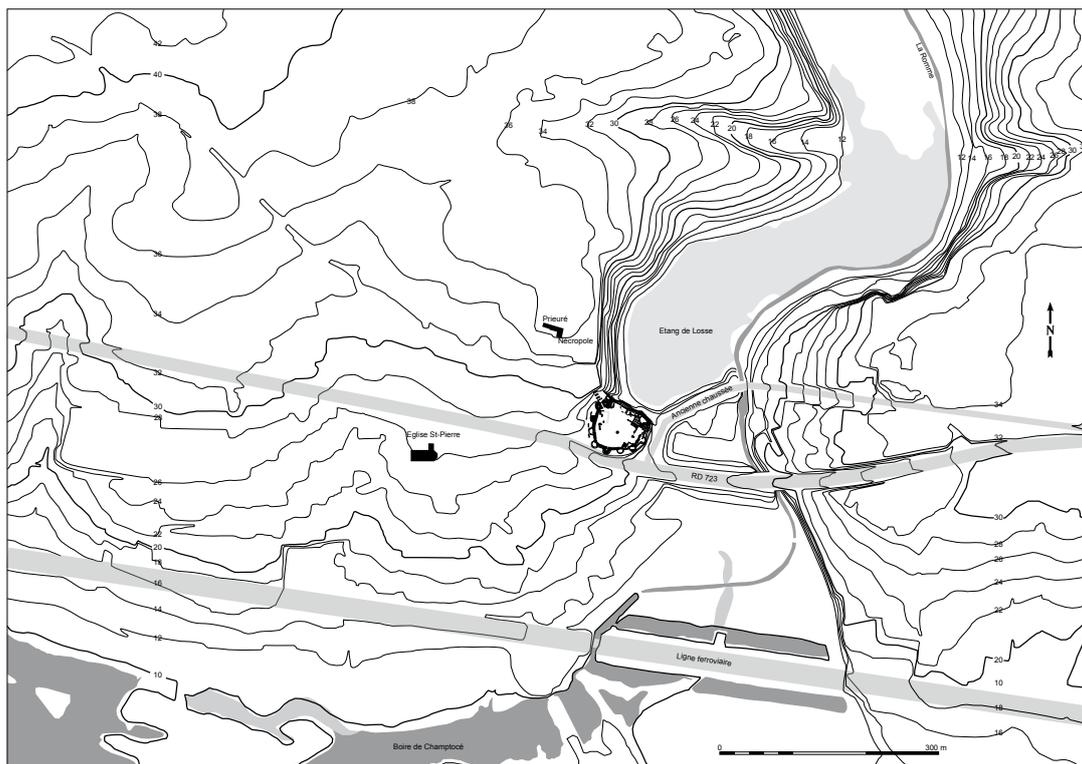


Fig. 1 : Environnement topographique du château (SADML, d'après plan à 1/5000, feuille de Champtocé-sur-Loire, IGN, 1977).

A Historique⁽⁸⁰⁾

La première mention écrite de Champtocé est relevée par Célestin Port sous la forme « *Cantosciaco* » aux alentours de l'an 1000 dans le cartulaire de la Trinité de Vendôme (Port 1965 : 634). Une forme plus proche « *Chantoce* » apparaît en 1190 (*Ibid.*), l'orthographe actuelle ne se fixant progressivement qu'à partir du XV^e siècle. Le regroupement de population à l'origine de la paroisse n'est pas précisément daté. Reflet d'une implantation humaine pérenne, une nécropole mérovingienne est attestée depuis le XIX^e siècle sur le promontoire, au nord du château (site dit du « Grand jardin », Port 1874). Deux opérations menées en 1980 et en 1988 ont permis de mieux cerner la zone funéraire (Montaudon 2009 : 18-21) qui semble limitée au nord par un fossé d'environ 7 m de large. L'organisation des sépultures, les superpositions, la variété des formes d'inhumations — sarcophages en calcaire coquillier, coffrages en dalles de schiste ardoisier, caveaux, sépultures en pleine terre, fosses collectives — traduisent au moins deux grandes phases d'inhumation (Prigent 1982 : 369). En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de déterminer si un lieu de culte était

80. Pour les éléments non référencés, l'historique s'appuie sur l'étude documentaire réalisée par la société d'architecture Archi-Trav' / B. Fillon-Braguet (2010).

directement associé à la nécropole alto-médiévale. Une partie des inhumations tardives date des XIII^e-XIV^e siècles ainsi que l'atteste l'utilisation de céramiques de type Saint-Jean-de-la-Motte comme pots funéraires. Elles pourraient s'inscrire dans une zone cimétériale attenante au prieuré de Saint-Florent (cf. *infra*).

Le château se trouve à une centaine de mètres au sud de la nécropole du « Grand jardin ». La topographie du promontoire et le réseau hydrographique ont fait du site un emplacement privilégié pour contrôler un axe de circulation essentiel — la vallée de la Loire —, dans une zone de marche disputée par les Angevins et les Bretons (fig. 1). La basse vallée de la Romme, où s'est développé un étang au moins depuis le premier millénaire avant J.-C., forme une barrière naturelle vers l'est. Des mentions de moulins vers 1100 laissent supposer la présence dès cette époque d'une digue édifiée au pied du promontoire et constituant un point de passage obligé sur la rive droite du fleuve. Au tout début du XI^e siècle, le comte d'Anjou Foulques Nerra, soucieux de renforcer les positions angevines face aux voisins bretons, installa à Champtocé une famille de chevalier qui s'attacha le nom de site. Les sources écrites révèlent pour la première fois — entre 1075 et 1084 — la nature fortifiée du lieu, alors qualifié de *castellum*. L'église, dont la fondation succède vraisemblablement à celle du château, fut donnée vers 1040 à l'abbaye Saint-Nicolas. Cependant, peu après, l'église devient également le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, ce qui génère rapidement une situation conflictuelle nécessitant les arbitrages de l'évêque d'Angers. Un don de terrain attenant aux fossés du château effectué entre 1075 et 1086 par Hugues I^{er} de Champtocé permet aux moines de créer un bourg au centre duquel ils établirent un prieuré dont subsistent encore des bâtiments rue des Grands jardins, au-dessus de la maison de retraite.

Vers 1100, Tiphaine de Champtocé fit rentrer par mariage la seigneurie dans la famille de Craon qui la détiendra pendant plus de trois siècles. Dans les années qui suivirent l'annexion de l'Anjou au domaine capétien en 1204, Maurice III de Craon puis son frère Amaury jurèrent fidélité à Philippe Auguste. C'est vraisemblablement dans le courant du XIII^e siècle qu'est édifiée l'enceinte cantonnée d'une dizaine de tours circulaires. L'importance du programme castral traduit dans la pierre la puissance des commanditaires. De la châtelainie de Champtocé mouvaient un grand nombre de fiefs de la rive droite de la Loire (Le Mené 1982 : 154). Par ailleurs, la seigneurie tirait des revenus substantiels de la perception d'un droit de péage sur le trafic fluvial et terrestre (Cintré 1992 : 79-84).

En 1404, Guy de Laval épousa Marie, fille de Jean de Craon. La même année naquit leur premier enfant, Gilles de Rais qui fit une brillante carrière militaire et devint maréchal de France en 1429. En proie à des difficultés financières malgré un patrimoine considérable, il vendit en 1437 sa châtelainie de Champtocé au duc de Bretagne Jean V, au grand dam de son puîné René de la Suze et de sa fille Marie de Rais, mais également de René d'Anjou pour qui cette place-forte représentait un point stratégique sur la frontière avec les Bretons. La condamnation et l'exécution de Gilles de Rais en 1440 rendirent caduque cette vente et ouvrirent une longue période de contestation opposant d'un côté le parti breton — légitime —, et de l'autre les membres de la famille de Gilles de Rais, bénéficiant du soutien du duc d'Anjou et du roi de France. L'an 1473 marque temporairement la sortie de l'imbroglio avec la reconnaissance des droits de François II de Bretagne sur un château sans doute dans un piètre état. En effet, dans le cadre du conflit franco-breton, le château subit à plusieurs reprises les attaques des armées de Louis XI qui s'emparent de la place en 1465, 1468 et 1472, la dernière prise étant réputée suivie d'un démantèlement des fortifications.

En 1479, Louis XI fait revenir la châtelainie dans un premier temps dans le giron angevin puis, après la mort de René en 1480, dans le domaine royal. En 1486, Charles VIII la restitue au fils bâtard du duc de Bretagne, François I^{er} d'Avaugour ; celui-ci joue un rôle de premier plan durant cette période troublée qui précède la capitulation de Bretagne entérinée par le mariage célébré en décembre 1491 à Langeais entre la duchesse Anne et Charles VIII. De cet état tardo-médiéval il ne reste que peu de traces évidentes, à l'exception notable du portail d'entrée à double pont-levis, dont le commanditaire n'est cependant pas connu, tant les changements de main furent nombreux dans la seconde moitié du XV^e siècle.

À François I^{er} d'Avaugour succède son fils François II qui transmet ensuite la châtelainie de Champtocé à son premier puîné, Odet de Vertu ; le château restera dans cette famille jusqu'en 1704. Les troubles de la fin du XVI^e siècle affectent le château qui est pris, « abattu et démentellé », par les troupes du duc de Mercœur en 1591. Cependant, le site ne perd pas tout potentiel défensif puisqu'une garnison avec son commandant y stationne en 1596. En 1616, il sert encore de retranchement aux troupes de César de Vendôme, fils naturel d'Henri IV en lutte avec Louis XIII.

L'édification du grand corps de logis oriental, représenté avec toutes ses toitures sur une vue de la collection Gaignières dessinée en 1695, n'est curieusement pas du tout documentée, si bien que sa date de construction — fin du XVI^e siècle, début du siècle suivant ? — reste encore incertaine. À partir de 1704, les propriétaires successifs résident au château de Serrant et délaissent celui de Champtocé qui connaît alors une ruine rapide,

accélérée par la récupération des matériaux de construction. Propriété des familles de l'Estoile, puis de Frenay, le château est donné à la Communauté de communes Loire-Layon en 2007 qui engage un projet de restauration et de mise en valeur du monument. Les ruines semblent n'avoir que peu évolué depuis la fin du XIX^e siècle, ainsi qu'en témoignent les différentes photographies du monument. Le château est inscrit sur la liste des Monuments Historiques le 16 juin 1926⁽⁸¹⁾.

B L'organisation du site à la fin du Moyen Âge et à l'Époque moderne

Le croisement de plusieurs sources documentaires, en particulier de deux aveux de 1469 et 1675 et de plans du XVIII^e siècle, permettent de restituer les grandes lignes de l'organisation du site qui reflètent sans doute une situation tardo-médiévale (Archi-Trav' 2010). La pièce la plus ancienne est un aveu rendu en 1469 par le duc de Bretagne au duc d'Anjou. Le château avec sa chapelle sont mentionnés de façon relativement stéréotypée. En revanche, le texte donne un descriptif plus spécifique du boulevard situé en avant de l'entrée⁽⁸²⁾ : l'ouvrage défensif entouré par des fossés était accessible par un premier pont-levis, sans doute à l'emplacement de celui figuré sur deux plans anciens (fig. 2). Les bâtiments que l'on trouve mentionnés — logement du portier, étable et grenier — ont disparu de longue date mais les maçonneries mises au jour dans le diagnostic réalisé en 2009 pourraient s'y rattacher (Montaudon 2009). Un deuxième pont-levis assurait le franchissement du fossé séparant le boulevard du château. Des sources plus tardives, de la fin du XVII^e siècle amènent à localiser une basse-cour au sud-ouest du château.



Fig. 2 : Extrait du *Plan géométral de l'Étang de Champtocé*, milieu du XVIII^e siècle (1749 ?) (Arch. nat., département des cartes et plans, NII, Maine-et-Loire, n° 1665).

L'occupation des parcelles attenantes au château telle qu'elle est décrite dans un aveu rendu en 1675, découle de toutes évidences d'une situation ancienne. Le document cite dans l'ordre :

81. La protection a été étendue au site le 16 septembre 1931.

82. « C'est à savoir notre chastel dudit lieu de Champtocé aussi que par lui se comporte clos, à tours, et murailles tou alentours, à pont-levis, créneaux, arbalétrières et canonniers avec [?] la chapelle estant audit chastel de Chantocé clos ledit chastel o douves [faîtes] à fons de [?] ainsi, que toutes lesdistes choses se poursuivent et comportent. Item notre boulevard estant devant notre dit chastel où qu'il y a trois maisons en lesquelles une maison où se loge notre portier et en deux autres sont où sont nos étables et nos greniers à mettre nos foins, et [?] lequell boulevard est fermé à douves et à deux-ponts-levis joignant l'un desquels pont-levis au droit de notre estang de Locé sont assis nos jardins, clos de murs contenant trois journeaux de terre labourables ou environ. Au-dedans duquel jardin, est assis notre fuye à pigeons » (Chartier de Serrant (49), aveu de François II de Bretagne à René d'Anjou, liasse 666, le 1^{er} mars 1469, transcription B. Fillon-Braguet, Archi-Trav').

- le boulevard avec son pont-levis, « clos de douves et de murailles », aménagé en jardin
- une basse cour de « deux boisselées de dîme de terre environ [...] fermée de murailles » au sud, à l'ouest et au nord, et limitée à l'est par les fossés du château, plantée d'arbres mais dans laquelle se trouvaient anciennement des maisons et des tours,
- une parcelle d' « une boisselée de terre ou environ » plantée d'arbres, fermée de murs au sud, à l'ouest et au nord, et séparée du bastion — en fait le boulevard — par une « douve »,
- un grand jardin de « huit [?] boisselées et demie de dîme de terre environ », clos de murs et de haies, où se tenait autrefois une fuie ; les quatre principaux confronts sont constitués par le boulevard au sud, le prieuré de Champtocé à l'ouest, la grange de l'abbaye du Pontron au nord et le coteau et l'étang de Lossé à l'est.

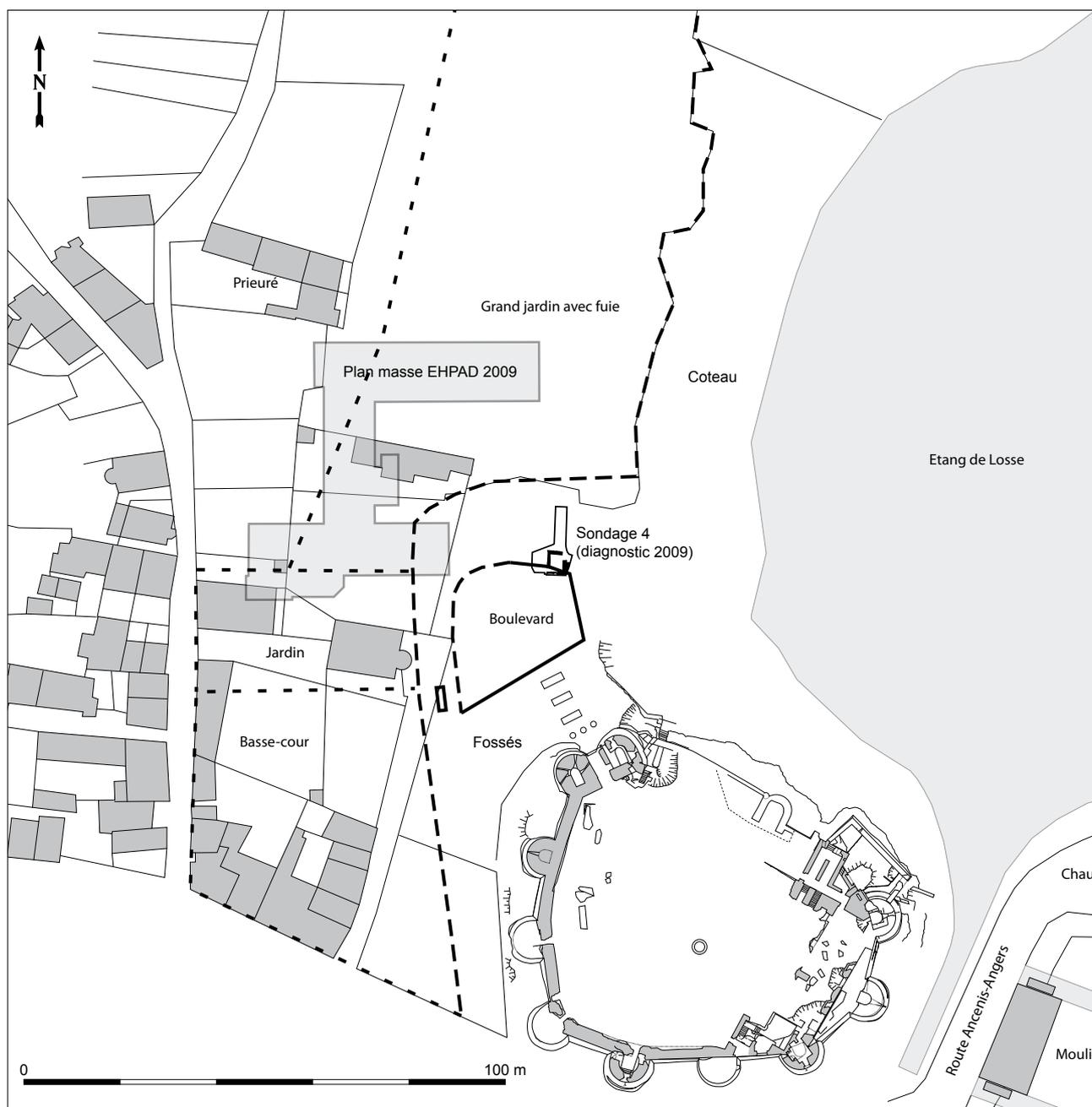


Fig. 3 : Plan du château (état actuel) recalé sur le parcellaire de 1835 ; restitution de l'organisation des abords du monument au XVII^e siècle (SADML) d'après les données de l'étude documentaire (Archi-Trav' 2010).

Parmi les différentes possessions seigneuriales dans le bourg et dans la campagne environnante, le document mentionne au sud-ouest du château le palais de justice avec sa prison, des halles, les aménagements situés sur la chaussée de l'étang de Lossé (pêcherie, moulin à seigle et moulin à froment) et une garenne.

II ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

L'ampleur du site et sa relative complexité ne rendaient pas possible une étude fine de l'ensemble castral. Il a été procédé à un enregistrement stratigraphique par Unités Architecturales (UA) de certains secteurs jugés important pour la compréhension globale du monument, sans prétention à l'exhaustivité.

Seront abordés dans l'ordre l'analyse des secteurs suivants :

- les éléments de maçonnerie épars dans l'angle ouest de la cour,
- le châtelet (tours 1 et 2),
- la poterne de la tour 1
- la courtine comprise entre les tours 2 et 6,
- les caves du logis oriental et la poterne de la tour 10,

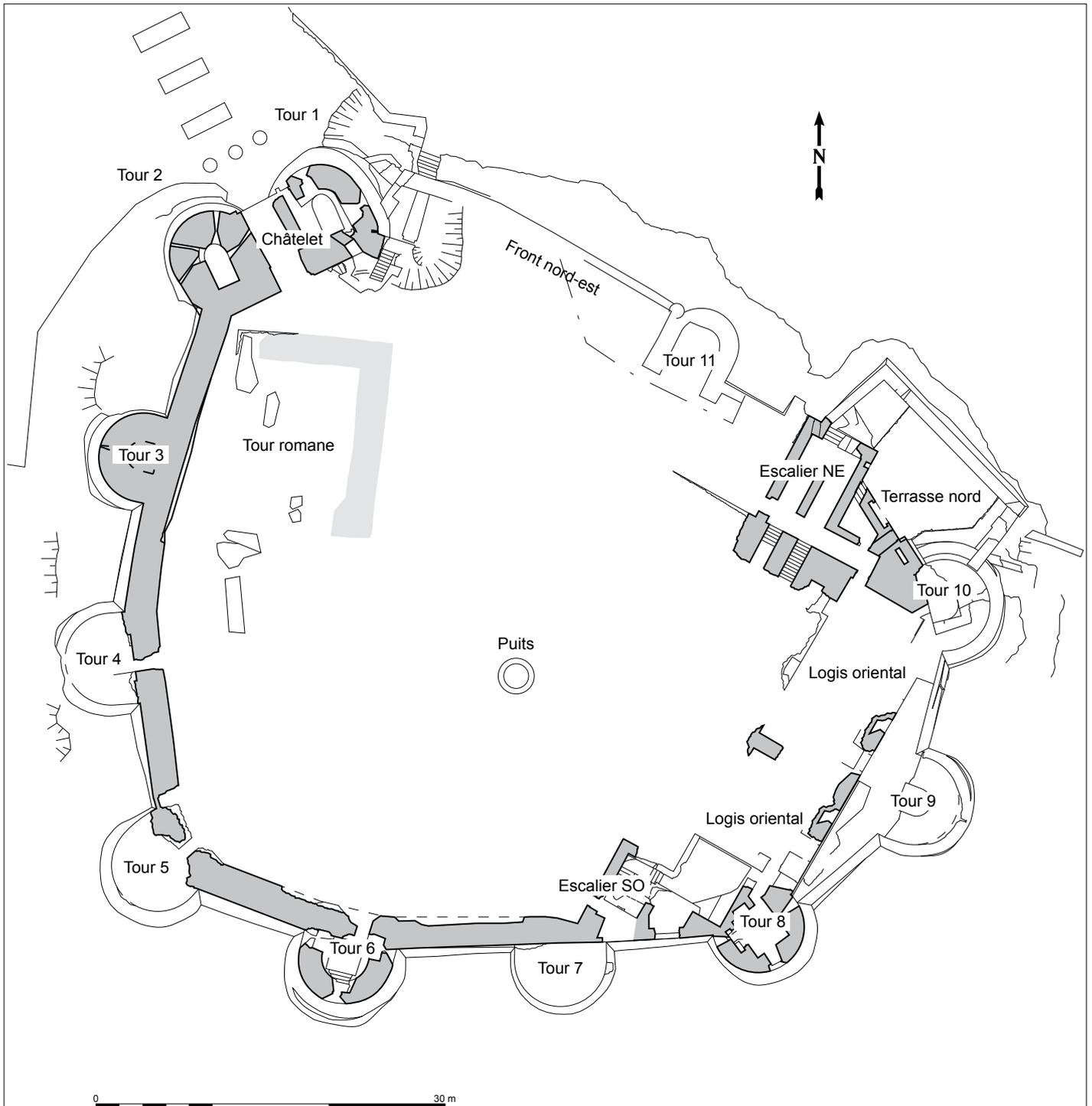


Fig. 4 : plan du château avec désignation des secteurs (SADML).

La présence parfois envahissante de la végétation, les restrictions d'accès à certains secteurs du fait de la hauteur des élévations et/ou de leur état de ruine, les faibles différences macroscopiques enfin entre les différents mortiers ont souvent compliqué l'analyse des élévations, ce qui explique parfois les difficultés rencontrées pour suivre précisément les contacts entre maçonneries et pour déterminer les relations stratigraphiques.

A L'organisation en plan du château

Le socle rocheux que l'on observe en de nombreux endroits autour du château a manifestement été entaillé à la fois pour extraire de la pierre et pour augmenter les capacités défensives du site. La grande majorité des maçonneries se compose de plaquettes de schiste et de moellons de grès pour l'essentiel extraites à proximité immédiate. Le château est formé par une enceinte polygonale de 215 m de périmètre extérieur dont le plan est en partie dicté par la topographie du promontoire, particulièrement vers le nord-est, l'est et le sud-est où l'implantation s'est faite sur les derniers pointements rocheux avant la zone de dépression occupée par l'étang de Losse. Au sud, la pente régulière vers le lit majeure de la Loire est recoupée par le petit thalweg emprunté par la route dont le flanc nord constitue l'escarpe de la forteresse. Vers l'ouest et le nord, le fossé séparant le château des terrains environnants résulte sans doute de plusieurs campagnes de terrassement échelonnées au cours de l'histoire du site. Le fossé, aujourd'hui partiellement remblayé et occupé par des jardins potager, semble avoir été d'une profondeur croissante jusqu'au droit du châtelet avant de rencontrer l'abrupt du coteau, l'interface présentant un dénivelé de près de 5 m en milieu de fossé.

L'enceinte du XIII^e siècle délimitait un espace intérieur d'environ 3 500 m². Dans son état actuel, elle est cantonnée de 11 tours assez régulièrement espacées, dont deux formant le châtelet qui défend la principale entrée de la place (fig. 4). Deux poternes débouchant au sommet de l'escarpe au nord et au nord-est offraient des possibilités de communication secondaires avec l'extérieur. Le polygone de l'enceinte primitive a été modifié en deux endroits sur le front nord-est. On observe ainsi l'édification d'une seconde courtine en avant sur l'escarpe, entre les tours 1 et 11 et celle, plus à l'est, d'un volume trapézoïdal fortement saillant entre les tours 10 et 11 (terrasse nord-est).

La partie orientale de l'espace délimité par l'enceinte est occupée par les ruines d'un grand corps de logis moderne encadré par deux escaliers. Des traces relativement fugaces et des observations effectuées par les différents intervenants sur le château depuis les années 1970 laissent supposer l'existence d'autres bâtiments adossés à différentes époques contre les courtines. Un puits à eau partiellement désobstrué occupe le centre de la cour.

B Les éléments de maçonnerie localisés dans l'angle nord-ouest de la cour

La dévégétalisation des 6 blocs de maçonneries localisés dans la partie occidentale de la cour du château a révélé un ensemble très homogène caractérisé par un mortier blanc extrêmement dur et l'emploi exclusif de calcaire coquillier pour les parements. Le blocage est constitué de blocs de grès, de schiste et de phtanite scellés dans une masse abondante et dense de mortier. Ces blocs de maçonnerie proviennent de toute évidence du démantèlement d'une construction entièrement dérasée dont seul l'angle extérieur nord affleure encore en arrière du châtelet d'entrée. Le reste du plan peut être grossièrement suivi grâce aux variations du couvert végétal dans la cour ; le repérage des zones présentant



Fig. 5 : Vue de la partie nord de la cour avec à droite l'angle nord-ouest arasé d'une construction quadrangulaire dont le plan est nettement souligné par le dessèchement différentiel de la végétation (cl. SADML).

une végétation plus sèche et plus rase révèle approximativement l'emprise de cette construction dont l'arase se trouve par endroits moins d'une dizaine centimètres sous le sol actuel (fig. 5). Le croisement des différentes observations permet de restituer un édifice de plan vraisemblablement rectangulaire d'environ 13 m x 17 m hors-œuvre, dont les murs semblent atteindre au moins 2,5 m d'épaisseur. Les parements extérieurs, qui ont pu être suivis sur un peu plus de 4 m de part et d'autre de l'angle, ne montrent aucune trace de contrefort.

nt dessus présentent un parement constitué de pierres de tailles de calcaire coquillier très allongées ; les hauteurs sont comprises entre 8 et 16 cm, la majorité des valeurs se trouvant autour de 10 cm. Proportionnellement à leur hauteur, les pierres sont très profondes, avec une épaisseur relativement constantes si bien qu'elles pourraient être qualifiées de dalles ou de plaques, pour certaines posées en délit (fig. 6). Ces caractéristiques, qui dérogent aux techniques de construction habituelle en Anjou, découlent de toute évidence du remploi en quantités importantes de morceaux de sarcophages⁽⁸³⁾. Si la grande majorité des blocs sont posés à plat, observe néanmoins l'utilisation de l'extrémité d'une cuve en position verticale pour constituer la chaîne d'angle. On note l'emploi de différentes qualités de calcaires coquillier, le degré d'érosion étant très variable d'un bloc à l'autre. Le mortier, en revanche, est très homogène et d'une très grande cohésion ; les joints de lits atteignent fréquemment voire dépassent les 5 cm d'épaisseur.

Le croisement de ces différentes observations, replacé dans le contexte des nombreux sites castraux étudiés ces vingt dernières années notamment dans le Val de Loire, permet d'interpréter ces vestiges comme les restes d'une tour maîtresse vraisemblablement romane (cf. synthèse par période).

D'autres maçonneries montées en plaquettes de schiste s'observent immédiatement au sud ; leur orientation et leur implantation à environ 6 m de la courtine 3-4 suggère d'y reconnaître les fondations d'un bâtiment adossé au revers de l'enceinte. Différentes observations faites par le passé à l'occasion de terrassements ont permis de repérer grossièrement d'autres fondations dans la partie sud de la cour, traduisant des dispositions analogues le long des courtines 5-6 et 6-7 (fig. 18).

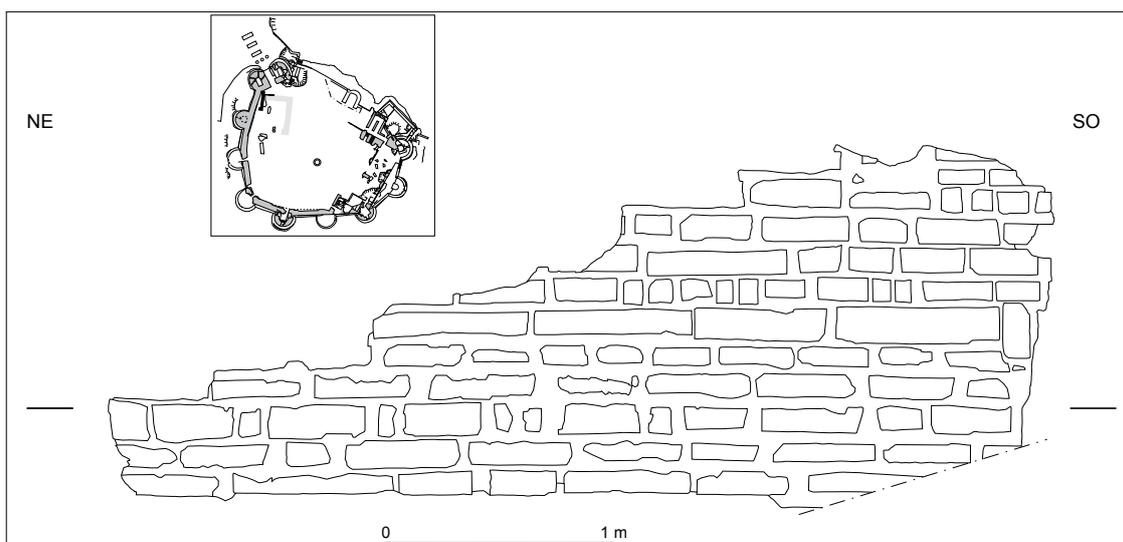


Fig. 6 : Élévation du bloc de maçonnerie couché provenant du démantèlement du bâtiment (cl. SADML).

C Le châtelet

Le châtelet se présente sous la forme d'un ouvrage à deux tours de plan circulaire à base talutée encadrant un passage d'entrée couvert (fig. 7).

L'état le plus ancien est constitué par les vestiges des deux tours du XIII^e siècle (UA 500) fondées directement sur le socle rocheux : il ne subsiste de ce châtelet primitif que la partie inférieure talutée, l'arrière de la tour 1 avec une porte et une archère, et l'arrachement de la courtine 11-1. Les parties conservées montrent la présence de deux archères destinées à prendre en enfilade les courtines 2-3 (étrier encore en place) et 1-11 (plongée et fente dont les tuffeaux ont partiellement été récupérés).

83. Il reste néanmoins difficile de préciser la part de pierres de parement provenant réellement de sarcophages.



Fig. 7 : Vue générale du châtelet depuis le nord-est (cl. SADML)

L'étude de l'interface avec la courtine 2-3, côté intérieur, indique clairement l'existence d'une importante campagne de travaux (UA 528, cf. *infra*) comprenant au moins la reconstruction partielle ou le rehaussement de la tour 2 de l'ouvrage d'entrée. Cette campagne de travaux a été en partie gommée par des remaniements postérieurs ; on observe toutefois sur le front ouest de la tour 2 les arrachements de deux baies dont les encadrements, les embrasures et les arrière-voussures sont traités en pierres de taille de tuffeau (fig. 8). La première, située au niveau 5, correspond à une ouverture aux proportions relativement trapues ; l'absence d'ébrasement intérieur amène à privilégier l'hypothèse d'une fenêtre plus que d'une archère ou d'une



Fig. 8 : Tour 2, vue des jambages sud de deux baies superposées liée à l'UA 528, recoupées lors de la reconstruction du châtelet (UA 511) (cl. B. Rousseau, Service Départemental de l'Inventaire).

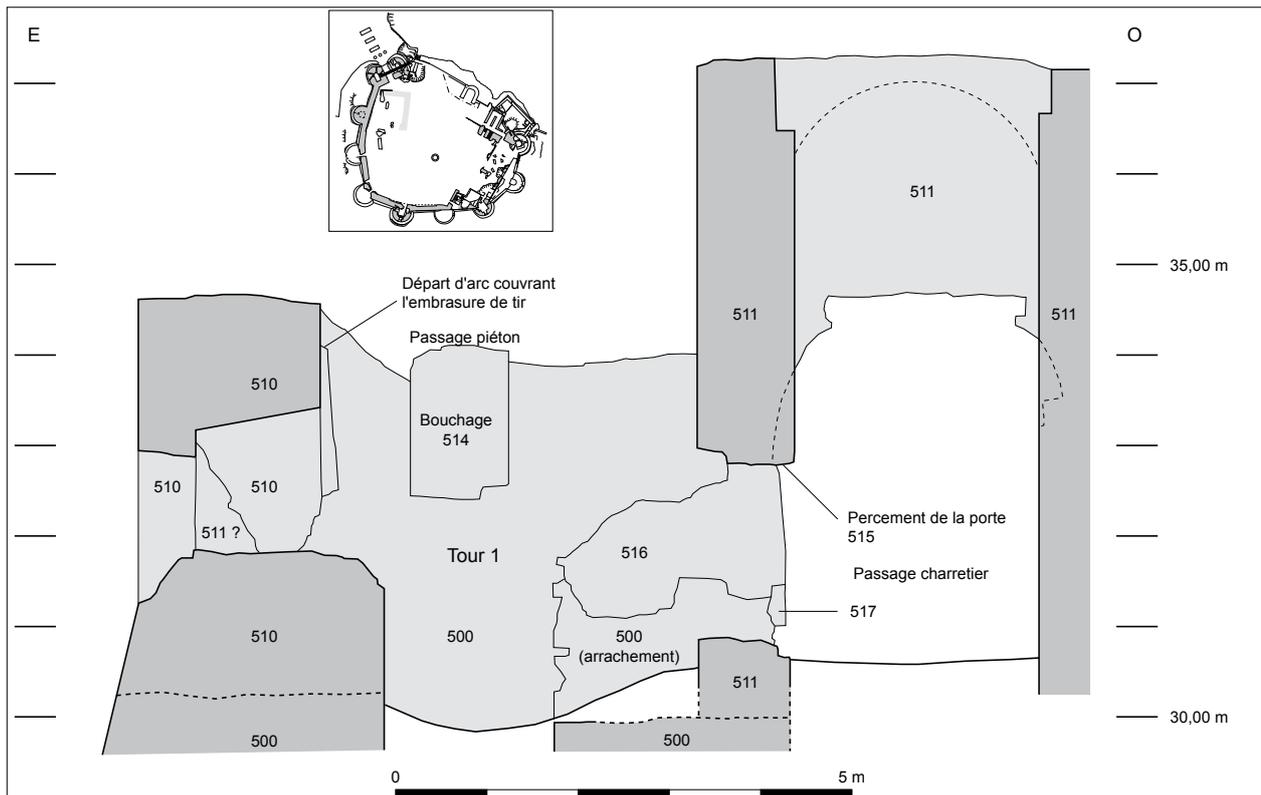


Fig. 9 : Coupe transversale du passage d'entrée du châlelet et élévation intérieure de la gorge de la tour 1 (SADML).

canonnière. La seconde, au niveau 6, était précédée d'un coussiège ; elle présente des proportions beaucoup plus élancées la désignant comme une grande fenêtre à croisée, sans certitude toutefois. En arrière de cette dernière sont conservés les restes d'un escalier intramural droit appartenant au même état (cf. *infra*).

Le châlelet fait l'objet d'une lourde campagne de reconstruction (UA 511), dont l'ampleur amène à penser qu'elle fait peut-être suite à un démantèlement. De l'état antérieur ne subsiste apparemment plus qu'une partie des bases talutées des tours. Le chantier conserve le même plan extérieur, sauf en ce qui concerne la façade antérieure comprise entre les deux tours, qui est avancée afin de permettre l'installation d'un double pont-levis. Sous le niveau d'entrée, un arc segmentaire bandé entre les bases talutées vient recevoir les quatre crapaudines sur lesquelles s'articulaient les parties mobiles du pont. Le bouchage de maçonnerie situé sous cet arc appartient à la même campagne de travaux, si bien qu'il est impossible de restituer une poterne ouvrant sur l'escarpe pour établir une communication vers le boulevard mentionné dans l'aveu de 1469. Pour les volumes intérieurs, la reconstruction de la tour 1 se fait en diminuant l'épaisseur des murs, en sorte d'augmenter la surface utile intérieure (fig. 9). L'arrachement du mur ouest est sans doute réparé dans le cadre de ces travaux (UA 516). La tour 2 conserve le plan hérité du XIII^e siècle jusqu'au second niveau, puis élargit les espaces intérieurs à chaque ressaut de plancher, produisant des plans différents à tous les étages. Les seules traces d'escalier, localisées dans l'angle sud-ouest de la tour 2, au premier étage, ne livrent aucune information précise sur la desserte des niveaux supérieurs.

Le passage charretier, fermé à son extrémité par une paire de vantaux n'était que mal défendu par une canonnière et deux assommoirs. L'absence de rainures latérales rend l'existence d'une herse très improbable. Des traces de maçonneries buchées sur près d'1 m de hauteur juste sous la voûte en berceau du passage d'entrée paraissent correspondre à un repentir de chantier. Le passage piéton débouchait dans la tour 1 mais il ne semble pas avoir été en communication avec le couloir d'entrée central⁽⁸⁴⁾. Il fallait ensuite gravir un escalier, probablement en bois, pour rejoindre une porte située au premier étage — liée à l'état du XIII^e siècle — et ouvrant au sud sur un emmarchement en pierre permettant de rejoindre la cour du château.

84. La porte mettant en communication le rez-de-chaussée de la tour 1 et le passage d'entrée a été percée à une date sans doute assez tardive.



Fig. 10 : Vue de l'embrasure intérieure des canonnières équipant le niveau inférieur de la tour 2 (cl. SADML).

Les seules ouvertures contemporaines de cette campagne de construction s'observent sur la tour 2 et au-dessus du passage d'entrée. Les orifices de tir du rez-de-chaussée de la tour 2 présentent des ébrasements doubles caractérisés par un angle particulièrement étroit (fig. 10 ; Guitter 2001, détails 2 et 3). L'absence de traces de plancher pour les desservir laisse supposer que la partie inférieure de la tour était remblayée⁽⁸⁵⁾. La canonnière couvrant le pont se distingue par des ressauts latéraux supposés faire ricocher les projectiles de l'attaquant. Deux des trois ouvertures de tir du premier étage ont été refaites ; les pierres de taille en calcaire dur conservées sur le parement extérieur permettent de restituer des rayères verticales larges d'une quinzaine de centimètres (fig. 11). La troisième canonnière reprend le modèle de celles du niveau inférieur, avec un ébrasement extérieur cependant beaucoup plus prononcé. Sauf à restituer une canonnière dans l'allège des baies du second étage, on n'observe aucune ouverture spécifiquement dédiée au tir à ce niveau. Le troisième étage de la tour 2 comporte quatre fentes courtes ouvertes au fond de petites niches à ébrasement intérieur⁽⁸⁶⁾. En dépit de leur caractère très archaïque qui a souvent conduit à les attribuer au XIII^e siècle, ces ouvertures de tir pour armes épaulées appartiennent bien à une phase tardo-médiévale, ainsi qu'en témoignent les relations stratigraphiques avec



Fig. 11 : Détail de l'élévation extérieure de la tour 2 avec la reprise de la canonnière du niveau 2 (UA 511 et 512) (SADML)

85. Le décaissement de la partie inférieure de la tour 2 par un chantier de jeunes bénévoles en 1970-1972 a définitivement fait disparaître toutes traces archéologiques d'éventuels niveaux de sol.

86. La tour 1 semble conserver les traces d'une ouverture de tir de même facture, à l'est de la réservation pour la flèche du pont piéton.

l'UA 528 dont la fenêtre inférieure est très nettement recoupée par l'embrasure de l'orifice de tir sud.

L'UA 512 désigne les modifications apportées aux rayères de la tour 2 qui sont remplacées par des canonniers à ébrasement extérieur, avec couverture segmentaire et plongée pourvue de gradins (fig. 11 ; Guitter 2001, détails 4 et 5). L'UA 510 correspond aux transformations des bouches à feu de la tour 1 ; la canonnière en capitale semble réaménagée dans un percement antérieur, tandis que celle tournée vers l'étang paraît être une création précédée par le percement d'une large échancrure dans le mur nord-est de la tour. Ces deux canonniers à niche présentent un fort ébrasement extérieur rectangulaire couvert par un arc segmentaire (fig. 7). La faible hauteur de l'allège semble prévue pour des tubes posés sur affût, donc d'un calibre relativement important. Si la récupération systématique des pierres de taille de tuffeau interdit de connaître les dispositions précises de la partie centrale de ces deux canonniers, leur facture les rapproche de celles équipant les tours 3 et 6.

Dans une phase de remaniements sans doute assez tardive, le passage ouvert à la gorge de la tour 1 est condamné (UA 514) de façon relativement soignée. Il serait assez logique que cette modification soit réalisée en même temps ou après le percement du passage reliant le couloir d'entrée (UA 515), sans quoi le pont-levis piéton aurait débouché dans une pièce en cul-de-sac.

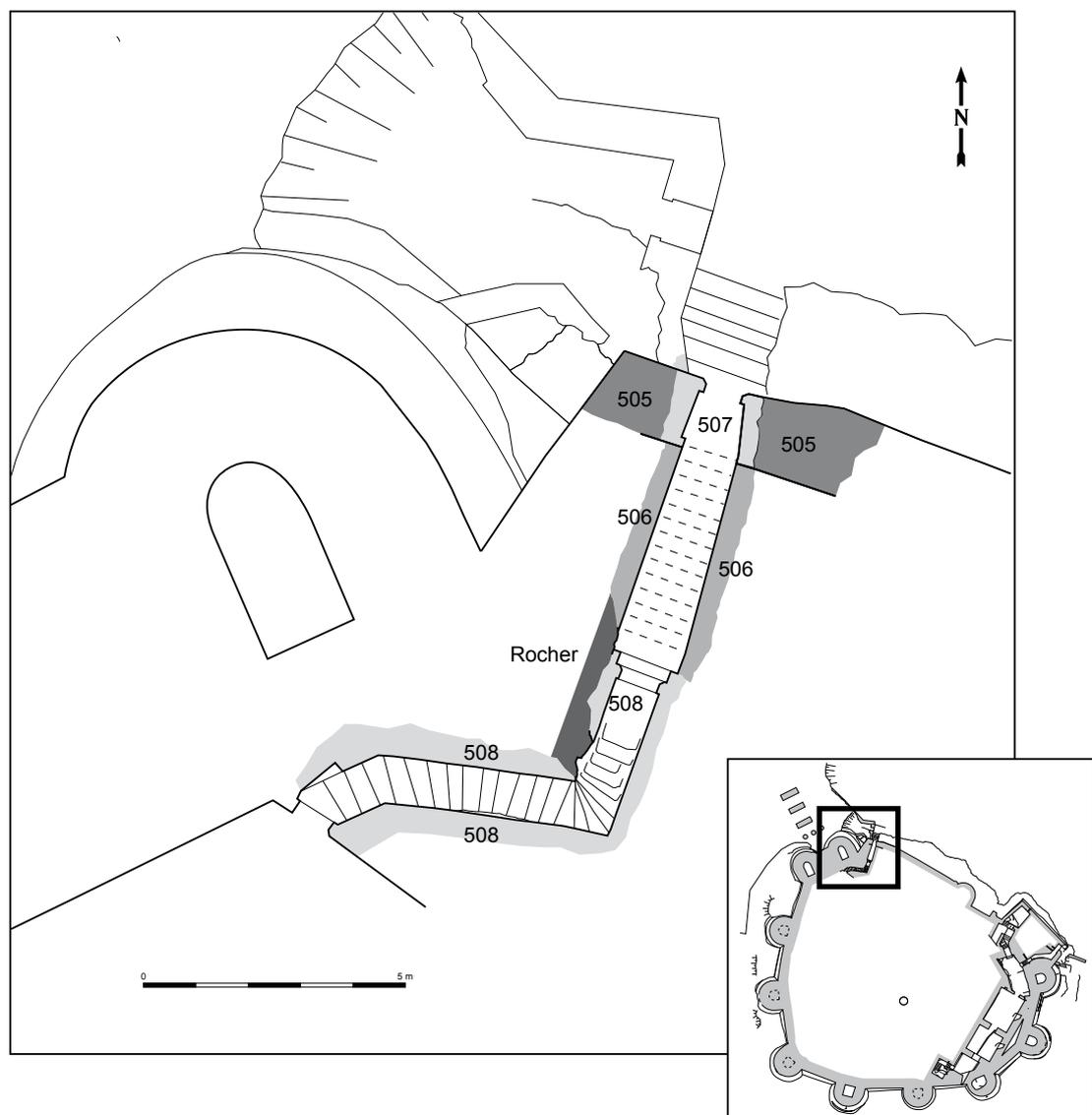


Fig. 12 : Plan et proposition de phasage du couloir avec les deux poternes situées au pied de la tour 1 (SADML).

D Les poternes de la tour 1

Immédiatement au sud-est du châtelet d'entrée s'observe un départ de couloir desservant deux poternes successives (fig. 12). La première en descendant (UA 508), ouverte dans l'axe de la courtine du XIII^e siècle (UA 500), apparaît contemporaine de la moitié supérieure de l'escalier. La seconde (UA 507), percée à la base de la courtine 11-1 (UA 505), débouche au sommet de l'escarpe (fig. 13). Les deux poternes viennent nettement recouper les deux murs (UA 506) qui encadrent la partie inférieure de l'escalier.

La courtine 1-11 (UA 505), non datée, offre une épaisseur d'1,35 à 1,40 m ; son implantation très en avant sur l'escarpe rend peu probable un fort développement en hauteur qui aurait interdit toute possibilité de tir flanquant depuis la tour 1. Cet aménagement est de toute évidence lié au besoin de protéger une entrée aménagée là où le rocher présente une échancrure naturelle. Par ailleurs, il réduisait les possibilités pour un assaillant de prendre pied sur l'escarpe.

Il convient de souligner la cohérence des circulations en arrière de la tour 1. L'accès piéton au château a manifestement dû tenir compte de l'existence du couloir descendant vers les poternes, ce qui a incité le maître d'œuvre à créer un double emmarchement pour passer au-dessus de ce couloir. Les deux poternes sont de même facture avec un encadrement en pierres de taille de granite, un arc en plein cintre, des chanfreins dépourvus de congés et des dimensions similaires. La principale différence porte sur le système de fermeture avec un battant de porte sur gonds pour la porte supérieure, panneau de bois maintenu en place par des barres de blocage pour la porte inférieure.

Tout indique que les deux poternes, appartenant à la même campagne de construction, n'ont fait que reprendre des poternes plus anciennes, ainsi que l'atteste l'antériorité des deux murs de soutènement qui encadrent la volée inférieure droite de l'escalier. Dans leur état originel, ces deux murs présentaient une arase oblique suggérant la présence d'un couvrement, soit sous forme de dalles, soit sous la forme d'une voûte longitudinale. Ce parti a été modifié lors de la reconstruction des deux poternes, sans que l'on puisse cependant apporter plus de précisions quant aux transformations du fait de l'état de ruine des maçonneries.

E La courtine entre les tours 2 et 6

L'analyse des différentes phases de construction des courtines repose pour l'essentiel sur des observations faites depuis l'intérieur du château, les élévations extérieures étant moins accessibles et dans l'ensemble, moins lisibles (fig. 14).

L'UA 527 désigne un pan de mur situé en arrière de la tour 3, à la base de la courtine et dont le parement intérieur se trouve une cinquantaine de centimètres en avant du reste de l'élévation. Ce mur n'a pas été observé au revers de la courtine, si bien que son épaisseur reste inconnue. Sa mise en œuvre diffère peu des maçonneries supérieures, il est impossible de se prononcer entre l'hypothèse d'une construction ancienne dérasée ou à un simple repentir de chantier lié à une légère correction d'alignement.



Fig. 13 : Vue de la poterne extérieure (UA 507) reperçée dans la courtine 1-11, et des aménagements défensifs réalisés en fond de fossé au pied de la tour 1 (SADML).

L'UA 513 correspond à la construction de l'essentiel du front occidental du château dont l'épaisseur mesure en moyenne 2,5 m (fig. 14). Ce contexte peut être suivi depuis l'arrière de la tour 2 jusqu'à l'arrière de la tour 6. Sur les élévations extérieures du château, seules les bases talutées des courtines et des tours appartiennent à cet état, ainsi qu'une partie du fût cylindrique de la tour 3 jusqu'à la base du premier étage. Des portes de plain-pied avec la cour donnent accès aux rez-de-chaussée des tours 4, 5 et 6, alors qu'il fallait sans doute passer par l'étage pour rejoindre le rez-de-chaussée de la tour 3. La maçonnerie, très homogène, est pour l'essentiel constituée de blocs de grès et de schistes liés avec un mortier de chaux beige. À aucun endroit, les maçonneries ne paraissent avoir conservé leur hauteur d'origine. Elles ont été dérasées à des hauteurs très variables, avec des destructions particulièrement importantes au niveau des tours 4 et 5 qui pourraient résulter d'un démantèlement consécutif à une prise du château. En revanche, la disparition de certaines plages de parement, notamment au revers de la tour 5 et de la courtine 5-6 paraît devoir être imputée aux récupérateurs de matériaux dont on sait qu'ils ont dépecé des pans entiers de la forteresse aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Le front d'entrée à l'ouest du châtelet fait l'objet de travaux importants (UA 528) qui se traduisent par la reconstruction de la partie supérieure de la tour 3 et le rehaussement de la courtine 2-3. Cette dernière conserve les consoles de tuffeau — très dégradées — d'une ligne de mâchicoulis. Dans les conditions actuelles d'observation, rien ne permet de dissocier ces travaux des aménagements déjà décrits à la jonction entre la tour 2 du châtelet et la courtine 2-3 (escalier intra-mural, baies superposées). Les caractéristiques architecturales de ces éléments orientent la datation sur le XV^e siècle, sans pouvoir exclure la fin du siècle précédent.

Le pan de courtine reliant les tours 3 et 5 date très clairement d'une autre campagne de construction (UA 521) ; prenant appui sur l'enceinte partiellement dérasée, les maçons ont édifié un nouveau mur, légèrement moins épais, avec les mêmes matériaux auxquels s'ajoutent cependant un nombre significatifs de blocs de tuffeau. Des attentes ont été laissées au niveau de la tour 4 qu'il était également prévu de reconstruire, avec toutefois des murs moins épais que dans l'état origine⁽⁸⁷⁾. La porte la rendant accessible depuis la cour — ou via un bâtiment adossé à la courtine — a été maintenue et couverte par un arc. Malgré cela, la tour ne semble avoir jamais été

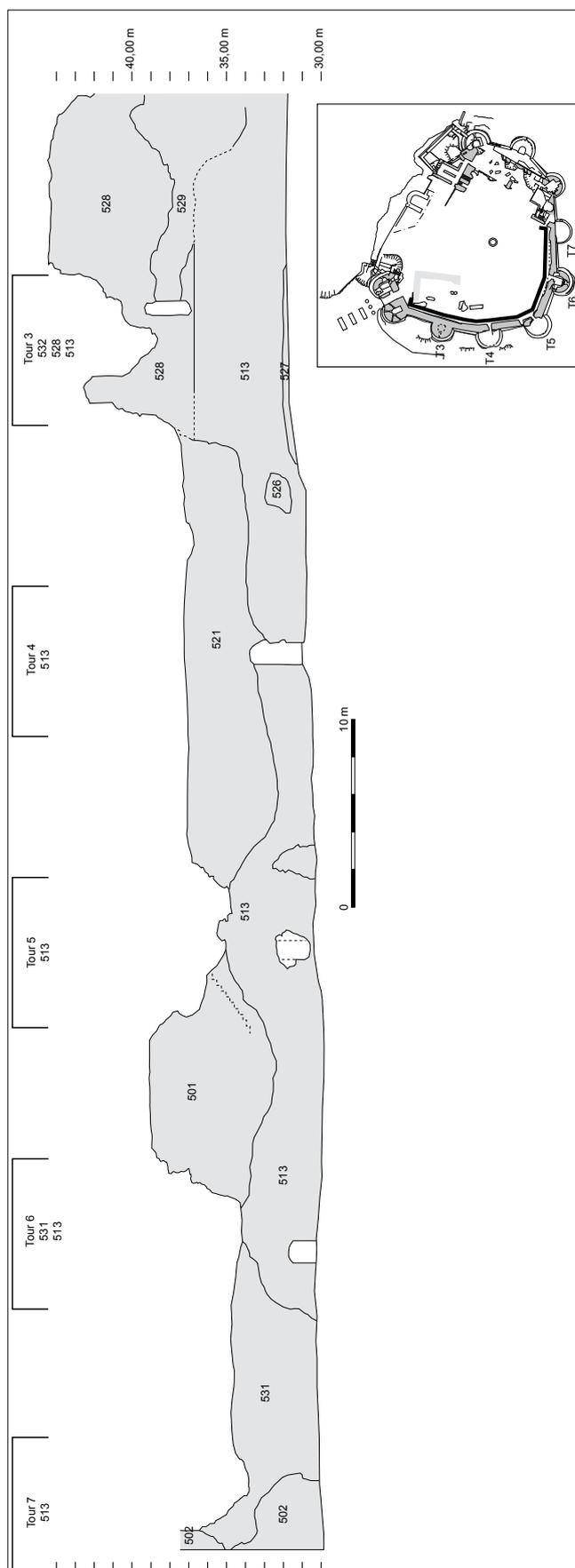


Fig. 14 : Élévation intérieure des courtines comprises entre les tours 2 et 7 (SADML).

87. Les deux arrachements de l'état du XIII^e siècle (UA 513) mesurent 2,80 m côté sud et 2,95 m côté nord, tandis que les attentes laissées sur la courtine 521 ne mesurent plus que respectivement 1,95 m et 2,0 m.

reconstruite, ce qui inciterait à proposer pour l'UA 521 une datation relativement tardive, à une époque où les contraintes défensives apparaissent moins pressantes.

Le front sud de l'enceinte entre les tours 5 et 7 a également fait l'objet de reprises très importantes (UA 501). La courtine 5-6, qui présente pourtant un parement extérieur relativement homogène si l'on excepte des projections superficielles de ciment, a été complètement reconstruite en partie supérieure. Le mur, épais de 2,1 m est ponctué sur son parement intérieur de trous de boulin d'assez grandes dimensions, non traversants. La différence d'épaisseur avec la courtine de l'état du XIII^e siècle (UA 513) a été mise à profit pour aménager un escalier remontant vers l'arrière de la tour 5 ; du fait des destructions probablement occasionnées par les récupérateurs de matériaux, il ne reste plus de l'escalier que les ancrages des marches bûchées.

La tour 6, qui s'est probablement trouvée dans un état de ruine analogue à celui des tours 4 ou 5 arasées au niveau du sommet du talus, est reconstruite sur le même plan circulaire extérieur (UA 531). À l'intérieur, le plan carré est abandonné au profit d'un plan circulaire venant se raccorder sur la gorge de l'état originel. Un niveau de plancher situé à environ 2,05 m au-dessus du sol actuel desservait trois canonnières à niche et ébrasement extérieur. Le positionnement des deux ouvertures de tir latérales au plus près des courtines qu'elles prennent en enfilade a contraint le constructeur à implanter partiellement les casemates dans l'épaisseur du mur de gorge. En l'état actuel des connaissances, il semble que la reconstruction de la courtine 6-7 appartienne à la même campagne de travaux (UA 531). Les relations stratigraphiques avec l'escalier sud-ouest du logis oriental (UA 502) posent des difficultés de lecture ; les ressauts et les changements d'axe suggèrent d'interpréter l'UA 531 comme une reprise postérieure à l'édification du logis oriental. Cependant, cette impression n'est pas confirmée par l'examen des contacts de maçonneries qui semblent indiquer deux ensembles sub-contemporains ou séparés par un laps de temps assez court.

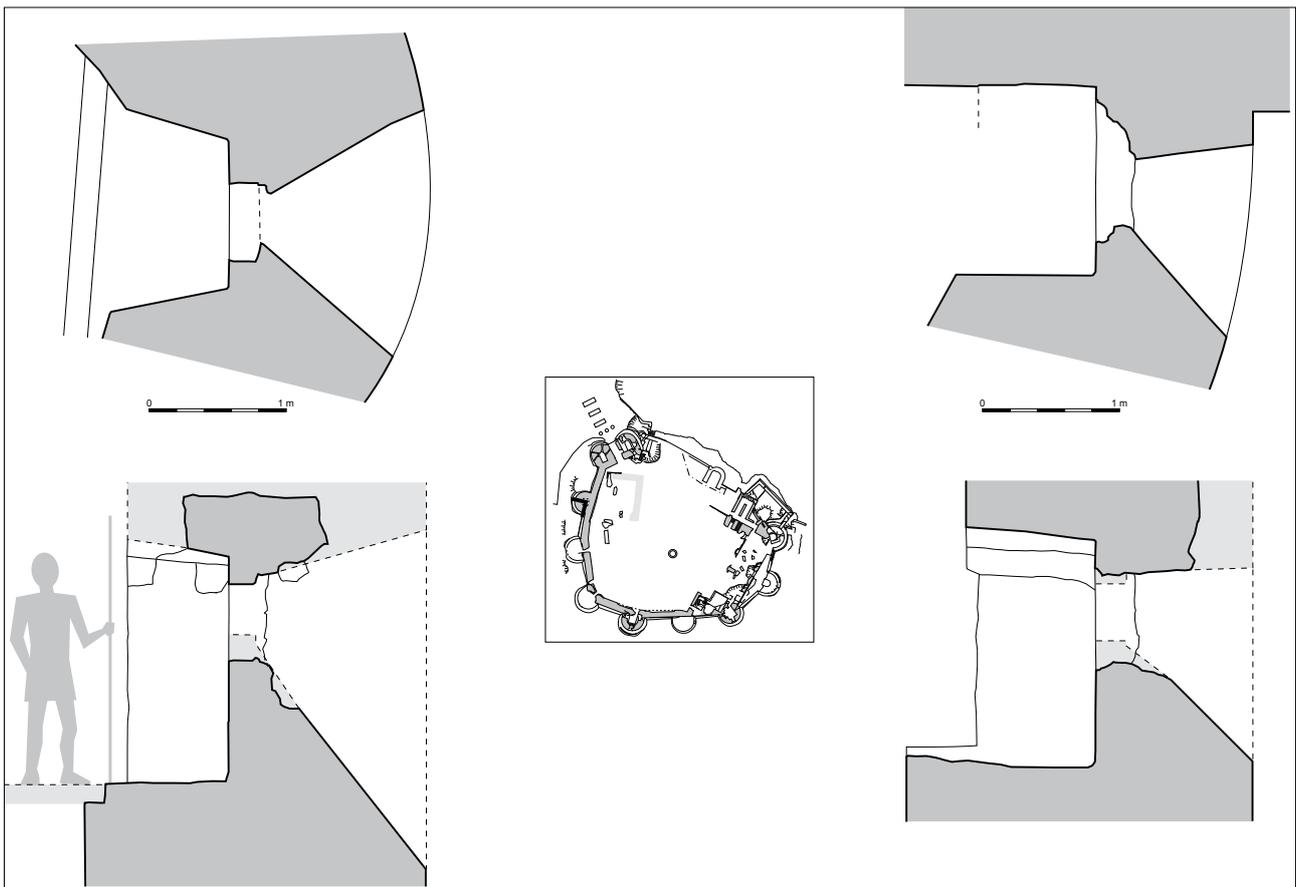


Fig. 15 : Plan et coupe transversale des canonnières sud et ouest du niveau supérieur de la tour 3 (SADML).

L'UA 526 désigne une reprise ponctuelle du parement intérieur de la courtine 3-4 (UA 513) avec l'insertion en sous-œuvre d'une grosse pierre de taille de granite, malheureusement cassée, et de ce qui pourrait correspondre à un départ de voûte.

Un remaniement important affecte le parement intérieur de la courtine 2-3 ; une large bande (UA 529) couvre la partie médiane de l'élévation. Cette reprise en sous-œuvre, qui vient boucher un aménagement qui n'a pas

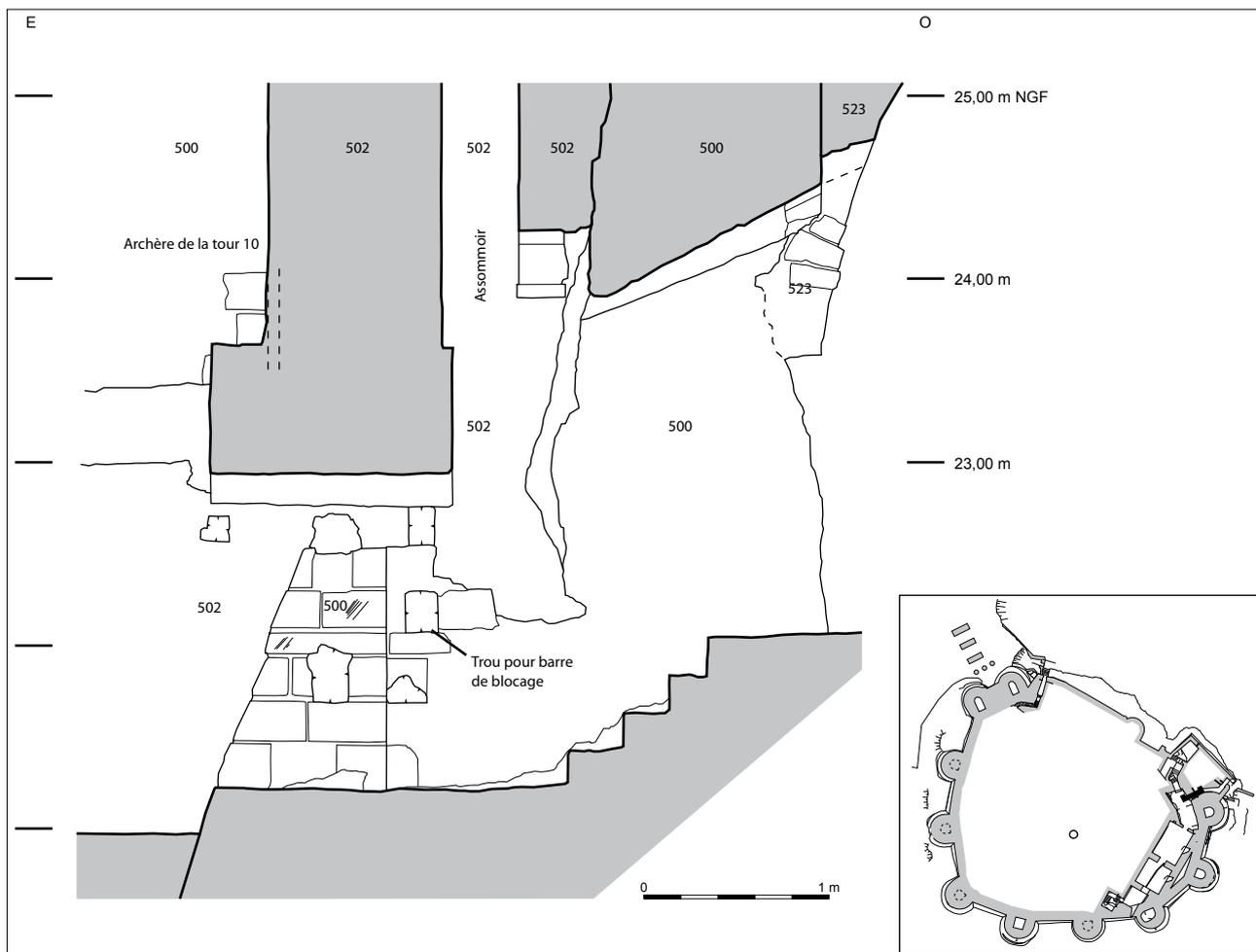


Fig. 16 : Coupe longitudinale de la poterne de la tour 11 (SADML).

été identifié, se distingue très nettement du reste de l'élévation grâce à la différence de matériaux employés et à leur mise en œuvre avec des joints très couvrants.

Ainsi qu'il a été évoqué plus haut, les ouvertures du niveau supérieur de la tour 3 sont complètement restructurées avec des canonnières à niche et à fort ébrasement extérieur (UA 532) (fig. 15). Le dimensionnement de l'ouverture (en restituant les tuffeaux manquants) et la hauteur de l'appui indiquent qu'elles étaient destinées à tirer avec des armes portatives.

F Les caves du logis oriental et la poterne de la tour 10

Le logis oriental est installé sur un niveau de cave dont le sol intérieur, vers 22,3 m NGF se trouve environ 6,5 m sous celui de la cour. Ces caves sont divisées en quatre salles par trois refends dans lesquels ouvrent de larges portes. Si l'on excepte la présence d'un pan coupé constitué par le revers de la tour du XIII^e siècle (tour 8, UA 500) dans la cave sud, les trois caves méridionales montrent une construction très homogène (UA 502) suivant un tracé géométrique régulier (fin XVI^e-début du XVII^e siècle). La cave nord se distingue des précédentes par son plan irrégulier et son voûtement en plein-cintre. Le léger changement d'axe de la cave découle à la fois des contraintes exercées par le substrat rocheux et du tracé polygonal de l'enceinte du XIII^e siècle. Cette dernière est percée d'une poterne fortement remaniée lors de la construction du logis oriental à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle. De la poterne originelle ne subsistent que le couloir avec une voûte segmentaire rampante traversant l'épaisseur de la courtine, la feuillure avec deux réservations latérales pour une barre de blocage coulissante et le tableau extérieur en pierres de taille de tuffeau rejoignant la base talutée de la courtine (fig. 16). Cette poterne, dont on peut penser qu'elle débouchait directement sur l'escarpe, était placée sous la protection directe d'une des fentes de tir de la tour 10, aujourd'hui en grande partie masquée par les aménagements modernes.

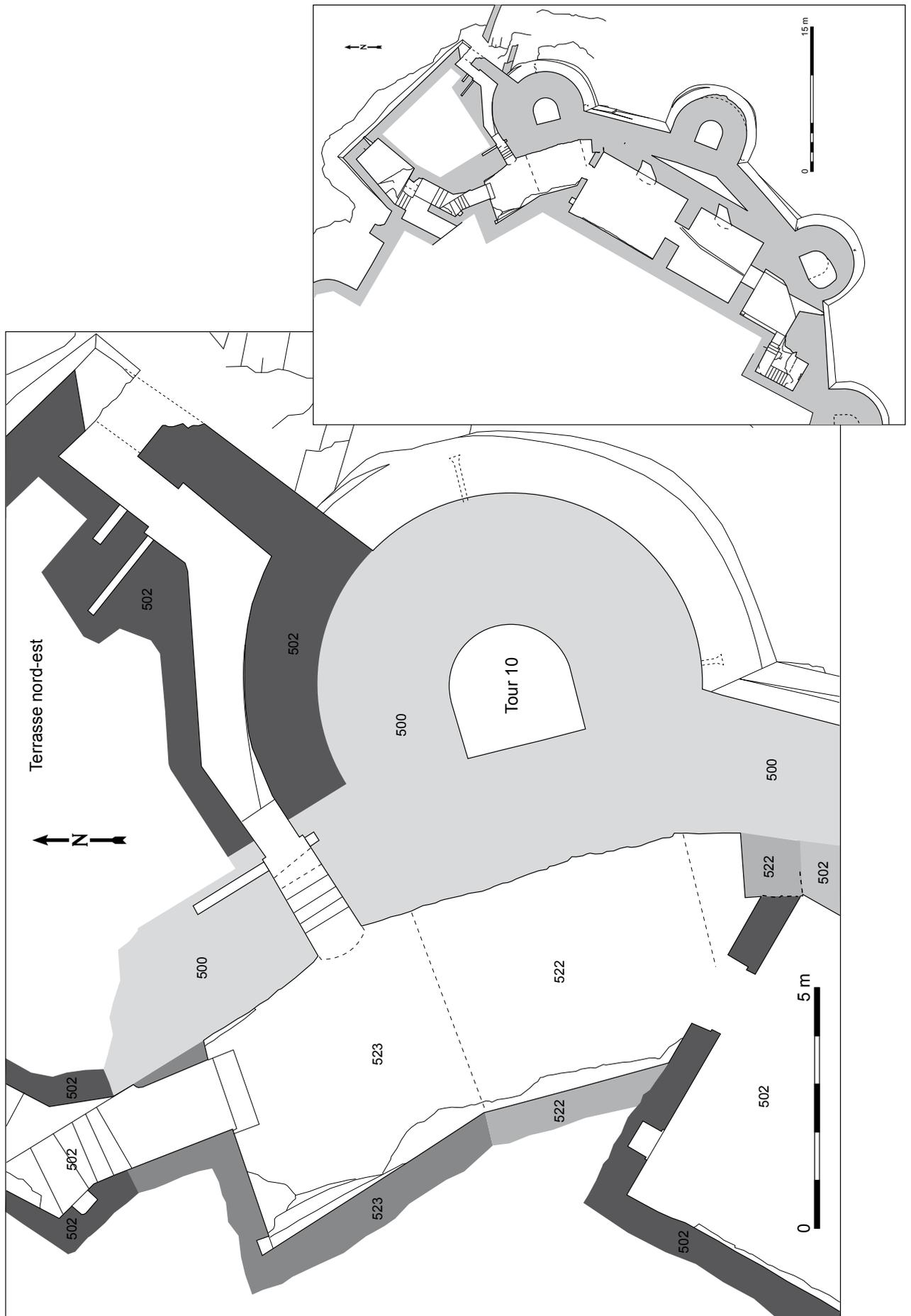


Fig. 17 : Logis oriental, plan des caves et proposition de phasage chronologique de la cave nord (SADML).

Dans la cave nord, un contact très net en partie médiane permet d'identifier une première construction correspondant à la partie sud (UA 522) (fig. 17). La voûte vient prendre appui d'un côté sur le rocher, de l'autre contre le revers de la tour 10 (UA 500) dont l'élévation, traitée de façon très grossière, n'avait manifestement pas été conçue pour être apparente ; cette observation pose la question de l'accès original à la poterne de la tour 10 (*cf. infra*). Cet espace voûté se terminait au sud par un refend dont ne subsiste plus que la partie orientale, avec le chaînage d'angle et le départ d'un arc de couverture pour une probable porte. Rien ne subsiste d'un éventuel mur de refend vers le nord. Au contraire, des pierres de la voûte semblent avoir été laissées en attente, suggérant qu'une extension était programmée à court terme.

Cette première cave a été prolongée dans un deuxième temps vers le nord (UA 523), portant sa longueur de 6,5 m à 11,5 m. La porte nord et l'amorce du couloir couvert par une voûte rampante remontant vers le niveau de la cour appartiennent à la même campagne de construction. Le laps de temps entre les deux parties est difficile à estimer. Cependant, le fait qu'il n'y ait pas de trace d'un refend nord lié au premier état et que des pierres de la première voûte aient été laissées en attente suggère que l'extension était programmée à court terme ; les deux ensembles pourraient par conséquent être sub-contemporains.

L'édification du logis oriental n'a pas eu beaucoup d'effet sur la cave nord, si ce n'est la reconstruction du mur de refend, selon une orientation sensiblement différente. La partie supérieure de l'encadrement de la poterne a été complètement refaite de façon à aménager un assommoir particulièrement mal conçu (UA 502)⁽⁸⁸⁾. Dans le même temps fut un couloir coudé rejoignant une double porte aménagée dans l'angle oriental de la terrasse nord

III SYNTHÈSE PAR PÉRIODE

A Une tour maîtresse romane

Les blocs de maçonnerie localisés dans l'angle ouest de la cour décrivent un édifice se rattachant de toute évidence à la famille des grandes tours maîtresses romane bien identifiées dans la moitié ouest de la France, et notamment dans le quart nord-ouest (Châtelain 1973 ; Faucherre, Rémy 2004). Les dimensions de la tour de Champtocé-sur-Loire, environ 13 x 17 m, la rapprochent plus des tours résidentielles, majoritaires en Normandie, Maine, Val de Loire et Touraine, que des trous beffrois du Poitou, du Limousin ou de l'Aquitaine (Mesqui 1991, p. 89 et suivantes) Si le remploi de morceaux de sarcophage est un phénomène bien connu dans la construction religieuse⁽⁸⁹⁾, particulièrement aux XI^e et XII^e siècles lorsque les bâtiments sont implantés sur ou à proximité d'une ancienne nécropole, les exemples dans la construction civile apparaissent beaucoup plus ponctuels. La tour de Champtocé constitue un cas tout à fait particulier par l'ampleur apparente de ces remplois. En l'état actuel, il n'est pas possible de déterminer si l'ensemble des parements — intérieur et extérieur — était traité de la sorte, ni sur quelle hauteur, mais ce choix traduit la volonté du commanditaire d'ériger des élévations en bel appareil, dans un contexte géologique relativement défavorable à ce type de mise en œuvre. On retrouve ponctuellement un appareil allongé en calcaire coquillier sur l'*aula* de Doué-la-Fontaine (fin du IX^e siècle ?) et en travertin sur la tour maîtresse de Montbazou (XI^e siècle).

L'emploi du calcaire coquillier reste assez rare en dehors des bassins d'extraction ; il est n'est généralement exporté que pour des besoins spécifiques tels que la production de sarcophages aux époques mérovingiennes et carolingiennes ou, dans la construction, pour réaliser des pierres de taille nécessitant une bonne résistance mécanique (soubassement, linteaux, colonnes, marches...). Les formations tertiaires et en particulier les niveaux du Miocène sont peu présents dans cette partie du Val de Loire ; si l'on ne peut exclure des exploitations ponctuelles dans des poches très réduites de faluns, il paraît plus vraisemblable de se tourner vers des bassins plus importants tels que celui de Doué-la-Fontaine.

Le parti architectural, bien que sommairement appréhendé, les techniques de mise en œuvre de la pierre, l'épaisseur des joints sont autant de critères qui orientent la datation de cette tour sur le XI^e siècle, sans cependant exclure la fin du X^e siècle ou le début du XII^e siècle. Cette période se marque notamment dans l'architecture castrale par la montée en puissance de l'appareil de pierre de taille, avec cependant des variations

88. Rien ne permet de penser que la poterne du XIII^e siècle ait originellement été dotée d'un tel assommoir. Ce dernier, dans sa configuration moderne, est particulièrement inopérant. Son conduit étroit, long d'au moins une dizaine de mètres, débouchant en arrière du battant de porte, ne permettait qu'un tir « à l'aveuglette ».

89. P. Guignon et J.-C. Meuret (2006) citent plusieurs exemples sur les églises paroissiales dans le nord-ouest de l'Anjou ; voir aussi l'exemple significatif de l'église de Villevêque (49).

importantes liées aux possibilités financières du commanditaire, ainsi bien sûr qu'aux ressources en matériaux de construction (Prigent 2003 : 22). Cette fourchette de datation s'accorde assez bien avec les sources écrites qui signalent l'émergence d'un lignage seigneurial vers l'an Mil et mentionnent pour la première fois un lieu fortifié — en l'occurrence un *castellum* — entre 1075 et 1084. L'absence de contrefort peut sembler surprenante dans la mesure où les tours maîtresses romanes du Val de Loire recensées en 1973 par A. Châtelain présentent presque systématiquement des éléments raidisseurs. Cependant, plusieurs édifices dont la datation serait à préciser, en sont dépourvus : tour de Galles au Thoueil, tour Geoffroy le Bel à Châteauneuf-sur-Sarthe, grosse tour du château de Châteaubriant. D'autre part, le caractère inhabituel de cette caractéristique architecturale serait à relativiser si l'hypothèse d'une datation haute venait à être confirmée⁹⁰.

L'environnement de cette tour nous échappe complètement du fait des transformations ultérieures. On notera cependant en arrière de la tour 3 les vestiges arasés d'un pan de mur qui semble appartenir à un état antérieur à la restructuration du site au XIII^e siècle (UA 527). Cette maçonnerie est constituée de plaquettes de schistes et de moellons de grès liés par un mortier de chaux beige. Distante de seulement 2 à 4 m de la tour, elle pourrait appartenir à une chemise ceignant cette dernière, ou à une courtine barrant le promontoire. Compte tenu du contexte topographique, la présence de fossés secs n'aurait rien d'improbable à l'ouest et au nord, pour isoler la pointe du promontoire, l'espace laissé au sud-est de la tour et abrité par cette dernière ayant pu être mis à profit pour accueillir d'autres bâtiments.

La date du démantèlement de la tour n'est pas connue. Parce qu'elle constituait également un repère topographique à forte charge symbolique, parce qu'elle incarnait le pouvoir seigneurial aux yeux de plusieurs générations dans le paysage, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la tour héritée des siècles antérieurs ait été conservée et intégrée au programme architectural du XIII^e siècle. L'hypothèse inverse, qui voudrait que la tour ait été dérasée paraîtrait d'autant plus curieuse qu'elle n'a été remplacée par aucune construction susceptible de jouer ce rôle de *magna turris*⁹¹. L'implantation du châtelet à seulement quelques mètres de son mur nord, devait induire certaines contraintes pour les circulations mais participait directement d'une mise en scène du pouvoir, selon un schéma bien connu dont Loches ou Coucy constituent des exemples emblématiques.

Pour la période postérieure au XIII^e siècle, deux arguments faibles et spécieux s'opposent. L'absence de toute mention à cette tour dans les sources écrites médiévales et modernes, par exemple dans l'aveu de 1469 (*cf. infra*) pose la question d'une destruction ancienne, peut-être tardo-médiévale. À l'inverse, le fait que d'imposants blocs de maçonnerie gisant au sol n'aient pas été découpés puis récupérés, et soient de ce fait parvenus jusqu'à nous, plaide pour une démolition tardive. Un scénario intermédiaire ménageant les deux observations pourrait être celui d'un démantèlement partiel à une date assez haute et l'intégration des parties basses utilisées pour asseoir des constructions adventices, et ce jusqu'à une date relativement récente (XVIII^e siècle ?). Notons enfin que l'extrême dureté du mortier a sans doute refroidi les ardeurs des récupérateurs de matériaux.

B Le château au XIII^e siècle

La configuration du site tel que nous pouvons le voir aujourd'hui découle en grande partie de l'édification au XIII^e siècle d'une enceinte polygonale cantonnée d'une dizaine de tours. L'implantation générale a été dictée par la topographie du promontoire et probablement par la présence de bâtiments antérieurs, en tous cas de la tour romane (fig. 18). Le rapprochement des tours 1 et 2, leur positionnement au pied la grosse tour et face au seul endroit où la contrescarpe se trouve au même niveau que le château, permettent de localiser sans risque d'erreur l'entrée principale de la place forte. Le seul autre accès dont on peut affirmer qu'il appartient au projet initial est la poterne protégée et masquée par la tour 10. Les transformations modernes liées à la construction de la terrasse nord-est interdisent de savoir si cette poterne primitive, fermée par une barre de blocage et défendue par une archère, était précédée d'un ouvrage de défense avancé sur l'escarpe.

Les transformations apportées au front nord-est du château, puis le dépeçage et la ruine ont fait disparaître les élévations de l'enceinte sur une cinquantaine de mètres, si bien qu'il est hasardeux de se prononcer sur son tracé précis. La tour 11 semble nettement plus tardive dans sa configuration actuelle, ce qui ne l'empêche pas potentiellement d'occuper l'emplacement d'un ouvrage plus ancien. Sur le reste de l'enceinte, les tours sont

90. En effet, les édifices carolingiens de Mayenne et de Doué-la-Fontaine ne présentent pas de contreforts.

91. La construction d'une enceinte dépourvue de grosse tour n'est pas en soi rédhibitoire ; elle s'observe en général sur des sites d'importance secondaires

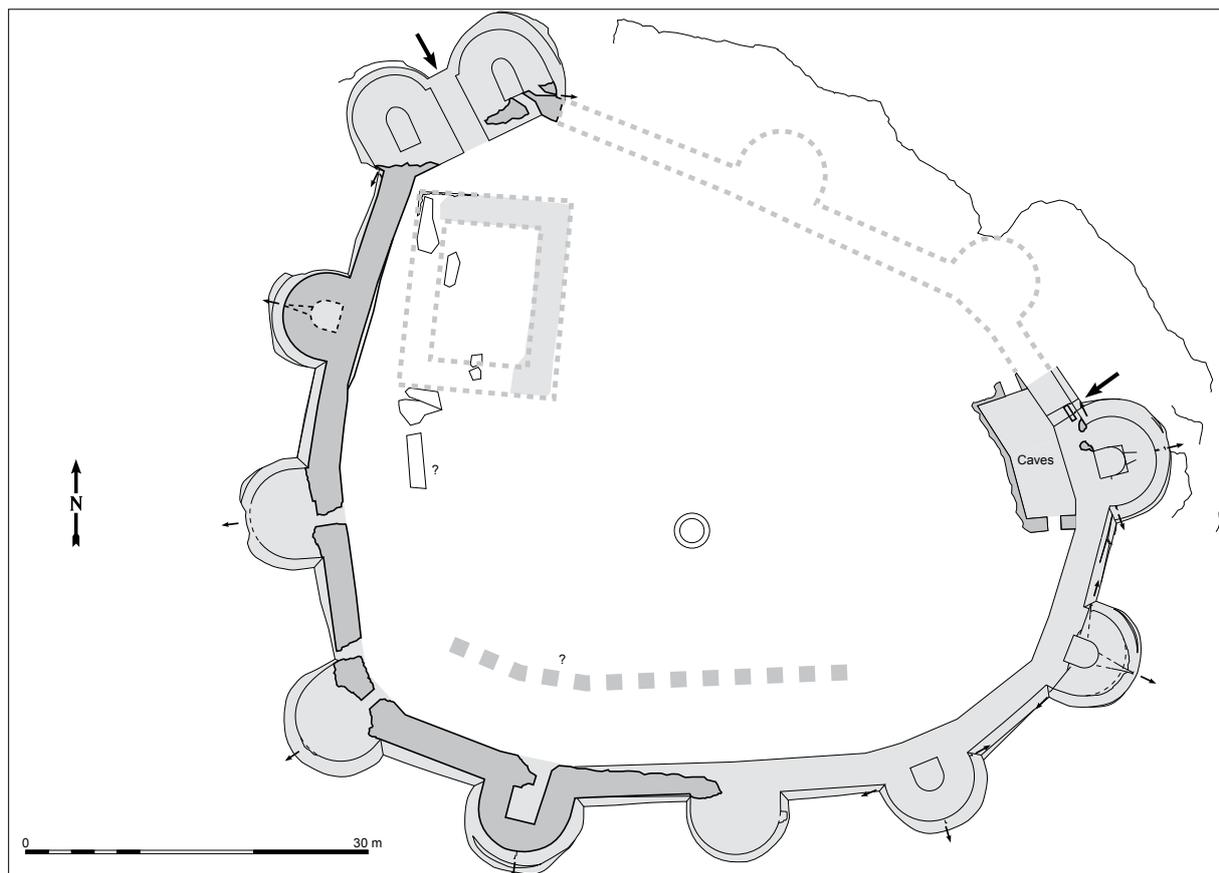


Fig. 18 : Restitution en plan du château dans son état du XIII^e siècle. Les flèches signalent les archères. L'appartenance à cet état des caves et des murs figurés dans la partie sud de la cour reste purement hypothétique (SADML).

espacées en moyenne de 9,5 m⁽⁹²⁾. Si ce rythme a été suivi sur le front nord-est, ce sont deux tours qui qu'il faudrait restituer entre les tours 10-11 et 11-1. Cependant, la hauteur du front d'escarpe au-dessus de l'étang a peut-être été jugée suffisamment dissuasive pour autoriser sur ce secteur un espacement plus important des flanquements.

Si l'on considère la surface enclose, environ 3 400 m², l'enceinte du château se situe dans une fourchette moyenne⁽⁹³⁾, dans un corpus qui présente cependant de très grandes disparités. Un petit château comme celui de Marcillé-Robert (35), édifié autour d'une motte, n'offrirait une surface intérieure que d'environ 300 m²⁽⁹⁴⁾. L'enceinte trapézoïdale de Saumur, datée entre 1215 et 1225, offre une surface plus importante — 1 100 m² — mais partiellement occupée par une tour maîtresse du XI^e siècle. En revanche, des forteresses édifiées dans l'orbite royale comme celle de Montreuil-Bellay, ou directement par ordre du roi comme celle d'Angers, de distinguent parfois par des surfaces considérables (respectivement 8 900 m² et 17 600 m²)

L'édification de l'enceinte, considérant l'importance de ce chantier, montre une grande homogénéité. L'examen des élévations — et notamment des zones de contact entre les pans de courtine et les tours — n'a pas permis de localiser de contacts entre d'éventuelles campagnes. Les tours 1 à 10 se caractérisent par des plans en D très réguliers avec, pour la partie arrondie, un diamètre moyen de 7,9 m (de 7,65 à 8,05 m) et des murs dont l'épaisseur varie, comme pour les courtines, entre 2,5 et 2,7 m. L'ensemble du programme fortifié comprenant une embase talutée installée sur un relief rocheux avec de forts dénivelés, les constructeurs ont été amenés à repréciser le plan des maçonneries au fur et à mesure de la progression du chantier de façon à en régulariser le tracé. À la base des tours en particulier s'observent des ressauts décimétriques et des irrégularités parfois importantes témoignant de ces réajustements⁽⁹⁵⁾. Une fois passées ces approximations dans l'implantation, environ à mi-

92. Les tours présentent un espacement variant entre 9,15 et 10,05 m, avec des distances un peu plus faibles sur le front sud-est.

93. La haute cour du château de Pouancé présentait au XIII^e siècle une surface enclose d'environ 2 500 m². Communication personnelle A. Casaubon.

94. Relevés en cours (CERAPAR 2009) ; plan gracieusement communiqué par J.-C. Meuret.

95. Voir par exemple les plans des bases talutées des tours 3, 6, 9 et 10.

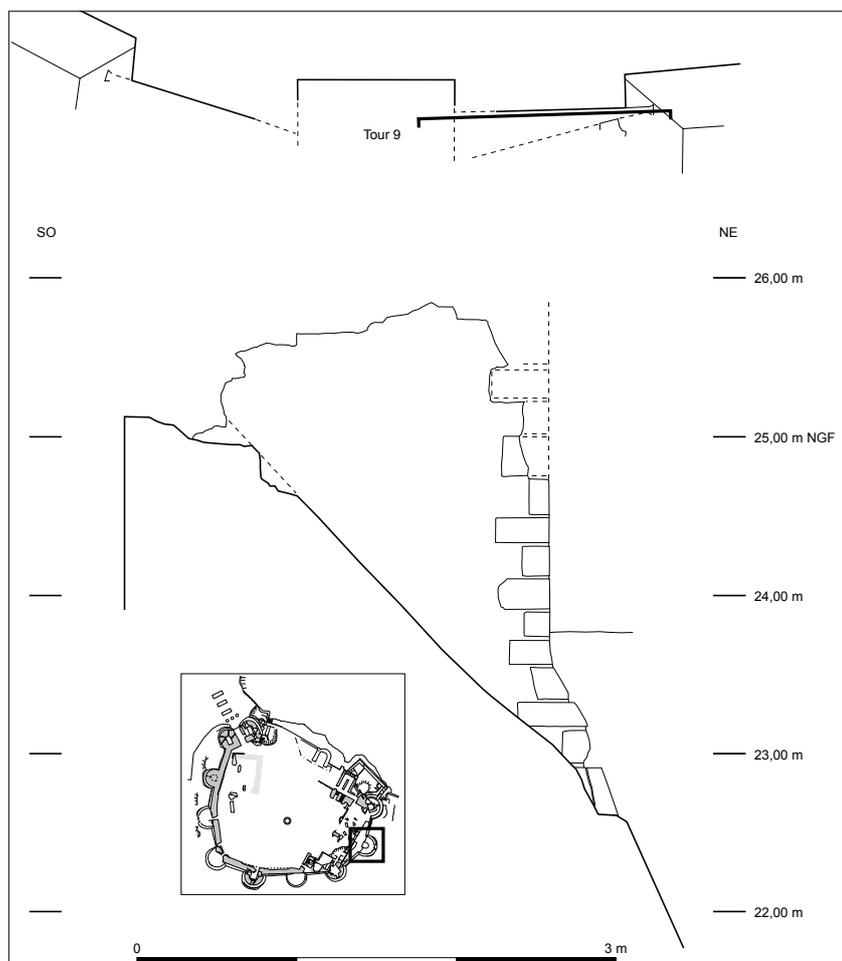


Fig. 19 : Élévation de l'archère de la tour 9 (SADML).

encadrements intérieur et extérieur ont été réalisés en pierres de taille de tuffeau avec la présence systématique d'un étrier triangulaire à la base des fentes ; en revanche, il ne semble pas y avoir eu de dispositif de visée. Les observations faites sur les archères des tours 3, 9 et 10 permettent de restituer des fentes assez hautes, supérieures à 4 m de long. Ces dimensions importantes s'expliquent d'abord par l'épaisseur relative des maçonneries traversées. Cependant, il n'est pas exclu qu'une même fente ait pu desservir deux postes de tir superposés⁽⁹⁷⁾ (fig. 20).

Les archères sont prioritairement implantées sur la capitale des tours⁽⁹⁸⁾. Cependant, on retrouve des fentes de tir flanquant les courtines au niveau du châtelet ainsi que sur les tours 8, 9 et 10. Le plan de tir du niveau inférieur traduit manifestement la volonté d'exercer un contrôle plus fort sur le front oriental, du côté des moulins et de la chaussée sur laquelle passe la route. La portée de ces observations se trouve limitée par la disparition de toutes les parties hautes (archères dans les parties hautes des tours, sur les courtines, hourds..) ainsi que d'éventuels ouvrages de défense avancés.

hauteur des bases talutées, les plans deviennent parfaitement réguliers. La saillie des tours est déterminée par la tangence entre le cylindre dans lequel elles s'inscrivent et le parement intérieur de la courtine, sauf pour le châtelet dont les tours sont sensiblement plus saillantes. Les trois salles basses accessibles dans les tours 8, 9 et 10 suivent le même plan en D. Si l'on en croit les dispositions observées dans les tours 6 et 10, le niveau supérieur de plain-pied avec la cour présentait un plan carré d'environ 2,8 m de côté. Les seules ouvertures de tir parvenues jusqu'à nous sont celles qui se trouvaient au niveau inférieur. En effet, les nombreux remaniements qui ont ponctué l'histoire du site se sont progressivement traduits par la disparition de presque toutes les élévations du XIII^e siècle. Si l'on excepte la courtine 2-3 et la tour 3, il en reste plus de l'enceinte que le socle taluté et le départ des parties verticales.

Les archères, dépourvues de niche, présentent une forte plongée — à 45° — et un angle d'ouverture relativement étroit, inférieur à 20°⁽⁹⁶⁾ (fig. 19). Les



Fig. 20 : Vue de l'archère de la tour 3 (cl. B. Rousseau, Service Départemental de l'Inventaire).

96. Les angles des trois embrasures qui ont pu être mesurés sur les tours 9 et 10 ont donné des valeurs de 14, 15 et 18 degrés.

97. Un tel dispositif est attesté à Aigues-Mortes vers 1280. On trouve une variante au château de Saumur vers 1220 (sur la tour ouest, des soupiraux sont aménagés dans les plongées des embrasures pour éclairer le niveau inférieur)

98. Ces archères sont attestées sur les tours 3,6, 8, 9 et 10. Des échancrures dans le parement des tours 4 et 5 laissent supposer la présence d'archères dont l'encadrement en pierres de taille a été récupéré.

Notre ignorance est à peu près totale sur la configuration des espaces intérieurs du château. Dans la cour, les éléments de murs interprétés comme les bases de possibles bâtiments adossés aux courtines ouest ne présentent aucun élément datant⁽⁹⁹⁾. Une cave édifiée en deux temps vient prendre place au revers de la tour 10 et de la poterne attenante. Cette construction, qui portait sans doute un bâtiment en élévation, pourrait avoir été réalisée peu de temps après l'achèvement de l'enceinte, sans aucune certitude toutefois.

S'agissant de la datation de cette enceinte, le contexte politique le plus favorable est à chercher dans le premier tiers du XIII^e siècle, dans le cadre de la reconquête territoriale capétienne sur l'empire Plantagenet. En 1212, Amaury I^{er} de Craon, sénéchal d'Anjou, s'engage à mettre sa forteresse de Champtocé à la disposition du roi de France Philippe Auguste. Le traitement architectural, particulièrement la typologie des ouvertures de tir, se rattache de façon certaine à l'école philippienne, ce qui n'exclue en rien une datation plus tardive dans le courant du XIII^e siècle. En effet, les seigneurs successifs de Champtocé, membres de la famille de Craon, sont tous fortement possessionnés et jouent un rôle de premier plan sur l'échiquier politique angevin. La présence des étriers triangulaires à la base des archères n'est pas, a priori, un signe de précocité. On en trouve certes très tôt à au château de Laval — vers 1220 — mais les principaux sites angevins tels que Montreuil Bellay, Saumur ou Angers, respectivement vers 1210, 1215-1225 et 1240, adoptent des fentes simples.

C Les travaux des XV^e et XVI^e siècles

Force est de reconnaître qu'en dépit du rôle joué par le château de Champtocé dans le cadre du conflit franco-anglais puis franco-breton, en dépit de l'envergure politique de certains de ses détenteurs, les témoins architecturaux pouvant être rattachés à cette période sont peu nombreux. Ils se concentrent essentiellement sur le châtelet d'entrée et montrent deux états bien distincts.

Des modifications importantes sont apportées au front nord-ouest avec le rehaussement de la courtine 2-3 pourvue en partie supérieure d'un chemin de ronde sur mâchicoulis (UA 528). L'érosion des tuffeaux ne permet plus de retrouver les moulurations des consoles, dont on voit seulement qu'elles comportaient quatre ressauts. Ces travaux paraissent concomitants des modifications affectant les parties hautes du châtelet ; les arrachements conservés sur le flanc ouest de la tour 2 permettent de restituer deux baies superposées, à savoir une simple fenêtre et une probable croisée à coussièges. Ces aménagements réalisés en pierre de taille de tuffeau s'articulent également avec un escalier intramural permettant de rejoindre le chemin de ronde couronnant la courtine 2-3. L'ensemble traduit la volonté de dilater vers le haut le volume de châtelet dont les parties supérieures s'éloignent de la dialectique strictement militaire pour mettre en avant la fonction résidentielle.

Si pour les mâchicoulis, une datation remontant au dernier tiers du XIV^e siècle ne saurait être exclue, il paraît cependant plus vraisemblable de privilégier une réalisation dans le courant du XV^e siècle. Le rehaussement du châtelet, qui devait alors présenter des élévations assez impressionnantes dominant d'une vingtaine de mètres le fond du fossé, traduit une très nette volonté d'ostentation. Notons que cet accroissement des capacités résidentielles de l'ouvrage d'entrée fait écho à la formule des châtelets hypertrophiés et des logis porche, très en vogue notamment dans l'Ouest aux XIV^e et XV^e siècles (Mesqui 1991 : 344-345). Il resterait de savoir si, au moment des travaux, la tour maîtresse romane avait conservé toute son élévation, ou si un transfert symbolique peut être recherché entre cette dernière et le châtelet. Ces questionnements butent sur la méconnaissance que nous avons du reste du site. La perte des autres corps de bâtiments qui occupaient vraisemblablement la cour, interdit de pousser plus loin cette réflexion. Les sources documentaires ne sont pas non plus d'un grand secours. Le laconisme de l'énumération de l'aveu rendu en 1469 ne nous offre malheureusement que peu d'indication⁽¹⁰⁰⁾. À cette date toutefois, l'entrée de la place avec son pont-levis est précédée par un boulevard suffisamment grand pour accueillir trois bâtiments, et dont l'accès est également défendu par un pont-levis. L'inventaire dressé en 1461 par le capitaine du château Philippe de Malestroit à la demande du duc de Bretagne François II révèle que la place était alors solidement défendue avec un arsenal comprenant plusieurs pièces d'artillerie de différents calibres⁽¹⁰¹⁾. Certaines de ces armes appelaient des aménagements spécifiques dont

99. Il y a quelques années, des murs ont également été repérés à l'occasion de creusements ponctuels pratiqués dans la partie sud de la cour ; un mur de près d'1 m d'épaisseur, arasé à environ 0,8 m sous le sol actuel, est implanté à environ 6,5 m des courtines 5-6 et 6-7 (Claude Pelletier, communication personnelle).

100. Cf. note 3.

101. Arch. de la chambre des comptes de Nantes et G.-A. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, 1707, p. 1262-1263 : *Extrait du premier compte d'Olivier Baud, trésorier des guerres en 1461* : « À Philippe Malestroit, capitaine de Champtocé, a été délivré pour la tuycion dudit château, 2 volées de canon pesant XCV livres de cuivre, 2 boites de serpentine pesant CXII livres de cuivre, une volée de serpentine pesant CXXXIII

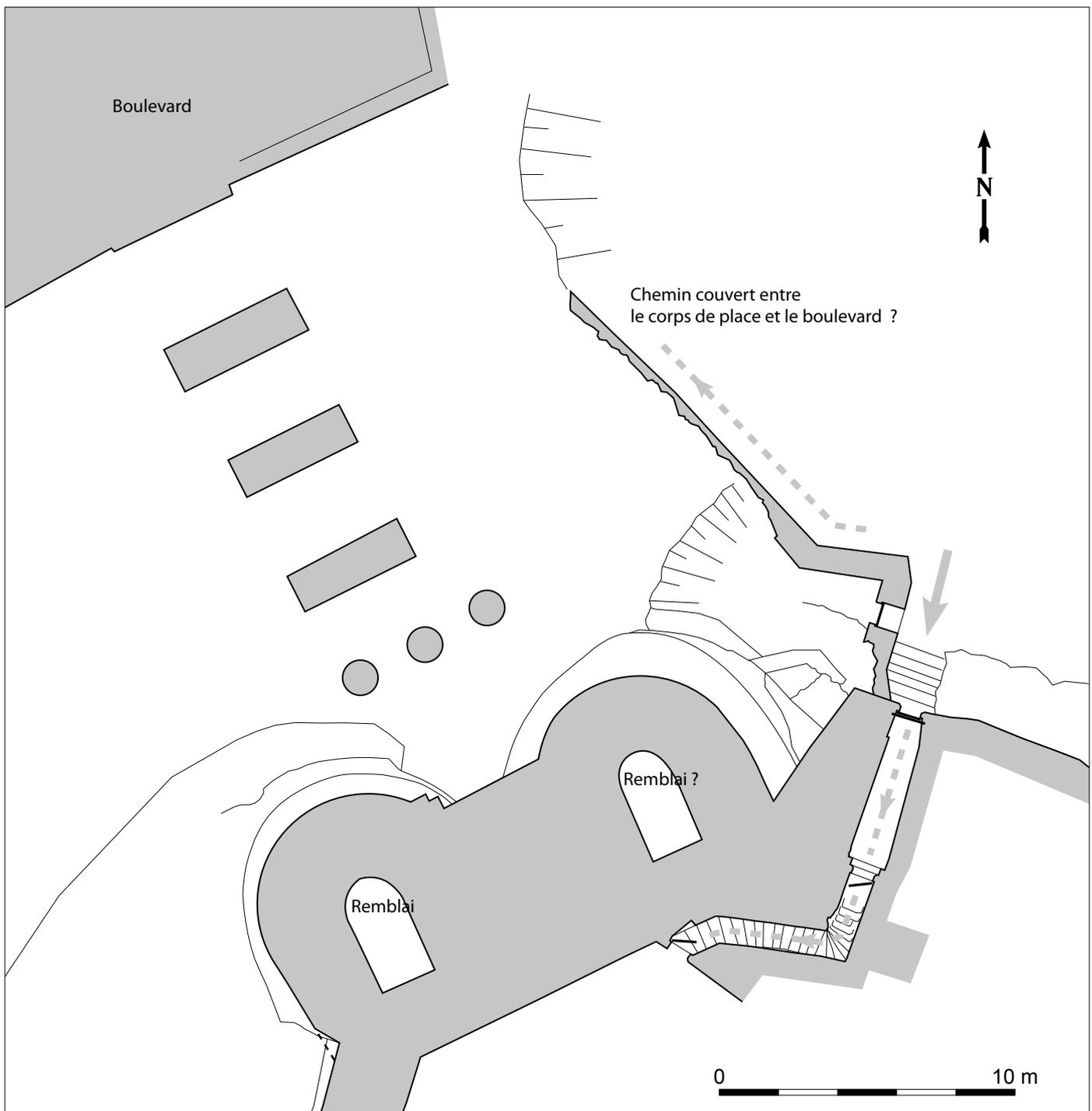


Fig. 21 : Plan restitué du niveau -1 du châtelet à la fin du XV^e siècle (SADML).

plus rien ne semble subsister : plates-formes d'artillerie, embrasures et orifices de tir adaptés aux affûts et aux tubes...

L'histoire mouvementée du site au XV^e siècle et les attaques auxquels il doit résister, notamment celles lancées par les troupes de Louis XI dans les années 1470, pourraient expliquer l'ampleur des travaux réalisés sur le châtelet, peut-être à la suite d'un démantèlement. L'ouvrage d'entrée fait l'objet d'une restructuration complète (UA 511) ; seuls sont conservés les bases des tours du XIII^e siècle et les arrachements des courtines. Sur l'escarpe, le mur de raccordement entre les deux tours a été avancé d'au moins 0,65 m puis couvert par un arc segmentaire destiné à porter les crapaudines des deux ponts-levis. Le passage charretier reprend l'accès

livres de cuivre, une grosse couleuvrine pesant CXV livres de cuivre, IV boîtes de canon pesant CLX livres de cuivre, CCC livres de poudre de canon, CCC livres de plomb, VI petites couleuvrines pesant CXL livres de cuivre, II arbalètes montrées, un millier de trait ferré, XII tyolles à IV poulins, XXX voulges, XXX pavayfines, C livres de fil pour cordages d'arbalète, II grands molles de cuivre à faire plombets pour les grandes couleuvrine et IV petites pour les petites ».

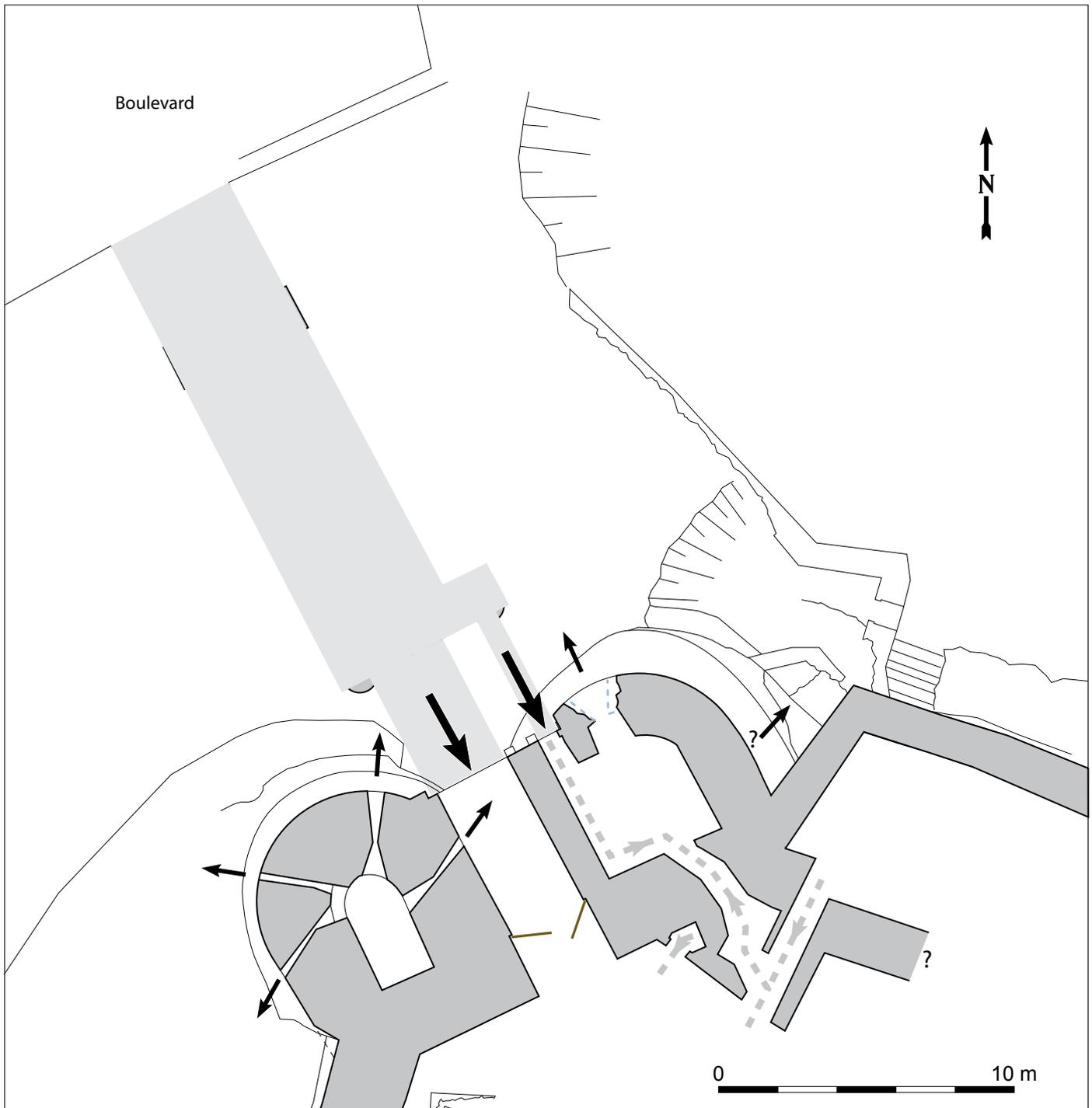


Fig. 22 : Plan restitué du rez-de-chaussée du châtelet à la fin du XV^e siècle (SADML).

antérieur ; il ne semble défendu que par une petite canonnière et deux assommoirs précédant une paire de vantaux (fig. 21 et 22). L'aménagement du passage piéton s'est fait en empiétant sur la tour 1 puis en créant un emmarchement pour rejoindre une porte aménagée dans la gorge de la tour ; d'autres marches permettaient alors de rejoindre la cour. La tour 2, la plus exposée à des tirs ennemis, se voit pourvue de canonnières à la française très étroites, tout particulièrement au niveau inférieur. L'étage sommital du châtelet présentait une série de petites ouvertures pour armes épaulées, de type hacquebute. Le traitement des ouvertures de tir incite à dater ces transformations de la fin du XV^e siècle, à une époque où les rivalités franco-bretonnes poussent les maîtres d'œuvre à améliorer sans cesse les fortifications pour les adapter, tant sur le plan offensif que défensif, aux innovations rapides que connaît l'artillerie à poudre⁽¹⁰²⁾.

102. En l'état actuel des connaissances, la date à laquelle ont été reprises des deux canonnières au premier étage de la tour 2 reste impossible à déterminer.

Bien qu'il ne soit pas possible, en l'état actuel, d'en apporter la preuve, il paraît logique d'associer les remaniements de la double poterne attenante à la tour 1 à la reconstruction du châtelet. Outre des similitudes dans le choix des matériaux et dans les techniques de mise en œuvre, c'est surtout la conception unitaire des circulations se croisant en arrière de la tour 1 qui plaide pour des travaux menés en une seule et même campagne. Dater les transformations de ces deux poternes de la fin du XV^e siècle soulève immédiatement la question de la date de celles qui les ont précédées et par ricochet la date de l'avant-mur — ou fausse-braie — édifié sur l'escarpe ainsi que des maçonneries construites dans le fossé. Si l'on considère ces aménagements comme des adaptations à l'artillerie à poudre, ils pourraient n'être antérieurs que de quelques décennies aux transformations décrites plus haut. La fausse-braie aurait alors été destinée à protéger la poterne arrière des tirs offensifs. Le mur en fond de fossé permettait tout à la fois de contrôler les accès à partir des berges de l'étang et de créer une sorte de chemin couvert pour relier le boulevard au corps de place.

Parmi les quelques aménagements dont la date de construction reste difficile à préciser, il convient de mentionner la tour 11 dont on a vu qu'elle ne pouvait remonter au XIII^e siècle dans la configuration qu'on lui connaît aujourd'hui. L'articulation entre l'arrondi de la tour et la courtine 11-1 est occupée par un petit escalier en vis d'1,3 m de diamètre intérieur dont ne subsistent plus que la porte d'entrée et quelques marches en calcaire coquillier. Les dimensions réduites de la vis et son positionnement sur une façade arrière par rapport à la cour désignent cet escalier comme une liaison de service ou à caractère privatif.

Suite aux derniers soubresauts du conflit franco-breton dans les années 1490, le contexte politique se détend pour près d'un siècle jusqu'aux guerres de religion. C'est sans doute en réponse à une insécurité croissante qu'il faut placer des travaux de mise en défense du site. Les tours 1, 3 et 6 font l'objet de travaux importants avec le percement d'au moins huit canonnières à niche, caractérisées par un fort ébrasement extérieur couvert par un arc segmentaire. Le fait que l'orifice de tir ne soit pas placé partout à la même hauteur suggère l'utilisation de différents types de tubes. D'un point de vue typologique, ces canonnières se rapprochent de celles percées à la fin du XVI^e siècle au château d'Angers.

D L'édification du corps de logis oriental

La dernière grande campagne de travaux identifiée sur le site porte sur l'édification d'un grand corps de logis sur le front oriental. Le maître d'œuvre s'est ingénié à reprendre certains éléments du château médiéval sans doute pour réduire les ouvrages de fondations, mais tout en adaptant son plan de façon à ce que les différentes pièces s'inscrivent dans un schéma d'ensemble régulier avec des alignements et des murs se croisant à angle droit. Cependant, afin de pouvoir disposer de suffisamment d'espace pour implanter la façade postérieure du logis, il lui a fallu s'affranchir de la tour 9 et des courtines 8-9 et 9-10 ; l'ensemble a été écrêté un peu plus bas pour aménager une sorte de petite terrasse surplombant la route. Hormis la cave voûtée déjà décrite au revers de la tour 10, toutes les fondations prises sur l'espace de la cour semblent créées *ex nihilo*. La construction a par conséquent été précédée par une importante phase de terrassement nécessitant l'évacuation de plusieurs milliers de mètres cubes de déblais. Curieusement, malgré l'ampleur du programme architectural, ce chantier n'est pas du tout documenté si bien que ni sa date précise, ni même l'identité de son commanditaire ne sont connus. L'examen du traitement architectural et stylistique se heurte à l'état de ruine. Néanmoins, la relative sobriété des élévations rythmées par de simples bandeaux et le traitement des encadrements de fenêtre sans décor de fascies et des crossettes sont autant d'éléments qui plaident pour une datation postérieure au 3^e quart du XVI^e siècle, ce qui viendrait à attribuer le chantier à Charles d'Avaugour (1548-1608) ou à son fils Claude I^{er} d'Avaugour (c. 1581-1637).

L'abandon puis le démantèlement du château à partir du XVIII^e siècle vont très fortement altérer la physionomie du site et entraîner des pertes irrémédiables. Cependant, tant la qualité des parties conservées en élévation que le potentiel des vestiges archéologiques scellés par les remblais incitent à continuer l'étude de ce site afin de pouvoir comprendre la genèse architecturale de cette importante place forte médiévale angevine.

Bibliographie

ARCHI-TRAV', *Sauvegarde et sécurisation du château de Gilles de Rais à Champocé-sur-Loire. Volet documentaire*, mars 2010, Livre I : *Synthèse historique*, 24 p. ; livre II : *Catalogue des sources*, 89 p.

- CHÂTELAIN, André, *Donjons romans des Pays d'Ouest. Étude comparative sur les donjons quadrangulaires de la France de l'Ouest*, Paris, Picard, 1973.
- CINTRÉ, René, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge. Économie, guerre et société en pays de frontière (XIV^e-XV^e siècles)*, Pornichet, éditions Jean-Marie Pierre, 1992.
- FAUCHERRE, Nicolas, RÉMY, Christian (dir.), *Tours seigneuriales de l'Ouest, travaux récents sur quelques tours maîtresses de la Normandie à la Catalogne*, Poitiers, 2004.
- GUIGON, Philippe, MEURET, Jean-Claude, « La réutilisation des sarcophages dans les églises de l'est de la Bretagne », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XXXIV, 2006, p. 355-405.
- GUITTER, Sophie-Charlotte, *Séminaire d'architecture fortifiée. Maine-et-Loire, Champtocé-sur-Loire, Château de Gilles de Rais*, Centre des hautes études de Chaillot, 2001.
- GUITTER, Sophie-Charlotte, « Histoire archéologique d'une forteresse médiévale : le château de Champtocé », *Archives d'Anjou*, n° 7, 2003, Association des Amis des archives d'Anjou, p. 25-43.
- LE MENÉ, Michel, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen-Âge (1350-1550). Étude économique* », Nantes, Cid Éditions, 1982.
- MESQUI, Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence*, t. 1, Paris, Grands Manuels Picard, 1991.
- MONTAUDON, Mickaël EHPAD « *Les Hauts du Château* ». *Réhabilitation de la maison de retraite. Champtocé-sur-loire, Maine-et-Loire*. Opération n° 2009-013, arrêté du 27/01/2009. Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, septembre 2009.
- PORT, Célestin, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, 3 vol., Angers, Paris, 1874-1878. Réed. en 4 vol. , Angers, Siraudeau, 1965-1996.
- PRIGENT, Daniel, « Champtocé-sur-Loire ». Notices archéologiques, *Archéologie médiévale*, tome XII, 1982, p. 369.
- PRIGENT, Daniel, « Évolution de la construction médiévale en pierre en Anjou et Touraine », *Anjou, Medieval Art, Architecture and Archaeology*, The British Archaeological Association, Conference transaction XXVI, 2003, p. 14-33.

3.6 – Les origines de l’enceinte urbaine de Guérande (44) : quelques données archéologiques récentes

par Jocelyn Martineau (SRA Pays-de-la-Loire)

Résumé

Le diagnostic d’archéologie préventive prescrit au 15, rue Bizienne, à Guérande (fig.01), a été réalisé par l’Inrap du 12 janvier au 28 janvier 2009, préalablement à la réalisation d’un projet immobilier privé. Son objectif était d’étudier les conditions d’implantation de l’enceinte à l’ouest de la ville, d’identifier d’éventuels niveaux d’occupations sous-jacents, d’en déterminer la nature, l’étendue, la chronologie et de les replacer parmi les vestiges connus de la ville. Les trois sondages ouverts à chaque angle de la parcelle ont révélé au moins six phases d’occupation distinctes.

La première correspondant au nivellement du sol naturel n’est pas datée. La seconde, caractérisé par des structures excavées régulièrement réparties à la surface du substrat est datable en partie du XII^e siècle au plus tôt. Mais des datations plus anciennes ne sont pas à exclure.

La troisième phase d’occupation correspond à l’installation des premiers sols d’occupation sur le substrat. Peu étendus et d’une puissance stratigraphique toute relative, ces niveaux sont datable du XII^e-XIII^e siècle au plus tôt. La quatrième phase d’occupation voit la création et le développement d’un habitat important le long d’une possible voirie antérieure à la rue Bizienne. La stratification des sols sur une épaisseur de 0,35 à 0,40 m d’épaisseur témoigne d’une utilisation relativement courte de l’habitat avant sa démolition et son abandon lors de la construction de l’enceinte.

La cinquième phase d’occupation est entièrement dédiée quant à elle au chantier de construction de l’enceinte, datable en l’état actuel de nos connaissances de la fin du XV^e au début du XVI^e siècle. Le bâti antérieur est dès lors abandonné et intégralement remblayé pour constituer un niveau de jardin. Cette phase d’occupation se prolonge à l’époque moderne en phase 6 avec la construction d’un manoir juste à côté de la parcelle. Le diagnostic de la rue Bizienne aura mis au jour une occupation rurale antérieure à l’enceinte et alors en périphérie de l’agglomération médiévale. Il aura aussi révélé une fortification beaucoup plus tardive que prévue dans le secteur de la porte Bizienne, posant ainsi la question de la morphologie de la ville de Guérande antérieurement au XV^e siècle.

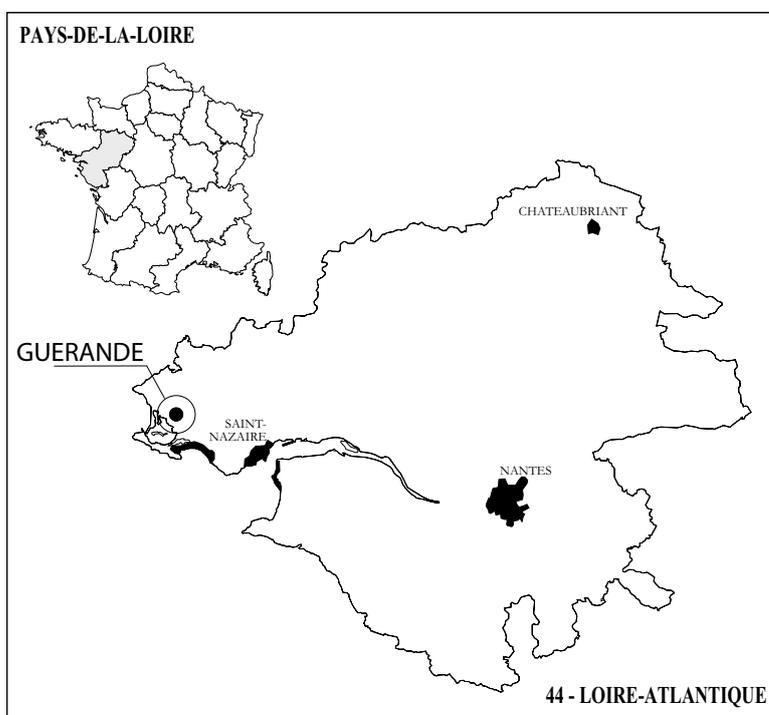


Figure 1 : Localisation géographique de Guérande (DAO, Jocelyn Martineau, Inrap 2009)

Introduction

L'étude de la structure parcellaire de Guérande révèle intra et extra-muros une trame viaire de forme linéaire connectée à un parcellaire laniéré potentiellement recoupé par le mur d'enceinte et par son fossé (fig. 2). Il est difficile toutefois de restituer avec précision la dynamique urbaine d'une agglomération médiévale méconnue sur le plan strictement archéologique. L'enjeu du diagnostic d'archéologie préventive mené en janvier 2009 contre le mur d'enceinte, sur une parcelle de 1 568 m², était donc important. Outre le fait de dater cette portion de courtine et d'en comprendre ses conditions d'implantation, son objectif était d'identifier des niveaux d'occupations sous-jacents, d'en déterminer la nature, l'étendue, la chronologie et de les replacer parmi les vestiges connus de la ville. Cette petite opération aura, au final, permis de caractériser six phases d'occupation, médiévales et modernes, dont quatre antérieures à la construction de l'enceinte.

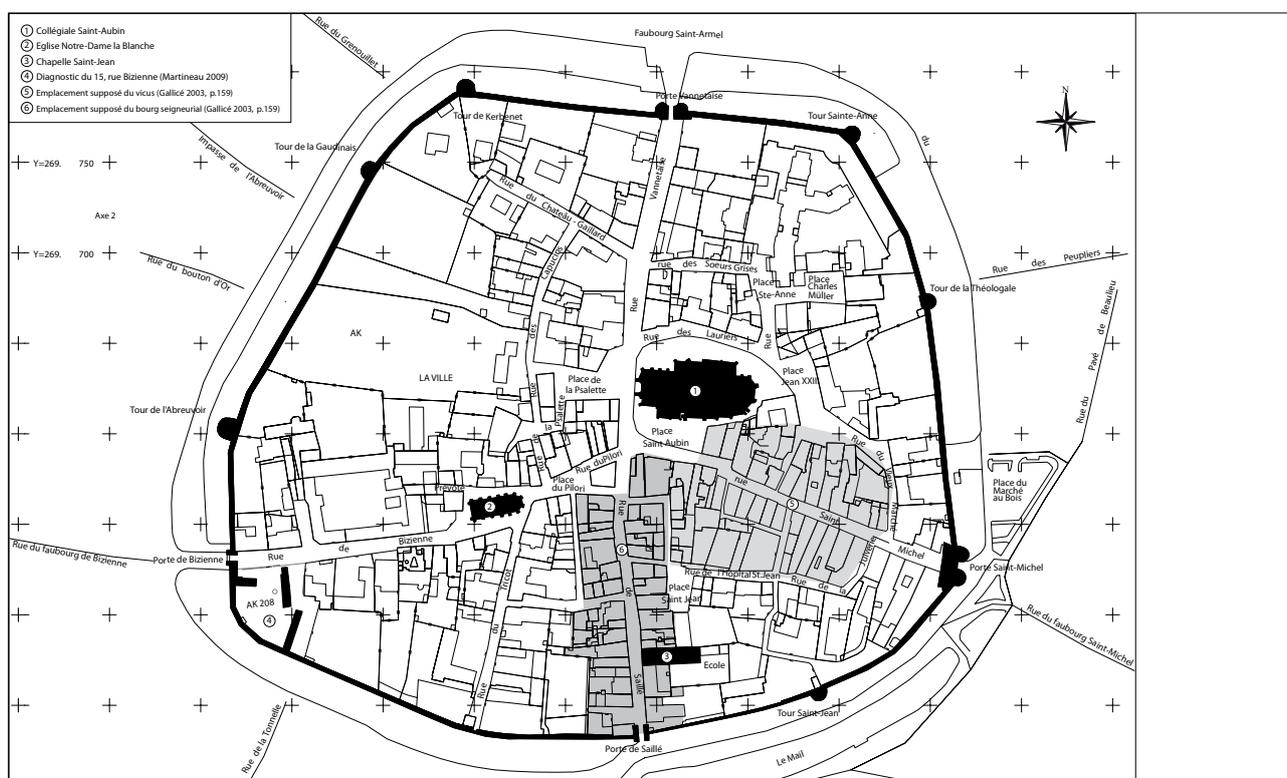


Figure 2 : Localisation du diagnostic et des pôles civils, religieux et militaires sur le parcellaire actuel de la ville de Guérande (DAO, Jocelyn Martineau, Frédéric Mélec, Inrap 2009)

I - Le contexte et le cadre d'intervention

IA - Le contexte général du diagnostic

IA1 - Le contexte géographique

Guérande est située en Loire-Atlantique en région Pays de la Loire. Constituée de neuf communes, la presqu'île s'étend des marais de Mesquer et de Saint-Molf au nord à l'embouchure de la Loire au sud. Le marais de Grande Brière constitue sa limite est.

I A2 - Le contexte topographique

La ville est implantée en bordure d'un plateau dont le point topographique le plus élevé est situé à l'altitude de 53 m NGF et dont la bordure occidentale s'incline progressivement vers le sud-ouest, en direction des marais salants et du littoral. Sa topographie se caractérise par l'absence de barrière physique contraignante – talweg, fond de vallée, rivière ou hauteur dominante – générant ainsi un urbanisme régulier structuré autour de sa collégiale. La fortification du ^{xv}^e siècle apparaît finalement comme la seule limite contraignant le développement de la ville moderne.

I A3 - L'historique des recherches

Un examen de la bibliographie récente permet d'isoler un seul article sur l'enceinte de Guérande (Gallicé, 1995 : 24-25) repris dans la thèse du même auteur (Gallicé, 2003 : 168-175) puis développé dans des publications plus récentes (Gallicé, 2004 : 67-77. 2007, 201-244). Un premier essai d'inventaire archéologique a été réalisé en 1991 (Guérin 1991), suivi vingt ans plus tard par une mission de recensement du patrimoine historique de la commune par le service régional de l'Inventaire des Pays-de-la-Loire (Baudry-Parthenay, Gil, 2007). Les trois missions de prospection inventaire sur la commune de Guérande ont essentiellement concerné, quant à elles, les zones semi-rurales et rurales directement menacées par le développement de l'agglomération (Devals, 2001). L'état des connaissances archéologiques de l'intra-muros, placé en secteur sauvegardé, reste donc paradoxalement ténu malgré la présence d'un parcellaire ancien préservé (fig. 2), d'une enceinte urbaine et de trois églises médiévales, dont une de fondation altomédiévale (collégiale Saint-Aubin). Seules les fouilles de la place de la Psallete et de la rue des Lauriers, à l'ouest et au nord de la collégiale, permettent aujourd'hui de relancer la dynamique de recherche sur les origines du phénomène urbain guérandais



Figure 3 : Localisation des pôles civils, religieux et militaires sur le parcellaire ancien de la ville de Guérande (d'après ADLA 44 cadastre 1819 Z ville, DAO, Jocelyn Martineau, Inrap 2010)

(Devals, 2005, 2006, 2008). Le diagnostic de la place Saint-Aubin, au sud du bâtiment, a, quant à lui, confirmé la présence d'un cimetière médiéval et moderne au croisement des deux axes principaux de la ville.

I A4 – *Les pôles civils, religieux et militaires*

La ville actuelle présente un plan globalement radio-concentrique essentiellement imposé par son enceinte et par des réfections de la voirie au cours du XIX^e siècle. La trame médiévale se devine plus complexe, développée en pôles successifs de part et d'autre de la collégiale (fig. 3). Un *vicus* est attesté au IX^e siècle le long de la rue Saint-Michel, à l'est de la collégiale Saint-Aubin (Gallicé 2003, p. 259). Bien qu'elle n'ait pas révélée de structures archéologiques du haut Moyen Age en place, la fouille de la rue des Lauriers a quand même confirmé la présence d'une nécropole du VI^e – IX^e siècle autour d'une collégiale datée quant à elle du VI^e – XVI^e siècle (Devals 2006b, p.65-67). Un bourg ducal est attesté en 1206 dans le secteur de la rue de Saillé, au sud de la collégiale (Gallicé 2003, p. 159). Une « motte » est mentionnée en 1465 dans le secteur, sans pouvoir être localisée avec précision (Gallicé 2003, p. 158). La fondation de l'église Notre-Dame la Blanche au XIII^e siècle semble avoir générée son propre parcellaire au débouché de la rue de Bizienne, à l'ouest de la collégiale.

I A5 – *Le parcellaire*

Les deux rues principales Saint-Michel et Saillé organisent un parcellaire laniéré qui se prolonge au-delà du rempart le long de la rue du faubourg Saint-Armel au sud et du faubourg Saint-Michel à l'est. Ce qui ressemble fort à une opération de lotissement antérieure au XV^e siècle semble avoir été recoupé par la fortification du bas Moyen Age au niveau des deux portes fortifiées. A l'inverse, le laniéré de la route de Vannes au nord et du faubourg de Bizienne à l'ouest ne se prolonge pas *intra-muros*. De grands domaines fonciers associés à des seigneuries urbaines se sont en effet progressivement développés après le XV^e siècle le long du mur d'enceinte, donnant au centre-ville un caractère rural qui subsiste encore en partie aujourd'hui. Ainsi des près, des vignes ou des vergers se sont développés contre l'enceinte, la maison noble associée étant systématiquement construit le long de la rue⁽¹⁰³⁾.

I A6 – *Le réseau viaire*

Le plan de la ville actuelle présente une trame hétérogène dont l'origine demeure largement méconnue (fig. 4). La rue de Bizienne qui borde la parcelle AK 208 au nord sur 37 m de long, relie la porte de Bizienne à la porte Saint-Michel en empruntant successivement la place du Pilon, la rue du Pilon, la place Saint-Aubin et la rue Saint-Michel. Le tracé général de cette « maîtresse rue » ou « grant rue » (Gallicé 2003, p. 156) dessine au final un contour sinueux de 440 m de long globalement orienté est-ouest. Une deuxième « maîtresse rue » nord – sud identifiée par la rue de Saillé et la rue Vannetaise, vient croiser l'axe précédent au sud-ouest de la collégiale, au cœur de l'*intra-muros*⁽¹⁰⁴⁾. L'enceinte radioconcentrique d'environ 350 m de diamètre recoupe ces deux axes linéaires aux quatre points cardinaux de la ville. Un réseau viaire secondaire se connecte à cette trame générale sans organisation orthonormée apparente, ni même réellement concentrique. L'analyse cartographique régressive⁽¹⁰⁵⁾ révèle au contraire plusieurs axes structurants globalement linéaires, contradictoires avec le plan subcirculaire de la ville du bas Moyen Age.

Une première grande orientation nord-nord-est / sud-sud-ouest est axée sur la route de Vannes au nord de l'agglomération. Elle traverse la porte Vannetaise au nord de la ville close - ouvrage militaire datable du XIII^e siècle au plus tôt -, suit la première moitié de la rue Vannetaise jusqu'à la façade occidentale de la collégiale⁽¹⁰⁶⁾. Le cadastre ancien indique clairement que l'axe principal nord-sud est recoupé par un îlot aujourd'hui détruit, immédiatement au sud de la collégiale. Son tracé se prolonge un peu plus loin le long de la rue de Saillé. L'axe est recoupé une seconde fois par l'enceinte et son fossé, au niveau de la porte de Saillé. Il

103. Le phénomène est parfaitement documenté à Rennes grâce à des comptes des miseurs intégralement conservés : la construction des deux nouvelles enceintes a ainsi obligé le duc de Bretagne à réformer le rentier de la capitale en profondeur, le paysage urbain ayant été entièrement bouleversé par la création des deux nouvelles lignes fortifiées (Martineau, Schmitt, 2008, p. 33).

104. La rue de Saillé a été frappée d'alignement et raccordée à la rue Vannetaise au XIX^e siècle (Gallicé 2003, p.157). Le cadastre ancien montre qu'elle se raccordait auparavant sur la place du Pilon et à la rue Bizienne.

105. Cartes IGN 1/100 000^e et 1/25 000^e, cadastre actuel au 1/8000^e et 1/1000^e, cadastre ancien 1811 et plans d'alignements du XIX^e siècle.

106. La fouille récente de la place de la Psallette a révélé à cet emplacement une grande structure fossoyée orientée nord-est / sud-ouest, non interprétable. Des fondations d'unités d'habitation inédites datables du bas Moyen Age et de l'époque moderne fossilisent le comblement de cette structure fossoyée datée du XIV^e siècle au plus tard (Devals 2008, p.24).

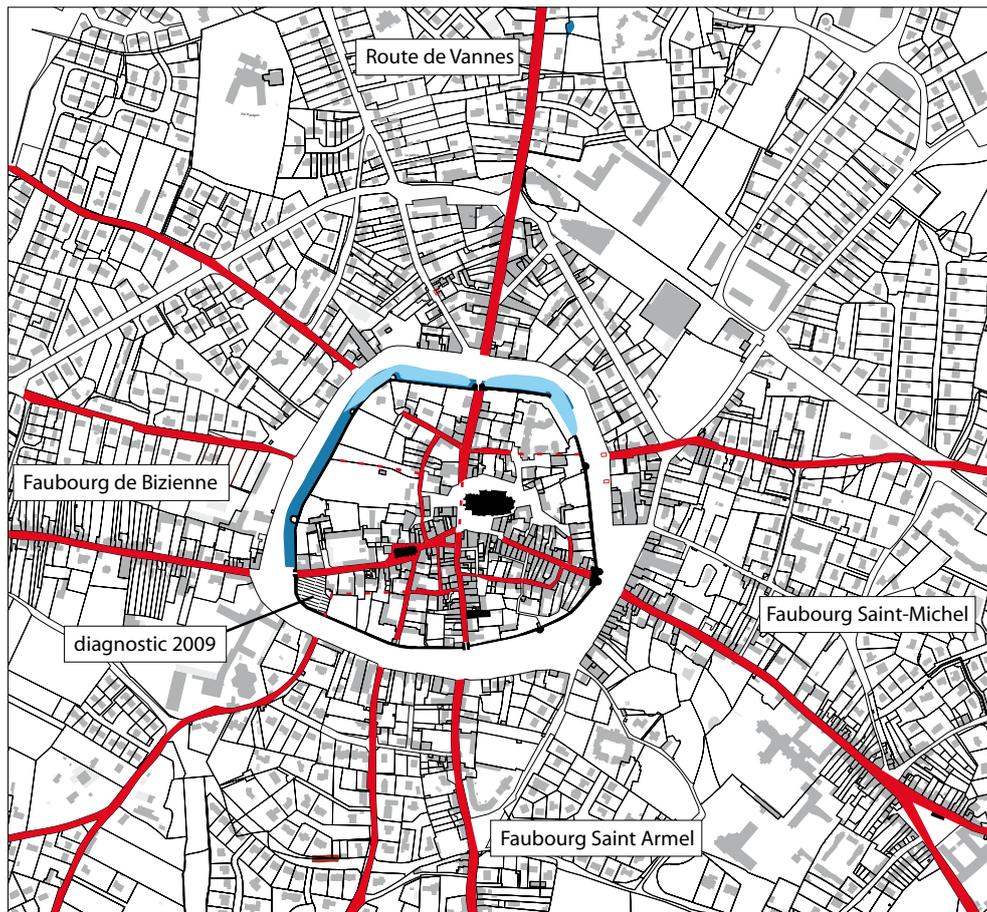


Figure 4 : Guérande, restitution de la chronologie relative entre la trame viaire, le parcellaire et l'enceinte. La confrontation des différents tracés montre clairement la postériorité de l'enceinte par rapport au réseau viaire, recoupé sur l'ensemble de son plan (DAO, Jocelyn Martineau d'après cadastre 2009)

se prolonge *extra-muros* rue du faubourg Saint-Armel, en direction des marais et du littoral.

La deuxième grande orientation est - ouest est axée sur la rue Saint-Michel. Perpendiculaire à l'axe précédent, la voie se prolonge au sud-est en direction du faubourg Saint-Michel en traversant le rempart au niveau de la porte du même nom, ouvrage militaire datable du XV^e siècle. Son extension vers l'est s'interrompt sur la rue du faubourg Saint-Michel, désaxée de 8,5° vers le sud-est. Un « château » figurant au titre du douaire de Jeanne de Navarre en 1389 est localisé par l'historiographie locale sur la place du Marché au Bois, au nord-est de la porte Saint-Michel (Morland 1819, p. 116 ; Guérin 1991, p. 18-19). Mais l'absence de traces parcellaires, la carence de données archéologiques et la probable confusion avec la porte Saint-Michel, siège de la capitainerie de Guérande, rendent peu probable cette hypothèse ancienne. En *intra-muros*, la rue Saint-Michel s'étend de manière rectiligne jusqu'à la place Saint-Aubin au sud de la collégiale. Elle semble étroitement associée au *vicus* évoqué précédemment. Son tracé disparaît sous l'îlot situé entre la place de la Psallete et la place du Pilori, au niveau d'une nécropole médiévale et moderne archéologiquement attestée (Devals 2005). Une grande parcelle installée contre l'enceinte occidentale au 1, rue des Capucins (AK 365), en gomme également le tracé jusqu'au pied du rempart. Mais on le retrouve à l'extérieur au niveau de la rue du Bouton d'Or qui prolonge son axe général jusqu'aux lieux-dits « la Jalousie » et « Kerhudé ». Un diagnostic réalisé au 3, boulevard de l'Abreuvoir, entre la rue du Bouton d'Or et la rue du faubourg de Bizienne, devant la tour de l'Abreuvoir, a révélé une entrée probable d'un enclos du premier âge du Fer, une voirie et deux fossés parcellaires gallo-romains ainsi qu'un fossé plus important d'époque médiévale (Devals 2007).

La troisième grande orientation est-sud-est / ouest-nord-ouest est axée sur la rue du Château-Gaillard au nord-ouest de la ville close. Désaxée de 14° vers le nord par rapport au tracé précédent, la rue est recoupée au nord-ouest par les parcelles AK 1, 2 et 291 elles-mêmes appuyées contre l'angle du rempart à l'arrière de la tour de Kerbenet. L'axe de la rue passe au droit d'une inflexion du mur de courtine entre la tour de Kerbenet et la tour de la Gaudinais, datées toutes deux du XV^e siècle. Il se prolonge à l'extérieur du rempart sur la rue du Grenouillet qui s'étend jusqu'au lieu-dit « Tesson-château ». La rue du Château-Gaillard ne se prolonge

pas *intra-muros*, vers le sud-est. On le retrouve à l'extérieur de la ville close, à hauteur de la rue du faubourg Saint-Michel. Elle se divise ensuite en deux embranchements au niveau de l'église Saint-Michel, l'un orienté vers la route de Nantes, l'autre vers la D247 en direction de la basse Brière. Deux opérations archéologiques sont à recenser dans le secteur. La première menée en 1991 à l'angle de la rue du Château-Gaillard et de la rue Vannetaise s'est révélée positive (Guérin 1991, AK 435). Un bâtiment médiéval inscrit dans un contexte du XII^e – XV^e siècle a été partiellement mis au jour dans l'axe de la rue Vannetaise, avec du mobilier gallo-romain remanié. Le second diagnostic mené en 2006 s'est révélé négatif (Devals 2006, AK 423-416).

Deux orientations secondaires strictement nord-sud et est-ouest, désaxées par rapport aux trois grandes orientations précédentes, structurent très fortement le noyau urbain autour de la collégiale. L'église elle-même impose une orientation nord-sud à la voirie périphérique. Le bas de la rue Vannetaise est ainsi désaxé de 13° vers l'est par rapport à sa partie haute. La place de la Psallete est elle-même orientée est-ouest, devant le parvis occidental. Mais la fouille récente a démontrée qu'elle était en réalité bâtie à l'époque médiévale et moderne (Devals 2006, p.78). Deux autres rues voisines présentent un axe isocline : la rue des Sœurs-Grises (est-ouest) à l'est de la rue Vannetaise et la rue Honoré de Balzac (nord-sud) au nord de la rue des Lauriers. Les deux rues sont jointives au niveau de la place Saint-Anne. Elles encadrent un îlot ancien qui n'a jamais fait l'objet d'exploration archéologique mais qui pourrait avoir une origine médiévale strictement contemporaine de la collégiale et de son enclos.

Deux axes secondaires identifiées dans la périphérie immédiate du rempart trouvent leur prolongement logique en *intra-muros*. La rue de la Tonnelle au sud-ouest se prolonge ainsi entre les parcelles AK 208 et AK ⁽²⁰⁶⁾ au contact du terrain diagnostiqué 15 rue Bizienne. La rue de l'Abreuvoir, à l'ouest, se prolonge entre les parcelles *intra-muros* AK 321 et AK 364. Mais là encore le tracé est coupé par la fortification et ne se rattache à aucun axe général.

Trois tracés courbes sont identifiables en *intra-muros*. Le premier suit le plan de la rue des Lauriers au nord de la collégiale, depuis la place de la Psallete jusqu'à la place Jean XXIII. La fouille récente de la place de la Psallete a mis au jour une grande excavation antérieure au XIV^e siècle qui pourrait s'apparenter à une première défense fossoyée de l'enclos de la collégiale Saint-Aubin (Devals 2006b, p. 24)⁽¹⁰⁷⁾. Un deuxième tracé courbe se développe un peu plus à l'ouest, le long de la rue des Capucins, depuis la place du Pilon jusqu'à la rue du Château-Gaillard. Son interprétation reste aujourd'hui trop incertaine pour avancer la moindre hypothèse. La troisième et dernière forme courbe est identifiable à l'est du quartier de la collégiale. La rue du Vieux-Marché enveloppe ici le front nord du parcellaire laniéré de la rue Saint-Michel, à l'emplacement supposé du *vicus* de Guérande.

La rue Bizienne possède une orientation légèrement désaxée de 5° vers le nord par rapport à la collégiale. Bien que la voirie soit axée sur l'église paroissiale Notre-Dame-la-Blanche et son cimetière (Guérin 1991, p.34), il est particulièrement hasardeux de déterminer la chronologie relative. Le net désaxement de la rue *intra-muros* par rapport à la rue du faubourg Bizienne orientée ouest-nord-ouest / est-sud-est, indiquerait une potentielle rectification de la voirie après construction de l'enceinte et de la porte fortifiée.

I A7 – La fortification

D'un diamètre de 350 m, l'enceinte urbaine renferme un espace de 11,5 ha et se développe sur 1 246 m linéaires. Guérande, qui est l'une des seules villes bretonnes à avoir entretenu l'intégralité de sa ceinture fortifiée avec Dinan, Saint-Malo et Concarneau, n'a malheureusement pas conservé ses comptes municipaux (Gallicé, 2003 : 168-175). Il n'est donc pas possible de savoir si l'enceinte est le fruit d'une seule campagne de travaux échelonnée tout au long du xv^e siècle ou le fruit de réparations multiples masquant une fortification plus ancienne. Personne n'a entrepris à ce jour son analyse archéologique intégrale, sans doute faute de moyens et de temps et de méconnaissance des modes opératoires possibles en dehors d'une étude architecturale classique⁽¹⁰⁸⁾.

I B - Le cadre de l'intervention

107. Nous remercions Christophe Devals de nous avoir communiqué cette information inédite.

108. La lecture des élévations demande non seulement de faire une étude architecturale générale, mais de monter sur un échafaudage pour vérifier les césures, gratter les joints, démonter les parements pour suivre de près la chronologie du mur, ce qui ne peut guère être fait que dans le cas de travaux Monuments historiques.

Le Service Régional de l'Archéologie des Pays-de-la-Loire a prescrit en 2008 un diagnostic d'archéologie préventive au 15 rue Bizienne (parcelle AX 208), considérant que les aménagements et travaux réalisés au contact des remparts médiévaux, à proximité de la porte Bizienne, pouvaient affecter des vestiges archéologiques enfouis. L'opération a été réalisée par l'Inrap du 12 au 28 janvier 2009 avec une équipe composée d'un responsable d'opération (Jocelyn Martineau), d'un technicien (Antoine Le Boulaire), d'un topographe (Frédéric Mélec) et d'un stagiaire (Axel Marais). L'opération a consisté à ouvrir mécaniquement deux sondages le long de l'enceinte et un sondage le long de la rue Bizienne (fig. 5). L'objectif était d'analyser le plus précisément possible la stratigraphie des sols et des structures enfouies sous le niveau de jardin, d'en préciser la datation et de déterminer si possible la chronologie de l'enceinte en niveau de fondation.



Figure 5 : Vue générale de la parcelle diagnostiquée au 15, rue Bizienne, et du manoir de La Grillère en arrière-plan (cl. Jocelyn Martineau, Inrap 2009)

I B2 - La localisation du diagnostic

La parcelle est implantée au contact du rempart à l'ouest de l'enceinte urbaine, à proximité immédiate de la porte Bizienne et à 240 m de la collégiale Saint-Aubin. Aujourd'hui occupé par un jardin de 1 568 m², le terrain est bordé par la rue Bizienne au nord, par l'enceinte médiévale incurvée au sud à l'ouest et par un manoir moderne à l'est, côté ville. La microtopographie de la parcelle respecte la topographie générale de la ville. Le terrain, situé à une altitude de 48,48 m NGF, est localement divisé en deux parties, haute et basse, par une très faible pente de 40 cm de haut orientée nord-sud, correspondant à un vraisemblable apport de terre de jardin contre le mur de clôture au nord. Un potager et un verger sont visibles sur des photos anciennes conservées aux Archives départementales de la Loire-Atlantique. Il n'en subsiste plus que le puits dont la facture renvoie à une datation post-moderne.

I B3 - Les vestiges observés aux abords

Ce jardin appartient plus précisément au manoir et domaine « de la Grillère » qui apparaît dans les textes au début du xvi^e siècle. Le fief est détenu au xviii^e par la famille de Coessin, seigneur de Kergal (Lancien, 2005 : 58). La maison noble qui subsiste actuellement au 14 rue Bizienne, présente un linteau de porte avec une date, 1772, qui corrobore la typologie des fenêtres, portes et lucarnes des deux façades, intérieure et extérieure. Le bâtiment en retour d'aile, qui borde le terrain, présente quant à lui une morphologie de la fin du Moyen Âge ou du début de l'époque moderne. Il pourrait s'agir d'une première maison noble « détruite et rebâtie partiellement en remployant des matériaux du début du xvi^e siècle » (Lancien, 2005 : 58).

La section de courtine qui borde le terrain au sud et à l'ouest est particulièrement



Figure 6 : Vue détaillée de la canonnère nord-ouest flankant la porte Bizienne au sud (cl. Jocelyn Martineau, Inrap 2009)

représentative du problème de chronologie que pose l'enceinte de Guérande. Il est impossible en l'état actuel de dater l'élévation, fortement perturbée par un nombre conséquent de réparations bien visibles. Seules trois canonnières à double ébrasement conservées en rez-de-jardin datent une même phase de construction, de la fin du xv^e ou du début du xvi^e siècle (fig. 6). Le mur est connecté au nord à une tour-porte de plan carré, fortement rénovée à l'époque moderne et qui ne présente plus aucun caractère médiéval. Situé en retrait du mur d'enceinte, son mur de gorge s'analyse difficilement. Il conserve néanmoins un nombre important de césures architecturales qui mériteraient une analyse archéologique à part entière.

II - Les résultats du diagnostic

II A - Proposition de phasage

II A1 - La phase 1

Le terrain naturel a été atteint dans les trois sondages à une altitude moyenne de 46,96 m à 47,28 m NGF soit à une profondeur de 1,50 m à 3 m sous le sol actuel (fig. 7). Le substrat présente partout la même arène granitique altérée de couleur rousse argileuse. L'absence de paléosol indique que sa surface plane a été nivelée à une période indéterminée.

II A2 - La phase 2

Le décapage a révélé au niveau du substrat un ensemble de trous de poteau et de fosses irrégulièrement réparties sur les surfaces sondées (fig. 8). Quelques-uns de ces creusements n'ont pas pu être testés du fait de l'inondation très rapide des sondages au cœur de l'hiver. Le petit sondage profond réalisé au nord de la tranchée n° 3 a toutefois permis de mettre au jour une sépulture isolée creusée dans le substrat (F.311). L'individu était inhumé dans une fosse étroite de 0,55 m de large et de 0,20 m de profondeur creusée dans le substrat et orientée est-sud-est/ouest-nord-ouest. Il ne conservait plus au moment de sa découverte que les ossements des deux jambes et d'un bras replié sur le corps disparu. Les limites du sondage n'ont pas permis de révéler les extrémités de la sépulture. La fouille de son niveau de comblement n'a pas livré de mobilier datant non plus.

La fouille des structures F.202 et F.205 (sondage S2) a livré en revanche du mobilier datable xiii^e siècles, ce qui tendrait à placer cette phase d'occupation dans le Moyen Âge central. Mais rien n'indique que ces deux faits soient contemporains des autres structures non fouillées ou qu'ils soient contemporains de la sépulture, qui reste isolée dans un contexte chronologique indéterminé.

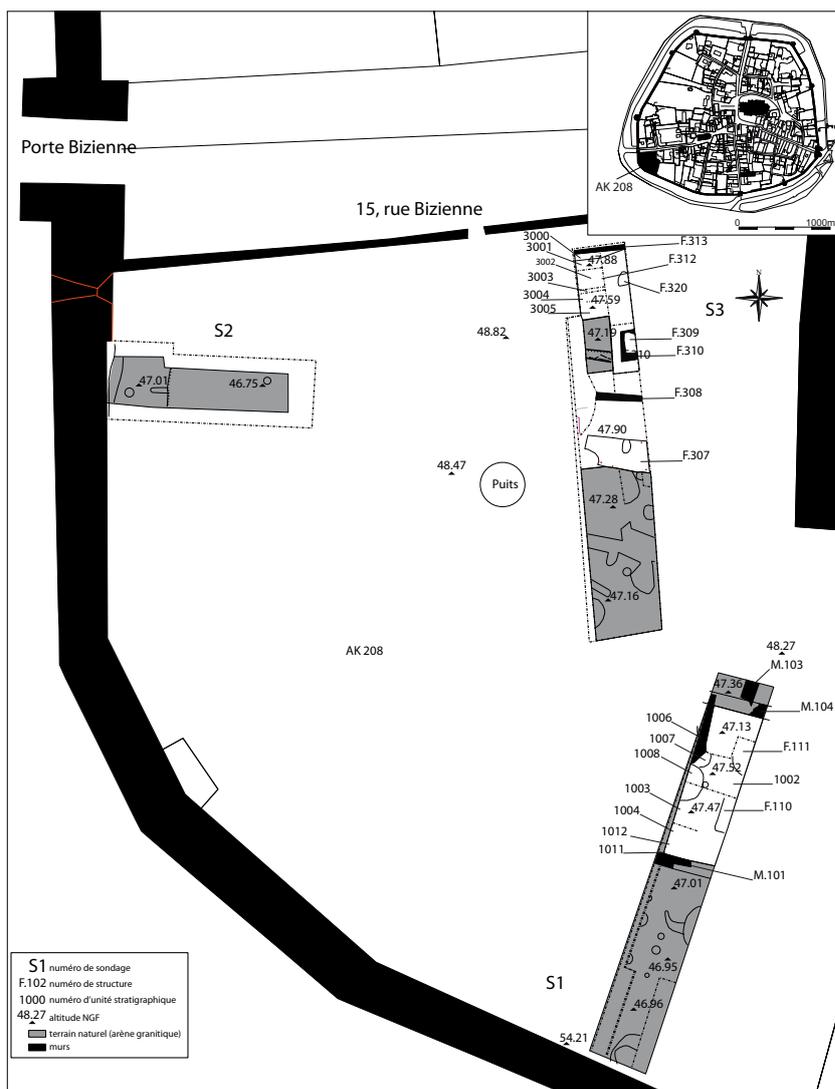


Figure 7 : Guérande, localisation du terrain naturel mis au jour au fond des sondages (DAO, Jocelyn Martineau, Frédéric Mélec, Antoine Le Boulaire Inrap 2009)

II A3 - La phase 3

La troisième phase correspond à l'installation des premiers sols d'occupation à l'interface du substrat et des terres de jardin. Le sondage 1 a livré une petite séquence stratigraphique de 0,10 m d'épaisseur sous la fondation de l'enceinte. Les niveaux fins tapissent ici le fond d'une excavation de plan subcirculaire d'environ 0,90 m de diamètre, évasée et peu profonde. Le rebord de la fosse est légèrement rubéfié et marqué par un lit charbonneux très fin scellé par un horizon limoneux-sableux compactés. La fouille a livré ici un nombre important de tessons de céramique datables du XII^e siècle au plus tôt.

Ces niveaux pourraient être équivalents des premiers sols identifiés au sud du sondage 3, également datables du XII^e siècle par le même type de mobilier céramique. Les niveaux de circulation identifiés au nord du même sondage sont, quant à eux, datables du XIII^e siècle au plus tôt. Compte tenu de leur position topographique, l'ensemble de ces niveaux d'occupation pourrait appartenir à une même phase, antérieure à la construction de l'enceinte. Toutefois, la surface d'étude et la méthode d'analyse par sondages ne permettent pas de caractériser la nature de l'occupation avec précision.

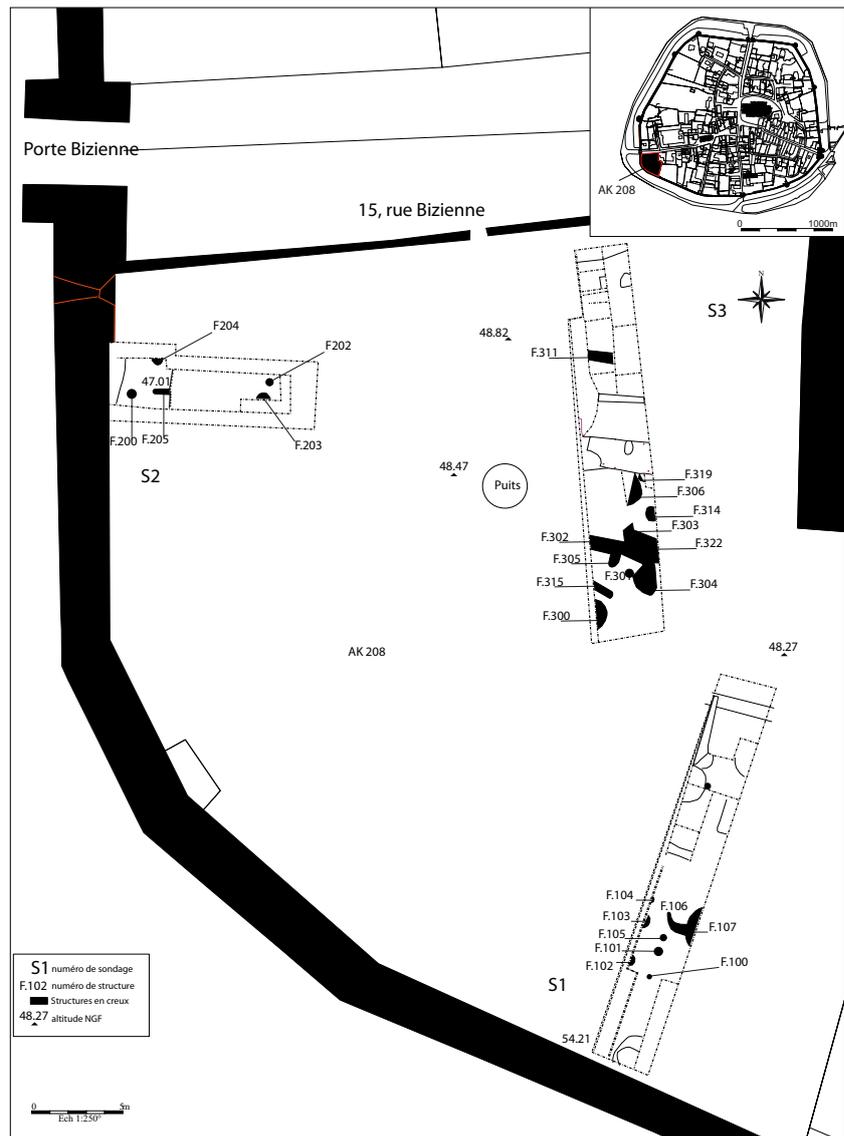


Figure 8 : Guérande, plan de localisation des structures excavées mises au jour au niveau du substrat en fond de sondage (DAO, Jocelyn Martineau, Frédéric Mélec, Antoine Le Boulaire Inrap 2009)

II A4 - La phase 4

La quatrième phase d'occupation est caractérisée, au milieu des sondages 1 et 3, par la présence de deux bâtiments arasés en pierre. Chacun a conservé ses niveaux de sol d'une puissance stratigraphique totale d'environ 0,40 m, à une altitude comprise entre 47,35 m et 47,75 m NGF (fig. 9).

Le bâtiment identifié au centre du sondage 1, à 11 m en retrait du mur d'enceinte, est caractérisé par deux murs distants de 10 m l'un de l'autre et orientés ouest-nord-ouest / sud-sud-est (M101, M104). Ils sont tous deux connectés à une même série de cinq sols successifs conservés sur une épaisseur totale de 0,40 m. Leur fouille partielle a livré du mobilier céramique datable des XIII^e-XV^e siècles. Un niveau de remblai (us 1037 et 1009) recoupé par le flanc sud du bâtiment (M. 101) s'étend sur 11 m de long jusqu'au pied du mur d'enceinte (M. 100), où il est recoupé par sa fondation. Sa texture et sa position topographique pourraient l'associer à un niveau de jardin étendu sur le substrat vers le sud-ouest. La fouille du remblai a livré du mobilier céramique des XIII^e-XV^e siècles comparable au mobilier identifié en phase 3. Le niveau de jardin, les sols d'occupation et les cloisons du bâtiment sont détruits par la construction de l'enceinte, puis remblayés par les terres rapportées contre la fondation des murs de courtine (us 1002, 1033).

Dans le sondage 3, la fouille manuelle a livré un ensemble de sols et de maçonneries identiques. Un mur a notamment été identifié à l'extrémité nord du sondage, à moins de 2 m de la rue Bizienne (F.316). Il

s'agit d'une fondation orientées est-nord-est/ouest-sud-ouest parallèle à la rue, partiellement découverte à 48,20 m NGF sur une largeur de 0,32 m et sur une longueur de 1,80 m. Ses deux extrémités filent sous les limites du sondage, le long du mur de clôture. Son parement file, quant à lui, sous l'extrémité nord du sondage en direction de la rue. Son arase est recouverte par les niveaux d'installation de la rue Bizienne.

Enfin, un pavage soigneusement aménagé a été découvert plus au sud, au centre du sondage 3, sur une surface d'environ 6 m². Appareillé avec des moellons de granite à plat sur un niveau de remblai et recoupé par des creusements postérieurs, il ne conservait plus au moment de sa découverte qu'une largeur résiduelle de 1,63 m. Sa longueur totale reste indéterminée, ses deux extrémités orientées est-sud-est/ouest-nord-ouest filant sous chacun des bords du sondage. Bien que déconnectée des sols précédents par des creusements postérieurs, on ne peut exclure l'hypothèse d'une voie pavée antérieure à la rue Bizienne et associée au bâtiment arasé. Son axe, sa position topographique et le mobilier récolté dans ses niveaux d'installation la placent avant la construction de l'enceinte.

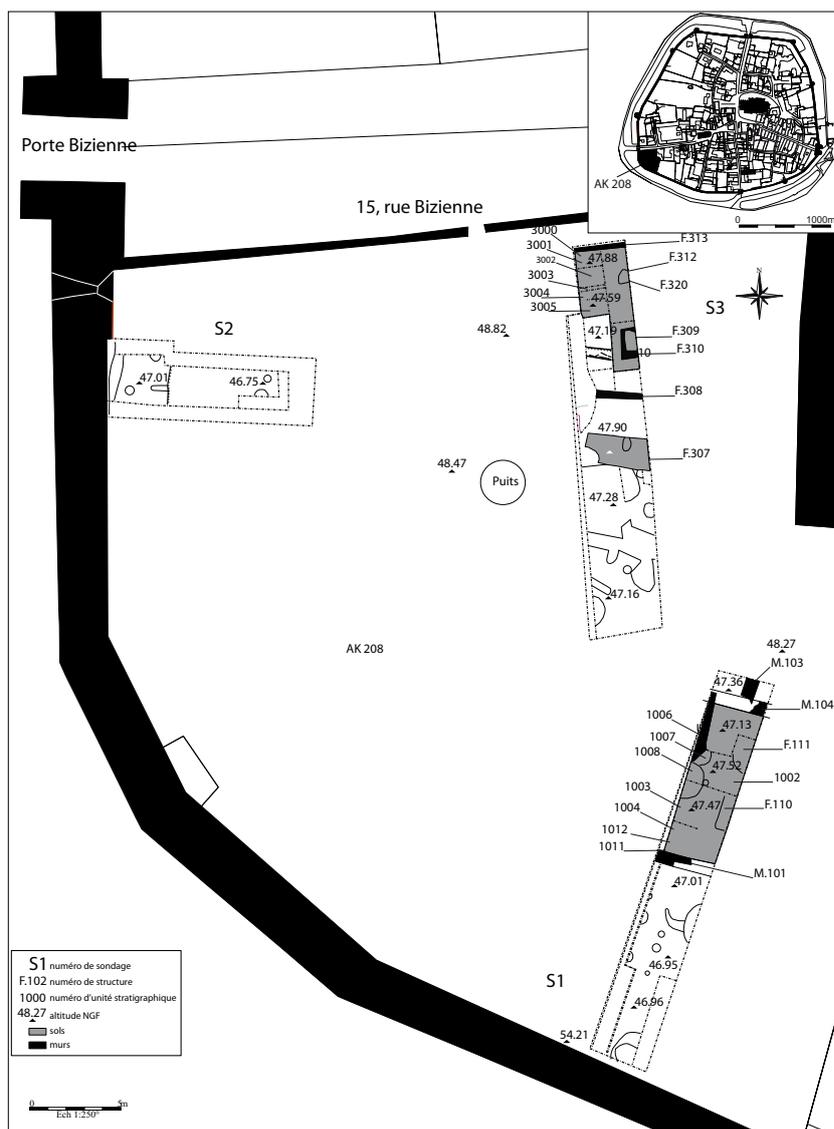


Figure 9 : Guérande, plan de localisation des sols et des structures maçonnées mis au jour au nord et au sud (DAO, Jocelyn Martineau, Frédéric Mélec, Antoine Le Boulaire Inrap 2009)

II A5 - La phase 5

La cinquième phase d'occupation du secteur correspond à la construction de l'enceinte et à la réorganisation du parcellaire sur les ruines des bâtiments précédents. Les trois sondages témoignent tous d'une destruction de ces édifices, avant les travaux de fortification. La construction identifiée dans le sondage 1 disparaît sous un apport de terre de 0,35 m d'épaisseur sur lequel s'installe un sol de circulation végétalisé à 48 m NGF (us 1021). Le bâti identifié dans le sondage 3 disparaît, quant à lui, sous les niveaux d'installation de la rue Bizienne, dont la création semble contemporaine de la construction de la porte du même nom.

Construite en moellons de granite non assisés noyés dans un mortier très sableux, la fondation de l'enceinte identifiée dans le sondage 1 ne fait que 1 m de hauteur pour une largeur de 2,80 m. Son profil concave coupe le substrat jusqu'à une profondeur indéterminée (non fouillée) puis remonte jusqu'à un ressaut de fondation de 0,07 m de large (fig. 10). Ce dernier marque la jonction entre le soubassement et l'élévation. Une tranchée de quelques centimètres de large, qui épouse le parement sur toute sa hauteur, recoupe tous les niveaux antérieurs. Elle est elle-même colmatée par un fin niveau de mortier très sableux équivalent au mortier de la fondation. La fouille manuelle de la tranchée de fondation n'a livré ici que du mobilier résiduel dont la datation très fluctuante (XIII^e-XVII^e siècles) ne peut être retenue comme repère fiable. Seule une fouille intégrale aurait permis d'apporter quelques éléments de réponse plus précis à ce sujet.

Le massif de fondation de 2,80 m de large porte une élévation de 7 m de haut et de 2,57 m d'épaisseur intégralement conservée jusqu'au chemin de ronde. Le parement d'origine est construit en moyen appareil de granite assisé et lié au mortier de chaux blanc. Une profonde césure prend en écharpe toute l'élévation jusqu'au

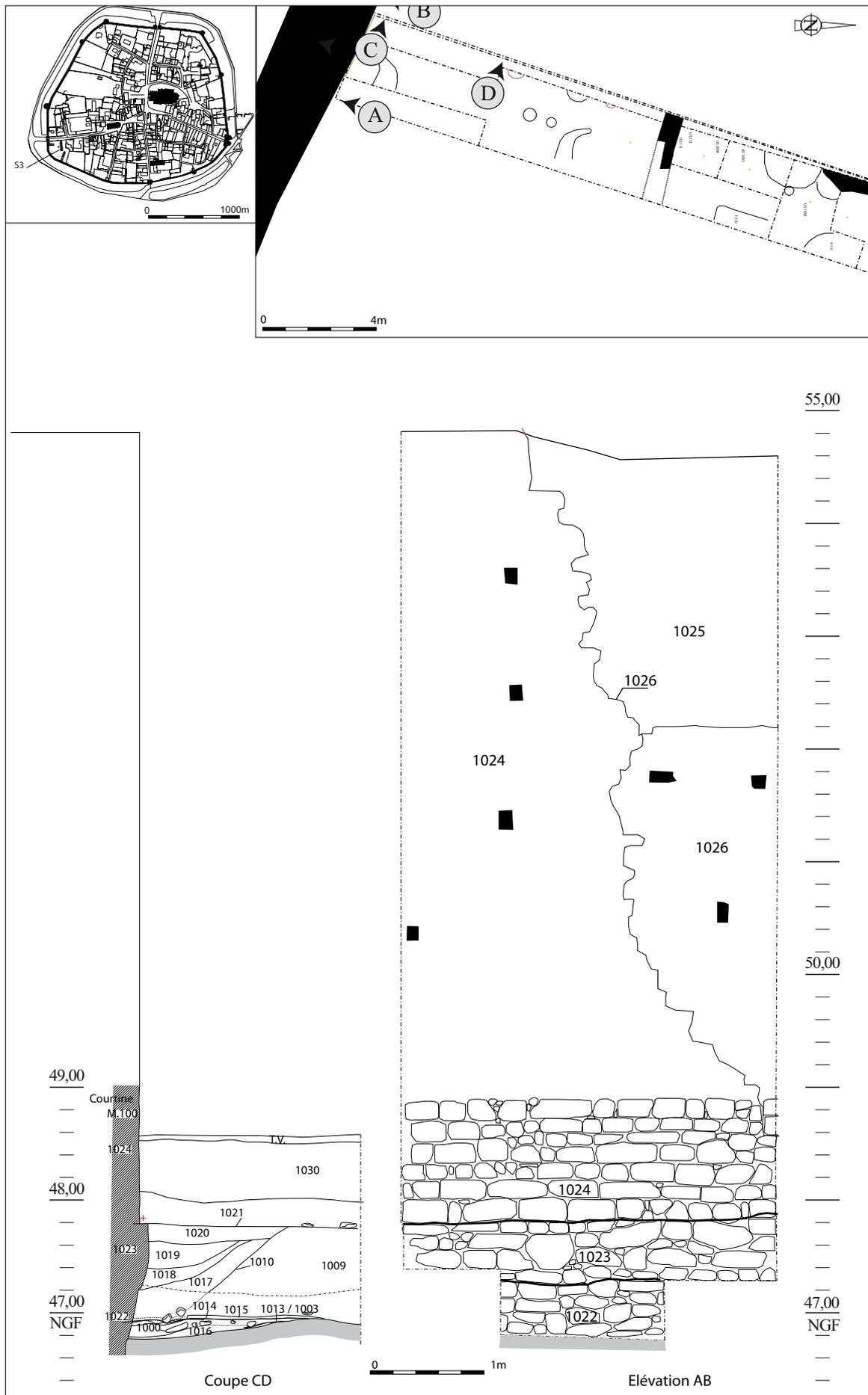


Figure 10 : Plan et coupe de la fondation de la courtine découverte à l'extrémité sud du sondage 1 (DAO, Jocelyn Martineau, Antoine Le Boulaire, Inrap).

soubassement. La brèche a été réparée une première fois avec du remploi non assisé, lié au mortier de chaux. Une deuxième brèche plus tardive a été colmatée en partie haute avec du tout venant lié par un mortier de chaux couvrant.

Le sondage 2 démontre que la courtine s'épaissit aux abords de la porte Bizienne, le mur d'enceinte formant un saillant de 0,30 m d'épaisseur à proximité immédiate de celle-ci. Il passe de 2,90 m d'épaisseur au sud à 3,20 m au nord, à l'emplacement d'une canonnière à double ébrasement située dans l'angle de la parcelle. La canonnière présente un plan en x de 2,47 m de long. L'embrasement interne de 0,50 m de large est placée à 0,40 m du sol et à 0,80 m de l'étranglement interne. L'embrasement externe s'évase considérablement jusqu'à atteindre 1,53 m de large à la sortie du mur. Le remploi d'un linteau de fenêtre à meneau dans la structure extérieure témoigne d'une certaine forme de précipitation dans la construction. La niche interne, plus courte fait, quant à elle, 1,68 m de large pour 1,60 m de haut. L'analyse des assises et des blocs taillés autour de l'encadrement interne démontre que la canonnière est liée au parement, ce qui tendrait à prouver qu'elle est bien d'origine. La date d'apparition et de diffusion de ce type d'ouverture de tir à travers le territoire breton fait aujourd'hui débat. Les premiers exemples bien documentés sont conservés au château de Blain et au château des Ducs à Nantes. Dans les deux cas, la datation est située entre 1495 et 1520.

II A6 - La phase 6

La sixième phase d'occupation est entièrement vouée à la fondation et au développement du manoir de La Grillère à l'époque moderne. Le terrain est fortement remblayé jusqu'à atteindre la hauteur actuelle. L'apport des sources anciennes et l'observation des maisons anciennes actuellement conservées sur le terrain adjacent, permettent de localiser au moins un bâtiment du bas Moyen Âge ou du début de l'époque moderne le long du terrain à l'est, côté ville. Cet édifice, aujourd'hui disposé en retour d'aile d'une maison noble du XVIII^e siècle, pourrait avoir appartenu à un complexe résidentiel plus étendu. Le puits conservé au centre de la parcelle évoque un usage domestique. La présence d'un jardin privatif étendu le long de l'enceinte à l'ouest de la maison noble, est confirmée par les trois sondages archéologiques.

IIB - Les éléments de datation issus du mobilier céramique

Le mobilier céramique recueilli appartient aux périodes médiévale et moderne (fig. 11). Le mobilier est relativement conséquent, avec 773 fragments dont 45 individus (comptabilisés d'après le nombre de bords) répartis dans 46 faits ou us. Il est dans un bon état de conservation général.

Les éléments les plus anciens de ce lot se situent dans les us 3029 et 3033, antérieures à la voie pavée F.307. Le mobilier est composé en majorité de céramique onctueuse, avec des pots à lèvres débordante, moulurée ou non (Sd 3 - 3029 - 002 et Sd 3 - 3031 - 003), un pot à lèvres quadrangulaire à pâte claire (Sd 3 - 3029 - 003) et un grand vase à bord droit à impressions digitées proche de la forme vase à réserve Husi 2 (Sd 3 - 3031 - 002) (Husi 2003). L'association de ces éléments semble pouvoir être datée du XII^e ou XIII^e siècle, avec un pot à lèvres quadrangulaire qui pourrait être plus ancien.

L'essentiel du reste du mobilier semble appartenir à la fin de la période médiévale, voire au tout début de la période moderne, entre le XIV^e et le XVI^e siècle. Presque tous les éléments se retrouvent dans la typologie établie pour le site de la collégiale pour les phases de la fin du

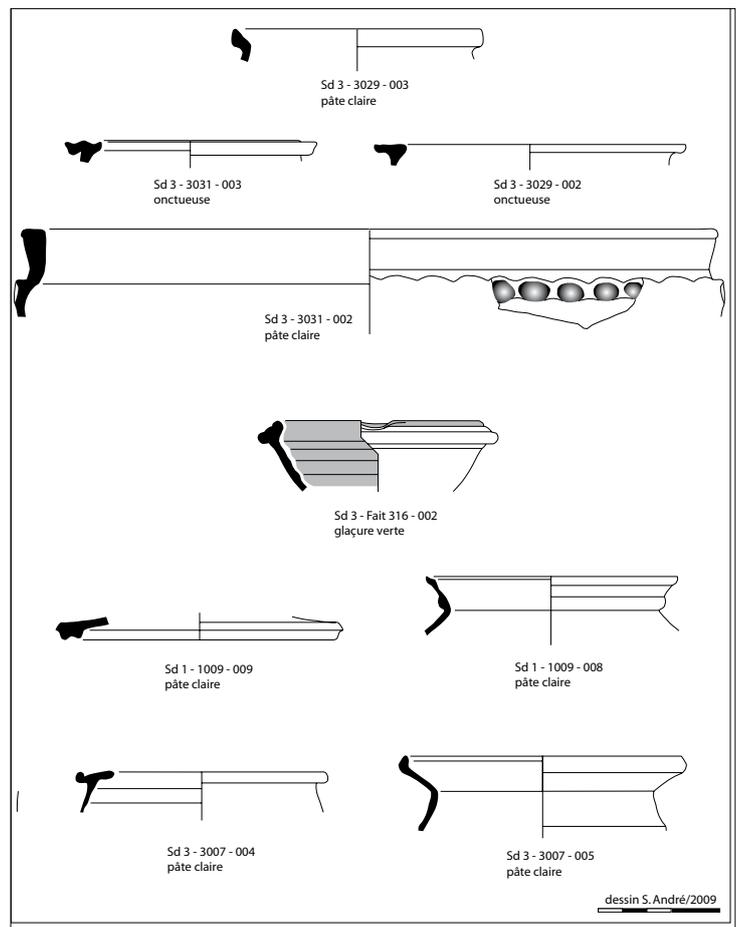


Figure 11 : Mobilier céramique médiéval (DAO, Sita André, Sébastien Thébaud, Inrap, 2009)

xiv^e au xv^e siècle (Devals 2007). Il s'agit notamment des pots à bords moulurés type 100, des pots à petite lèvre déjetée type 110, des pots à bord concave type 118/124 ou des pots à bords droit type 135 (Husi 13).

L'us 1009, par exemple, aux effectifs les plus importants (170 fragments), semble dater du xiv^e siècle ou du début du xv^e siècle, avec une association entre un pot à lèvre en bandeau du xiii^e ou xiv^e siècle (Sd 1 - 1009 - 008) et des pots à bords droit Husi 12 et 13 (Husi 2003). Un pot à bord mouluré type La Psallete 100 et un couvercle à bord mouluré non répertorié (Sd 1 - 1009 - 009) complètent ce lot.

L'us 3007 présente une chronologie située davantage dans le xv^e siècle, avec un pot à bord droit Husi 12/13, un pot ovoïde à lèvre rentrante et débordante type Husi 6 (Sd 3 - 3007 - 004) et un pot ou pichet de type La Psallete 150 /pichet Husi 2 (Sd 3 - 3007 - 005).

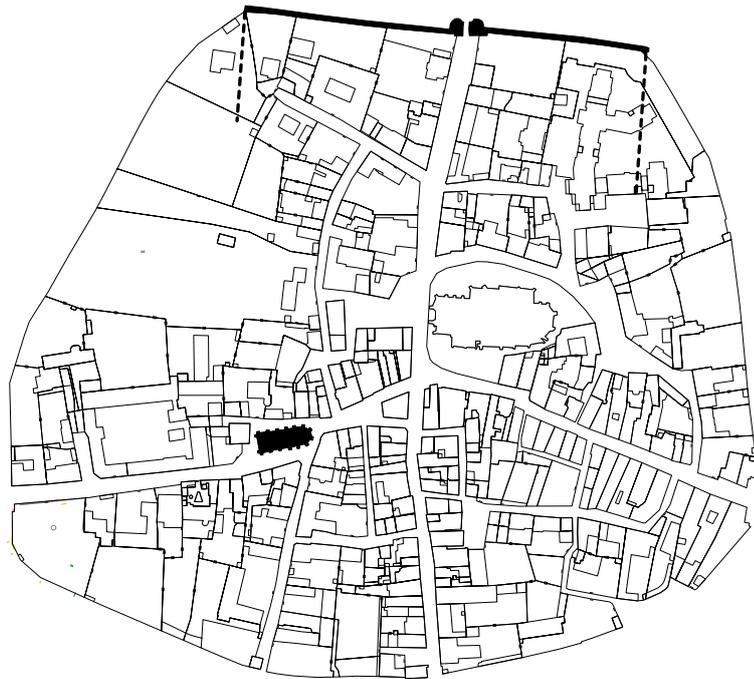
Seul le fait 108, avec un plat en faïence est assurément postérieur à la période médiévale. Un certain nombre d'us sont datées de la fin de la période médiévale ou du début de la période moderne en raison de la présence d'éléments aux datations larges ou non connues.

Conclusion

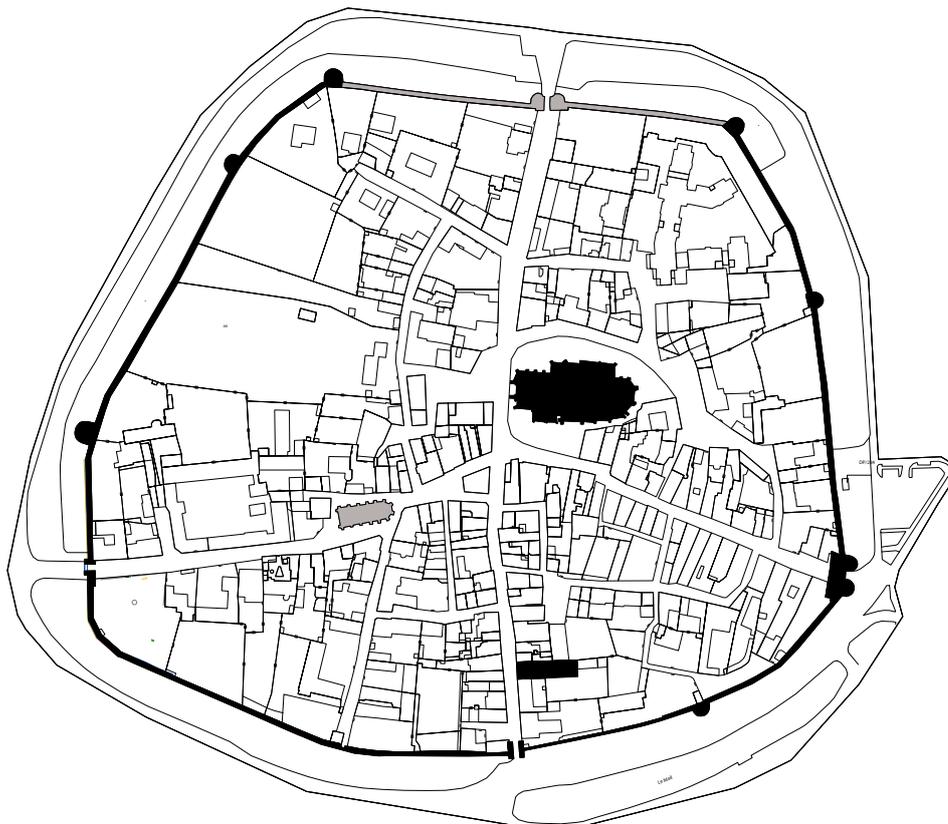
Rien n'indique au vu des résultats du diagnostic ainsi réalisé, que le secteur occidental de la ville soit fortement occupé avant le xv^e siècle. Une sépulture isolée, les trous de poteau épars et la faible puissance stratigraphique des niveaux d'occupation sous-jacents aux remblais modernes tendraient même à prouver l'inverse. Deux bâtiments dont la nature exacte reste à préciser se sont toutefois développés entre le xii^e et le xv^e siècle de part et d'autre d'une chaussée située dans l'axe de la rue du faubourg Bizienne, en marge de la collégiale, de la rue de Saillé et de la rue Saint-Michel. L'ensemble est détruit et abandonné lors de la construction de l'enceinte actuelle. Trois canonnières indiquent que la courtine est élevée entre la fin du xv^e et le début du xvi^e siècle, à proximité immédiate d'une porte et d'une rue indatables en l'état actuel des recherches. En résumé, la dynamique de comblement des sols, les conditions d'implantation du mur d'enceinte et la création de la rue Bizienne, sont autant d'indices qui plaident en faveur d'un changement brutal d'affectation d'un secteur précédemment peu occupé. On peut dès lors se poser la question de la morphologie de l'agglomération guérandaise avant le xv^e siècle et revenir sur l'hypothèse d'une ville entièrement close dès le xiii^e siècle.

La simple observation du tracé général de l'enceinte permet de localiser au moins deux secteurs, le premier rectiligne au nord, le second curviligne à l'est, au sud et à l'ouest (fig 12). L'enceinte présente un tracé rectiligne de 200 m de long entre la tour Saint-Anne et la tour Kerbenet. La porte Vannetaise, constituée d'un couloir axial flanqué de deux tours semi-circulaires à archères, est positionnée au centre du dispositif, dans l'axe de la rue Vannetaise. Sa datation du xiii^e siècle, bien qu'elle reste à assurer, est un indice d'ancienneté qui plaide en faveur d'un premier projet d'enceinte très différent de l'état actuel hérité du xv^e siècle. L'hypothèse d'une enceinte quadrangulaire, dont seul le tracé nord aurait été réalisé, doit être envisagée dans cette perspective comme une nouvelle piste de recherche à développer par différents types d'approches, historique, archéologique ou topographique. Elle expliquerait notamment pourquoi Froissard, lorsqu'il évoque le siège français de 1343, parle d'une ville qui *n'etoit pas adonc trop fort fermee* (Gallicé, 1999 : 59).

L'origine du plan curviligne du deuxième état de l'enceinte demeure tout aussi incertaine. Alain Gallicé signale que Guillaume du Verger, *lieutenant du comte* [de Monfort] *dans le Guerrandois*, fait abattre en 1343 plusieurs *clotures, arbres, fosse et maisons, creuser des fosses, fermer de meilleures murailles la ville* (Gallicé, 1999 : 64). Est-ce à dire que le premier état est définitivement abandonné au profit d'un nouveau tracé plus large, intégrant des terrains et propriétés foncières autrefois ouverts ? Les faits actuels ne permettent pas de confirmer cette hypothèse. Cependant, les textes du xiv^e siècle parlent de nouvelles fortifications et non de reprise d'un ancien tracé détérioré. L'exemple de Rennes démontre que ces travaux ont pu consister dans un premier temps en une simple levée de terre palissadée bordée d'un fossé, avant d'être intégralement reprise en pierre (Martineau, Schmitt, 2008). Et là encore, le même exemple démontre que le chantier de fortification a pu s'étendre en longueur sur une bonne partie du xv^e siècle, chaque tour ayant pu faire l'objet d'un marché spécifique remporté par des entrepreneurs peut-être différents d'un ouvrage à l'autre. Le mur d'enceinte est lui-même potentiellement construit en dernier lieu par tranches successives et/ou avec de nombreuses malfaçons, pendant toute la durée du xv^e siècle. Ce qui expliquerait les nombreuses reprises visibles sur les parements de granite. Cette chronologie de chantier, qui reste à vérifier sur le terrain, n'exclut pas évidemment une stratigraphie beaucoup plus complexe tant en élévation qu'en sous-sol, notamment pour le creusement des fossés et l'aménagement des structures hydrauliques aux abords de l'enceinte.



Proposition de restitution d'un projet d'enceinte quadrangulaire inachevée, dont seul le tracé nord aurait été réalisé (XIIIe - XIVe).



Extension de l'enceinte au XVe siècle

Figure 12 : proposition de restitution des deux états successifs de l'enceinte de Guérande. Le front nord, rectiligne, pourrait être la seule partie réalisée d'un projet d'enceinte quadrangulaire inachevée. La typologie de la porte Vannetaise renvoie à une datation du XIIIe siècle. Les trois autres côtés de plan curvilinéaire correspondraient, quant à eux, à une extension de l'enceinte dont les origines demeurent méconnues. La typologie de leurs tours à canon renvoie au milieu du XVe siècle (DAO, Jocelyn Martineau, Inrap, 2009).

En conclusion, le diagnostic de la rue Bizienne aura mis au jour une occupation rurale antérieure à l'enceinte et alors en périphérie de l'agglomération médiévale. Il aura aussi révélé une fortification beaucoup plus tardive que prévue dans le secteur de la porte Bizienne, posant ainsi la question de la morphologie de la ville de Guérande antérieurement au XVe siècle.

Bibliographie

- Baudry-Parthenay M.-P., Gil V., 2001** - Baudry-Parthenay, Marie-Pierre, Gil, Vincent, *Inventaire du patrimoine de Guérande*, Ville de Guérande, SRI Pays-de-la-Loire, Atemporelle, 2007.
- Devals C., 2001** - *Carte archéologique détaillée de la commune de Guérande*, dactyl., SRA des Pays-de-la-Loire, 2001.
- Devals C., 2002** - « Un panorama archéologique de Guérande, des Gaulois à l'époque mérovingienne : premiers résultats de la carte archéologique détaillée de la Commune », *Les cahiers du Pays de Guérande*, 42, 2002.
- Devals C. 2005** - *Guérande, place Saint-Aubin*, rapport d'étude, SRA des Pays-de-la-Loire, dactyl., Nantes, 2005.
- Devals d, 2006a** : DEVALS (Christophe), *Guérande, rue du Château-Gaillard*, rapport de diagnostic, S.R.A. des Pays de la Loire, Nantes, 2006.
- Devals, 2006b** : DEVALS (Christophe), *Fouille de la place de la Psalette et de la Rue des Lauriers*, Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire, 2006.
- Devals C. 2008** - « « Le chantier archéologique de la place de la Psalette et des abords de la collégiale : premiers résultats et éléments de réflexion pour une synthèse archéologique concernant le cœur de la ville », *Les cahiers du Pays de Guérande*, 47, 2008.
- Husi P. et al., 2003** - *La céramique médiévale et moderne du Centre-Ouest de la France (11^e-17^e siècle)*, 20^e supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France* FERAC, Tours, 2003.
- Le Boulaire C., 2007** – *Etude de la céramique*, dans, Devals C., *Guérande, Place de La Psalette, Rue des Lauriers*, Document final de synthèse, S.R.A. Pays de la Loire, 2007.
- Gallicé A., 1995** - « Configuration urbaine et plan de la ville », *Cahiers du Pays de Guérande*, 36, 1995, p.24-25.
- Gallicé A., 2003** - *Guérande au Moyen Âge : Guérande, Le Croisic, le pays guérandais du milieu du XIV^e au milieu du XVI^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003.
- Gallicé A., 2004** - « Un rare exemple de cité médiévale encore close de murs : l'enceinte urbaine de Guérande (XII^e-XVI^e siècle) », *Bulletin de l'association bretonne*, 113, 2004.
- Guérin F., 1991** - *Étude de l'intra-muros de Guérande, essai d'inventaire archéologique*, dactyl., SRA des Pays-de-la-Loire, Nantes, 1991.
- Lancien J., 2005** - « Guérande intra-muros : le manoir de La Grillère », *Histoire et Patrimoine, Association préhistorique et historique de la région nazarienne*, 69, 2005.
- Martineau J., Schmitt L., 2008** - *Ligne b de métro automatique, Rennes, place Saint-Germain, étude documentaire*, dactyl., rapport final d'opération, Inrap, 2008.

3.7 – Hennebont, le vieux-château et la ville-close (56)

par Christophe Guiguen (Univ. Rennes)

Cadre géographique

Hennebont est une commune bretonne du département du Morbihan. Ses coordonnées Lambert II étendu sont X : 179663 et Y : 23267221. Chef-lieu de canton, elle est située à environ 10 kilomètres au nord-est de Lorient (chef-lieu d'arrondissement) et à environ 40 kilomètres de Vannes (chef-lieu de département). Sa population était de 15 233 habitants (hennebontais) en 2007(2).

Le toponyme apparaît dans une charte de 1060, sous la forme « *Henpont* »³. Il s'agit d'un terme breton compris, soit comme une déformation de « Hent-Pont » : le chemin du pont ; soit comme « Hen-Pont » : le vieux pont. Ces interprétations renseignent sur l'importance de la construction d'un pont sur le fleuve Blavet, tant et si bien que le nom de la ville y aurait été associé.

Hennebont est installée à proximité de l'ancienne voie romaine reliant *Darioritum*/Vannes au site gallo-romain de Locmaria/Quimper. De surcroît, elle est placée à l'embouchure du Blavet, long de 148,9 kilomètres⁴, qui prend sa source dans les Côtes d'Armor. Orienté nord-sud, il traverse l'ouest du Morbihan et se jette dans l'océan Atlantique (dont la marée remonte jusqu'à Hennebont). De cette position découle l'intérêt stratégique et économique hennebontais

Le centre-ville est installé sur un « plateau en glacis orienté nord-ouest/sud-est »⁵, que vient entailler le cours du fleuve, lui conférant un aspect vallonné. Il est traditionnellement divisé en quatre villes. Sur la rive droite du Blavet, se situent le bourg de Saint-Caradec et celui de la Vieille-ville. Sur la rive opposée se tiennent la Ville-close et la Nouvelle-ville. Chacune d'entre elles représente une étape dans la chronologie de l'occupation humaine des deux rives.

I. Historiographie

L'historiographie liée aux sites hennebontais est de quatre ordres : les documents diplomatiques, la littérature héroïque du xv^e siècle, les écrits d'érudits d'époque moderne et les études historiques, archéologiques et patrimoniales contemporaines.

Émises par les abbaye de Redon et de Quimperlé, les chartes traitant d'Hennebont mentionnent successivement la maison seigneuriale de la rive droite, puis la Ville-close ducale de la rive gauche. Les actes de duc de Bretagne Jean iv renseignent quant à eux, sur les noms des capitaines en charge de la défense de la ville, ainsi que sur les impositions liées au port et au pont.

La littérature héroïque (au travers de chroniqueurs tels que Jean Le Bel, puis Jean Froissart au xiv^e siècle ; Jean de Wavrin du Forestel ou Alain Bouchart, au cours du xv^e siècle) met en exergue une certaine idée du « beau geste », de l'acte chevaleresque. La guerre de succession de Bretagne offrira à la ville d'Hennebont, l'occasion de s'inscrire dans cet élan littéraire. Au printemps 1342, peu après la capture de son époux, Jeanne de Flandre s'enferme dans la Ville-close avec son très jeune fils, le futur Jean iv. Jean Froissart présente donc un Charles de Blois triomphant. Hennebont ne sera que l'étape finale sur le chemin de l'accession au trône, quand bien même la comtesse de Montfort disposerait autour d'elle « *de bons chevaliers et d'autres souffisans gens d'armes* »⁶. À cette occasion, cette dernière gagnera pourtant le surnom de « La flamme » : au cours d'un assaut franco-bretons contre les murs de ville, elle aperçoit le camp ennemi déserté (tant l'effort du moment nécessitait de bras). Le comtesse ordonne alors à trois cent chevaliers de tenter une sortie. Se bardant elle-même de fer, elle conduit une contre-offensive derrière les défenses de Charles de Blois, incendiant le camps français. Terrorisant ses contemporains, cet exploit restera néanmoins dans l'imagerie locale, jusque dans les chants traditionnels du *Barzhaz Breizh*. Les Blésistes y sont décrits « *assis en ce moment à table* », tandis que la comtesse et ses hommes tuent et réduisent « *trois mille d'entre eux (...) en cendre* ». Seuls une centaine d'entre eux en réchappent d'après cette version idéalisée et versée des faits.

Après la guerre de la Ligue de la fin du xvi^e siècle, la ville médiévale d'Hennebont apparaît de plus en plus comme une forteresse à la gloire ternie. Un voyageur, du nom de Dubuisson-Aubenay, parcourt la Bretagne et arrive en ville durant l'année 1636. Dans son récit, les fortifications importent moins que le trafic commercial : s'attardant longuement sur le port qui contient « *10 à 12 piés* » et jusque 25 « *aus plus grandes marées et*

aequinoxiales »7, il remarque tout juste les 2 portes de ville et la tour des Carmes. Quant au Vieux-château féodal de la rive droite, il le constate « *rasé rez terre* ». Il s'agit du premier point de vue d'un étranger décrivant sa rencontre avec Hennebont. Déjà, la présence d'édifices militaires semble anecdotique.

Les principaux témoignages cartographiques anciens apparaissent aux xvii^e et xviii^e siècles. Il s'agit des cartes de Tassin et de De Robien. Sur la réalisation de Nicolas Tassin (1634) (fig. 1), le bâti militaire de la Ville-close est placé au centre. Moins de 10 ans plus tard, les premiers remaniements urbains en feront disparaître une partie. À gauche, il s'agit de haut en bas, de



Figure 1 : Hennebont, Plan de la Ville-Close par Nicolas Tassin, 1634 (LUCAS Y., Hennebont, Vingt siècles d'Histoire, 2006, p.20).

l'église de Saint-Caradec et de l'ancien prieuré de la Vieille-ville seigneuriale. Sur la rive en face, le clocher de la chapelle Saint-Yves, située *intra muros*, ferme le cloître de l'abbaye des Pères Carmes et, en la Nouvelle-ville, l'église paroissiale Notre-Dame-de-Paradis, construite au xvi^e siècle. Le plan de Christophe Paul de Robien est publié en 1756 (fig. 2). Il reprend en partie celui de son prédécesseur (plusieurs éléments de fortifications ayant été abattus depuis). Christophe Paul de Robien, président à mortier du Parlement de Bretagne, est l'auteur d'une *Description historique et topographique et naturelle de l'ancienne Armorique*. Il y traite notamment des

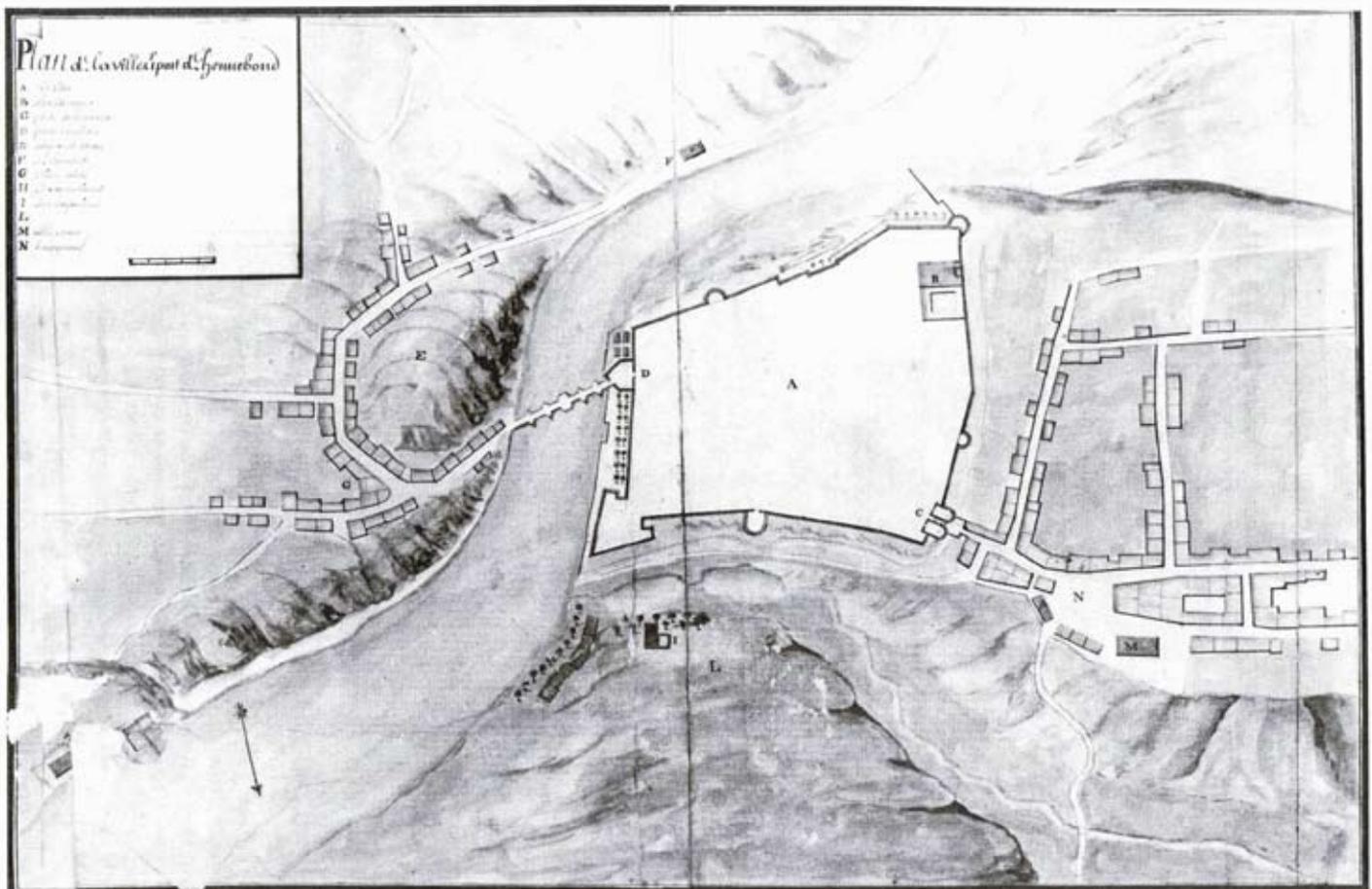


Figure 2 : Hennebont, Plan de la Ville-Close par Christophe-Paul de Robien (ROBIEN C.-P. (de.), Description historique et topographique de l'ancienne Armorique, 1756, réed. Floch, 1974, p. 109).

principales villes de Bretagne (dont Hennebont), précisant que les murs de la Ville-close, « en ruine paraissent avoir été forts ; elle a plusieurs portes, la plus belle ouvre sur le port, où la mer flue et reflux ». Il est donc clair dans l'esprit de Christophe Paul de Robien, qu'il s'agit d'une ancienne place militaire ne présentant plus d'intérêt stratégique. Elle est donc progressivement laissée en proie aux inspirations modernistes de ses habitants.

Les auteurs du xix^e siècle prolongent majoritairement ce dénis des bourgeois vis-à-vis des anciens murs de ville : Prosper Mérimée n'en fera pas même mention lors de sa visite au mois de septembre 1835. Et, malgré la considération de Gustave Flaubert, lors de son passage en 1847, il faut attendre le xx^e siècle pour que ces derniers ne regagnent grâce, aux yeux des contemporains. Deux regards ponctuent ce renouveau : ceux de Jacques Guilchet et de Fanny Tournier. Jacques Guilchet est à l'origine du service des archives municipales hennebontaises. Il a produit un nombre conséquent d'ouvrages et d'articles remarquables traitant des atouts patrimoniaux de sa ville, selon leurs aspects économiques, sociaux et architecturaux⁸.

Ce dernier point a été réactualisé par les travaux menés par Fanny Tournier, archéologue de l'INRAP. En 1998, la municipalité émet le souhait d'une étude exhaustive de son patrimoine. À la suite de ses investigations sur le terrain, mis en rapport avec les connaissances historiques connues sur les différents sites de la commune, cette dernière a donc produit les deux volumes de la carte archéologique d'Hennebont. Il s'agit entre autre, d'un inventaire très précis et renseigné, des vestiges médiévaux de la rive gauche, ainsi que l'étude archéologique qui en est faite. Il s'agit de notre principale source en la matière, demeurant la plus riche et récente à ce jour.

I. Antécédents de l'occupation humaine

Le territoire hennebontais n'abrite pas de grands mégalithes, au contraire d'un grand nombre d'agglomérations voisines. Intervenu en 1957, un accident malencontreux permet pourtant d'envisager une implantation humaine à proximité du centre-ville, vers le second millénaire avant J.-C. À la fin des années 1950, un dragueur sortit une grande quantité d'objet en bronze du lit du Blavet. Ne sachant pas les interpréter, il se contenta de céder sa découverte à un fondeur, pour la somme de 110 francs le kilogramme. L'ensemble fut donc perdu, sans qu'une étude préalable ait été possible. Quelques années plus tard, l'inventeur du « Trésor du Blavet » en fit une description à un archéologue. À partir des indications données, ce dernier fut alors en mesure de reconstituer la copie d'un poignard à lame triangulaire. L'objet, caractéristique des productions armoricaines, a été daté de l'âge du Bronze moyen à tardif (entre 1500 et 1000 avant J.-C.). Cette maigre consolation laisse présager du trésor archéologique de premier ordre qui a malheureusement été détruit⁹.

Malgré cet épisode malheureux, quelques traces matérielles demeurent et nous renseignent sur l'établissement d'un hameau gaulois, sur le site de Polvern, au cours du i^e siècle avant J.-C.10. Situé à environ un kilomètre du centre-ville hennebontais, ce site de la rive droite du Blavet a été fouillé en 1985 par une équipe d'archéologues, sous la direction d'Yves Menez et de Daniel Tanguy. Deux bâtiments rectangulaires ont été attestés à partir de la restitution des niveaux d'occupations du sol, des traces de murs et des trous de poteaux. Il furent datés de la Tène finale. Le village donnant directement sur le Blavet, le seul accès par voie terrestre était barré par un fossé de 140 mètres de long. En tout et pour tout, il s'agissait d'une aire d'exploitation agricole de trois hectares, comprenant des espaces d'habitations, de productions et de stockages, dont un grenier de 120 m². Des tessons de poteries, des fibules, ainsi que des fragments de meules ont également été mis au jour. Ces éléments appuient l'idée d'un site actif et fécond. *A fortiori*, la découverte d'une monnaie à l'effigie de l'empereur Claude II le Gothique, permet d'imaginer une continuité de l'occupation humaine jusqu'au iii^e siècle après J.-C. Au delà du iv^e siècle, cette installation gauloise puis gallo-romaine, semble avoir été abandonnée. Bien qu'il n'y ai pas de traces de violences ou d'incendies, un lien avec les troubles que connaissent alors les compagnes de l'Empire, est envisageable.

Trois siècles après l'abandon de Polvern, le bourg de Saint-Caradec marque une première étape chronologique dans la construction du tissu urbain du centre-ville d'Hennebont. La version la plus admise fait de son fondateur, l'un des onze disciples de Saint Gwenaël11 (ce dernier ayant lui même fondé un ermitage à quelques kilomètres). Son arrivée interviendrait aux alentours du vi^e siècle. Il serait à replacer dans un contexte d'encadrement religieux de la colonisation bretonne de l'Armorique. Cette dernière est perceptible au travers de fondations similaires toutes proches (Sainte Ninnoc à Plœmeur, Saint Cado à l'est d'Étel). L'ermite fonde un petit lieu de culte sur la rive droite du Blavet, ce qui polarise une partie de la population locale, celle-ci y disposant d'un lieu de culte bien situé et facile d'accès (dans la mesure où le cours du fleuve se réduit à cet endroit).

Dès la fin du x^e siècle, une famille seigneuriale s'ancre dans le pays. Elle installe son siège sur le promontoire rocheux qui surplombe à la fois, le Blavet et Saint Caradec. La présence d'une première agglomération ancienne à proximité, a certainement été décisif dans le choix de l'implantation. Cette nouvelle autorité va donné naissance aux premières fortifications de la rive droite : le « Vieux château ».

I. Le Vieux château (rive droite)

1. A. La maison seigneuriale du *Kemenet Heboë*

La seigneurie ayant donné naissance, à la fois au château et à la Vieille-ville qui se développera en contrebas, se nomme le *Kemenet Heboë*. Son territoire est naturellement délimité à l'ouest (par les rivières Ellé et Laïta) et à l'est (par le Blavet). Au sud, elle est bordée par un littoral atlantique d'une vingtaine de kilomètres. Le nord est frontalier de la seigneurie de Guéméné-sur-Scorff, située à une trentaine de kilomètres d'Hennebont.

Le terme *Kemenet* semble issu du vieux-Breton « *kemenna* », signifiant « commander »¹². Il désignerait un espace maîtrisé par un pouvoir seigneurial relativement indépendant des autres influences alentours, à la fin du premier Moyen Âge. Ce phénomène s'explique par la perte d'influence du pouvoir ducal, à la suite de sa restauration par Alain II, vainqueur des armées Vikings. Guéméné-sur-Scorff, trouverait son origine étymologique, dans la création d'un autre « *Kemennet* », situé sur les rives du fleuve voisin.

Le suffixe *Heboë* est plus problématique : il pourrait s'agir d'une érosion du toponyme « Hennebont », à moins qu'il faille y reconnaître un archaïsme, issu du dialecte breton vannetais, désignant un lieu boisé¹³. Cette seconde hypothèse s'appuierait sur la présence notable d'autres toponymes proches, qui traduisent une couverture forestière plus importante, au tournant du Moyen Âge médian¹⁴.

Au début du xi^e siècle, la seigneurie du *Kemenet Heboë* apparaît dans les sources grâce à la première mention de son seigneur. Au cours du Grand Parlement du duc de Bretagne Geoffroy (992 – 1008), tenu à Auray, celui-ci aurait interrompu et insulté le souverain¹⁵. Outré par cet affront, le duc le fait assassiner par un certain Rivallon, dans les rues de la ville. Ce premier seigneur connu n'est malheureusement pas nommé. Toutefois, dans l'acte 147 du Cartulaire Général du Morbihan, apparaît « *Huelin, Berangarii filius* ». ¹⁶ Bien qu'un acte de 1029 le cite plus précocement, cette mention explicite, datée de 1037, est intéressante en raison du nom de son prédécesseur. Béranger est probablement le seigneur présent au Grand Parlement une vingtaine d'années plus tôt. Bien qu'« Hennebont » soit absente du document, il est précisé qu'Huelin est entouré de « *plures alii de Kemenet Heboë* ».

Par la suite, huit autres détenteurs de la seigneurie vont se succéder : Gui/egon, fils de Huelin (produisant l'acte de 1060, citant pour la première fois *Henpont*), puis son fils Tanki, dans la seconde moitié du xi^e siècle.

Guillaume est ensuite cité en 1120, dans une charte traitant de ses démêlés avec l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. Son frère Rivallon semble associé à l'exercice du pouvoir, puisqu'il signe le document à ses côtés¹⁷.

Un curieux Soliman lui succède. En 1164, ce dernier reconnaît les droits des religieux quimperlois sur leurs possessions dans le *Kemenet*¹⁸.

Henri, fils de Soliman, produit l'acte 239 du Cartulaire Général du Morbihan, en 1200(19). Ce document marque un tournant dans le développement de la Vieille-ville, née de la proximité entre le château et les lucratives perceptives des revenus du pont et des quais du Blavet : un prieuré est attesté en contrebas de la butte seigneuriale et confié à l'abbaye Saint-Mélaine de Rennes. « *Sancte-Marie de Henbont* » vise à encadrer au mieux la population du Vieil Hennebont en concurrençant l'influence de Saint-Caradec.

La charte 239 mentionne la signature conjointe d'Henri d'Hennebont ainsi que d'« H. », son fils et d'« A. », sa fille. Selon Jacques Guilchet, il faudrait y reconnaître les abréviations d'« H(enri) le jeune » et d'« A(délice) ».

« H. » n'a vraisemblablement pas eu d'héritiers. C'est pourquoi le *Kemenet Heboë*, ainsi que son centre décisionnaire de la rive droite du Blavet, sont partagés entre ses sœurs. Seule l'une d'entre elles est connue par les textes : il s'agit de la cadette, Adélice (ce qui corrobore l'interprétation de Jacques Guilchet). L'aînée reçoit les deux tiers du château seigneurial ainsi que des paroisses dépendantes d'Hennebont. Elle s'unit à Hervé II de Léon et transmet son patrimoine à leurs successeurs.

Adélice doit se contenter du tiers restant²⁰. Elle se marie à Olivier de Lanvaux et lui donne deux fils : Geoffroi et Eudes. Ces derniers sont donc issus d'une branche secondaire de la généalogie de la Maison d'Hennebont. Entre 1230 et 1235, ils semblent pourtant obtenir la jouissance du pouvoir seigneurial de la rive droite²¹. Deux descendants de cette lignée des Lanvaux, Geoffroi puis sa fille Adélice, tenteront par la

suite de faire valoir leurs droits. (mis à mal par une procédure de confiscation ducal). Geoffroi de Lanvaux sera le dernier à revendiquer le titre « d'Hennebont », au travers d'un sceau daté de 1263 (fig. 3).

L'absence de patronymes transmis, tout au long de cette généalogie (au contraire de familles alentours²²), pourrait constituer un indice quant à expliquer l'origine de la maison seigneuriale hennebontaise. Peut-être faudrait-il y comprendre une importance particulière du lien matrimonial, dans la possession même de la rive droite. Les fréquentes apparitions de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé laisserait penser que ces derniers étaient déjà bien ancrés dans le *Kemenet Heboë*, au moment de sa formation. *A fortiori*, Huelin, second seigneur connu, s'unit à Avan, sœur d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille. Ce dernier est également cité comme témoin, dans l'acte 147 (aux côtés de l'épouse d'Huelin et de leur fils Q/guegon). Le nom même du père d'Huelin, Bérenger, est inédit en Basse-Bretagne au XI^e siècle. En revanche, il est plus caractéristique de la région de Rennes. L'abbaye Saint-Mélaine est justement mentionné, au moment de l'attribution des droits du prieuré de la Vieilleville. Il serait donc possible, à partir de ce faisceau d'éléments, d'émettre une hypothèse concernant l'émergence de la seigneurie de *Kemenet Heboë* : au X^e siècle, la dynastie comtale de Rennes accède au trône ducal : Conan I^{er}, fils de Juhel Bérenger de Rennes, prend le titre de duc des Bretons en 979. La nouvelle maison tient une partie de la Haute Bretagne, mais doit compter avec ses turbulents vassaux. Parmi eux, la puissante Cornouaille. Or, le comté de Vannes/Broërec (auquel appartient le *Kemenet Heboë*) passe sous l'influence du pouvoir central au tournant du second millénaire²³. Afin de s'assurer une relative stabilité politique, les deux parties auraient donc contracté une alliance matrimoniale : le fils de Bérenger d'Hennebont, lui-même cadet de la maison de Rennes, s'unit donc à la sœur du comte de Cornouaille. Cette dernière transmet à son époux ses droits (éventuels) sur ce qui va devenir le Vieil Hennebont. Cette stratégie se verrait conforter en 1066, par l'accession d'Hoël, comte de Cornouaille (et cousin de Guigon d'Hennebont) à la couronne ducal.

1. B. Le château du Vieil Hennebont (XI^e - XIII^e siècle)

Imaginer et tenter de restituer les fortifications de la rive droite sont deux choses difficiles. En effet, à ce jour, l'ancienne assise du « Vieux-château » est occupée par des propriétés privées. Malgré tout, en 1998, Fanny Tournier en tenta une restitution. Elle s'appuya sur des indices cadastraux et la présence d'une « rue du vieux château », qui serpente le long du promontoire rocheux de la rive droite et surplombe le Blavet (fig 4). Le point [2] désigne



Figure 3 : sceau de Geoffroi d'Hennebont (1263) (MORICE D. H., Mémoires pour servir de preuves, Paris, 1742, Tome I, pl. 14 ; fig. CLVIII).

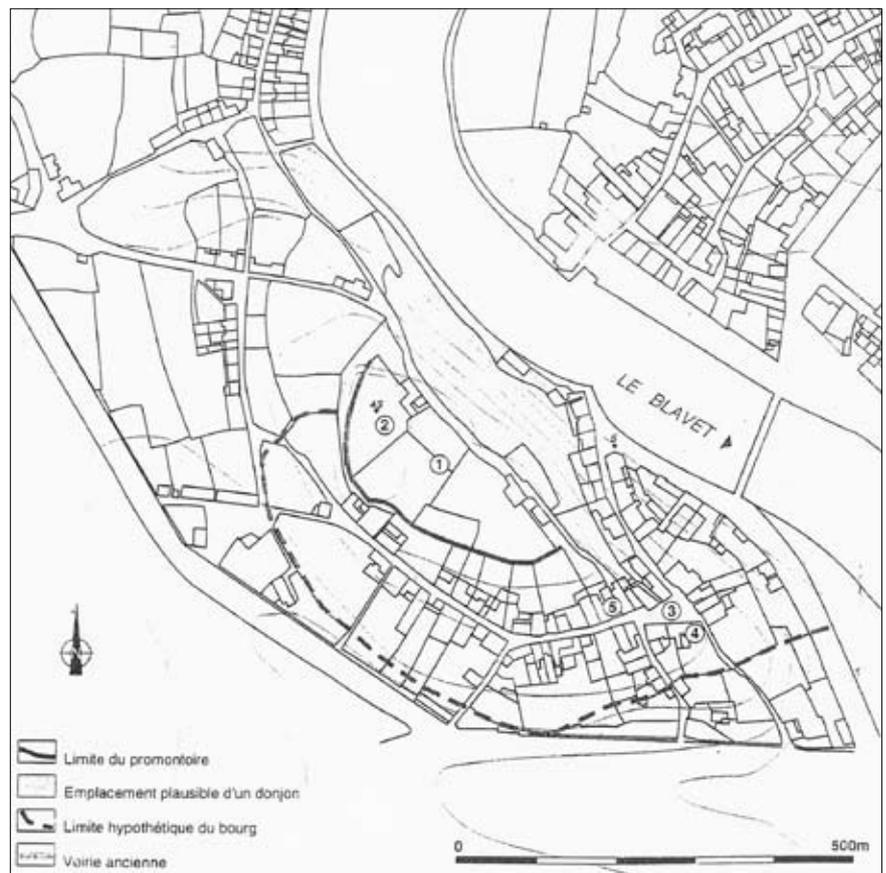


Figure 4 : La Vieille-ville selon le cadastre de 1835 (TOURNIER F., Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan), T. I et II, 1998, p. 18).

une « plate-forme surélevée d'environ 3000 m² »²⁴, qui pourrait être interprétée comme le lieu d'établissement du donjon, « le reste de l'éperon formant basse-cour [1] ». Le relief de la partie orientale domine le cours du fleuve tandis qu'au sud-est, le rocher s'affaisse progressivement en direction de l'emplacement du pont.

Outre l'intérêt défensif évident d'une tour maîtresse, appuyé par un relief favorable, ce dernier devait servir à l'ostentation du pouvoir seigneurial, notamment depuis le Blavet, les quais et le pont, situés en contrebas. Il s'agissait d'impressionner le voyageur et le marchand qui s'en approchait. Ainsi, ces derniers prenaient conscience de la présence du propriétaire des lieux et lui payaient les droits liés à l'exploitation portuaire et au passage à sec au dessus du Blavet. Le château se devait donc d'être visible depuis les environs des deux rives du fleuve. Au sein de cette mise en scène, le château de la rive droite jouait donc un rôle de phare, autant que celui de vigie et d'ultime réduit défensif.

À son contact, un bourg castral se forme progressivement sur les flancs sud et sud-est du promontoire (voir le plan de la Vieille-ville selon le cadastre de 1835). L'imposante masse du château seigneurial suffit à assurer un certain sentiment de sécurité. Les échanges liés au commerce fluvio-maritime ainsi qu'aux droits banaux sur le pont, garantissent également un certain dynamisme mercantile. Son cœur prend la forme d'une place triangulaire [3], au carrefour entre le port, le pont, le château et le prieuré. L'emplacement de Sainte Marie d'Hennebont (attestée par l'acte 239 du Cartulaire Général du Morbihan²⁵) serait d'ailleurs perceptible au travers de la présence proche d'un ancien établissement religieux, acquis par la congrégation des Ursulines en 1643 et connu sous le nom de Notre-Dame de Kerguelen [4]. Or son assise actuelle correspond à celle de l'un des quatre clochers présents sur le plan de Tassin de 1634 (voir le plan de Tassin).

1. C. Le *castrum* dans les textes

Le « Vieux château » apparaît pour la première fois dans l'acte 173 du Cartulaire général du Morbihan (reprenant une charte datant des environs de l'an 1060, extraite du Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé)²⁶. Il y est question des reliques de Saint-Gunthiern, mises à jour sur l'île de Groix, par les moines de Quimperlé. L'île fait partie de la seigneurie de *Kemenet Heboë*. Son seigneur se déplace donc afin d'attester de la véracité de la découverte. Il se présente comme « *Guigoni filii Huelin de Castro-Henpont* ». Guigon est le successeur du second seigneur hennebontais. Contrairement à son père, ce dernier fait mention du siège de sa seigneurie et plus précisément, de son château. Les fortifications de la rive droite sont donc en place dès le milieu du xi^e siècle. Il ne peut s'agir que de ce côté du Blavet, puisque la rive opposée échappe à son contrôle.

Après la mort d'Henri le jeune, le démembrement du *Kemenet Heboë* est entamé : Adélice d'Hennebont épouse Olivier de Lanvaux tandis que son aînée s'unit à Hervé II de Léon. Or, il semble que ces unions aient été fatales à l'ancien siège seigneurial. En effet, des révoltes des vicomtes léonards menées contre Pierre de Dreux (« bailliste » du duché au nom de son épouse Alix de Bretagne) et son fils Jean i^{er} le Roux, ont peut-être découlé la destruction du château du Vieil-Hennebont. En guise de représailles, le duc exige une soumission totale des vassaux rebelles. En conséquence, en mars 1240, le seigneur de Léon est contraint de lui céder sa principale ville de Brest (contre une rente annuelle de cent livres) et prête hommage pour toutes ses possessions dans le duché. Les deux tiers de la rive droite du Blavet sont donc concernés. *A fortiori*, lorsque meurt le vicomte Hervé iii de Léon (peu après cet accord) le futur Hervé iv, n'est pas encore en âge d'exercer son autorité. En vertu du droit de garde d'un suzerain sur le fief de l'un de ses vassaux pendant la minorité de ce dernier²⁷, Jean i^{er} le Roux dispose donc à sa guise, plusieurs années durant, des deux tiers du Vieux-château hennebontais.

La branche cadette, issue d'Adélice d'Hennebont, et désormais liée à la Maison de Lanvaux n'est pas plus épargnée : En 1238, le même Jean i^{er} fait confisquer leurs terres pour cause de rébellion.

En conséquence, dans les années 1240-1245, le duc de Bretagne dispose de la totalité des droits sur l'ancien siège seigneurial hennebontais. Il peut donc à loisir, autoriser le démantèlement de ses fortifications, en guise de punition à l'encontre des deux familles rebelles qui le possèdent d'ordinaire. C'est également une façon efficace de s'assurer de la prédominance de ses propres installations militaires, situées sur la rive opposée : les prémices de la future Ville-close. En effet, sans l'imposante présence de la tour maîtresse de la rive droite du Blavet, les voyageurs et marchands seront désormais plus enclin à lui payer leurs droits de passage et à accoster à ses quais. Ces derniers seront à l'avenir plus attirants, car garantissant une plus grande sécurité dans les échanges commerciaux, sous le regard attentif du duc de Bretagne, plus puissant que jamais.

En 1264, l'acte 321 du Cartulaire du Morbihan²⁸ traduit cette victoire ducale, sur les successeurs des seigneurs de *Kemenet Heboë*. Il s'agit d'un traité, passé entre Hervé iv de Léon et Pierre de Bretagne, fils de Jean i^{er}. Ce document stipule que « *pès é acort est fet* », en vue d'établir les prérogatives de chacune des parties,

concernant les droits d'amarrages des bateaux de commerces aux ports des deux rives. Le seigneur de Léon parle pour ses possessions en la paroisse de Caudan. La commune de Caudan est aujourd'hui frontalière de celle d'Hennebont. Or, au ^{xiii}^e siècle, elle semble inclure toute la rive droite du Blavet : Saint-Caradec, la Vieille-ville et le Vieux-château. Aucune des fondations religieuses qui y ont émergées depuis le ^{vi}^e siècle, n'a donc été érigée en église paroissiale. Les Lanvaux, affaiblis par la répression ducale et amoindris par d'importantes difficultés financières, ne semblent plus en mesure de négocier. Les terres du duc sont situées en la paroisse de Languidic (au sud de la rive gauche du centre-ville actuel hennebontais). De manière à garantir le *statu quo* entre les deux factions, il est précisé que, ni la maison de Léon, ni la famille ducale, « *ne poront jamès fere chastel ne forterèce à Henbont* ». Hennebont désignant clairement la rive droite du Blavet, il est désormais établi qu'il n'existe plus de fortifications à l'emplacement de l'ancien château-fort. Rien n'est stipulé pour la paroisse de Languidic. En effet, le duc étant en position de force, rien ne l'oblige désormais à faire la moindre concession. Ce texte ouvre la voie au développement de sa Ville-close.

I. La Ville-close (rive gauche)

L'enceinte urbaine actuelle couvre un périmètre d'environ 900 mètres. Son tracé pentagonal est ponctué de plusieurs édifices défensifs, visant notamment à adapter les fortifications aux évolutions de la poliorcétique du ^{xv}^e siècle. Des neuf édifices militaires connus, qui existent, ou ont existé sur son pourtour, sept sont datables de cette période. Les deux derniers doivent probablement leur existence à la guerre de la Ligue du ^{xvi}^e siècle.

1. A. Premiers états de fortifications

Selon l'acte de 1264, il est précisé que la rive gauche du Blavet, propriété de la famille ducale de Bretagne, appartient à la paroisse de Languidic. Cette dernière dépend de la seigneurie de L(N)ostanc, acquise par le duc à l'orée du ^{xiii}^e siècle. Vers 1200, le domaine ducale s'étend donc sur une bonne partie du sud du comté de Vannes et devient frontalier du Vieil-Hennebont (Fig. 5). Avant le ^{xiv}^e siècle, Hennebont n'est cité que pour ses quais et le pont qui la relie à la Vieille-ville. Cela semble assez symptomatique de son intérêt réel, aux yeux du duché de Bretagne : les enjeux économiques de cet emplacement bien situé, au carrefour des routes commerciales, terrestres et fluvio-maritimes, sont à l'origine de la naissance à la Ville-close. C'est ce qui explique l'acharnement de la maison ducale des Dreux, à affaiblir les installations castrales de la rive opposée, créées pour les mêmes raisons. Dès-lors, comment comprendre les premiers états de l'enceinte de la rive gauche du Blavet ? Il s'agissait probablement d'avantage d'enclorre les quais, ainsi que les routes marchandes en provenance de Vannes et rejoignant le passage du pont. Protéger une population n'a certainement été qu'un paramètre que le duc de Bretagne s'est vu contraint de considérer, au contraire d'une véritable volonté de créer une agglomération. Trait révélateur qui tendrait à démontrer cette assertion : l'église paroissiale de la rive gauche ne s'est jamais tenue *intra muros*. La chapelle proche de la Ville-close, ayant évolué en église paroissiale, se nommait Saint-Gilles-Tremoëc. Grandement ruinée par les conflits successifs, l'édifice est remplacée par une église plus impressionnante. Aujourd'hui encore, Notre-Dame-de-Paradis (rare exemple de gothique flamboyant du milieu du ^{xvi}^e siècle) se tient sur la place principale de la Nouvelle-ville. Dès le

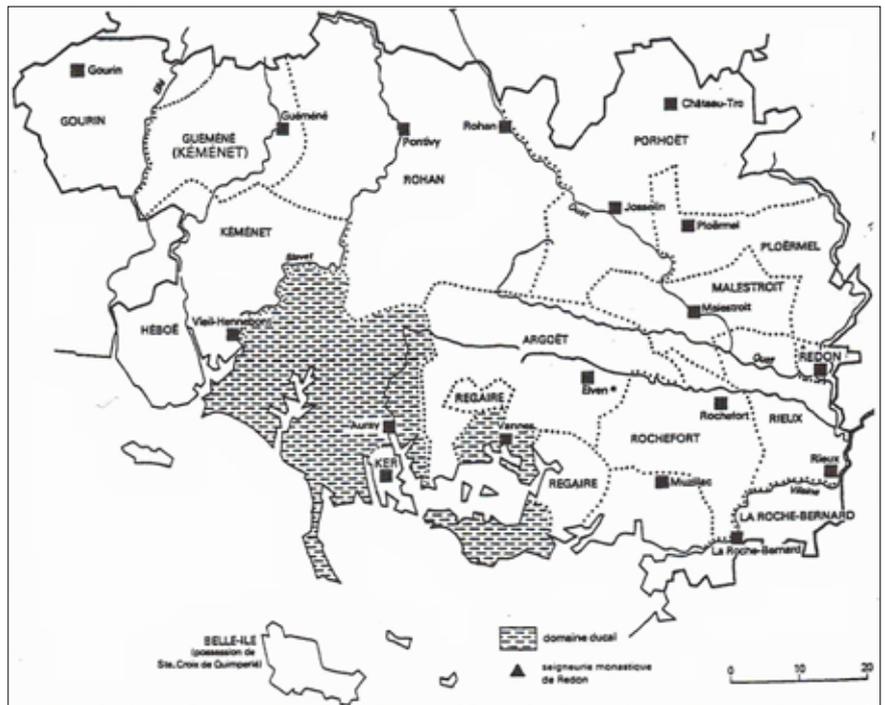


Figure 5 : Carte du domaine ducale vers 1200 (TOURNIER F., Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan), T. II, 1998, p.14).

xiii^e siècle, le village est pourvu de moulins²⁹, ce qui permet d'attester d'une occupation humaine assez importante pour nécessiter ce type de construction, à proximité du site actuel de la Ville-close. Par la suite, cette population s'est renforcée, attirée par les juteux profits que pouvait lui procurer le commerce hennebontais. Son urbanisme semble pourtant pas avoir été une réussite : hormis un cœur administratif dense, son espace intérieur est marqué par une relative pauvreté du tissu urbain. Celui-ci s'axe autour de deux artères prolongeant la voie Vannes-Quimper et jointes par les deux portes de ville.

(Fig. 6) Les fortifications de la rive gauche sont installées sur un plateau naturel, surplombant le Blavet sur sa partie occidentale. Avant leur édification, ces hauteurs étaient probablement connues sous le nom de « Roche Pat(d)erne »³⁰ : le nom de la tour de *Rospaderne*, proche du point (17), découlerait de sa position, au pied du front sud-ouest. ce toponyme fait certainement référence au saint patron de la ville de Vannes (dont les voies de communications y menant, serpentent à travers la « roche »). Par ailleurs, un regard ducal particulier vis-à-vis de la rive gauche, n'a probablement été porté qu'à partir du règne de Jean I^{er}. En effet, il faut attendre la première moitié du xiii^e, pour percevoir la présence de la maison des Dreux sur cette partie de la Bretagne. Auparavant, les ducs sont pratiquement absents des textes faisant références au Vieil-Hennebont.

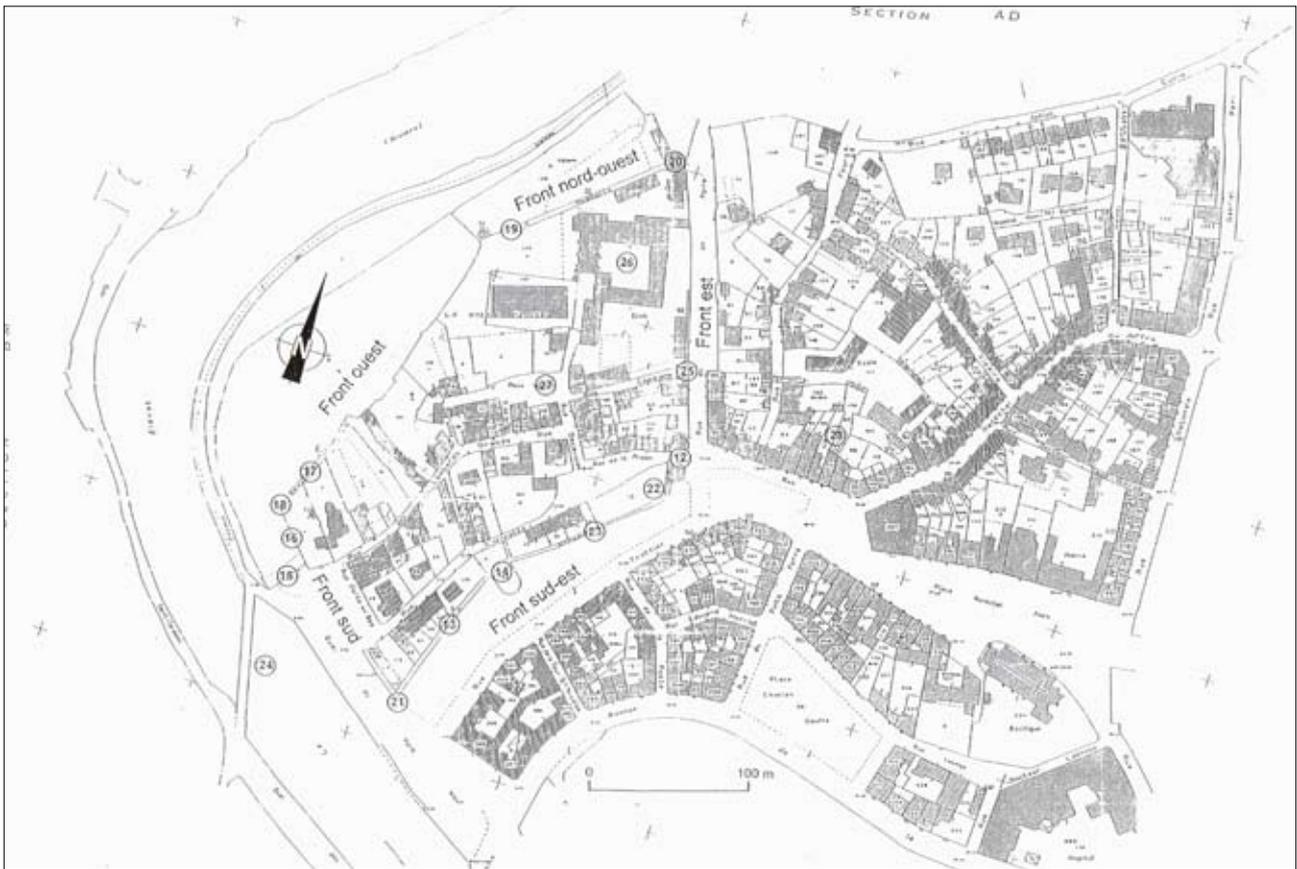


Figure 6 : Ville-close d'Hennebont d'après le cadastre de 1970 (TOURNIER F., Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan), T. II, 1998). Le cœur administratif de la ville correspond à la marque [27].

1. B. L'enceinte urbaine du milieu du xiv^e siècle.

Les principales sources traitant des fortifications de la Ville-close au xiv^e siècle, consistent en des chroniques rédigées plusieurs décennies après les faits. En effet, prolongeant les travaux de Jean Le Bel, Jean Froissart ne publie ses *Croniques de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espagne, de Bretagne, de Gasconne, de Flandres et lieux circonvoisins*, que trente-cinq ans après les sièges hennebontais. Par conséquent, il conviendra de les prendre en compte avec la plus grande précaution. Alors même que les troupes blésistes parviennent en vue des murs de « *le ville et castiel* » d'Hennebont, l'auteur précise qu'elles « *le virent forte et bien breteskie* »³¹. Une certaine idée de puissance se dégage de cette première approche, qui participe certainement de l'instauration d'un climat propre au combat héroïque, cher au chroniqueur.

Le premier témoignage iconographique traitant de la Ville-close provient également de ce mouvement littéraire. Le folio 104V est issu des œuvres de Jean Froissart (Fig. 7). Sa miniature présente des armures clairement anachroniques, vis-à-vis du contexte dans lequel elle sont sensées s'inscrire. La porte que franchissent les soldats est pleinement accessible depuis la voie terrestre. Il peut donc très bien s'agir de l'emplacement actuel de la porte *Broërec*, protégeant l'accès à la ville depuis la route de Vannes. Or cette tour-porte est bien différente des deux tours et du corps de logis central, visibles de nos jours. Certes, cette fortification caractéristique de la Ville-close, semble avoir connu de nombreux remaniements au cours du siècle suivant ; si bien qu'avancer un état de ses élévations durant le xiv^e siècle est invérifiable, faute de fouilles archéologiques.

A fortiori, ce raisonnement s'applique au folio 61 des *Anchiennes Croniques d'Engleterre* (éditées dans la seconde moitié du xv^e siècle) (Fig. 8). Son auteur est



Figure 8 : Jeanne de Flandre accueillant les Anglais (Jean de Wavrin, *Chroniques d'Angleterre*, cote Français 76 , Fol. 61, Belgique, XVe siècle).

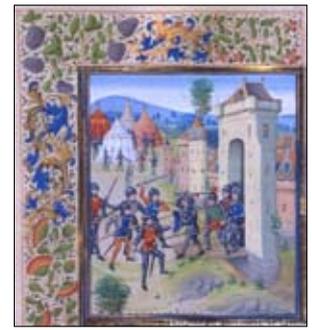


Figure 7 : Le siège d'Hennebont (Jean Froissart, *Chroniques*, fol. 104V (BNF , FR 2643), Flandre, Bruges XVe s, (100 x 90 mm).

Jean de Wavrin du Forestel. On peut y voir l'arrivée des troupes anglaises au port de la ville, alors bloqué par les armées de Charles de Blois. La seconde porte de la Ville-close était connue sous le nom de porte D'en-Bas. Détruite aujourd'hui, son plan ne paraît pas avoir correspondu à ce qui est dépeint sur cette représentation d'une porte, protégée par deux tours flanquantes. En effet, au xvii^e et xviii^e siècle les plans de Tassin et de Robien indiqueront un plan pentagonal, caractéristique de la seconde moitié du xv^e siècle³². Il s'agit justement de la période de publication des chroniques de Wavrin. Il est donc plausible que ces miniatures n'aient qu'une vocation purement esthétiques. Elle ne semblent en rien fidèles à la réalité des fortifications présentes au moment de la guerre de succession de Bretagne. Jean Froissart et Jean de Wavrin n'ont par ailleurs peut-être jamais posé le pied sur le sol hennebontais.

1. C. L'enceinte urbaine de la fin du xiv^e à la fin du xv^e siècle.

Les vestiges actuels correspondent à une adaptation plus ou moins marquée à la généralisation de l'emploi de l'artillerie et aux autres évolutions technologique de la fin de la période médiévale. Au xv^e siècle, ce phénomène se perçoit sur les places ducales, au travers d'évolutions architecturales caractéristiques. Du nord au sud³³, il s'agit de la tour des Carmes [20] de la tour Capitaine [25], de la porte *Broërec* [12], de la tour Saint-Nicolas [14], de la porte D'en-Bas (dont l'un des murs subsiste en [15]), de la tour Mauduit [18] et de la tour de *Rospaderne* (dans la continuité de [17]).

De sources ducales, un effort particulier est apporté à la ville d'Hennebont, à partir du dernier quart du xiv^e siècle : En 1386, 1412 et 1453, les revenus du billot provenant du port de la ville et certaines obligations financières extérieures (notamment de la part de la vicomté de Rohan) sont spécifiquement mis à contributions, dans le but de réparer et perfectionner la Ville-close. Cette dernière a enduré trois sièges successifs : deux en 1342, un en 1373. De façon assez symptomatique, l'utilisation de l'artillerie par le Connétable DuGuesclin à cette dernière occasion, entrainera sa première défaite. Les affrontements ont donc sûrement grandement ruiné l'enceinte urbaine. Les murs de ville conservent les traces de nombreux remaniements, qu'ils soient médiévaux, modernes ou contemporains (Fig. 9). Au travers du front sud-est, on perçoit la présence de deux états anciens d'élévations : les phases 134 et 235, se succédant chronologiquement, sont à replacé dans le contexte médiéval. La phase 2 participe de l'élaboration de la tour de bombe Saint-Nicolas. Elle serait donc à dater de la seconde moitié du xv^e siècle. Les travaux sur l'enceinte sont effectués par des artisans payés à la tâche, placés sous l'autorité d'un officier ducale. De façon à être rémunérés, ces ouvriers ont laissé leurs empruntes à de nombreuses reprises sur le parement des murs de ville. Il s'agit de « marques de tâcherons »,

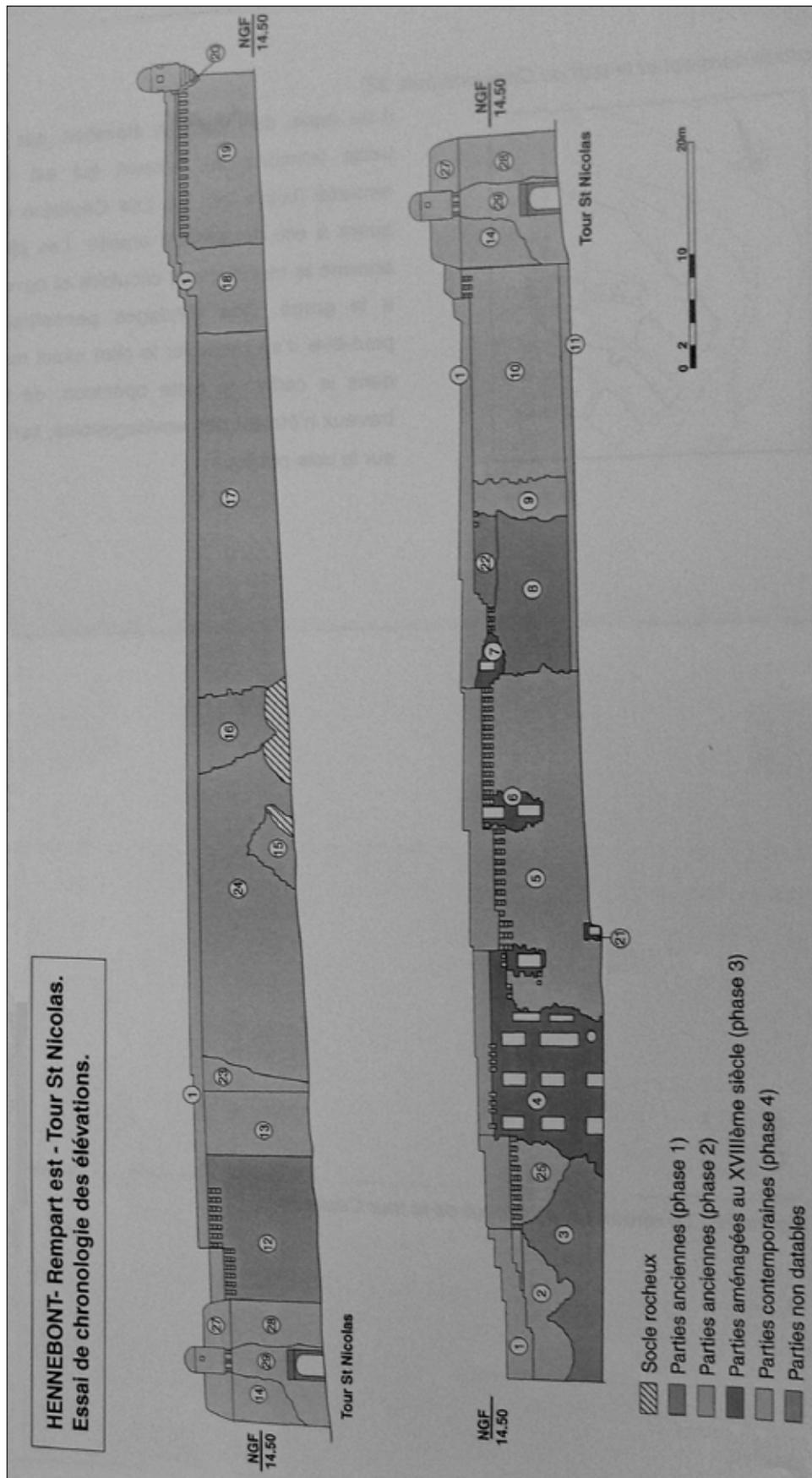


Figure 9 : Front sud-est, essai de chronologie des élévations d'après les travaux de R. LE RUYET, en 1966 (TOURNIER F., Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan), T. II, 1998, p. 37).

qui reflètent la présence de plusieurs équipes distinctes sur des fronts différents des remparts (Fig. 10) : la marque 10 (formant un *I*) apparaît sur le front sud-ouest et sud, est absente du front sud-est, puis réapparaît sur le front nord-est. Le front sud voit quand à lui, apparaître la marque 31 (sur sept pierres). Sur le front sud-est, sa présence atteint son paroxysme (58 exemplaires cumulés). Sur le front nord-est, une seule est à signaler. Il s'agit donc probablement de marques appartenant à des remaniements différents.

Relevé de marques de tâcherons sur le parement extérieur de l'enceinte de la Ville-Close d'Hennebont, classées par ouvrages défensifs et courtines.

Le numéro indiqué à gauche de chaque marque est indicatif (il permet leur identification de manière plus aisée).

Le nombre indiqué entre parenthèse explicite la récurrence de chaque marques sur chacun des ouvrages traités. Il définit une marque spécifique ; une nombre peut donc être retrouvé sur plusieurs fronts.

Le bâti concerné est cité de l'ouest vers l'est, à partir de la tour de Rospaderne.

Tour Rospaderne.

1	⊥	(11)	2	∪	(4)	3	⌒	(2)	4	×	(2)
5	⊕	(4)	6	△	(3)	7	⋈	(5)	8	➤➤➤	(1)
9	⊖	(1)									

Courtine sud-ouest (de la tour Rospaderne au contrefort sud-ouest).

2	∪	(5)	10	I	(6)	11	⊖	(3)	6	△	(2)	7	⋈	(2)
12	⌒	(1)	13	⊖	(1)	14	∞	(1)	15	◇	(1)	3	⌒	(1)
16	⌒ / ⌒	(14)	17	⊕	(15)	18	∪	(6)	19	◇	(4)	20	∪	(3)
21	⌒	(2)	22	L	(1)									

Courtine sud (du contrefort sud-ouest à la rue des Lombards)

23	⌒	(6)	24	⊖	(2)	25	⌒	(3)	26	∪	(1)	27	⋈	(6)	10	I	(6)
28	∞	(3)	5	⊕	(3)	15	◇	(1)	3	⌒	(10)	16	⌒	(3)	29	II	(4)
18	∪	(5)	14	∞	(1)	20	∪	(3)	30	⊕	(1)						

Courtine sud (portion est, joignant l'angle sud-est).

31	♥	(7)	32	⊕	(10)	7	α	(2)	33	⊖	(2)
22	⊥	(11)	6	△	(4)	20	∪	(2)	3	⌒	(1)

Courtine sud-est (de l'angle sud-est à la tour Saint Nicolas).

2	∪	(4)	14	∞	(2)	34	➤	(2)	31	♥	(55)	4	+	(2)
35	♥	(1)	8	➤➤➤	(1)	30	⊕	(1)	18	∪	(2)			

Courtine sud-est (de la tour Saint Nicolas à l'angle nord-est)

11	⊖	(1)	8	➤➤➤	(7)	34	⊖	(10)	18	∪	(5)	22	⊥	(3)	4	+	(10)
7	α	(1)	36	⊖	(1)	37	⌒	(2)	27	⋈	(3)	31	♥	(3)	38	⊖	(8)
16	⊖	(5)	15	◇	(1)	2	∪	(3)	39	⊖	(1)	30	⊕	(1)	3	⌒	(6)
40	⌒	(3)	14	∞	(1)	5	⊕	(4)									

Courtine nord-est (de l'angle nord-est à la porte de Broërec)

40	⌒	(2)	10	I	(1)	14	∞	(2)	2	∪	(5)
4	+	(3)	5	⊕	(1)	31	♥	(1)	34	⊖	(1)

Figure 10: Relevé des marques de tâcherons sur le parement extérieur de l'enceinte urbaine d'Hennebont (d'après observations durant l'année universitaire 2007 – 2008).

Quant est il des éléments défensifs de l'enceinte ? Les tours Capitaine et Mauduit sont plus difficiles à replacer chronologiquement : de dimensions plus modestes que leurs consœurs, elles n'existent plus aujourd'hui. Leur analyse est donc d'autant plus complexe que presque aucune iconographie ne leur est attachée et que leurs traces dans les sources anciennes sont rares, voir inexistantes.

La tour Capitaine était ouverte à la gorge et possédait un diamètre de 8 à 9 mètres. Elle occupait l'extrémité de l'actuelle rue Capitaine [25], entre la porte de *Broërec* et la tour des Carmes. La tour apparaît sur les plans du président de Robien et sur celui de Tassin. Elle est abattue au xvii^e siècle, sur volonté de la communauté de ville, pour des raisons de facilité de circulation. Son nom impliquerait une association avec le commandement militaire de la place d'Hennebont.

D'un aspect relativement similaire à la tour Capitaine, la tour de *Rospaderne* est située sur le front sud-ouest (Fig. 11). Il s'agit d'une tour circulaire ouverte à la gorge de 16,30 mètre de circonférence et de 7 à 8 mètres de hauteur. Elle est percée de 3 bouches à feu, dont deux ont été aménagées en porte *a posteriori*. La fenêtre de tir située au sud de sa base, a été préservée dans son aspect ancien : c'est une canonnière « à la française », dont les espaces d'encastrement des madriers de soutien pour arme posée sont toujours visibles. Au sommet, une partie de son ancienne couronne de mâchicoulis breton est toujours en place.

La tour Mauduit n'apparaît sur aucune carte ni aucun témoignage ancien. Elle fut découverte par Fanny Tournier, lors de fouilles en 1998 (Fig. 12). Le simple fait qu'elle ait été totalement ignorée des sources anciennes, prouve qu'elle a été détruite assez précocement dans l'histoire de la Ville-close. Il s'agissait probablement de laisser place nette au flanquement de la courtine sud par la nouvelle porte D'en-Bas, au court du xv^e siècle. Cette dernière, destinée à recevoir de l'artillerie, couvrait aisément l'ensemble du flanquement occidentale du front sud. Située à l'angle, la modeste tour circulaire y perdait donc son utilité.

Cette porte (ou « boulevard ») D'en-Bas était située sur le front sud. Il s'agissait d'un pentagone, présent sur les plans de Tassin et de Robien. Cette typologie, se développant au xv^e siècle, est généralement munie d'un grand nombre de chambres de tirs³⁶. *A fortiori*, un commissaire ordinaire à l'artillerie en était encore responsable au xviii^e siècle. Sans fonction apparente de garnison (au contraire de la porte de *Broërec*), elle a pour but principal de protéger l'accès au pont jeté sur le Blavet. Aujourd'hui détruite, la porte D'en-Bas demeure perceptible, uniquement au travers d'une portion de mur longeant la rue des Lombards³⁷. Trois anciennes chambres de tirs ont été conservées au sein d'un mur qui en formait probablement l'un des côtés. Une quatrième fut mis à jour par l'équipe de Fanny Tournier, en 1998 (Fig. 13).



Figure 11 : Hennebont – tour de Rospaderne (photographie de février 2008). La canonnière à la française (non visible sur cette photographie) flanque la portion de courtine située à droite.

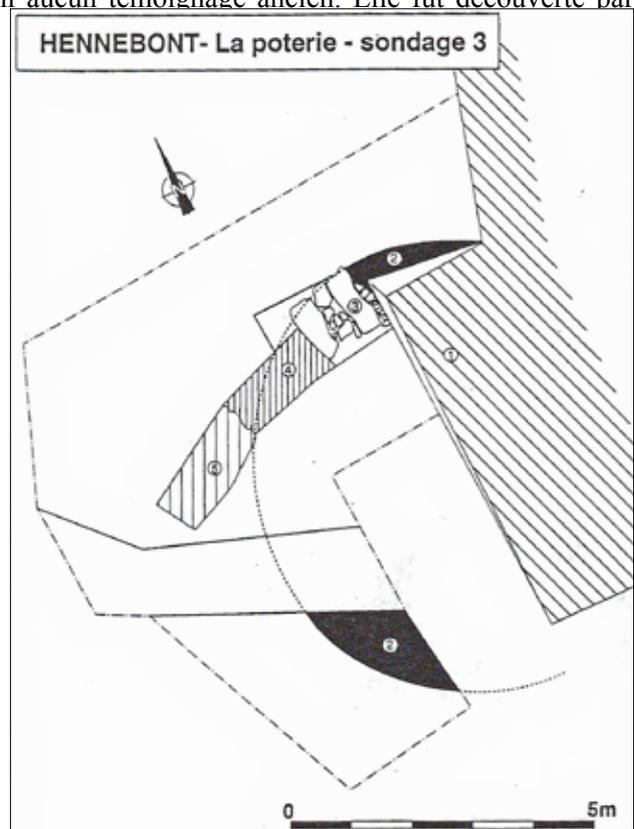


Figure 12 : Hennebont – Vestige de la tour Mauduit (TOURNIER F., Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan), T. II, 1998, p. 53).



Figure 13 : Hennebont – chambre de tir de la porte D'en-Bas, située à l'angle sud-est de l'ancien assise de l'Hôtel Mauduit (TOURNIER F., Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan), T. II, 1998, p. 44).

La tour des Carmes est une tour d'angle circulaire, située à la pointe septentrionale de la ville médiévale (Fig. 14). Elle remplit un rôle de flanquement des front nord-ouest et nord-est. D'une quarantaine de mètres de circonférence, la majeure partie de son parement se compose d'un grand appareil régulier de granit. Un léger fruit est perceptible à sa base, tandis que deux canonnières à fentes dissociées permettent le flanquement oriental, ainsi qu'un tir frontal en direction du Blavet (que la tour surplombe, étant placée au fait de la « Roche-paderne »). À l'étage, un troisième orifice de tir permet le flanquement du front nord-ouest. Les encoches d'encastrement des madriers de soutien pour armes posées sont par ailleurs toujours visibles. La partie haute de la tour a été arasée durant l'époque moderne, ce qui explique la présence de petit appareil irrégulier de granit, à l'endroit du remaniement.

La porte *Broërec* est l'ouvrage médiéval emblématique de la Ville-close et le plus anciennement cité dans les sources : la concession d'une pièce de douve adjacente, la mentionne en 1446(38). Elle se compose de deux tours flanquantes, jointes par un corps de logis central (Fig. 15 et 16). La tour sud possède un sailli de 17,35 mètres³⁹. Le corps de logis est large d'un peu moins de 6 mètres. Son sas d'entrée mesure 7,10 mètres de longueur pour 2 mètres de largeur. Ce dernier est protégé par plusieurs dispositifs de défense passive : une douve, un pont-levis et une porte à deux battants en interdisent l'accès, complété par une herse et une seconde porte de ville. Le pont-levis lui-même est caractéristique des évolutions technologiques du xv^e siècle : il s'agit d'un pont levis à flèches. Les rainures présentes au-dessus des accès piétons et charretiers ne permettent pas de doute à ce propos. Le programme de flanquement des tours est assuré par des chambres de tirs situées au raz du fossé de



Figure 14 : Hennebont – tour des Carmes (photographie de mars 2008). Le petit appareil irrégulier et les aménagements de jours caractérisent les remaniements du XVIII^e siècle.



Figure 15 : Hennebont – porte Broërec (photographie de mars 2008). Les rainures et les feuillures des deux ponts-levis à flèches sont nettement perceptibles.

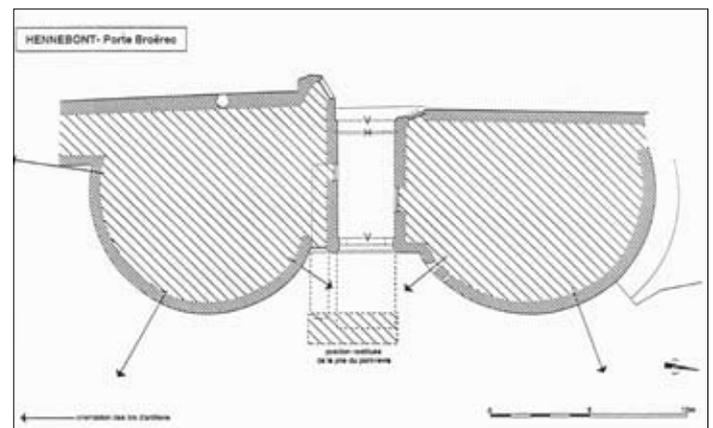


Figure 16 : Hennebont – programme défensif de la porte Broërec (TOURNIER F., Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan), T. II, 1998, p. 28). [V] correspond aux vantaux et [H] à la herse. Un flanquement du front nord-est, a récemment été confirmé dans la partie septentrionale de la tour nord.

ville. Deux autres battent leur front. Dans ces deux configurations, il s'agit de canonnières à fentes de visée longues. Deux autres canonnières à fentes dissociées sont placées de façon à intercepter par un feu croisé, tout intrus arrivant par la route de Vannes, que joint la porte. Les espaces intérieurs se composent d'une dizaine de salles. La plupart sont dotées de cheminées et desservies par des latrines à fosses. L'objectif semble de permettre la bonne tenue d'une garnison en cas de siège.

La tour Saint-Nicolas est le meilleur exemple d'adaptation de la Ville-close aux armements de la fin du Moyen Âge (Fig. 17). Située au centre du front sud-est, il s'agit d'une tour en U caractéristique du dernier quart du xv^e siècle⁴⁰. Son sailli, d'un peu plus de 40 mètres, est percé de six canonnières : quatre sur son flanc méridional (à fentes de visée courtes) et deux au nord (dont une canonnière « à la française »). Son épaisseur maximale atteint 10 mètres de façon à pouvoir recevoir un tir de front, sans risque de fragilisation de l'ensemble. L'intérieur est caractérisé par la présence de latrines à fosses et de cheminées. Ces éléments de confort obéissent à un objectif similaire à celui de la porte *Broërec*. Sa partie supérieure a été arasée au xviii^e siècle et fortement remaniée par l'architecte des bâtiments de France, après la seconde guerre mondiale⁴¹.



Figure 17 : Hennebont – tour Saint-Nicolas (photographie de février 2008). Les quatre canonnières à fentes de visée courtes sont visibles sur ce flanc méridional.

1. D. L'enceinte urbaine de la fin du xvi^e siècle

L'échauguette de l'angle oriental et le bastion (ou éperon) de Lorraine sont très probablement des legs des gouverneurs de la ville d'Hennebont, durant la guerre de la Ligue. Jérôme d'Aradon, au nom du duc de Mercoeur et le sieur Du Pré, au nom du prince de Dombes, sont successivement chargés d'améliorer les défenses de l'enceinte urbaine. Battue par les canons des deux parties, cette dernière a subis d'importants dégâts, surtout sur sa portion sud-est (notamment au cours du siège d'avril 1590).

En conséquence, un éperon défensif est érigé à cet emplacement, qu'il faut sans doute attribué au gouverneur d'Aradon : son nom de « Bastion de Lorraine » n'est pas sans rappelé celui de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur, pour qui il tient la ville. D'une taille très impressionnante, il est présent sur les plans d'époque moderne et dénoté par une anomalie parcellaire, sur le cadastre de 1835. Fanny Tournier a ainsi pu le restituer dans son ancien espace (Fig. 18).



Figure 18 : Hennebont – Restitution du bastion de Lorraine sur le cadastre de 1835 (TOURNIER F., Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan), T. II, 1998, p.42).

L'échauguette de l'angle oriental⁴² participe certainement d'un perfectionnement du flanquement de la Ville-close. L'analyse de la trajectoire de tir de la canonnière méridionale de la tour sud des portes *Broërec*, permet de constater que le tracé du pan de rempart qui le rejoint, lui est postérieur : en effet, un tir droit en emporterait une bonne partie. Cette anomalie apporte des informations quant aux remaniements du bâti médiéval et explique la présence de l'échauguette (palliant à cette carence du flanquement de la courtine concernée et complétant le programme défensif des canonniers septentrionales de la tour Saint-Nicolas).

I. Effacement de la Ville close face à la Nouvelle Ville

Ayant été prise à deux reprises durant la guerre de la Ligue, l'enceinte urbaine hennebontaise est définitivement discréditée du point de vue militaire. Son rôle défensif lui est donc progressivement retirée par le pouvoir royal, au cours des siècles suivants. La porte *Broërec* remplira un rôle de prison dès 1644. L'édifice perd alors certainement le peu d'artillerie qui lui restait. Le pont-levis est encore en place au xviii^e siècle⁴³, mais disparaît des sources peu avant la période révolutionnaire.

Les conséquences les plus remarquables de cette perte d'intérêt militaire de la Ville-close, se manifestent par le dénis, la gêne, qu'éprouvent désormais les bourgeois à son encontre. La Nouvelle-ville matérialise ce sentiment : symboliquement, la flèche de sa nouvelle église paroissiale domine les anciennes poivrières de la porte principale de l'ancienne ville médiévale. Les bourgeois obtiennent par la suite le comblement des douves et battissent leurs habitations directement contre l'enceinte qui les avait protégé quelques dizaines d'années auparavant. De surcroît, le royaume autorise progressivement la destruction de certaines fortifications, afin de satisfaire à leurs exigences esthétiques et sécuritaires. Au fil du temps, il parviendront tant et si bien à leurs fins, que des couloirs seront même percés au travers du mur de ville, reliant les maisons situées de part et d'autre de son tracé⁴⁴.

La porte D'en-Bas est la première à faire les frais de cette politique : considérée comme la plus belle des deux ouvertures de l'enceinte urbaine par le président de Robien, elle est pourtant démantelée à partir du 11 avril 1743. Accordé par le conseil du roi, le *Brevet de permission de démolir une porte d'Hennebond*⁴⁵ concrétise une supplique, émise en 1742 par la communauté de ville.

La tour Capitaine apparaît pour la dernière fois le 25 mai 1759⁴⁶. A cette occasion la communauté des bourgeois demande à ce que la « *semie tour surd(ite) soit démolie en son entier* ». Cette dernière bloquait la rue qui porte toujours son nom, gênant considérablement le trafic urbain.

Le bastion de Lorraine est détruit en 1762. Sa démolition fait également suite à une demande de la communauté hennebontaise : le 22 décembre 1760, les registres de délibérations indiquent que le maire a remontré auprès des États de Bretagne, la nécessité « *d'abatre leperon au bout du quay* »⁴⁷. Il s'agissait d'aménager et de perfectionner ce dernier, notamment grâce aux pierres qui devaient sortir des travaux. Il s'agissait également d'un foyer d'accident, « *plusieurs personnes s'y étans noyées* » en tentant de le traverser lors de crues du Blavet. Le nouveau quai, toujours en place de nos jours, fut donc construit à partir des « *pierres de taille et bon moillon* », provenant de cet ultime perfectionnement du programme défensif hennebontais, qui n'aura pas connu deux siècles d'existence.

Au cours du seul xviii^e siècle, la Ville-close a donc perdu une partie importante de ses fortifications. Durant les deux siècles qui vont suivre, les Hennebontais continueront d'ignorer ce passé médiéval inesthétique à leur goût. La porte-prison de *Broërec* continuera d'accueillir des détenus, avant qu'elle ne soit confiée en 1910 au docteur Desjacques. Ce dernier y crée le premier musée de la ville et restaure l'idée d'un patrimoine ancien digne d'attention, sans qu'il ne s'agisse systématiquement de celui de la Nouvelle-ville. La porte est par ailleurs classée à l'inventaire des Monuments Historiques, le 10 juin 1916.

Les bombardements américains et allemands de 1944 détruiront une grande partie du centre-ville d'Hennebont. Néanmoins, les remparts survivront aux habitations qui les masquaient jusque là. Après la seconde guerre mondiale, une politique de mise en valeur est alors envisagée. L'architecte des Bâtiments de France restaure donc une partie du mur de ville en 1947 et une procédure de classement du tracé de l'enceinte urbaine aboutit le 24 mars de cette année⁴⁸.

De nos jours, la ville d'Hennebont ne saurait être dissociée de son patrimoine médiéval. Les fêtes qui les mettent à l'honneur chaque été, prouvent ce regain d'intérêt aux yeux des élus, comme à ceux des publics y participant.

Bibliographie

- CROIX A., *La Bretagne d'après l'itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay*, PUR, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, Rennes, 2006.
- DESJACQUES G., *Hennebont, Murailles massives, Vieux logis*, Normand, Hennebont, 1913.
- FROISSART J., *Croniques de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espagne, de Bretagne, de Gascongne, de Flandres et lieux circonvoisins*, t. III et IV, réed. et commentaires par AINSWORTH P. F. et DILLER G. T., Lettres gotiques, le Livre de Poche, Paris, 2001.
- GUILCHET J., *Hennebont, Le site de la Poterie dans son environnement historique*, Hennebont, 1993.
- GUILCHET J., *La Porte Broërec, contribution à la découverte d'Hennebont*, mémoire dactylographié, ADM, 1970.
- JONES M., *Recueil des Actes de Jean IV, Duc de Bretagne*, t. I, Université de Haute Bretagne Rennes II, Institut Armoricaïn de Recherche Économiques et humaines, Paris, 1993.
- LE RUYET R., *La ville close d'Hennebont, sa fondation, ses remparts, mémoire de maîtrise*, Archives communales d'Hennebont, 1966.
- LUCAS Y., *Hennebont, Vingt siècles d'Histoire*, Éditions Palantines, Ville d'Hennebont, 2006.
- MESQUI J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t. I et II, Paris, 1991.
- MORICE D. H., *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, réédition par Gregg International Publishers, t. I à III, 1968.
- ROBIEN C.-P. (de.), *Description historique et topographique de l'ancienne Armorique*, 1756, réed. Floch, Mayenne, 1974.
- ROSENZWEIG L., *Cartulaire général du Morbihan*, t. I, Librairie Lafolye, Vannes, 1895.
- TONNERRE N.-Y., *Naissance de la Bretagne*, Presse de l'Université d'Angers, Bibliothèque nationale de l'ouest, 1994.
- TOURNIER F., *Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan)*, t. I et II, 1998.
- TOURNIER F., *Carte Archéologique de la commune d'Hennebont (Morbihan)*, in *Bilan Scientifique du SRA Bretagne*, 5, 2002, p. 102.
- TOURNIER F., *Hennebont : La Poterie*, in *Bilan Scientifique du SRA Bretagne*, 5, 2002, p. 84.
- WAQUET H., *Mémoires du Chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, réed. par la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, Imprimerie Bretonne, Archives historiques de Bretagne, Quimper, 1960.
- WAVRIN J. (de), *Anchiennes Croniques d'Engleterre*, t.I, réed. par DUPONT M., Société de l'Histoire de France, Paris, 1858.

3.8 - Le château de Lamballe (22)

Par Gwénaél Herviaux (Univ. Rennes)

I. Le contexte géographique et géologique

Lamballe est située dans le nord-est des Côtes-d'Armor, à une douzaine de kilomètres des côtes longeant la Manche (fig 1). La ville est installée dans un méandre de la rivière du Gouëssant⁽¹⁰⁹⁾.

Le site de Lamballe est bien défendu naturellement. La ville est en effet établie sur une colline dont le relief s'accroît progressivement vers l'est. Le château est perché au sommet de l'éperon rocheux culminant à 131 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cet espace de dimension importante est ceinturé par un escarpement marqué du côté Nord et Est, et par une pente plus douce vers le Sud-ouest.

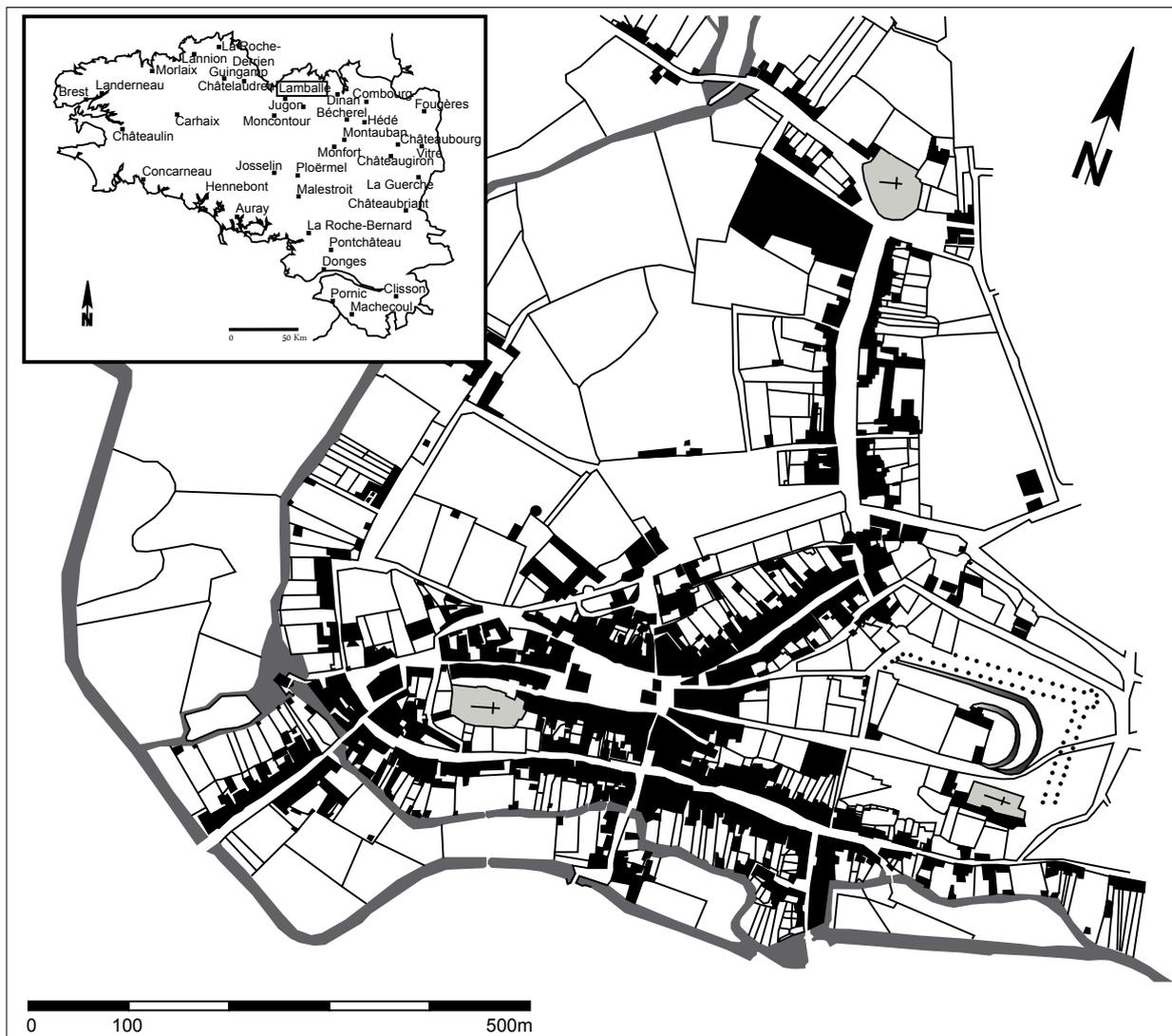


Figure 1 : Lamballe, plan cadastral vers 1830. Si le tracé de l'enceinte urbaine est fossilisé par le réseau viaire, celui de la basse-cour l'est par une allée entourée d'arbres. (DAO Gwénaél Herviaux d'après le cadastre napoléonien dressé dans les années 1830, Arch. Dép. Côtes-d'Armor accessible sur www.sallevirtuelle.cotedarmor.fr)

Le bourg s'est développé sur cette pente, en contrebas du château ; la place du marché étant le point le plus bas de Lamballe à 37 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le château, par sa position, contrôle l'axe routier reliant Paris, via Rennes à Brest et celui reliant Saint-Malo, via Dinan et Lorient, à Pontivy.

109. Appelée « Gouëssant » dans les sources médiévales et modernes.

D'un point de vue géologique, Lamballe dispose d'anciennes carrières de gabbro – une roche magmatique grenue - à l'est et à l'ouest de la ville qui serviront à la construction des fortifications. Les constructions en granit s'approvisionnent probablement sur le massif granitique de Moncontour situé à une quinzaine de kilomètres de Lamballe.

II . Le contexte historique

Le plus ancien document conservé aux Archives des Côtes-d'Armor se rapporte à la fondation de Lamballe. Il s'agit d'une donation effectuée par le comte Geffroy Botterel Ier à l'abbaye de Marmoutier pour fonder un bourg datée de 1084 (nouveau style) et confirmé en 1093 par une seconde charte.

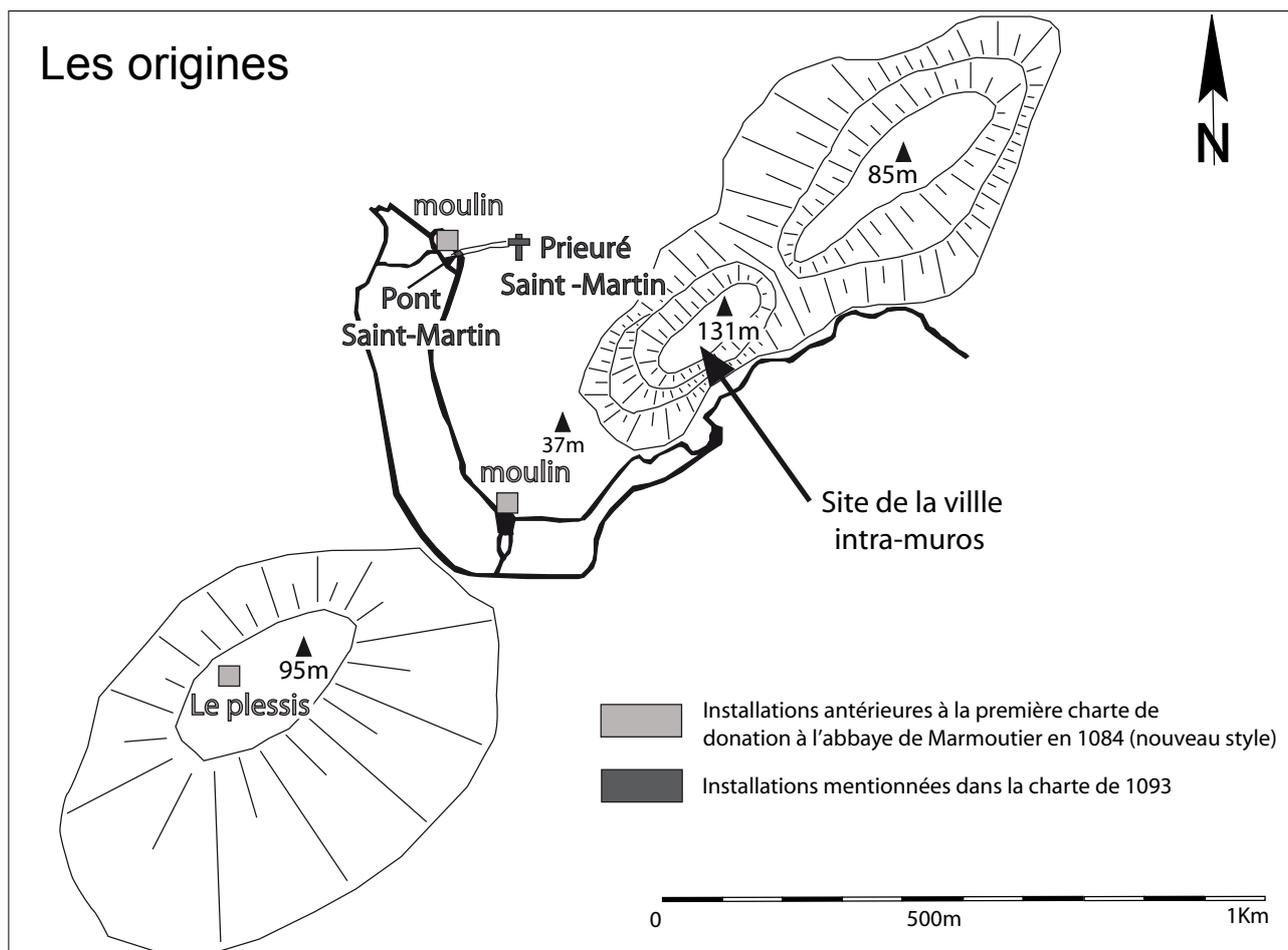


Figure 2 : Les origines de Lamballe (DAO Gwénaél Herviaux à partir du Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien dans les années 1830, Arch. Dép. Côtes-d'Armor accessible sur www.sallevirtuelle.cotedarmor.fr)

La charte évoque le plessis que possédait le comte Eudes⁽¹¹⁰⁾ (fig.2), père du comte Geffroy Botterel Ier, mort en 1077. Le plessis désigne généralement un enclos délimité par une haie ou une palissade à l'intérieur de laquelle se trouve une résidence¹¹¹ : « une palissade externe qui pourrait recouvrir l'expression bas latine de *plaxitium*⁽¹¹²⁾ [...] défend l'approche de la masse passive et semblerait s'identifier aux *plesses* du vocabulaire castral »⁽¹¹³⁾. L'ouvrage militaire devait cependant avoir quelques importances pour que le château construit près de là s'y réfère.

Il n'y aucune mention en 1084, de *castrum*, *oppidum*, *castellum*.

110. Sur la carte de Cassini, le lieu-dit « Le Plessis » est situé à quelques centaines de mètres de la ville actuelle.

111. TOUATI F. et O.(Dir.), *Vocabulaire historique du Moyen-âge (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, La boutique de l'Histoire, 2000.

112. mot tel qu'il apparaît dans la charte de 1084.

113. AMIOT Ch., *Châteaux de la Bretagne médiévale. Comté de Rennes, partie Nord et Comté de Penthièvre*, 5 tomes, Mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art et d'Archéologie sous la direction de F. Loyer, Université Rennes II, 1986, p. 540.

Avec le second acte, le comte ajoute, entre autres, aux donations le moulin situé devant la porte du *castrum*, « *ante portem ipsius castrum situm* ».

On parle ainsi dans la seconde charte d'un *castrum*, d'une enceinte fortifiée. Lamballe se crée, dénommant alors le site originel « Vieilles Lamballes », aujourd'hui « petites Lamballes ».

La ville paraît donc résulter d'un déplacement du site castral, la forteresse du comte Eudes se trouvant sûrement trop exiguë pour y fonder un marché, un bourg. De plus, Le Plessis n'est que peu desservi par la rivière du Gouëssant.

Lamballe fait office, avec Guingamp, de capitale du second apanage du Penthièvre rétabli en 1317. Le Penthièvre devient en 1337 un bastion du parti de Blois dans sa lutte pour la couronne ducal.

En 1393, Lamballe subit les pillages et incendies de ses faubourgs⁽¹¹⁴⁾ mais les armées ducales ne parviennent pas à pénétrer dans la place⁽¹¹⁵⁾.

Les comptes de la seigneurie de Lamballe de 1419 rapportent les renforcements effectués entre 1417 et 1419 dans le cadre de la montée des tensions entre le comté de Penthièvre et le Duché⁽¹¹⁶⁾.

Ainsi, un devis daté du 9 janvier 1417 rapporte que des travaux importants sont entrepris pour un montant de 876 livres et 7 sous. Le chantier opère sur le château et l'enceinte urbaine. Ce sont cependant les tours qui encadrent le portail du château qui font l'objet principal des travaux. Elles doivent être rehaussées initialement de 18 pieds (environ 6 mètres), mais seront élevées, finalement de 24 pieds (environ 8 mètres). « La *massonnerie* [sera] par le dehors de pierre taillée semblable à celle qui est faite *ès tours et portal* et par dedans sera *massonnée* à pierre froide de jauge »⁽¹¹⁷⁾. Les travaux concernent aussi le pont-levis, l'encadrement des fenêtres des tours qui sont « de bon *boes de chesne* »⁽¹¹⁸⁾, et le plafond de la cuisine fait de poutres apparentes. Ces documents permettent d'obtenir une description sommaire des salles de réception et de banquets, des chambres pour les hôtes de passage, des écuries, des réserves alimentaires⁽¹¹⁹⁾.

La rupture avec le Duché est consommée le 12 février 1420. Le Duc Jean V est pris dans un guet-apens, et enfermé au château de Champtoceaux. Le Maréchal de Coëtquen assiège Lamballe le 27 du même mois⁽¹²⁰⁾.

Lamballe capitule le 12 avril 1420. Les conséquences de ce coup d'État avorté sont importantes. Les Penthièvres sont exilés et leurs domaines sont confisqués.

Dès le 19 avril, la Duchesse réunit un conseil pour décider des mesures à prendre contre Lamballe. Il est décrété que l'on va « dilacérer et abattre la ville, château, forteresse, douves, salles et maisons de Lamballe »⁽¹²¹⁾. Mais la sanction est revue et la ville épargnée. Les fortifications sont livrées aux démolisseurs qui sont recrutés dans les paroisses environnantes.

A Lamballe, la rédaction d'un cahier de dépenses donnant tous les détails des destructions est confiée à « *maistre des epures* de la Hunaudaie ». Tout y est consigné depuis les frais de *mynes* (c'est-à-dire les galeries creusées sous les courtines et remplies de fagots et de charges de poudre), jusqu'à la distribution de pain et vin pour les travailleurs⁽¹²²⁾. Les nombreuses références aux éléments fortifiés dans les arpentages des XVI^e et XVII^e siècles⁽¹²³⁾, en ruines ou non, permettent d'affirmer que les destructions de 1420 ne sont pas totales. On s'est seulement contenté de les rendre inutilisables militairement.

J.-P. Leguay affirme qu'après lecture des comptes des receveurs locaux, il nous est permis de nous

114. LEGUAY J.P., *Un réseau urbain au Moyen-âge. Les villes du duché de Bretagne du* S.A Éditeur, 1981, p. 13.

XIV-XV siècle, Paris, Maloine

115. *ID.*, *ibid.*

116. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E79, comtes de 1387 à 1423, de 1419 à 1420, feuilles n°17 ; 1 E537, n°11 (1422).

117. Extrait de CORNILLET F., *Lamballe et le Penthièvre*. Préface et iconographie par D. de la Motte Rouge, Plouagat, GP Impression, 1993, réédition de 1823.

118. *ID.*, *ibid.*

119. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E79, 1419-1420, f°17, 1 E537 n°11.

120. LEGUAY, *Un réseau urbain*, *op. cit.*

121. L'« abattis » des maisons est la sanction traditionnelle contre une ville vaincue. ROUX S., *Le monde des villes au Moyen-Âge, XIe-XVe siècle*, Paris, Carré Histoire Hachette, 1994, p. 85.

122. LEGUAY, *Un réseau urbain*, *op. cit.*

123. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E79.

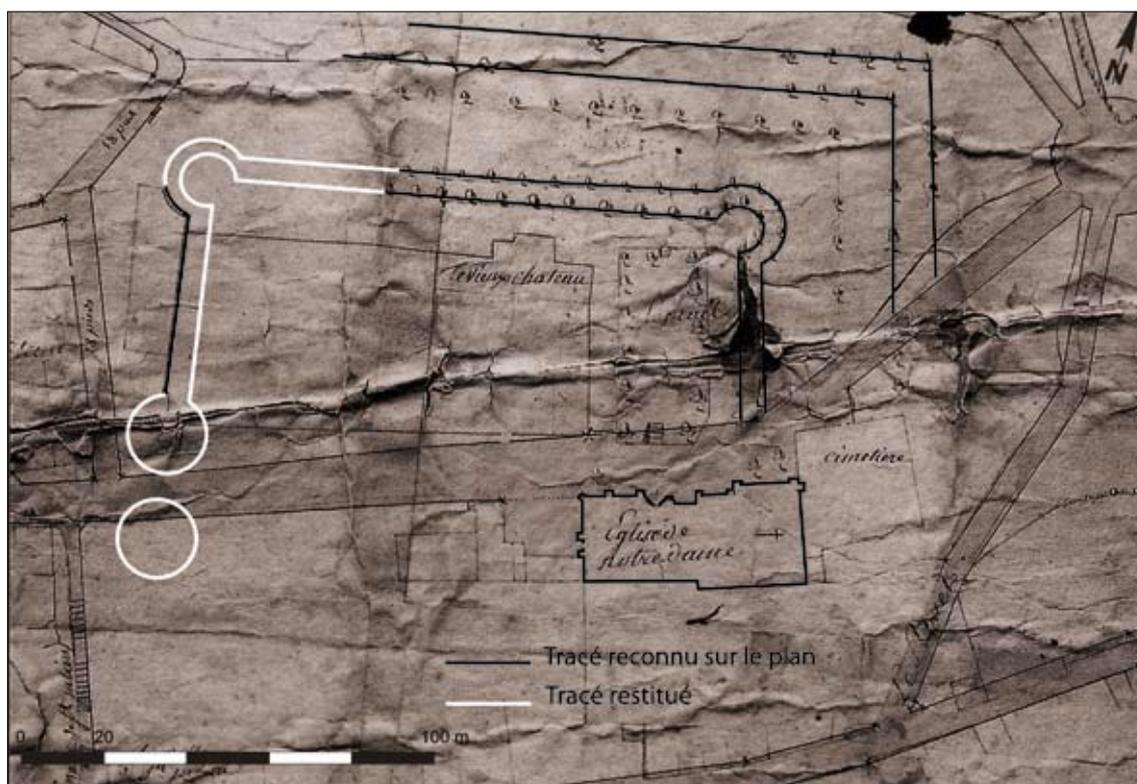


Figure 3 : Extrait d'un de 1788 représentant le parc ayant succédé au château. Les allées semblent fossiliser le tracé du château. (Arch. Mun. Lamballe 1 Q2/14, DAO Gwénaél Herviaux)

demander si la place forte n'a pas été restaurée dès les années 1442-1450⁽¹²⁴⁾.

D'après A. Barthélemy, une nouvelle enceinte du château est reconstruite sur les anciennes fondations qui avaient douze pieds d'épaisseur. Les nouveaux murs font selon lui de neuf à dix pieds⁽¹²⁵⁾.

Pourtant l'enceinte, au vu de l'arpentage de 1555, ne paraît pas opérationnelle. Il n'en reste que des parties toutes séparées entre elles. Des constructions la bordent. On ne peut pas rétablir la contrescarpe sans détruire au moins six maisons⁽¹²⁶⁾.

Quelques auteurs semblent pouvoir affirmer que le château de Lamballe est reconstruit par Jean III de Brosse, le Duc d'Étampes et comte de Penthièvre, en 1556. Le Duc de Mercoeur, affirme Barthélemy, a renforcé les fortifications, ce qui aurait permis à Lamballe de subir trois sièges infructueux de 1589 à 1591. De nouveau, le Duc de Mercoeur, en 1593 aurait renforcé le château⁽¹²⁷⁾. A la suite de la révolte du seigneur de Penthièvre d'alors, César de Vendôme, contre le pouvoir royal, le château serait rasé par Richelieu, en 1626⁽¹²⁸⁾, seule la collégiale serait épargnée.

La châellenie de Lamballe est vendue en 1688 par l'héritier de César de Vendôme et acquise en 1696 par le comte de Toulouse, fils légitime de Louis XIV et de Madame de Montespan. La châellenie reste propriété de la famille jusqu'en 1792.

Au début du XVIII^e siècle, les ruines du château de Lamballe étaient encore importantes. « Les fortifications de ce château sans parler des *deshors* consistent dans un renfort nommé Villequier l'orient, près duquel *estoit* une platte-forme extrêmement élevée où l'on *m'etoit* une batterie de canon pour commander une hauteur qui *estoit* de ce côté là assez près de ce fort ; tirant vers midy est l'église de Notre-Dame dont le chœur en dehors est disposé pour servir de fortification et commande cette *mesme* hauteur : on y voit encore les échauguettes, les guérites, un parapet, des embrasures et des logements pour les soldats, pratiqués sur les voutes des recherches de *l'église* ; il y *avoit* de plus un ravelin du *costé* du midi, et le reste *estoit* flanqué de six

124. Les sources sur lesquelles il se base sont Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1E44, 1E179, 1E188/3,5et6, 1E192/49, 1E537.

125. BARTHELEMY A., *Le château de Lamballe*, Revue de Bretagne et de Vendée, 7^e année, 2^e série, Tome IV, 1863, p. 200.

126. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1E179, 2^e liasse.

127. TANGUY B., LAGREE M., *Atlas d'Histoire de Bretagne*, Morlaix, Édition Skol Vreizh, 2002, p. 210.

128. Les érudits locaux du XIX^e siècle l'affirment. La SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE, *Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. LXXXI, *Actes de Lamballe*, 2003 vont dans le même sens mais doivent s'inspirer des premiers.

tours, une desquelles qui *joignoit* la porte du château *renfermoit huit estages*, dont le premier *estoit* de douze pieds de hauteur »⁽¹²⁹⁾. La tour de huit étages citée est selon lui la tour du Colombier, attestée en 1690.

III. Le plan

L'étude des sources planimétriques est indispensable pour tenter de restituer le château lamballais. La Figure 3 représente le site du château en 1788⁽¹³⁰⁾, réhabilité en parc au XVIIIe siècle.

A. La collégiale

La collégiale (*fig. 4*) apparaît au sud-est de la figure 3. Probablement à l'origine la chapelle du château, elle est intégrée aux défenses durant le XIVe siècle. Elle est située au-dessus d'un abrupt d'environ trente mètres et forme l'angle sud-est du château. Quelques parties de l'édifice roman de la fin du XIIe siècle sont encore présentes dans le bras Nord et au grand portail Nord. La nef est du début du XIIIe siècle, remontée au XIXe siècle. La croisée, de même que le chœur, sont du XIVe siècle⁽¹³¹⁾.

Avec le conflit qui oppose Charles de Blois, comte de Penthievre, au Duc, la collégiale devient une pièce maîtresse dans l'arsenal défensif du château⁽¹³²⁾. En 1344-133, Charles fortifie alors la collégiale avec la construction de parapets et d'échauguettes. Ce qu'il en reste au début du siècle se compose de courtines à créneaux régissant sur le « chevet et une partie du collatéral sud. Elles sont coupées par deux tours carrées qui procurent d'assez forts saillants, et de nombreuses meurtrières pouvant donner passage à toutes sortes d'armes de jet. Une casemate régissant sous le chœur et divers escaliers de pierre à air libre ou cachés dans la maçonnerie complètent les fortifications d'un service facile et parfaitement à l'abri de l'escalade »⁽¹³⁴⁾. Des vis ménagés dans les contreforts desservent une chambre de tir dans le comble ainsi qu'un chemin de ronde⁽¹³⁵⁾. Quelques meurtrières sont encore visibles sur le côté donnant sur la rue du Val.



Figure 4 : La collégiale avant la construction du mur de soutènement actuel (Arch. Dép. Ille-et-Vilaine 1 FI497)

129. BARTHELEMY, *op. cit.*

130. Arch. mun. Lamballe, 1 Q2/14.

131. Une analyse plus détaillée est disponible dans l'ouvrage de J.-M. PEROUSE DE MONTCLOS (dir.), *Dictionnaire, guide du patrimoine, Bretagne*, Paris, Monum, Édition de Patrimoine, 2002, p. 204. M. Ogée affirme que le portail de la face Nord est du XIe siècle.

132. LEGUAY, *Un réseau urbain, op. cit.*, p. 169.

L'enquête de canonisation de Charles de Blois mentionne que durant sa captivité, l'église Notre-Dame a été fortifiée sans qu'il en ait donné l'ordre. AMIOT Ch., *op.cit.*, p. 484.

133. AMIOT C., *op. cit.*, p. 484.

134. GESLIN de BOURGOGNE, J.H. de BARTHELEMY, *Anciens évêchés de France*, t. V, Paris, 1855-1879, p. 273.

135. PEROUSE DE MONTCLOS J.M. (dir.), *Dictionnaire, guide du patrimoine, Bretagne*, Paris, Monum, Édition de Patrimoine, 2002, p. 294.

B. Le château

Sur la figure 3, une allée entourée d'arbres se dessine à partir de l'angle nord-est de la collégiale et court vers le nord pour former un angle arrondi. Cette forme semble fossiliser une tour d'angle du château.

La promenade, encadrée de ses rangées d'arbres, se poursuit ensuite vers l'ouest en formant un angle quasi droit.

Plus loin, le dessin de la promenade est interrompu mais si l'on poursuit la ligne qu'elle décrit, on remarque un arrondi dans son prolongement en haut à gauche de la figure⁽¹³⁶⁾. Cet arrondi est lié à un bâtiment qui existe encore à la fin du XVIII^e siècle. Ce bâtiment a-t-il été construit après la destruction du château, et épousé la forme d'une ruine résiduelle de la tour nord ouest ? Ou s'agit-il d'un élément même de la tour ? Malheureusement, la construction ayant été détruite il y a quelques années, il nous est impossible de répondre.

Cependant, le mur qui part du sud-est de l'arrondi est toujours sur pied. Son analyse permet d'observer trois grands pans composés de granit de moyen et grand appareil grossièrement taillés qui se situent dans la partie basse du mur (fig 5). Ils pourraient provenir des murs du château.

Si sur le plan de 1788, il ne paraît n'y avoir aucune construction formant l'angle des actuelles rue Notre-Dame et rue du château mais une apparaît sur le cadastre napoléonien. A l'intérieur, un escalier d'une dizaine de marches (fig 6), décrivant un quart de cercle donne accès au sous-sol. Il est composé de pierres de petits appareils probablement extraites des carrières de la rue du Bout du Val et de l'éperon rocheux sur lequel est assis le château de Lamballe. Le constructeur de cette maison s'est-il servi de l'escalier de la tour sud du château pour aménager l'accès à la cave ? L'escalier paraît en tout cas être la seule structure de cette facture intégrant la maison.

L'étude des documents planimétriques ainsi que l'observation sur place sont corroborées par les sources écrites. Un document de l'année 1507⁽¹³⁷⁾, fait état d'« un chemin par *ou lon voit* de la tour *estant a* la porte *dudict chasteau jusque-là soulx ladicte ville* en laquelle tour *lon [va] a leglise paroichiale* de notre dame et aussi *ala chapelle saint sauveur* »⁽¹³⁸⁾. Selon ce document, la porte du château était donc bien située en haut de la rue Notre-Dame, à l'emplacement de l'escalier.

A la lumière de ces informations, il apparaît donc possible que les pans du mur observés ainsi que l'escalier soient des vestiges du château médiéval. L'escalier pourrait donc être une partie de celui qui composait une des tours de la porte du château, décrite par le dernier document ; il est possible que la seconde tour de la porte du château se dressait de l'autre côté de la rue actuelle.

Etant donné que la porte Moquet de l'enceinte urbaine se dresse à l'Est du château et mène directement à sa contrescarpe, nous pouvons supposer qu'il existait une seconde porte au château, donnant sur la porte Moquet.

S'il ne paraît avoir perduré que très peu d'éléments en élévation du château, le site actuel est constitué



Figure 5 : Un des trois pans de courtines ouest semblant être conservés aujourd'hui (cl. Gwénaél Herviaux, 2008)

136. La totalité des informations tirées ici du plan de 1788, se retrouvent dans les plans lui succédant. Le plan de 1812 (Arch. mun. Lamballe, II2) donne une représentation parfaite de la forme en clé de la tour Nord. Le cadastre napoléonien, quant à lui, présente une promenade du parc un peu transformée et plus grossière. Elle ne part plus directement du côté Nord de la collégiale mais au niveau de son centre, décrivant un virage. La forme en clé a disparu (fig.1). C'est toujours le cas aujourd'hui sur place.

137. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1E188, 2^e liasse.

138. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1E188, 2^e liasse lignes 19 à 21.

d'un relief à degré qui laisse apercevoir dans les coupes les couches de démolition du château. Des pierres de grand appareil pouvant être des linteaux appartenant au château sont disposées à même la terre, servant de bancs rudimentaires aujourd'hui.



Figure 6 : Escalier semblant appartenir à la tour nord de la porte d'entrée du château (cl. Gwénaél Herviaux)

3.9 - Le château de Pontivy (56) et l'architecture militaire de transition des années 1500

Par Jocelyn Martineau (SRA Pays de la Loire)

« À main gauche, en un terrain un peu élevé, est le chasteau de pierre de taille, à 4 tours, dont l'une est ruinée ; les trois autres, rondes et pointues au sommet, subsistent. Par dehors cela paroist assez, et par dedans c'est peu de chose⁽¹³⁹⁾ ». Cette description rédigée en 1636 par Dubuisson-Aubenay résume à elle seule la nature de la forteresse de Pontivy, moins château de plaisance que place-forte d'un des grands officiers de Charles VIII et de Louis XII. Les deux grosses tours du front ouest, datables de la fin du XV^e siècle⁽¹⁴⁰⁾, doivent être considérées dans cette perspective comme la synthèse d'un siècle d'expérimentation en matière de fortifications et d'artillerie. L'objectif de cet article est d'en étudier les éléments les plus caractéristiques et de les replacer dans leur contexte architectural tant régional que national.

Contexte général et historique des recherches

Le contexte général

Le contexte géographique et géologique

Pontivy est localisée dans le centre Bretagne, au nord-est du département du Morbihan, à la confluence du Douric et du canal de Nantes à Brest, sur la rive est du Blavet (fig. 1).

La frange ouest du bourg est située à l'altitude moyenne de 59 m NGF, sur le bassin versant de deux cours d'eau globalement orientés nord-sud et, ici, séparés par une « île ». La traversée de cette plaine alluviale, anciennement rue du Pont, est probablement implantée sur une zone de franchissement ancien malheureusement non documenté. Le lit majeur du Blavet a été largement rectifié sur tout son tracé à l'intérieur de l'agglomération, perturbant ainsi la morphologie primitive du chenal et de ses rives historiques.

La partie haute de la ville se développe plus à l'est sur la pente d'un plateau schisteux très légèrement vallonné et drainé par différents petits cours d'eau, dont le ruisseau du Saint-Niel. Le point le plus élevé de l'agglomération se trouve au nord-est du château à environ 100 m NGF. Le château est lui-même implanté à flanc de coteau à une altitude moyenne de 65 m NGF. Il fait face à la zone de confluence dans une position topographique très avantageuse, hors d'eau et au débouché de l'axe de circulation *intra-muros* nord-sud, en

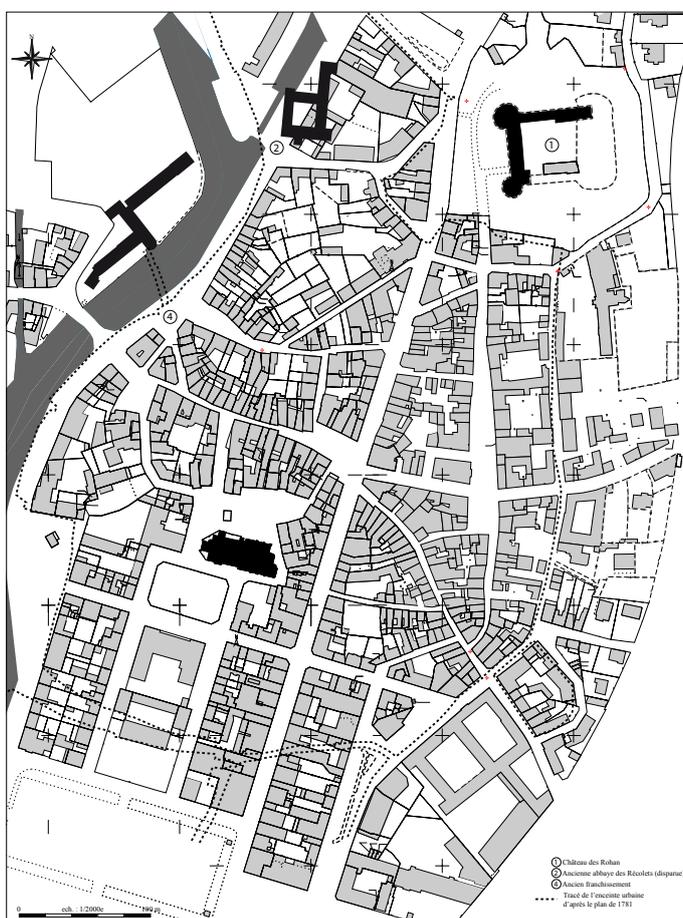


Figure 1 : Pontivy, plan cadastral, localisation du château des Rohan et de l'enceinte du bourg castral, avec son ancien pont dé-truit avant 1846 (DAO J. Martineau d'après fond de plan cadastre 2009 et le plan de 1781, Arch. mun Pontivy, 5 Fi 1)

139. CROIX, Alain (éd.), *La Bretagne, d'après l'itinéraire de monsieur Dubuisson-Aubenay*, PUR, SHAB, Rennes, 2006, p. 271.

140. LISCH, René, « Le château de Pontivy », *Congrès archéologique de France*, 141^e session, 1986, p. 167-179 ; FLOQUET, Charles, « Les châteaux des Rohan à Pontivy », *Association Bretonne*, t. CXI, 129^e congrès, Pontivy, 2002, p. 159-194 ; *Id.*, *Châteaux et manoirs bretons des Rohan*, Loudéac, Yves Salmon éditeur, 1989 ; ROSE, Yannick, « Pontivy (56), château des Rohan », *Archéologie médiévale, chroniques des fouilles médiévales*, 1991, p. 372, 1992, p. 506-507, 1993, p. 441-443 ; *Id.*, *Le château de Pontivy, histoire et architecture d'un monument*, Alençon, Éd. ACREDEC, avec le concours de la ville de Pontivy, 1996.

direction de la route de Saint-Malo.

La topographie urbaine

La morphologie de l'agglomération médiévale est documentée par deux plans, l'un de 1760, l'autre de 1781 (fig. 2), de peu antérieurs à la création de la ville-garnison par Napoléon au tout début du XIX^e siècle⁽¹⁴¹⁾.

L'enceinte urbaine visible sur ces deux documents présente un tracé curviligne que l'on devine antérieur au château actuel (fig. 1). L'assiette de la forteresse vient en effet rogner l'angle nord-est de la clôture et perturber ainsi la morphologie du bourg castral. L'ancien château dit « de la Salle » a toujours été situé en contrebas du site fortifié actuel, au nord-ouest de l'enceinte urbaine, dans un îlot inondable inscrit entre la rue actuelle des Trois frères Le Forestier, la rue Jouanno et le quai du couvent⁽¹⁴²⁾. Mais aucun vestige, toponyme ou tracé parcellaire, ne vient corroborer les sources écrites du XV^e siècle pourtant très explicites. L'écart entre les textes et la réalité archéologique du secteur n'est pas sans poser problème. Il est possible que l'on ait fait une lecture trop stricte des textes, sans chercher à les confronter à la réalité du sol et du sous-sol. En l'état actuel des recherches, seule une étude renouvelée de la morphologie urbaine de Pontivy associant histoire, archéologie, parcellaire et environnement est susceptible de faire évoluer la question des origines du bourg castral.



Figure 2 : plan géométrique de la ville de Pontivy par Monnier, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, 1781 (Arch. mun. Pontivy, 5 Fi 1).

141. Je tiens à remercier Anne Bocquet, médiatrice du patrimoine de la ville de Pontivy, pour la communication des plans topographiques du château ainsi que Gaël Ouvrard, conservatrice des Archives municipales de Pontivy, pour m'avoir communiqué une copie numérique du plan de 1781 et signalé l'existence du plan de 1760 conservé aux Archives départementales du Morbihan, à Vannes.

142. FLOQUET, Charles, *Châteaux et manoirs...*, op. cit., p. 108-110.

Le contexte historique

Le château des Salles de Pontivy serait mentionné pour la première fois en 1150⁽¹⁴³⁾. Assiégé et démantelé par le prince Édouard en 1342, il semble servir d'étape à l'armée de Du Guesclin en 1363 et 1368. Le 21 mars 1453, Alain IX de Rohan abandonne à Éon Guillet le reste du vieux château féodal ainsi que les vieilles murailles de la ville pour reconstruire le four banal. Et le 17 octobre 1456, il « permet de construire et édifier une église et couvent des religieux de l'ordre de l'Observance des Frères Mineurs, dans le fond et lieu de son ancien château, hors et proche ledit lieu de Pontivy, le long de la rivière le Blavet, sur les confins de ladite paroisse⁽¹⁴⁴⁾ ». Le 9 novembre 1456, il « donne et transporte à ces religieux le lieu et emplacement où autrefois fut le chastel de Pontivy près et adjacent de notre ville dudit lieu, lequel emplacement est nommé et notoirement appelé "les Salles" ». En avril 1479, Jean de Rostronen, âgé de 72 ans, témoigne « qu'audit lieu de Pontivy [...] vit autrefois vieilles murailles de tours, lesquelles ont toutes été abbattues pour edifier le couvent des frères mineurs qui y sont à présent¹⁴⁵ ».

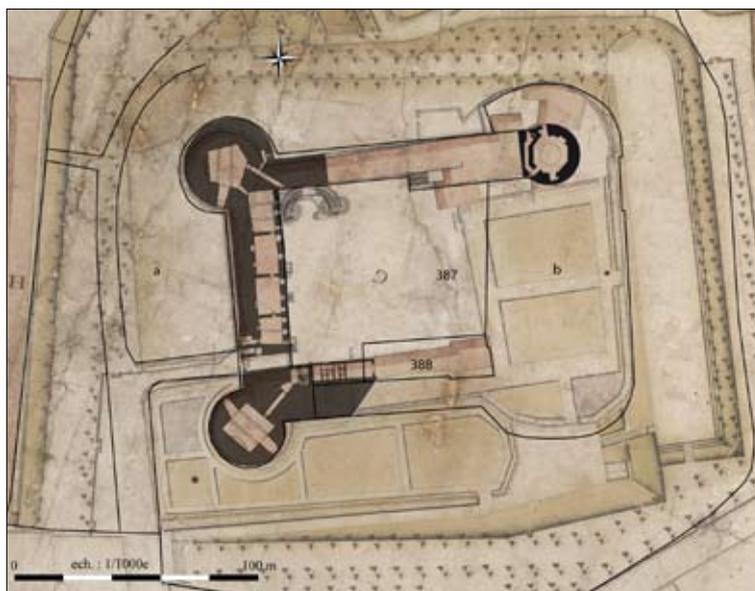


Figure 3 : Pontivy, château des Rohan. Recalage au 100° des plans de la tour nord-est, du plan topographique du château et du cadastre actuel, sur le plan de 1781 (DAO Jocelyn Martineau, d'après Yannick Rose, 1987, le cadastre actuel et le plan des Archives municipales Pontivy, 5 Fi 1)

D'après Charles Floquet, les travaux de reconstruction d'un nouveau château auraient ainsi commencé en 1479 et se seraient achevés en 1485, Jean de Rostronen rappelant lors d'une déposition au procès de Jean II de Rohan « que le vicomte audit lieu de Pontivy vouloit y avoir un château ainsi que l'on disoit communément [...]146 » (fig. 3). René Lisch avait pourtant déjà relativisé cette date en précisant qu'elle n'était qu'une mention de travaux en cours et non une date de fondation en tant que telle⁽¹⁴⁷⁾. Il rappelait également que les problèmes judiciaires rencontrés par Jean II entre 1479 et 1484, à la suite du meurtre d'un de ses vassaux à Josselin en 1479, avait dû considérablement ralentir voire interrompre les travaux pendant cette période. La signature par le vicomte de différents mandements de travaux en 1486 indiquerait, en outre, que le chantier fut relancé après le pardon du duc François II en 1484. Les droits de guet et de garde furent rétablis à cette occasion. Des parties non localisées furent toutefois bien achevées en 1486 si l'on en croit la lettre du duc de Bretagne précisant « que de present notre dit cousin desirant l'augmentation de son bien à fait commencer à construire et edifier en chacun des dits lieux [Pontivy et Corlay] chastel et maison qui sont jà presque deffendables et de jour en autre y entend faire besongner et les faire fortes et deffendables⁽¹⁴⁸⁾ ». Dès la première campagne de la guerre d'indépendance de Bretagne en 1487, Jean II se rallia à l'armée française commandée par Louis II de La Trémoille.

Ses châteaux situés dans le centre du pays furent donc logiquement assiégés par l'armée bretonne en mars 1488, au tout début de la deuxième campagne. La faible garnison cantonnée dans le château de Pontivy, vraisemblablement inachevée, fit rapidement sa reddition malgré l'envoi d'une armée de secours française

143. LISCH, René, « Le château de Pontivy... », art. cit., p. 166. Le dossier historique est en réalité entièrement à reprendre par une étude renouvelée des sources écrites.

144. FLOQUET, Charles, *Châteaux et manoirs...*, op. cit., p. 109.

145. *Id.*, *ibid.*, p. 108-110.

146. *Id.*, *ibid.*, p. 333.

147. LISCH, René, « Le château de Pontivy... », art. cit., p. 166.

148. *Id.*, *ibid.*, p.167 ; MORICE, Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, t. I, col. 525, mandement de François II, duc de Bretagne, à Jean II de Rohan de fortifier Pontivy et Corlay, comme il l'a déjà fait pour les places et forteresses de Rohan, Josselin, La Chèse, Blain, la Roche-Morice et d'autres, 16 décembre 1486.

depuis Pouancé⁽¹⁴⁹⁾. Les dégâts occasionnés par un siège de courte durée ne sont pas documentés, ni par les sources écrites ni par l'archéologie. Mais on peut les deviner en filigrane à travers les travaux qui furent repris dès 1488⁽¹⁵⁰⁾. Jean II fut nommé par le roi à la tête des troupes françaises en 1489, en remplacement de Louis II de La Trémoille alors en disgrâce. Il reprit à cette occasion une série de places-fortes bretonnes à travers toute la basse Bretagne. Il est possible qu'il profita, à cette occasion, de la position de son château de Pontivy, situé au centre de son réseau castral, pour assurer le ravitaillement d'une armée en campagne dans l'arrière-pays. On peut même se demander si le roi ne favorisa pas de manière opportune sa nomination à la tête de son armée pour cette même raison. Toujours est-il que Charles VIII autorisa en 1489 Rohan à réparer, fortifier et « mettre en convalescence pour le bien, seureté, protection et deffense du pays le château de Pontivy ainsi que celui de Corlay ». Le vicomte procédait depuis un an déjà à l'acquisition de terrains et expropriations « pour mettre et employer aux douves » et pour créer parcs et jardins. Il signa divers mandements en 1488 et 1489 conduisant à indemniser les propriétaires des terrains et à payer les ouvriers employés au chantier. Les travaux se poursuivirent après le mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII en 1491, comme l'indiquent différents mandements du vicomte signés entre 1500 et 1503, établis sous le commandement du capitaine et gouverneur Rolland de Coetredéz. En 1500, il chargea notamment Jean Le Roux de « vaquet et entendre au faict des eupvres et eddifices du château de Pontivy » contre un salaire de 20 l. par an⁽¹⁵¹⁾. Jean II de Rohan mourut en 1516 sans que l'on sache finalement si son château fut intégralement achevé ou non.

La documentation de la fin du xv^e siècle et du début du xvi^e reste toutefois trop lacunaire pour préciser la chronologie et l'organisation du chantier, ouvrage par ouvrage. Replacées dans leur contexte historique et militaire de la fin du xv^e siècle, les sources permettent toutefois de dégager au moins deux grandes périodes de travaux, entre 1456 et 1479, d'une part, et 1486 et 1516, d'autre part. L'interruption du chantier pendant le procès de Jean II de Rohan de 1479 à 1484 reste à l'étude. Par ailleurs, les éventuels dégâts occasionnés par le siège de 1488 ne sont pas mentionnés mais la reprise des travaux après le mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII, en 1491, semblerait indiquer que le bâti a souffert de dégâts dans des proportions qui restent à définir par une étude fine des élévations. Les phases d'occupation modernes ne semblent pas avoir jouées de rôle majeur dans la composition architecturale actuelle, sinon dans la destruction des corps de logis est et sud, dont la disparition reste malheureusement non documentée.

L'historique des recherches

Les dégagements des années 1950-1970

Le château fut classé Monument historique le 30 décembre 1953, la même année que la signature du bail emphytéotique de 99 ans entre la commune et la duchesse de Rohan. Les premiers travaux de restauration furent aussitôt entrepris par l'architecte des Monuments historiques René Lisch et se prolongèrent jusqu'à l'inauguration officielle du château en 1972⁽¹⁵²⁾. De nouveaux travaux furent entrepris après cette date dont le re-creusement des douves et le dégagement des remblais du premier étage de la tour nord-ouest entre 1974 et 1976. Deux éperons médiévaux aujourd'hui perdus furent découverts en 1974 dans les remblais de la tour nord-ouest.

Les fouilles archéologiques programmées ne commencèrent véritablement qu'en 1987, en complément d'une nouvelle programmation de travaux Monuments historiques. Le chantier, confié à Yannick Rose de l'association chantiers histoire et architecture médiévale, fut mené en cinq campagnes successives jusqu'en 1992, chacune d'entre elles faisant l'objet d'un rapport de fouille déposé au service régional de l'archéologie (SRA) de Bretagne à Rennes⁽¹⁵³⁾. Les résultats partiellement publiés en 1996 sous forme d'un guide de visite vendu à l'accueil du château mériteraient d'être repris à la lumière des recherches plus récentes sur la fortification bretonne.

149. LA TRÉMOILLE, Louis, de, *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille pendant la guerre de Bretagne* (1488), Paris, 1875, réimp. 1978 ; VISSIÈRES, Laurent, « Sans poinct sortir hors de l'ornière ». *Louis II de La Trémoille (1460-1525)*, Paris, Champion, col. Études d'histoire médiévale, 2, 2008.

150. LISCH, René, « Le château de Pontivy... », art. cit., p.167 ; FLOQUET, Charles, *Châteaux et manoirs...*, op. cit., p. 333-337.

151. FLOQUET, Charles, *Châteaux et manoirs...*, op. cit., p. 333-337.

152. LISCH, René, « Le château de Pontivy... », art. cit., p. 167.

153. ROSE, Yannick, *Fouilles du « vieux château »*, rapports de fouille et campagnes de sondages effectuées par l'Association CHAM, service régional de l'archéologie, DRAC Bretagne, Rennes, 1987, 1989, 1990, 1991 ; *Id.*, « *Bilan archéologique 1987-1992* », service régional de l'archéologie, DRAC Bretagne, Rennes, 1992.

Les fouilles des années 1987-1992

Débutées en 1987, les fouilles programmées visaient à prendre en charge le secteur nord-est du château délaissé après les campagnes de restauration des années 1950-1970, à proximité d'une chapelle xv^e siècle et d'une vaste plateforme d'artillerie datable de 1620⁽¹⁵⁴⁾. La première campagne a consisté à fouiller une tour circulaire partiellement dégagée par des scouts en 1968 ainsi qu'un orillon enveloppant le front nord de la tour. Cette dernière est un édifice circulaire de 13 m de diamètre conservé sur une élévation d'1 m environ.

Datée du xiv^e siècle par Yannick Rose, elle présente au rez-de-chaussée une salle polygonale agrémentée d'une cheminée encastrée avec piédroits à larges chanfreins. Le sol était percé au centre d'une fosse de 5,60 m de profondeur et de 4,40 m de diamètre. Sa fouille a démontré qu'elle était moderne, inachevée et remblayée au xvii^e siècle. L'orillon qui enveloppe la tour abrite, quant à lui, un bâtiment d'habitation composé d'une pièce de 7,20 m sur 4,50 m ouverte sur une petite cour pavée accessible par la tour. Un mur d'enceinte d'1,30 m a été mis au jour sous un sol d'occupation daté du xvii^e siècle. La fouille des trois conduits de latrines de la tour sur 4 m² et 2 m de profondeur a livré un mobilier moderne et post-moderne, la tour ayant été utilisée jusqu'à sa destruction en 1850. Les trois conduits permettent de restituer trois niveaux d'habitat, un rez-de-chaussée et deux étages. Cette hypothèse de restitution est confirmée par un dessin de la tour réalisé en 1825 avant démolition.

Les sondages ouverts en 1991 sur l'emprise supposée d'une quatrième tour au sud-est, n'a pas permis d'en retrouver les vestiges. Le corps de logis oriental représenté sur les fresques du Stival est en revanche bien attesté à l'arrière de la gorge de la tour nord-est. Un mur gouttereau à l'est et un mur de refend au sud, dessinent une salle de 50 m² avec cheminée adossée contre la chapelle. L'espace carrelé de carreaux de terre-cuite 0,14 m de côté était éclairé d'une fenêtre à meneau ouvrant vers l'est. Une porte ouvrait sur la cour à l'ouest, une autre porte sur la tour au nord-est. Enfin un sondage dans la cour à proximité de l'escalier Louis xv a permis de vérifier la puissance stratigraphique de la cour, qui a évolué sur une faible épaisseur d'environ 0,30 m⁽¹⁵⁵⁾.

La dernière opération de 1993 était liée à l'électrification du château. Une caponnière a été repérée à cette occasion sous les fondations de l'orillon nord-est. Elle présente des élévations conservées sur 1,70 m de haut et sur 2 m d'épaisseur avec canonnière. L'ensemble arasé au xviii^e siècle a été fossilisé par un dépôt tourbeux de fond de fosse⁽¹⁵⁶⁾. Ces vestiges remblayés à la suite des travaux ne sont plus visibles de nos jours.

Analyse des éléments défensifs et nouvelles propositions de datation

Les tours

La tour nord-est : un ouvrage des années 1440 – 1460 ?

Cette tour circulaire située au nord-est du quadrilatère fut détruite vers 1825 pour permettre l'agrandissement de la chapelle. Redécouverte par une équipe de bénévoles en 1968, sa fouille intégrale de 1987 à 1992 permis d'en dégager l'intégralité des vestiges⁽¹⁵⁷⁾. Sa datation de la fin du xiv^e siècle, proposée à l'issue de son étude archéologique, mérite aujourd'hui d'être reconsidérée à la lumière des recherches plus récentes sur le sujet.

Les tours circulaires de moins de 15 m de diamètre à plan interne polygonal (hexagonal à Pontivy) appartiennent à un type architectural très présent sur le territoire breton entre la fin du xiv^e et la fin du xv^e siècle (fig. 4). On le retrouve à Brest (tour Azénor, tour du Moulin et tour César)⁽¹⁵⁸⁾, à Fougères (tour Mélusine), à Vitré (tours Saint-Laurent et Madeleine), à Châteaugiron (tour de l'Horloge), à Kérouzéré, Coatfrec, Tonquédec, Le Hunaudaye, Penhoat en Saint-Thégonnec, Combourg ou encore Suscinio.

Inscrite dans une fourchette plus resserrée, la cheminée à larges chanfreins encastrés dans un des pans

154. *Id.*, « Pontivy (56), château des Rohan... », art. cit., 1991, p. 372.

155. *Id.*, « Pontivy (56), château des Rohan », art. cit., 1992, p. 506-507.

156. *Id.*, « Pontivy (56), château des Rohan », art. cit., 1993, p. 441-443.

157. *Id.*, *Le château de Pontivy...*, op. cit., 1996, p. 56.

158. CORVISIER, Christian, « Le château de Brest : du donjon des ducs de Bretagne à la place forte », *Congrès archéologique de France*, 165^e session, 2007, Finistère, Paris, 2009, p. 29-64.

du polygone interne appartient à un vocabulaire plus courant dans la seconde moitié du xv^e siècle. Fortement perturbée par l'arasement de la tour et des réfections tardives, celle de la tour nord-est de Pontivy reste néanmoins difficilement datable en l'état.

La présence d'un bandeau mouluré à la jonction du talus de base et de l'élévation externe est déjà plus rare et renvoie à quelques exemples locaux plus ou moins bien datés. On le retrouve à la base de la grosse tour arasée du château de la Chèze (Côtes-d'Armor), non datée. Il est également présent à la base des quatre tours du château de Guingamp (Côtes-d'Armor) datées par les sources écrites des années 1440⁽¹⁵⁹⁾. Une ceinture de pierre de taille ménagée à l'intersection du talus et de l'élévation, est surtout explicitement mentionnée dans un devis de tour à canon dressé à Rennes en 1443⁽¹⁶⁰⁾.

La disposition, à Pontivy, du couloir d'accès aux latrines à fosse dans l'épaisseur du mur de gorge, est un indice supplémentaire plaidant en faveur du milieu du xv^e siècle. La tour Azénor du donjon de Brest, récemment datée avec prudence des années 1420-1460, en possède un exemple équivalent au premier étage⁽¹⁶¹⁾. La similitude est sans doute la plus forte à Coëtfrec. Ce dernier exemple non daté s'inscrit par ses canonnières du sous-sol dans un contexte des années 1440-1460. Ce principe est également retenu dans la grosse tour arasée localisée à l'entrée du château de la Roche-Maurice (Finistère), également non datée mais attribuable à Jean II de Rohan par une étude archéologique récente⁽¹⁶²⁾.

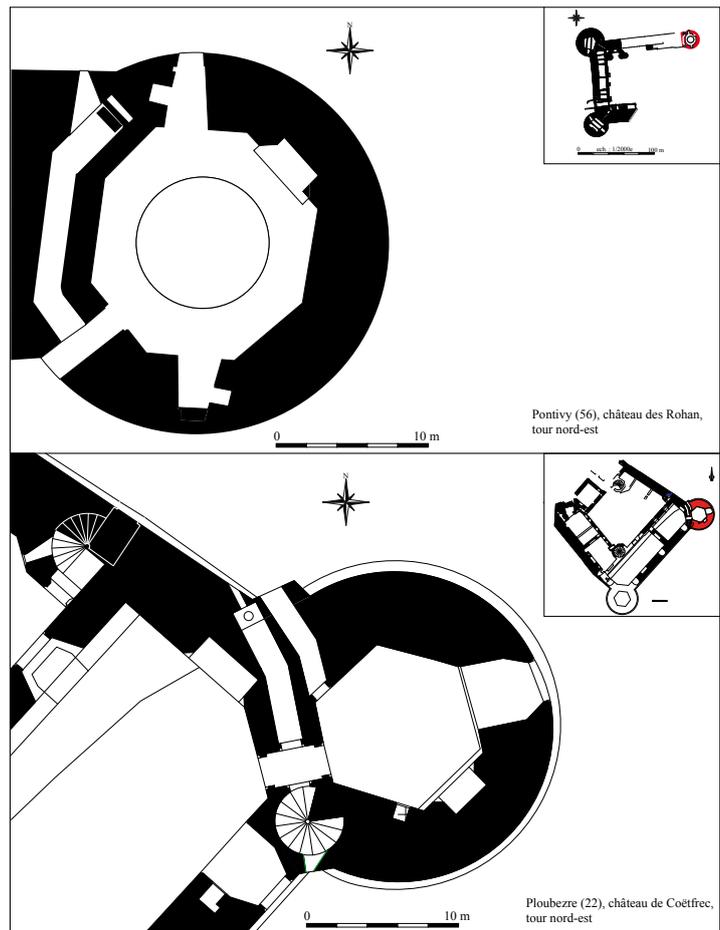


Figure 4 : Plans comparatifs du rez-de-chaussée de la tour nord-est de Pontivy et du premier étage la-tour nord-est du château de Coëtfrec (DAO Jocelyn Martineau d'après Yannick Rose et Frédéric Boumier, 2010)

Outre le plan hexagonal, le bandeau, la cheminée et les latrines, ce sont finalement les deux canonnières remaniées qui offrent le marqueur chronologique le plus précis de tous. Bien que les dispositifs d'extrémité aient été détruits au xvii^e siècle par l'ouverture d'une porte au nord et par l'aménagement d'un évier au sud, l'embrasure et sa niche de retrait ne laissent aucun doute quant à leur fonction primitive. Il s'agit bien de canonnières comme l'avait supposé René Lisch au moment de leur découverte en 1968. La question de l'apparition de la niche de retrait sur le territoire breton reste à l'étude. Le château de Suscinio en conserve un exemple précoce à la base de la tour neuve, datée des années 1420-1430. Elle est encore employée au château

159. BEUCHET, Laurent, MARTINEAU, Jocelyn, « Archéologie préventive des châteaux de la Bretagne ducale : résultats récents et perspectives de recherches », *Château-Gaillard*, 23, CRAHM, 2008, p. 33-44.

160. Arch. mun. Rennes, EE 143, devis d'une tour située entre la tour Gay et les gués Saint-Georges, 1443. Située à l'est de la deuxième enceinte de Rennes, cette dernière devait avoir 45 pieds de haut dont 10 pieds de haut pour le seul talus de fondation. L'élévation devait avoir entre 25 et 30 pieds de haut. La partie haute de la tour devait être mâchicoulée et recouverte d'un parapet de chemin de ronde. Une galerie de mâchicoulis devait porter un parapet de 2 pieds d'épaisseur et d'environ 10 pieds de haut selon le poids et l'inclinaison de la charpente. Le parapet crénelé devait en effet porter la toiture en pavillon de la charpente et sa couverture de pierre. La tour devait avoir 35 pieds de large (ou diamètre externe) en pied de fondation. Le mur au-dessus des fondations devait avoir 10 pieds de large à la base et 8 pieds de large au sommet. Le sous-sol était flanqué de deux canonnières et agrémenté d'un escalier en pierre pour y descendre. Une vis de 3 pieds et demi de large devait être construite dans l'épaisseur du mur à partir de ces trois portes pour monter à l'étage et mener au chemin de ronde. Le rez-de-chaussée et l'étage devaient avoir chacun deux canonnières sous deux fenêtres, de 2 pieds et demi de large et 4 pieds de haut disposés au mieux au moment de leur construction. Ces salles devaient être garnies d'une cheminée et d'une latrine placée au mieux pour éviter que les ordures ne s'accumulent au pied du mur.

161. CORVISIER, Christian, « Le château de Brest... », art. cit., p. 26.

162. KERNEVEZ, Patrick, MARTINEAU, Jocelyn, « Le château de la Roche-Maurice », *Congrès Archéologique de France*, 165^e session, 2007, Finistère, Paris, 2009, p. 151-166.

de Guingamp dans les années 1440. Les derniers ouvrages fortifiés à l'utiliser sont construits à la fin du règne de François II, dans les années 1480. Elle disparaît totalement des fortifications de la génération suivante, des années 1490-1500. L'absence des dispositifs d'extrémité à Pontivy ne permet pas de trancher. La présence d'un ancrage pour une petite barre de recul à proximité de la fenêtre de tir nord-ouest, les dimensions générales de la casemate et son plan à couloir axial invitent toutefois à dater l'ensemble des années 1440-1460. Quoiqu'il en soit, elles restent antérieures aux grandes canonnières « à la française » visible en fond de fossé à la base des deux grandes tours occidentales.

Les deux tours à canon occidentales : une modernité affichée

La morphologie des deux tours occidentales tranche nettement avec la tour nord-est, tant par la forme que par les dimensions générales. Alors que la tour nord-est était une tour mixte intégrée à un grand corps de logis sud aujourd'hui disparu, comme dans un grand nombre de maisons nobles tel qu'à Coëtfrec (Côtes-d'Armor) ou Kerouzéré (Finistère), les deux tours occidentales de Pontivy ont été conçues comme de véritables tours à canon indépendantes du corps de logis, au moins dans leur deux premiers niveaux. Leur caractère militaire est affirmé par la masse du talus de base dont l'angle d'inclinaison se prolonge sans discontinuité jusqu'à hauteur de la galerie de mâchicoulis. Seul, le talus de contrescarpe occidental divise la tour en deux parties égales. La première intégralement enveloppée en fond de fossé, est protégée des tirs de brèche par une levée de terre parallèle à l'ancienne chaussée pavée ouest⁽¹⁶³⁾. La partie haute de la tour, bien qu'émergeant au-dessus de la contrescarpe, donne l'effet depuis la chaussée externe d'être véritablement enterrés sous la ligne d'horizon. Le front d'attaque est totalement aveugle, les deux niveaux de tirs en fond de fossé et les fenêtres des deux niveaux habitables à l'étage étant dégagées dans les angles. L'angle de tir des deux niveaux de canonnières dites à la française, car fortement ébrasées vers l'extérieur, battent ainsi le fond de fossés et les courtines, sous la ligne de tir d'éventuelles batteries adverses installées au sommet du talus de contrescarpe.

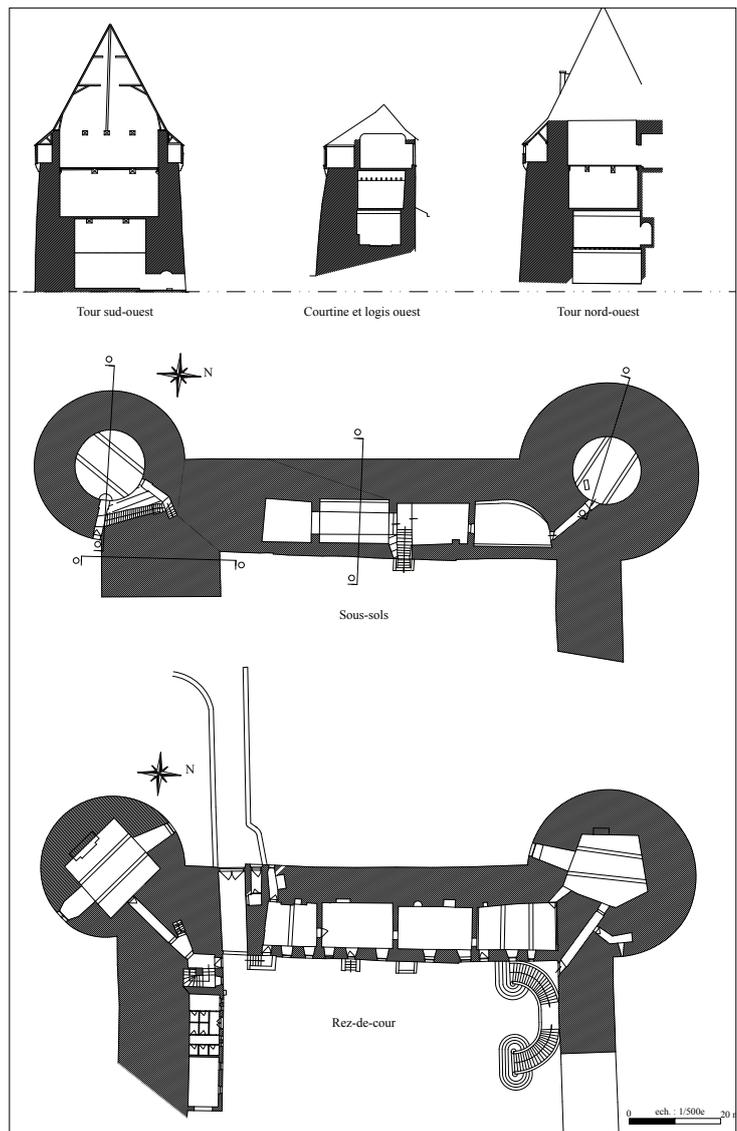


Figure 5 : Pontivy, plans généraux par niveau et coupe de la courtine et des tours ouest (DAO Jocelyn Martineau, 2009, d'après plan topographique levé par la ville de Pontivy, 2002)

Cette description générale pourrait laisser croire que les deux ouvrages présentent une unité architecturale parfaite. Or, leur étude plus détaillée démontre au contraire de nettes différences qui invitent à établir une chronologie tant dans leur élaboration que dans leur mise en œuvre.

La tour nord-ouest

La tour nord-ouest est la plus grosse des deux, soit 20,23 m à la base, 18,80 m en rez-de-cour et 15 m au niveau du chemin de ronde (fig. 5). La hauteur totale de la tour, du fond de fossé actuel à la première console

163. Partiellement repris au XX^e siècle, le talus de contrescarpe actuel se prête difficilement au jeu de l'analyse archéologique. Sa hauteur d'origine n'est plus connue. Mais sa position topographique et sa morphologie générale ne semblent toutefois pas avoir été trop bouleversées.

de mâchicoulis, est de 14,40 m.

À cela s'ajoute la hauteur des fondations enterrées sous un remblai dont on ne connaît ni la puissance stratigraphique ni la nature des comblements. Les conditions même d'implantation des fondations sur le rocher restent totalement méconnues. La tour abrite quatre niveaux planchéiés de largeur dégressive des combles au sous-sol. Les deux premiers sous-sols occupent une même surface circulaire de 7,50 m de diamètre et de 8 m de haut sous le plancher du rez-de-cour. Les murs offrent ici une épaisseur à peu près constante de 6 m. Quatre canonnières latérales, deux par niveaux, battent le fond de fossé et flanquent les courtines nord et ouest. L'allège de tir située à environ 0,60 m du sol s'ouvre sur une petite embrasure interne jusqu'à une petite fenêtre carrée de 0,20 m de côté encastrée dans le mur pour orienter un tir légèrement tangent par rapport à l'axe de la tour. L'embrasure à la française s'ouvre plus largement à travers toute l'épaisseur du mur jusqu'à une grande bouche à feu rectangulaire aujourd'hui comblée, de plus de 2 m de large et d'environ 0,50 m de haut, systématiquement surmontée d'un arc de décharge clavé. Le canonnier utilisait ici une arme épaulée de petit calibre particulièrement adaptée aux tirs flanquants de fond de fossé, rapide et précis à faible portée.

Le rez-de-cour s'inscrit dans un espace pentagonal de 56,70 m² et de 5,32 m de haut sous le plancher du premier étage. La salle est ouverte au sud par une seule fenêtre à meneau. L'extrados de l'arc de décharge de la croisée se développe juste sous la couronne de mâchicoulis, ce qui donne une idée de la hauteur de la cour par rapport au fond de fossé. Une belle cheminée à faux manteau porté sur consoles, est encastrée dans le pan ouest et s'ouvre sur la salle par deux piédroits largement chanfreinés.

L'étage est aménagé sous le comble, dans un espace quadrangulaire de 46 m² disposé en retrait du chemin de ronde. Chauffée à l'ouest, la salle est éclairée à l'opposé, au nord, par une grande fenêtre à meneau aménagée en lucarne. Son embrasure de 3 m de large côté salle et de 2 m de large côté fenêtre, coupe la circulation du chemin de ronde. L'aménagement rompt ainsi avec le principe de la circulation continue de la garde au sommet de la tour. Le chemin de ronde lui-même est une galerie défensive de 3 m de large et de 2 m de haut couverte par une toiture en appentis. Le parapet de 2 m de haut et de 0,15 m de large est régulièrement ouvert par des petites fenêtres de créneaux carrées de 0,70 m de côté disposées à 1 m du sol. Le parapet est porté par une série de mâchicoulis à trois consoles en ressaut et en pyramide inversée de 0,90 m de haut et de 0,50 m de large. L'orifice quadrangulaire inscrit entre deux consoles et un linteau engravé par une simple accolade, offre ainsi une possibilité de flanquement vertical sur toute la périphérie de la tour. Seule la lucarne génère un angle mort au nord-est.

L'épi de faitage de la toiture en poivrière culmine à 12 m au-dessus de la base d'une charpente à enrayure partiellement reprise⁽¹⁶⁴⁾. L'ensemble, charpente et tour, forme un édifice de 30 m de haut, soit le double de son diamètre au niveau du chemin de ronde, ce qui relativise l'effet d'optique externe exprimé précédemment.

La tour sud-ouest

La tour sud-ouest offre le diamètre le plus petit des deux, soit 17 m à la base, 15,90 m en rez-de-cour et 14 m au niveau du chemin de ronde (fig. 6). La hauteur totale de la tour, du fond de fossé actuel à la première console de mâchicoulis, est en revanche identique (14 m). La tour abrite également quatre niveaux planchéiés de largeur dégressive des combles vers le sous-sol. Les deux premiers sous-sols occupent une même surface circulaire de 7,70 m de diamètre et de 7,90 de haut sous le plancher du rez-de-cour. Les murs offrent en revanche une épaisseur plus réduite de 4,70 m. Trois canonnières latérales, deux au premier sous-sol et une au second, battent le fond de fossé et les courtines vers le sud/sud-est. Leurs caractéristiques architecturales restent strictement équivalentes aux canonnières nord-ouest. Le flanc opposé au nord-ouest, côté pont-levis, est très perturbé

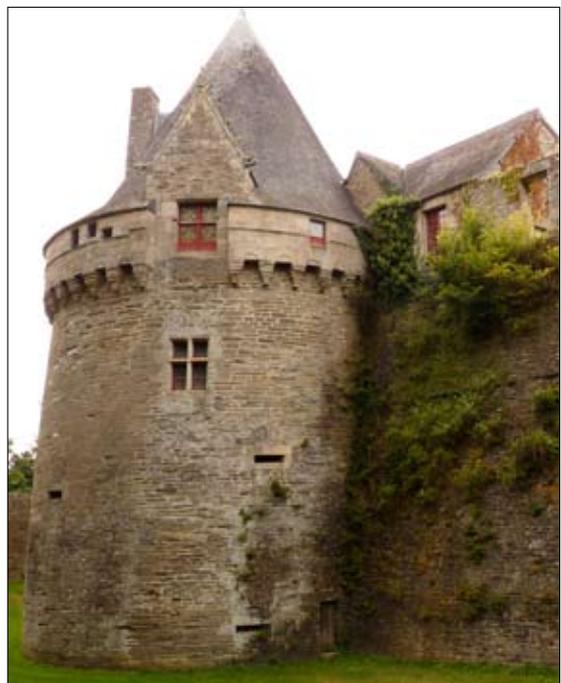


Figure 6 : Pontivy, vue de la tour sud-ouest, de la poterne latérale en fond de fossé et de ses deux niveaux de canonnières à la française (cl. Jocelyn Martineau, 2010)

164. Une étude des deux enrayures nord-ouest et sud-ouest serait ici judicieuse pour identifier et éventuellement dater des bois anciens par dendrochronologie.

par des reprises modernes vraisemblablement associées aux réparations du pont-levis. On devine toutefois l'emplacement de canonnières obturées battant les piles de ce dernier.

Le rez-de-cour s'inscrit dans un espace rectangulaire de 58,50 m² et de 5,32 m de haut sous le plancher du premier étage. La salle est ouverte par deux fenêtres à meneau au sud-est et au nord-ouest. Cette dernière semble repercée à l'époque moderne dans le parement d'origine.

L'étage sous comble s'inscrit en retrait du chemin de ronde dans un espace quadrangulaire de 59 m². Une grande fenêtre à meneau est aménagée en lucarne, coupant la circulation du chemin de ronde comme au sud-est. Le chemin de ronde est ici deux fois moins large qu'au nord-ouest, soit 1,50 m pour 2 m de haut. Le parapet, la couronne de mâchicoulis et la position de la lucarne sur l'emprise de la galerie défensive restent en revanche identiques.

La courtine ouest

La mise en œuvre

La courtine occidentale offre de l'extérieur une façade apparemment homogène de 37 m de long, parfaitement liée aux deux tours latérales : même hauteur de la base au sommet, même ceinture de mâchicoulis à trois consoles en pyramide inversée, réglée à la même hauteur que les deux tours. On retrouve une même épaisseur dégressive de la base au sommet, soit 4,50 m en fond de fossé, 3,95 m au niveau de la cour et 3,20 m sous le chemin de ronde.

L'analyse rapide de la mise en œuvre des matériaux en longues dalles de schiste bleu en quinconce d'un rang sur l'autre semble indiquer, par ailleurs, que les trois ouvrages ont été élevés par plans horizontaux au sein d'une seule et même phase de construction. Il est difficile d'imaginer une construction plus homogène. Toutefois, à bien regarder de près les dispositions internes et la mise en œuvre du parement externe, il est possible de déceler d'importantes reprises de maçonnerie au sommet susceptibles d'invalider l'hypothèse d'une grande homogénéité d'ensemble (fig. 7).

Les aménagements résidentiels à l'étage

La galerie du chemin de ronde est recoupée par quatre grandes fenêtres de lucarne de 2,50 m de large, identifiables de l'extérieur par leur fronton triangulaire de 2,30 m de haut (fig. 7). Chaque fenêtre est encadrée par deux pilastres portés sur consoles au-dessus de la ligne des mâchicoulis. Les deux sections de mâchicoulis disposées au centre de la façade, entre chaque fenêtre, sont en effet réglées à 0,90 m sous les pilastres et sous la ceinture de mâchicoulis des tours. Ces différents réglages externes répondent aux aménagements internes du logis ouest. Trois petites salles de 3 m de large, de 4 m de long et de 2,30 m de haut environ (près de 16 m² par salle) sont disposées en enfilade au sommet du mur d'enceinte au niveau du premier étage. Ces espaces annexes sont isolés de la grande salle arrière de 230 m² (46 m de long sur 5 m de large) par un long mur gouttereau et par quatre embrasures de 3,30 m de long et 2,50 m de large. Chaque embrasure est ouverte de deux portes frontales, assurant ainsi une circulation continue d'un bout à l'autre de la grande salle par une

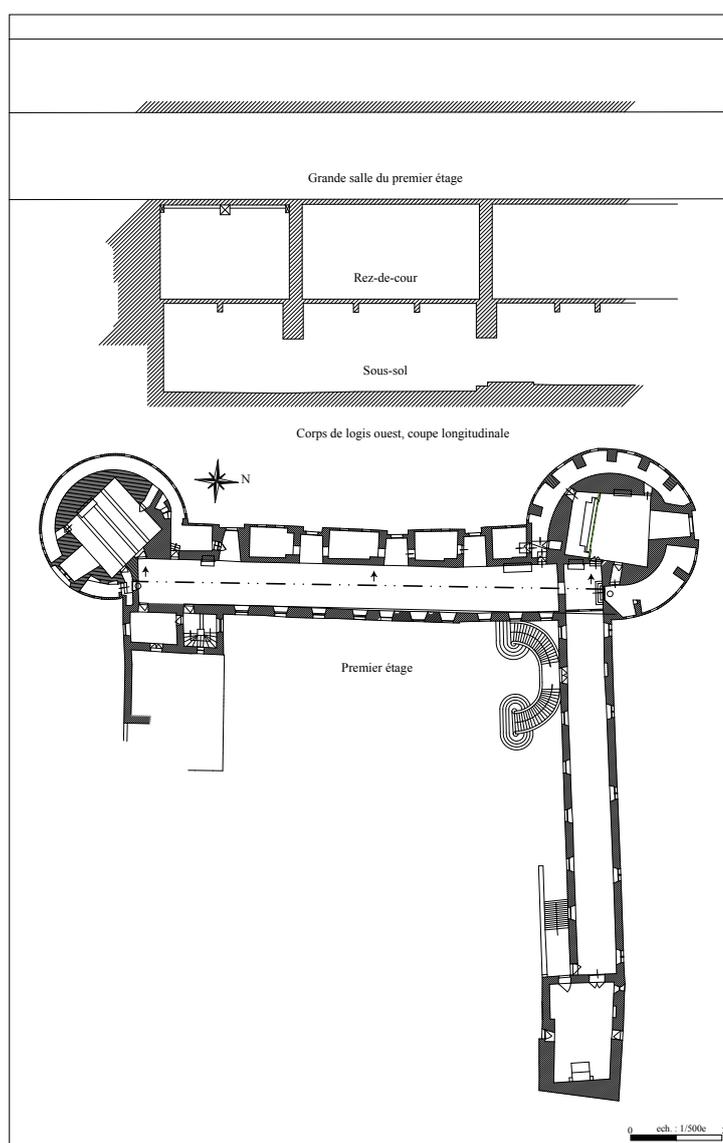


Figure 7 : Pontivy, plan de l'étage et coupe du logis ouest (DAO Jocelyn Martineau, 2009, d'après plan topographique levé par la ville de Pontivy, 2002)

série d'ouvertures en enfilade. Cette complexité apparente de la circulation interne au niveau de la grande salle d'apparat n'a pas d'équivalent dans l'architecture nobiliaire de la fin du xv^e siècle. Il s'agit d'une anomalie architecturale qui, comme dans les deux grosses tours au même niveau, pourrait traduire une réfection moderne d'un chemin de ronde antérieurement continu⁽¹⁶⁵⁾.

Le système d'entrée

Le pont-levis et le fossé occidental

On pénètre dans le château au sud-ouest du front occidental par un portail à porte charretière et porte piétonne, disposé à seulement 3,60 m de la tour sud-ouest et à 31 m de la tour nord-ouest (fig. 8). Même si la porte principale n'est pas réellement aménagée entre deux tours, on peut considérer que la tour adjacente joue le rôle de flanquement droit du passage charretier. Le fossé présente actuellement un profil en U de 21 m de large et de 6,50 m de profondeur remanié à l'époque moderne. Les sondages de 1993 ont permis d'établir une chronologie relative relativement classique : les piles du premier pont médiéval sont obturées au xvii^e siècle côté contrescarpe pour constituer un pont dormant de 17 m de long. La fosse des deux ponts-levis charretier et piéton, de 3 m de large et 4,50 m de long, n'est obturée quant à elle qu'au xviii^e siècle⁽¹⁶⁶⁾.



Figure 8 : Pontivy, vue de la façade externe du portail d'entrée et de ses trois rainures verticales (cl. Jocelyn Martineau, 2009)

La composition du portail d'entrée est relativement classique pour la fin du xv^e siècle : une grande arcade cintrée est aménagée à droite de la porte piétonne, les deux ouvertures étant encastrées dans le mur pour permettre aux deux tabliers de se rabattre entièrement contre la façade. Trois longues rainures verticales situées dans le prolongement des portes restituent le fonctionnement du mécanisme d'un pont-levis à contrepoids et flèches. Chaque porte cintrée est montée en grand appareil de granit gris-jaune, par opposition au mur de parement appareillé en longues dalles de schiste bleu. Le blason des Rohan surmontait le passage charretier, sous la fenêtre de lucarne disposée au droit du portail. L'ensemble paraît là encore très homogène mais rien n'indique qu'il ne soit pas en partie remonté sur un accès plus ancien. La présence d'une longue césure sur toute la hauteur de la travée droite, côté tour, permet de le supposer.

Le couloir axial

La morphologie de ce portail entièrement appareillé de granit et de schiste reste très ancrée dans la tradition architecturale du xv^e siècle breton. Le couloir piéton s'ouvre en chicane à l'arrière du passage charretier, entre deux portes cintrées fermées de vantaux. Le couloir axial est un long sas de 2,80 m de large et de 4,15 m de haut voûté d'un berceau cintré fermé aux deux extrémités par deux paires de vantaux. Il s'agit d'un passage traversant situé sous la grande salle du logis, comme dans de nombreux exemples de logis-portes de la fin du xiv^e siècle (Suscinio), du milieu du xv^e siècle (Guingamp) ou de la fin du xv^e siècle (Nantes). La différence ici tient dans l'absence de herse, de trous de barres et d'ouvertures de tir, qui traduit une volonté de s'affranchir des contraintes défensives propres aux grandes résidences aristocratiques modernes.

165. MORICE, Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. i, col.783, « Titre de Blein », lettre de Charles VIII permettant au vicomte de Rohan de lever pendant 5 ans le droit de billot sur ses vassaux : « [...] afin qu'il puisse entretenir en bon et convenable état et réparation les places et châteaux qu'il a audit pais, lesquels ou la plus part ont été gastés, desmolis et degarnis par le fait et disposition des guerres qui dernièrement ont eu cours audit pais [...] ».

166. ROSE, Yannick, « Pontivy (56), château des Rohan... », art. cit., 1993, p. 441-443.

Les distributions verticales et horizontales

Les communications verticales externes

Le perron construit dans l'angle sud-est de la grande cour carrée est une adjonction moderne, peut-être en remplacement d'une vis d'origine. Une tour d'escalier hors-œuvre a déjà été restituée par René Lisch et vérifiée par sondage à l'opposé, au nord-est, à l'arrière du grand degré moderne.

Les communications verticales et horizontales aux sous-sols.

Deux rampes internes coudées ont été logées dans l'épaisseur du mur de gorge de la tour sud-ouest. La première est un escalier droit de 4 m de long et de 1 m de large voûté d'un simple berceau cintré appareillé de longues dalles de schiste. Accessible depuis la cour à 68 m NGF, le boyau est connecté au couloir d'accès du premier sous-sol (3,30 m de long sur 1 m de large). Ce dernier donne lui-même accès à une seconde rampe droite de 6,70 m de long et d'1 m de large voûtée d'un même berceau cintré. Ce second boyau relie le premier au second sous-sol, à 60,38 m NGF, à environ 8 m sous le niveau de la cour actuelle. L'escalier débouche sur un second couloir de 4,40 m de long ouvert sur une poterne d'accès au fossé (fig. 6). Cet accès aménagé à la jonction de la tour et de la courtine sud est une porte dérobée disposée en fond de fossé pour permettre aux défenseurs de se retrancher dans la place à couvert, ou de faire une sortie pour prendre les sapeurs ennemis à revers.

L'accès au premier sous-sol de la tour nord-ouest s'effectue ici depuis la cave du logis ouest par un étroit couloir de 6,10 m de long et d'1 m de large. L'accès au second sous-sol, aujourd'hui obturé, reste à découvrir. Il est possible qu'il ait été condamné avec la fermeture de toutes les caves nord, sous la longue galerie qui connecte la chapelle au corps de logis ouest. Rien ne s'oppose, de fait, à la présence sous les remblais du fossé d'une même poterne de revers à la jonction de la tour et de la courtine nord.

Les fortifications de Jean II de Rohan et l'architecture militaire des années 1500

Le duché de Bretagne entre 1491 et 1516

Les deux tours et le corps de logis occidental du château de Pontivy ne sont pas précisément datés. Les mentions de travaux évoquées précédemment les rattachent à un contexte du dernier tiers du xv^e siècle sans que l'on puisse les placer avant ou après le siège de 1488. Seule l'analyse comparative permet de les situer *a priori* dans la génération 1491-1516 (fig 9). Les quatre grosses tours à canon construites par le vicomte au château de Blain (Loire-Atlantique) entre 1499 à 1504, présentent en effet de nombreuses similitudes⁽¹⁶⁷⁾. On retrouve le plan circulaire et le diamètre de 20 m en moyenne équivalente à la grosse tour nord-ouest de Pontivy, les canonnières à longs ébrasements externes, disposée sur deux niveaux de tir flanquant, dont un en fond de fossé, ainsi que l'usage tactique d'une arme épaulée d'un calibre inférieur à 20 cm. Les distributions internes et externes varient en revanche fortement. Une rampe avec poterne latérale, le plan circulaire en sous-sols et des murs de 6 m d'épaisseur à Pontivy, s'opposent ainsi à l'escalier en vis, sans poterne, au plan quadrangulaire et aux murs de 7,50 m d'épaisseur à Blain.

Un autre exemple de tour circulaire attribuable à Jean II de Rohan a récemment été identifié à l'entrée du château de La Roche-Maurice⁽¹⁶⁸⁾. Datable des années 1500, la tour de 16,50 m de diamètre est flanquée en front d'attaque par un ouvrage bas vraisemblablement disposé en travers d'un fossé aujourd'hui comblé. Deux canonnières à la française flanquent chaque face externe, une canonnière de revers battant la poterne ouverte sur le fossé. Ces trois ouvertures de tir à ébrasements externes présentent un type strictement équivalent aux canonnières de Blain et de Pontivy.

167. Médiathèque Nantes, fonds Bizeul, ms 1700, marchés passés par Jean II de Rohan pour la construction de tours d'artillerie au château de Blain. « Le vicomte de Rohan et de Leon, comte de Porhoet à nos biens aimés et feaux les gens de nos comptes, nous avons ce jour donné charge à François Benoist notre chastelain de faire perroyer grand nombre de pierre de chaillo pour maczonner la tour que nous avons de nouveau commencé faire en nostre chastel de Bleing », 9 juin 1499. « Chastelain, attendant que je sois par de là baillez et payez aux perreaux qui tirent la pierre pour mon oeuvre de Bleign ce que vous dira Coetmeur, pour les entretenir, à ce que mon oeuvre ne soit pas retardée, et ce que vous baillerez à la relation dudit Coetmeur, je vous en ferais tenir compte sans difficulté [...] À tant soit Dieu votre garde, escript à Muz le 12 septembre l'an 1504 ».

168. KERNEVEZ, Patrick, MARTINEAU, Jocelyn, « Le château de La Roche-Maurice... », art. cit., p.151-166.

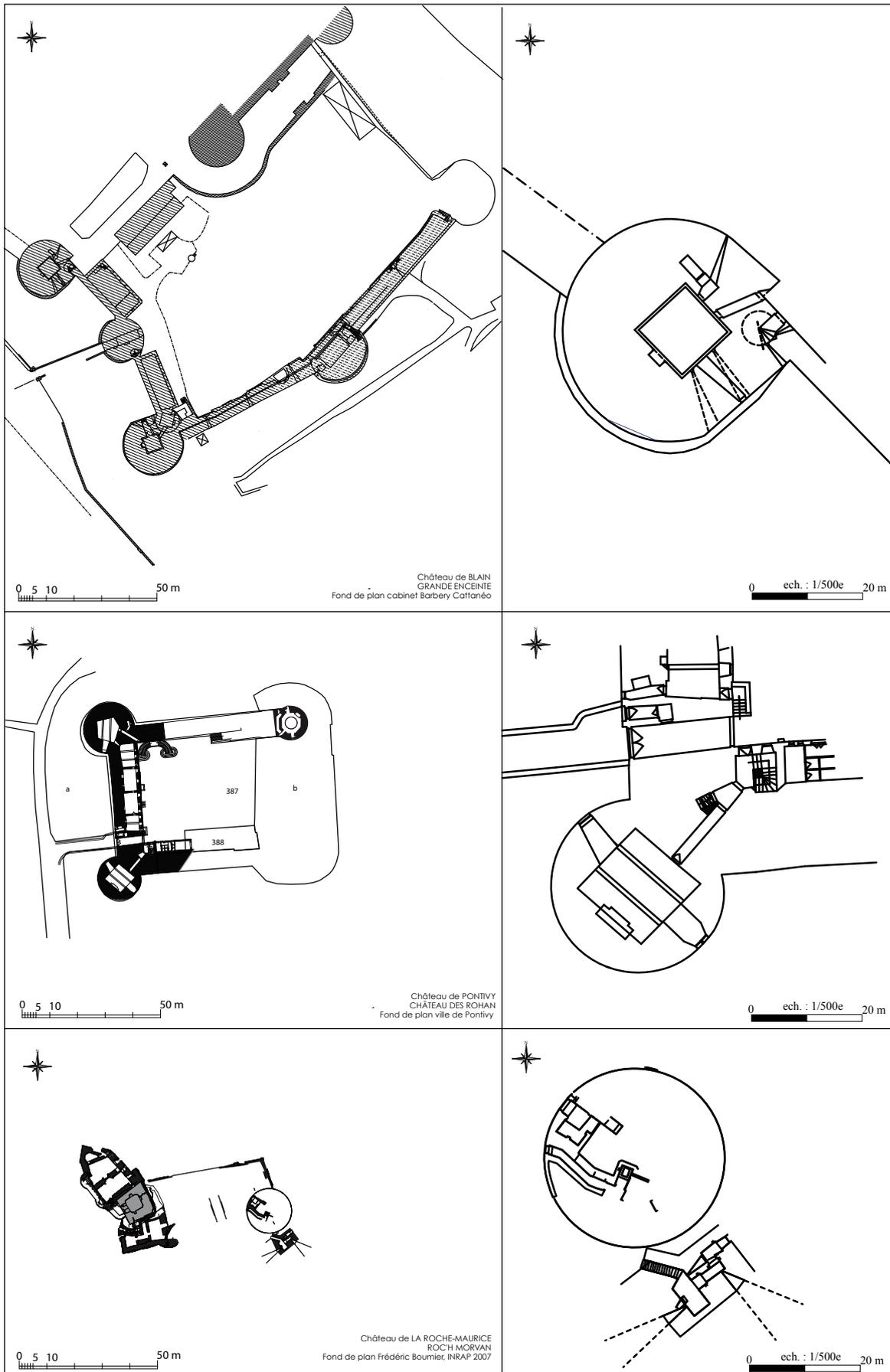


Figure 9 : Plans comparatifs des tours du château de Blain, de Pontivy et de la Roche-Maurice (DAO Jocelyn Martineau, d'après Frédéric Boumier Inrap 2005, ville de Pontivy 2002, Philippe Perron 2002).

Cette série de fortifications privées posent la question de l'identité du ou des concepteurs. Jean le Roux, qui touche en 1500 un salaire de 20 l. par mois pour « vaquet et entendre au fait des eupvres et eddifices du chateau de Pontivy » est-t-il un ingénieur militaire travaillant pour le compte de Jean II⁽¹⁶⁹⁾ ? Les sources écrites restent muettes sur ce point. Cependant, le fait qu'on ne le retrouve ni à Blain ni à La Roche-Maurice invite plutôt à identifier un maître maçon local travaillant spécifiquement à Pontivy sous la direction du capitaine ou du receveur de la place. Le rôle de Jean II lui-même n'est pas connu, mais on l'imagine important tant dans le choix du plan général et dans les aménagements internes que dans la position topographique de chacun des ouvrages. Il avait de surcroît à sa disposition un ensemble d'exemples régionaux qui ont pu potentiellement lui servir de modèles ou de sources d'influence dans son propre domaine. Compte tenu de son rang et de sa position au sein de l'aristocratie bretonne pendant les guerres de Bretagne, qu'en est-il de son rôle dans la conception des fortifications royales du château de Brest (tour de La Madeleine, tour de Brest, tour Française)⁽¹⁷⁰⁾ ou de l'enceinte urbaine de Concarneau (tour Neuve, tour des Chiens, Fer à cheval, tour du Gouverneur)⁽¹⁷¹⁾ ?

Un exemple de tour à canon des années 1520 : la tour du Vidame à Tiffauges

Quelle que soit l'identité du concepteur des tours à canon des domaines bretons de Jean II de Rohan, on l'imagine très au fait des questions posées par l'art de la guerre et l'ingénierie militaire de son temps. Le vocabulaire architectural employé à Pontivy pour répondre au canon et à la mine explosive le démontre : sur-épaissement des murs à la base, usage exclusif d'armes épaulées de petit calibre dans des canonnières à larges ébrasements disposés en fond de fossé, poterne latérale pour permettre de prendre les sapeurs à revers. La tour du Vidame du château de Tiffauges (Vendée) situé dans les marches séparantes Poitou-Bretagne, côté Poitou, affiche à quelques éléments près la même modernité⁽¹⁷²⁾.

Bien qu'il s'agisse d'un ouvrage en fer à cheval de 16,30 m de long et 16 m de haut, le front d'attaque aveugle et tronconique est inscrit dans un demi-cercle de 15 m de diamètre et de 6 m d'épaisseur. On retrouve également la structuration interne à quatre niveaux, planchiés à Pontivy, voûtés à Tiffauges. Le couronnement est ici plus sophistiqué. Il combine de manière singulière le mâchicoulis et le parapet d'artillerie, signe que la fonction défensive du chemin de ronde évolue vers une terrasse protégée par d'épais parapet de tir profilés, comme au châtelet d'Ancenis (Loire-Atlantique). La solution du chemin de ronde à parapet fin, retenue à Pontivy est finalement encore empreinte d'une forte tradition médiévale. Enfin, la galerie basse casematée donnant accès à la poterne d'axe à Tiffauges n'est pas sans rappeler les rampes d'accès à la poterne latérale de la tour sud-ouest à Pontivy. Quelques différences doivent toutefois être rappelées, comme la distribution et l'isolement à Tiffauges des canonnières latérales dans des casemates spécifiques cloisonnées pour protéger les pièces de vie. L'ouverture de tir sous casemate et à double ébrasement offre également une variante non négligeable avec la canonnière à longs ébrasements externes présentes à Pontivy⁽¹⁷³⁾. L'usage de la même arme à feu épaulée de petit calibre est toutefois attesté par les barres de recul scellées dans l'étranglement de l'orifice de tir.

Les royaumes de France et d'Espagne

Les nouveaux théâtres d'opérations militaires auxquels le vicomte de Rohan pris une part importante jusqu'à sa mort en 1516, invite enfin à élargir les horizons et à comparer Pontivy avec les grandes réalisations contemporaines, françaises ou espagnoles. Le château de Salses (Pyrénées-Orientales), élevé par l'ingénieur Ramiro Lopez pour les rois catholiques Ferdinand II d'Aragon et Isabelle de Castille entre 1497 et 1503, est aujourd'hui perçue comme une référence en matière d'architecture militaire de transition⁽¹⁷⁴⁾. Le plan

169. FLOQUET, Charles, *Châteaux et manoirs...*, op. cit., p. 333-337.

170. CORVISIER, Christian, « Le château de Brest... », art. cit., p. 44-45. Il n'est pas inutile de rappeler que Jean II de Rohan fut nommé gouverneur du duché de Bretagne par Charles VIII.

171. FAUCHERRE, Nicolas, « Concarneau, la ville close : une enceinte ducale de la seconde moitié du xv^e siècle », *Congrès archéologique de France*, 165^e session, 2007, Finistère, Paris, 2009, p. 64-84.

172. *Id.*, « Le château de Tiffauges », *Congrès Archéologique de France*, 151^e session, 1993, Vendée, Paris, 1996, p. 283-288.

173. Compte tenu des fortes similitudes entre la tour du Vidame et les grandes tours à canon bretonnes élevées sous le règne de François II, notamment à Nantes, Fougères, Clisson ou Dinan, n'est-il pas pertinent de reculer la date traditionnellement admise par l'historiographie classique des années 1520 vers les années 1480-1490 ? Il est possible dans cette perspective que le couronnement plus tardif soit le fruit d'une reprise du premier quart du xvi^e siècle.

174. BAYROU, Lucien, FAUCHERRE, Nicolas, QUATREFAGES, René, *La forteresse de Salses, Pyrénées-Orientales*, Éd. du patrimoine, Centre

quadrangulaire cantonné de tours circulaires de 20 m de diamètre en moyenne, avec poterne, canonnières à tir flanquant n'est pas sans rappeler l'exemple breton. Toutefois, Salses reflète aussi une architecture castrale purement castillane très différente du contexte français⁽¹⁷⁵⁾. Notons enfin que la noblesse bretonne connaissait le plan carré à quatre tours à canon circulaires depuis au moins 1440, avec la construction notamment du château ducal de Guingamp. Le plan du front ouest et de ses deux tours de flanquement démontre que le vicomte a eu l'occasion de voir sinon participer à l'élaboration des tours à canon bretonnes de la génération strictement antérieure à Pontivy (1460-1480), que ce soit sur les Marches, dans les terres ou sur le littoral. Il est possible sinon probable qu'il ait eu également l'occasion de visiter les chantiers de construction des citadelles royales contemporaines, que ce soit au Mont-Saint-Michel, à Dijon, Beaune, Bordeaux, Bayonne ou Dax, fortifiées par Louis XI, Charles VIII et Louis XII entre 1478 et 1510⁽¹⁷⁶⁾.

Conclusion

Le château de Pontivy est une œuvre architecturale importante qui marque un jalon sinon un tournant dans les tentatives d'adaptation des forteresses médiévales aux guerres de siège moderne. Elle démontre que l'aristocratie bretonne n'a jamais cessé de se moderniser ses défenses entre la fin des guerres d'indépendance en 1491 et le traité d'union entre la France et la Bretagne en 1532. Il est possible que cette dynamique découle du retournement des frontières défensives du duché vers l'océan Atlantique, entre l'Espagne et l'Angleterre et du déplacement du théâtre des opérations militaires vers l'Italie. Cette architecture de transition symbolise en somme la fin des guerres féodales et le début des conflits entre les grands États-Nations de l'Europe moderne.

des monuments nationaux, Paris, 1998, réimp., 2003, octobre 2007 ; COBOS GUERRA, Fernando, « L'artillerie et la fortification ibérique de transition autour de 1500 », *Mil Anos de Fortificações na Península Iberica e no Magreb (500-1500)*, Actas do Simpósio Internacional sobre Castelos, Lisboa, Edições Colibri / Câmara Municipal de Palmela, 2001, p. 677-696.

175. FAUCHERRE, Nicolas, « La forteresse de Salses », *Bulletin Monumental*, 1998/4, p.432-433. La forteresse reflète l'architecture castrale castillane de la fin du XV^e siècle, avec des caractéristiques qui lui sont propres, totalement absentes à Pontivy, comme l'adoption systématique d'une tour de l'hommage retranchée, l'adjonction de guérites ou l'adoption de merlons grêles.

176. *Id.*, *Muraille de Dijon : exposition, Musée archéologique de Dijon*, juillet-septembre 1989, avec la collaboration de Brice COLLET, catalogue Monique JANNET, Dijon, Musée archéologique de Dijon, 1989.

3.10 - Le château de Pouancé (49)

Par Anaïs Casaubon (EA 1163, Centre de Recherches en histoire internationale et Atlantique – CRHIA - Université de Nantes)

Contexte général

Contexte géographique et environnemental

La commune de Pouancé est située à l'extrémité ouest du Maine-et-Loire, dans la région des Pays de la Loire. Elle est donc en bordure de la Loire-Atlantique, de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, à 60 kilomètres de Nantes et Rennes. Cette localisation fait de Pouancé un site naturellement stratégique, lui donnant le rôle de poste avancé de l'ancienne province d'Anjou face au puissant duché de Bretagne, dont la place fortifiée la plus proche est Châteaubriant, à une quinzaine de kilomètres seulement (figure 1). Le château occupe l'extrémité nord ouest du bourg de Pouancé, en léger contrebas de celui-ci, sur un socle schisteux dominant la Verzée et l'étang de Saint-Aubin (figure 2). Le dénivelé s'échelonne entre 72 et 83 mètres NGF. Ainsi placé, le château domine la route en provenance de Châteaubriant.

Contexte historique

Premières mentions : passage de la domination angevine à la domination bretonne

La première mention de Pouancé est fixée entre 1049 et 1060⁽¹⁷⁷⁾, sous le règne du comte d'Anjou Geoffroy Martel (1040-1060), fils de Foulque Nerra. Il semblerait que le comte y entretienne un vicaire du nom de Landri⁽¹⁷⁸⁾ : « *et Landricus vicarius de Poenciaco cui tunc ibi comes ipse res sancti Martini* ». Le château de Pouancé est donc encore à cette période sous l'influence du comte d'Anjou. Au milieu du XI^e siècle, Pouancé est citée en tant que *castellum* : « *Est autem villa supradicta inter duo praefata castella, Castellum silicet Brientii et Poenciacum* »⁽¹⁷⁹⁾. En 1066, selon le Baud⁽¹⁸⁰⁾, le château devient le siège d'une seigneurie châtelaine sous domination bretonne. Il fut donné par Sylvestre de la Guerche au duc de Bretagne Conan II qui mourut peu après (1040-1066) : « *Et premièrement (Conan) mena son exercite devant le chastel de Pouencé, lequel luy fut rendu par Sylvestre Seigneur d'iceluy chastel, et de la Guerche ; lequel Sylestre fut pere de Geoffroy de Pouencé, et apres la mort de sa femme mere dudit Geoffroy il abandonna la cheualerie terrienne où il estoit moult renommé, et fut Eueque de Rennes, et Chancelier dudit Conan.* ». Le fait que Pouancé soit définitivement sortie des possessions angevines nous est confirmé par la mention, datée entre 1066 et 1084, d'un nouveau seigneur, Gautier dit le Hai, dont on sait qu'il était en lien régulier avec la cour de Vitré⁽¹⁸¹⁾ : « *Gualterium militem, cognomento Odiosum, dominium tenentem tunc castelli Poencei* »⁽¹⁸²⁾.

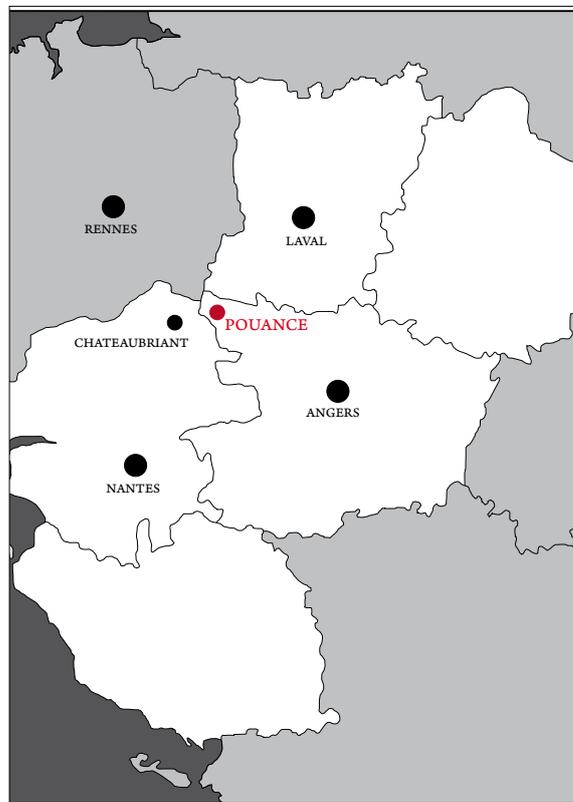


Figure 1 : plan de situation de Pouancé (DAO, Anaïs CASAUBON, 2010)

177. GUILLOT, Olivier, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle, 1 : Études et appendices*, Paris, éd. A. et J. Picard, 1972, p. 290 ; IDEM, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle, 2 : Catalogue d'actes et index*, Paris, éd. A. et J. Picard, 1972, n° C 209

178. MARCHEGAY, Paul, *Archives d'Anjou : recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*, 2, Angers, Imprimerie de Cosnier et Lachèse, 1853, p. 9.

179. ID., *ibidem* ... p. 2.

180. LE BAUD, Pierre, *Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitré, et de Laval*, Paris, Gervais Alliot, 1638, p. 157.

181. GUILLOT, Olivier, *Le comte d'Anjou...*, p. 290 ; Biblio. nat. France, ms. lat. 5441, p. 293-294.

182. MARCHEGAY, Paul, *Archives d'Anjou...*, p. 12.

Création d'un prieuré de Marmoutier

La toute fin du XI^e siècle voit la création d'un prieuré dépendant de Marmoutier sur les terres de Pouancé, à l'emplacement actuel de l'église paroissiale.

En 1094, Gautier le Hai, seigneur de Pouancé, et sa femme Basilie, autorisent la construction du prieuré dédié à Sainte-Marie-Madeleine : « *Anno domini 1094, fundatum fuit monasterium B. Mariae Magdalenes de Pouenceio per dominum Galterium Hay et Basiliam ejus uxorem. Postea facta fuit iter dominum Guillelmum de Guichia, filium domini Gaufridi de Pouenceio, et abbatem et conventum Majoris Monasterii prope Turonos, A. D. 1178, compositio quaedam per quam debent esse in eodem monasterio quatuor religiosi.* »⁽¹⁸³⁾.

Le seigneur accorde de nombreux privilèges aux moines en leur donnant des droits sur certaines de leurs possessions (chapelle, marché, péage, moulins). Ils obtiennent également du seigneur la *vicaria* de *Broillo Boceto* (Breuil Bossé, actuellement Bribossé), l'étang de *Fons Britelli* (Fontaine de Breteau), le bourg du petit marché « *burgum de marcatillo a porta castelli usque ad portam stagni* » ainsi que l'autorisation d'y construire un four banal⁽¹⁸⁴⁾.

La construction de l'édifice par les moines dans le bourg, ainsi qu'un don de dix livres par Gautier est

évoquée dans une autre version du texte mentionné ci-dessus : « *Aecclesiam faciemus in burgo nostro, ad quam construendam dabit ips Gualterius X libras preter auxilia que ibidem sepe facier. Et cum aedificata fuerit, factet eam dedicare de suo, et monachi nihil ibi mittent* »⁽¹⁸⁵⁾.

Un acte de 1094⁽¹⁸⁶⁾ nous apprend que Foulque II d'Anjou lui fait don de dix livres et de rentes et dîmes locales pour la fondation du prieuré.

Enfin, le tiers des dîmes et des droits de sépulture de la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé sont accordés aux moines, ainsi que le tiers des cens de l'église⁽¹⁸⁷⁾.

Vers 1200, Pouancé semble divisée en deux zones distinctes. La zone seigneuriale est dénommée *castrum* et sa population *homines mei de castro Poenceii* ou encore *burgenses castri*. La zone dévolue au prieuré est désignée par les termes *burgum monachorum* et *vicus monachorum*, et ses habitants, *homines burgi* ou encore *homines monachorum*⁽¹⁸⁸⁾. Des halles appartenant au seigneur, Guillaume de la Guerche, sont également citées : « *decimam de cohua mea que est apud Poenceium, scilicet de omnibus que ibidem vendentur et de loagio stallorum* »⁽¹⁸⁹⁾.

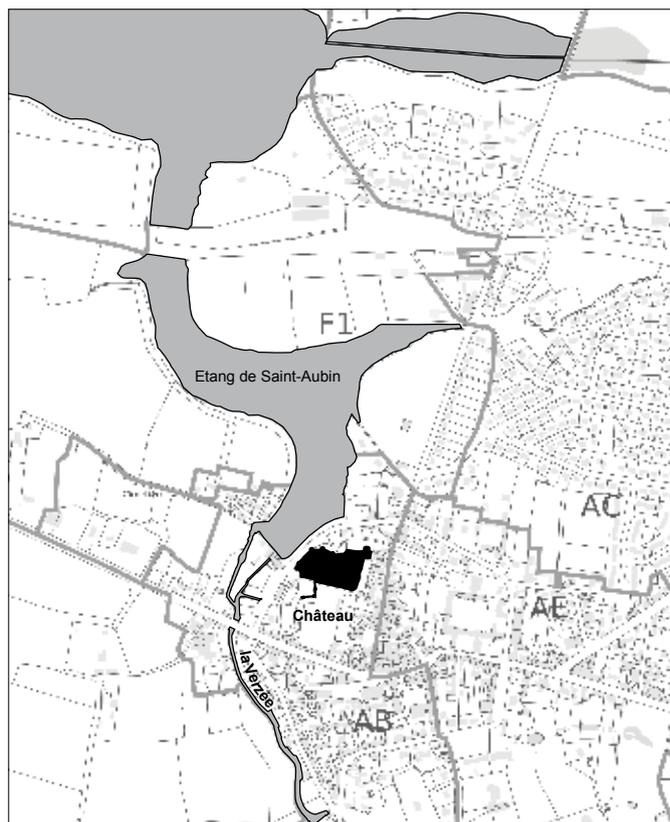


Figure 2 : localisation du château, par rapport au bourg et au réseau hydrographique, sur le cadastre (DAO, Anaïs CASAUBON, 2010 ; d'après cadastre, source : Direction générale des Finances Publiques, Cadastre, mise à jour : 2010)

183. Id., *ibid.*, p. XXV ; Biblio. mun. Rennes, Cartulaire de l'abbaye Sainte-Melaine de Rennes, f° 85.

184. GAUTHIEZ, Bernard, ZADORA-RIO, Elisabeth, GALINIÉ, Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge, les dynamiques morphologiques. 1 : Texte*, Tours, Maison des Sciences de l'homme « Villes et Territoires », Presses universitaires François Rabelais, 2003, p. 320 ; Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1 n°3.

185. Id., *ibid.*, p. 320 ; Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1 n°3 bis.

186. CHAVE, Isabelle, *Les châteaux de l'apanage d'Alençon (1350-1450) : volontés politiques, importations architecturales, économie de la construction*, Alençon, Société historique et archéologique de l'Orne, 2003, p. 104 ; Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1 (copie XIV^e - XV^e siècle) ;

187. GAUTHIEZ, Bernard, ZADORA-RIO, Elisabeth, GALINIÉ, Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge...*, 2003, p. 320 ; Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1 n°2.

188. Id., *ibid.*, p. 321 ; Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1 n°6.

189. GAUTHIEZ, Bernard, ZADORA-RIO, Elisabeth, GALINIÉ, Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge...*, 2003, p. 321 ; Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1 n°6.

Pouancé dans l'apanage des ducs d'Alençon (1371-1542)

A partir de 1371, Pouancé devient propriété des comtes puis ducs d'Alençon. Pierre II obtient la seigneurie par mariage avec Marie Chamaillart, vicomtesse de Beaumont¹⁹⁰. Durant son gouvernement (1371-1379), les premières traces de travaux effectués concernent la construction d'une tour ainsi que des modifications sur le reste des fortifications : « *fist faire au chastel de Pouencé une belle tour et toutes les autres lever chascune d'un estage et machicoler tout autour* »⁽¹⁹¹⁾.

La fin du XIV^e siècle marque une période révélant l'aspect stratégique de la forteresse. En effet, par le biais de sièges, mariages ou échanges, elle passe entre les mains de trois maisons différentes en 17 ans. Le 25 septembre 1379, Pierre II d'Alençon vend les seigneuries de Pouancé et la Guerche à Bertrand du Guesclin contre une rente sur des terres en Normandie. La même année, Jean IV, duc de Bretagne, assiège et prend Pouancé⁽¹⁹²⁾. La place est rendue en 1381, lors du second Traité de Guérande. Elle revient donc à Olivier du Guesclin qui hérite ainsi des biens de son frère. Pouancé redevient bretonne en 1390, après avoir été vendue à Jean IV. Pourtant, six ans plus tard, la seigneurie revient dans l'apanage d'Alençon. Le duc Jean IV la donne en dot à sa fille Marie de Bretagne, qui épouse Jean I^{er} duc d'Alençon.

Le gouvernement de Jean I^{er} à Pouancé est un des plus documentés. En 1403, un rapport est rendu concernant les travaux des Pouancéens, notamment sur le château : « *Ung exploict en perchemin [...] du 3esme de fevrier 1403 sur l'exécution d'une complainte obtenue par mons. Le comte d'Alancon avant l'administration de Jehan son filz, comte du Perche, vicomte de Beaumont, contre les habitans de Pouancé pour raison du charroyque led. seigneur mainctenoit estre deu pour amener le boys pour la reparation du chasteau, des cohues, chaulssees et moulins, que pour le chauffaige dud. seigneur et de son cappitaine qui a la garde dud. chasteau de Pouancé* »⁽¹⁹³⁾. Cependant, la nature même de ces travaux n'est pas détaillée. D'autres réfections sont exécutées dans cette même période, soutenues semble-t-il par le roi Charles VI : « *Deux lectres [...] du penultiesme jour de juillet 1409 pour fere la contraincte pour les reparations des fortiffications du chastel, ville et forteresse de Pouancé, en ensuivant les lectres du roy [...] du 5esme jour de juillet 1409* »⁽¹⁹⁴⁾.

Perceval de Cagny a consacré une partie conséquente de ses *Chroniques* à Jean II, duc d'Alençon et seigneur de Pouancé de 1415 à 1476. Cette période regroupe le plus grand nombre d'informations relatives au château de Pouancé. Le siège le plus important qu'ait subi la forteresse (décembre 1431-février 1432) nous est donc relaté⁽¹⁹⁵⁾. Jean II étant le neveu du duc de Bretagne Jean V, il réclame à ce dernier une dot destinée à sa mère et qui devait lui revenir par héritage. Le duc refusant de se plier à la demande, Jean II enlève le chancelier de Bretagne, Jean de Malestroit, afin d'obtenir une rançon qui couvrirait le montant de la dot. Jean V réagit en assiégeant le château. Deux ingénieurs sont alors recrutés pour dresser le siège, installer les canons, creuser les mines⁽¹⁹⁶⁾. Le conflit se résout finalement par voie diplomatique grâce à l'entremise du connétable de Richemont : Alençon libère le chancelier Malestroit et rend la Guerche à Jean V, celui-ci lève le siège le 21 février 1432⁽¹⁹⁷⁾.

Après une seconde courte période hors de l'apanage d'Alençon (1486-1488), Pouancé revient parmi les possessions ducales. Un acte de 1498 prouve l'intérêt du duc pour le château en intervenant dans la gestion de la chapelle. Il propose Etienne de Saisy en remplacement du prêtre décédé Jacques le Roy pour servir la chapelle castrale Saint-Pierre : « *chappelle ou chappellenie de Sainct Pierre fondee en nostre chastel de Pouencé et chappelle et chappellenie de Saincte Katherine fondee pres de nostre ville et chastel de Pouencé* »⁽¹⁹⁸⁾.

190. CHAVE, Isabelle, *Les châteaux de l'apanage d'Alençon...*, 2003, p. 33 ; Cagny, Perceval de, *Chroniques d'Alençon*, Paris, Renouard, 1902, p. 10.

191. CHAVE, Isabelle, *Les châteaux de l'apanage d'Alençon...*, 2003, p. 105 ; Cagny, Perceval de, *Chroniques d'Alençon*, 1902, p. 11.

192. LOBINEAU, Guy Alexis, *Histoire de Bretagne, composée sur les titres et les auteurs originaux*, 1, Paris, Veuve François Muguët, 1707, p. 422.

193. CHAVE, Isabelle, *Les châteaux de l'apanage d'Alençon...*, 2003, p. 105 ; Biblio. nat. France, fr 18945, f° 461.

194. ID, *ibid.*, p. 108 ; Biblio. nat. France, fr 18945, f° 461v.

195. Cagny, Perceval de, *Chroniques* ..., 1902, p. 182-185.

196. DE LA BORDERIE, Arthur, *Histoire de Bretagne*, 4 : 1364-1515, Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1985, p. 244 ; MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, Imprimerie de C. Osmont, 1742-1746, p. 1235 ; LOBINEAU, Guy Alexis, *Histoire de Bretagne...*, Paris, Veuve François Muguët, 1707, p. 591.

197. DE LA BORDERIE, Arthur, *Histoire de Bretagne*, 4..., 1985, p. 245.

198. CHAVE, Isabelle, *Les châteaux de l'apanage d'Alençon...*, 2003, p. 239, Arch. dép. Maine-et-Loire, E 1461 (1498, 25 août).

Pouancé reste dans l'apanage d'Alençon jusqu'en 1542⁽¹⁹⁹⁾, après quoi elle devient propriété des Gonzague au milieu du XVI^e siècle, puis des Cossé (seconde moitié XVI^e - milieu XVII^e siècle).

Historique des interventions sur le château

La majorité des tours, ouvrages et courtines de la haute-cour sont encore en élévation totale ou partielle. Les « ruines du château » sont classées aux Monuments Historiques le 7 juillet 1926, puis le 6 octobre 1931, le « château et ses abords » sont inscrits (parcelles 138 à 142, 159, 163 à 174) (figure 3).

Interventions hors d'un cadre archéologique institutionnel

Au XIX^e siècle, la forteresse est nommée « Vieux-Château » : celui-ci est en effet abandonné, ses douves mises en cultures puis servant de décharge, la haute-cour se couvre de maisons de particuliers. Les différents niveaux de circulation anciens se trouvent alors entre deux et trois mètres au-dessus du niveau actuel.

Depuis 1938, diverses opérations de « fouille » ont été entreprises par plusieurs organismes. La première a été menée par une école des Beaux-Arts, et consiste en une tranchée exécutée afin d'accéder au niveau bas de la Tour Heptagonale, ainsi qu'un dégagement de l'accès de la Glacière. En 1964, la première opération « Bois-Dormant » est organisée par un Pouancéen, Louis-Michel Bessière, qui va hériter de la forteresse en 1976. Pendant dix ans, les chantiers vont se succéder : déblaiements à la pelle mécanique, vidage des tours (dont certains remblais atteignaient dix mètres de puissance), nivelage, reconstruction de parties arasées. Le mobilier (céramiques et boulets entre autres) n'est pas conservé, aucune stratigraphie n'est enregistrée. Le château est légué à la commune en 1978. Le relais des chantiers est pris par l'association CHAM qui poursuit les travaux d'excavation et de reconstruction de 1981 à 1996. De nombreux bâtiments arasés sont découverts, tous appuyés contre les courtines. A l'heure actuelle, le château subit encore des remaniements. Tous les ans, les Compagnons Bâisseurs interviennent et réalisent des travaux de reconstruction. La lecture du bâti et des stratigraphies est donc considérablement altérée par ces cinquante années d'interventions.



Figure 3 : plan du château sur le cadastre napoléonien (Arch. Dép. Maine-et-Loire, 3P4/258/19, section F2 de la ville, détail, 1833)

Opérations archéologiques de 1992 à 1994

Deux sondages mécaniques ont été effectués du 11 au 24 mai 1992 sous la direction de Xavier Fernbach, conservateur au Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire, afin d'évaluer les remblais recouvrant les fossés et de retrouver les glacis et piles de pont pouvant subsister entre la haute et la basse-cour⁽²⁰⁰⁾. Le premier sondage, situé en perpendiculaire de la courtine Tour Criminelle – entrée de la haute cour, n'a révélé que des restes mobiliers des XIX^e et XX^e siècles, confirmant une utilisation entre habitat et décharge à cette période. Le second, situé au pied du mur sud de la contre-escarpe, a mis au jour le fond du fossé. Le matériel archéologique donne les mêmes datations que pour le premier sondage.

199. Id, *ibid.*, 2003, p. 33 ; Arch. nat., KK 893 (1542, 24 mars, extrait de 1667).

200. FERNBACH, Xavier, *Pouancé (château), Sondages archéologiques. Rapport au Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire*, Nantes, 1992.

Trois opérations de sauvetage successives ont été menées entre 1992 et 1994 sur le secteur du château, sous la direction de Thierry Géhan, aidé par l'association CHAM (Chantiers, histoire et architectures médiévales). La première campagne (15 juillet – 15 août 1992) a révélé, du côté de la contre-escarpe, une aire pavée ainsi que deux caniveaux, situés autour d'une pile de pont, supportant un passage entre basse-cour et haute-cour. Du côté de l'escarpe, une autre pile a été dégagée, ainsi qu'un mur de jonction entre la pile et le glacis. D'après Thierry Géhan, les piles peuvent être datées de la fin XII^e – début XIII^e siècle⁽²⁰¹⁾. Le mur de contre-escarpe, la tourelle d'escalier sur laquelle il s'appuie, ainsi que la transformation de la pile de contre-escarpe en culée, semblent appartenir à une phase de réaménagement de la basse-cour du XV^e siècle⁽²⁰²⁾. La première assise d'une tour d'entrée offre une vision complétée du système d'accès à la haute-cour. Cette tour semble être bordée de chaque côté de courtines, rejoignant la Tour du Moulin au nord et la Tour Criminelle au sud. L'intérêt majeur de la campagne de 1993 (15 juillet – 15 août) est la mise au jour des parties supérieures du moineau nord⁽²⁰³⁾, situé en fond de fossé et accolé à la poterne nord qui permet une meilleure compréhension de la logique défensive de la forteresse au XV^e siècle. Une grande tranchée a été réalisée lors de la dernière campagne (1^{er} août – 31 août 1994). Elle devait servir à repérer les éventuelles structures situées à l'intérieur de la haute-cour : puits, chapelle castrale, donjon roman, ainsi que des terrasses ayant pu permettre de gérer l'importante déclivité existante entre le châtelet d'entrée et le Corps de Logis, ce dernier étant situé environ trois mètres plus bas⁽²⁰⁴⁾. L'emprise de la tranchée s'étend sur 45 mètres de long pour environ 1,10 à 1,40 mètres de large. La profondeur est variable, la pelle suivant le niveau du substrat. Aucune des fosses mises au jour n'a révélé de mobilier archéologique⁽²⁰⁵⁾. La tranchée ne donne pas trace de construction pouvant être rattachée avec certitude au fonctionnement du château. Il semble en outre qu'aucun système de terrasse n'ait été mis en place dans la haute-cour. Cependant, certaines couches de débris de schiste semblent prouver l'existence d'un talus primitif⁽²⁰⁶⁾.

Phasage et propositions d'interprétation du site castral

Thierry Géhan a apporté des interprétations, dont certaines sont partagées ici. Cependant, dans les rapports de sondage, ces observations sont très peu étayées.

Matériaux et mise en œuvre

La très grande majorité des élévations est réalisée dans un appareil de schiste taillé en dalles ou blocs, de modules très variés (figure 4). Seule la Grosse Tour ainsi que quelques pans de courtines proposent un appareil variant, et qui témoigne d'un soin esthétique particulier : une assise de dalles de schiste alternant avec une assise de blocs de grès (figure 5). Le matériau diffère pour les ouvertures ou éléments d'ornement. Le granite est préféré pour les encadrements de portes ou fenêtres, et parfois pour les orifices de tirs, bien que l'on trouve également des encadrements en schiste. Le calcaire se retrouve dans les escaliers et ouvertures de tirs. Le liant est un mortier de chaux. Le château ayant subi de très nombreux rejointoiements, il est parfois difficile d'avoir affaire au liant originel. La lecture est d'autant plus délicate que les réfections ont été opérées après analyse de composition afin d'obtenir un mortier identique⁽²⁰⁷⁾.



Figure 4 : Pouancé, type d'appareil de schiste majoritairement employé sur le château (cl., Anaïs CASAUBON, 2010)

201. GÉHAN, Thierry, *Pouancé (Maine-et-Loire), « Le Vieux Château », Rapport de sondage, Campagne 1992*, Nantes, Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, 1992, p. 54.

202. ID., *ibid.*, p. 54.

203. ID., *Pouancé (Maine-et-Loire), « Le Vieux Château », Rapport de sondage, Campagne 1993*, Nantes, Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, 1993, p. 5.

204. ID., *Pouancé (Maine-et-Loire), « Le Vieux Château », Rapport de sondage, Campagne 1994*, Nantes, Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, 1994, p. 6.

205. ID., *ibid.*, p. 8.

206. ID., *ibid.*, p. 13.

207. Rapport d'activité du CHAM, 1981.

Un système d'enceintes complémentaires : enceinte castrale et enceintes urbaines

Le schéma de fortification de Pouancé se compose d'une succession d'enceintes emboîtées⁽²⁰⁸⁾. L'enceinte principale est celle de la haute-cour et forme un espace relativement circulaire d'environ 2500 m² (environ 60 mètres sur 50 mètres). La basse-cour et les autres enceintes successives se développent vers le sud est. Le tracé des fortifications urbaines permet de repérer au moins deux enceintes structurant le bourg, en plus de celle du château proprement dit⁽²⁰⁹⁾ (figure 6). La première est connectée aux courtines de la haute-cour. Trois tours sont encore en élévation, comme la tour de la Porte Angevine, et des rues transversales semblent indiquer d'anciennes portes. Un fossé large d'environ 20 mètres est matérialisé sur le parcellaire⁽²¹⁰⁾. Il est encore visible notamment dans le fond des jardins des maisons de la rue Saint-Aubin. Ces propriétés sont toutes bordées à l'est par un même mur continu, d'orientation nord – sud derrière lequel s'étend le fossé. La deuxième ligne de fortifications urbaines englobe les parties sud et est du bourg, dont l'église de la Madeleine (ancien prieuré de Marmoutier)⁽²¹¹⁾. Il est difficile de donner une fourchette chronologique concernant les deux enceintes extérieures au château. Aucune opération archéologique n'a été menée sur leur emprise. Les indices chronologiques donnés par les tours ne nous mènent pas au-delà de la fin du XV^e siècle.



Figure 5 : Pouancé, Grosse Tour, appareil spécifique de grès et schiste (cl., A. CASAUBON, 2006)

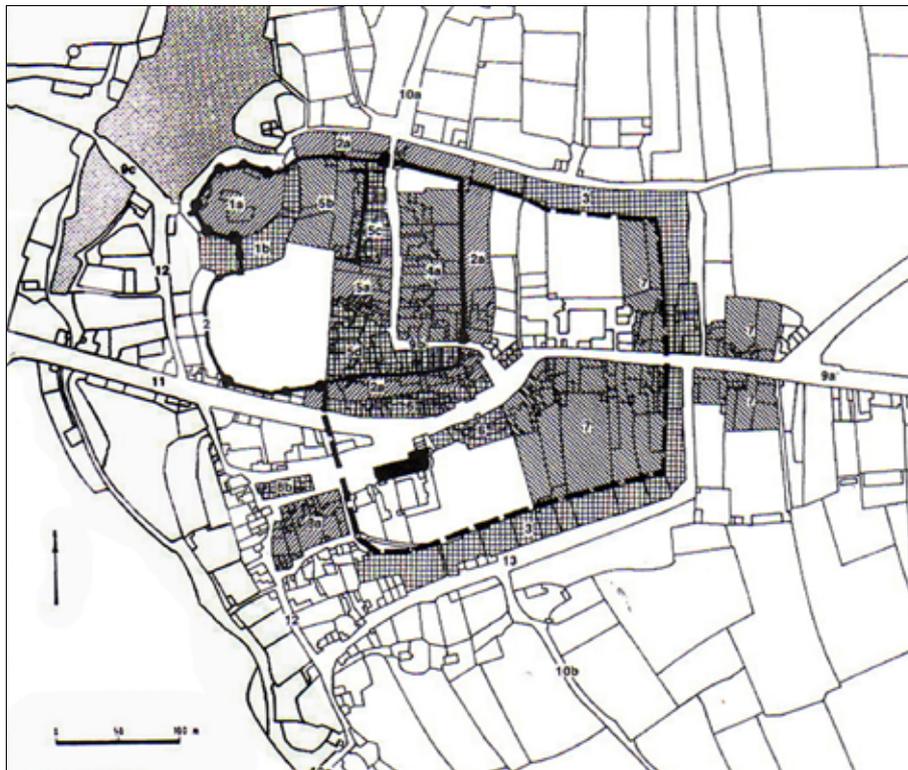


Figure 6 : Pouancé, analyse morphologique (dessin : C. Theureau, LAT, Bernard, ZADORA-RIO, Elisabeth, GALINIE, Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge*, ..., 2003, p. 334)

208. GÉHAN, Thierry, *Pouancé* ..., 1992, p. 10 ; GAUTHIEZ, Bernard, ZADORA-RIO, Elisabeth, GALINIÉ, Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge*..., 2003, p. 318.

209. ID., *ibid.*, p. 323.

210. ID., *ibid.*, p. 318.

211. ID., *ibid.*, p. 318.

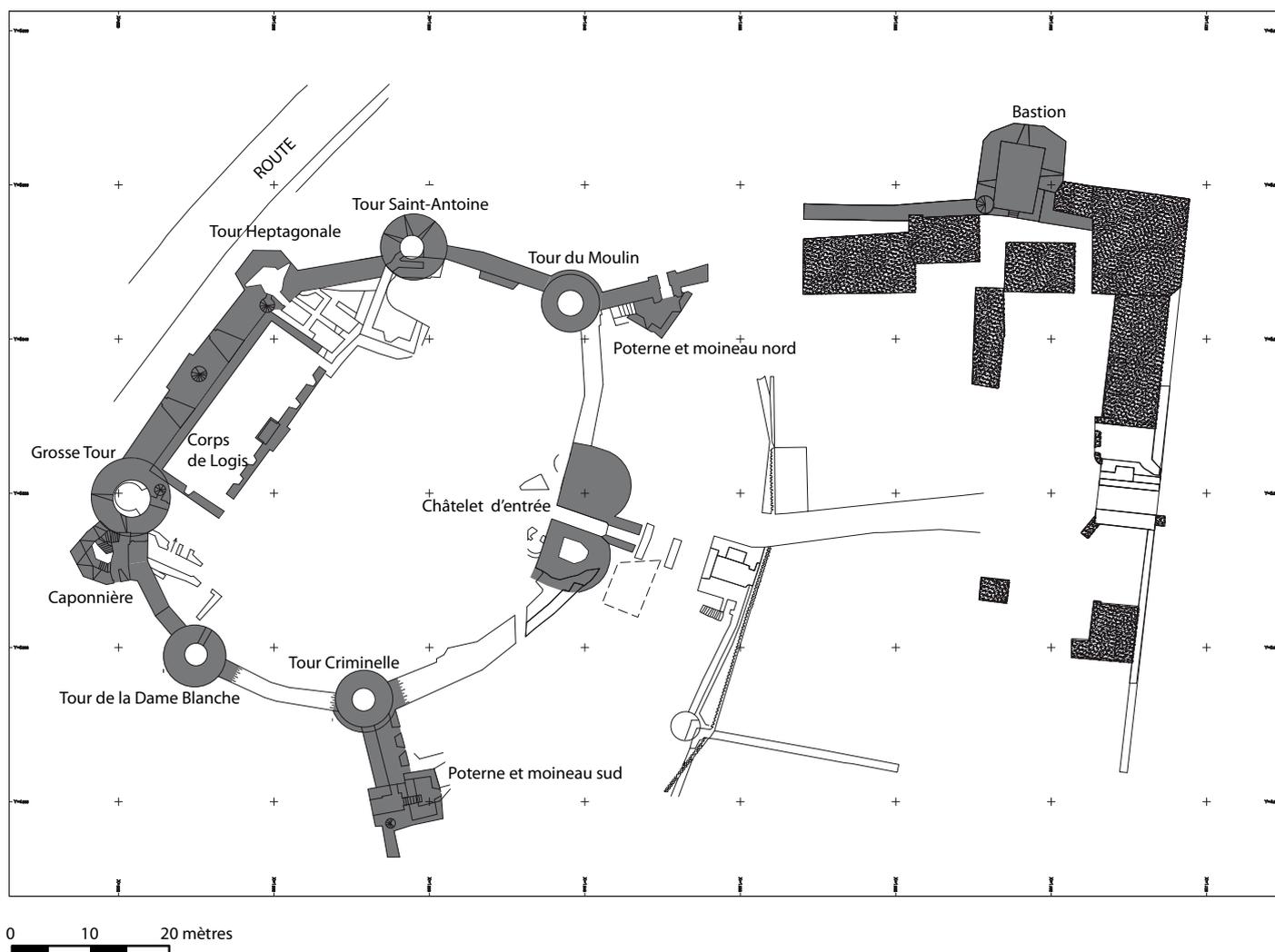


Figure 7 : plan du château (DAO : A. CASAUBON, 2010, d'après Plan général du château, CHAM, Thierry Géhan, non publié)

Les traces d'une fortification primitive

Les premières mentions citent un *castellum* au XI^e siècle mais aucune preuve archéologique, qu'elle soit sous forme d'élévation, de stratigraphie, ou mobilière, ne vient illustrer de façon certaine la configuration de cette installation seigneuriale. Les seules traces dont nous disposons sont matérialisées par une couche de nature anthropique, composée de petits morceaux de schiste, observée dans le sondage de 1992, sous les fondations de la tour sud du châtelet d'entrée, ainsi que dans la tranchée de la campagne de 1994. L'hypothèse d'un rempart primitif a donc été émise⁽²¹²⁾.

Une première enceinte maçonnée au XIII^e siècle ?

L'enceinte castrale est ponctuée de six tours et d'éléments défensifs, séparée de la basse-cour par un fossé d'environ 20 mètres de large (figure 7).

Les plus anciennes maçonneries en élévation ne semblent pas remonter pas au-delà du XIII^e siècle. La couronne de fortification actuelle reprend très probablement un tracé primitif dont subsistent la Tour du Moulin, la Tour de la Dame Blanche et la Tour Criminelle. Les autres tours ont été reprises aux XIV^e et XV^e siècles, mais leurs bases, encore visibles aujourd'hui, sont plus anciennes et peuvent être liées au tracé du XIII^e siècle, notamment par une similitude de gabarit et de mise en œuvre. Cette enceinte était fermée par un châtelet

212. GEHAN, Thierry, *Pouancé ...*, 1994, p. 9.

d'entrée, ménageant une porte entre deux tours hémicirculaires. Le passage pavé partant de la porte vers l'intérieur de la cour est composé de petits modules de grès. Aucun élément (mise en œuvre, stratigraphie) ne permet de le dater. Ce passage pourrait correspondre à un aménagement contemporain lié aux installations du XIX^e siècle⁽²¹³⁾. La Tour du Moulin s'est effondrée en 1915. Les déblais ayant été vidés sans enregistrement, aucun indice matériel ne subsiste, à l'exception de quelques remblais encore présents à l'intérieur des arases de la tour. Les quelques représentations (cartes postales, gravures) antérieures à son éboulement sont insuffisantes pour se prononcer concernant les éventuelles ouvertures de tir qui nous permettraient d'affiner la datation. Elle peut, par ses dimensions et son plan, être intégrée à la première mise en place de l'enceinte maçonnée. La Tour de la Dame Blanche est la seule subsistant dans son état originel. Elle ne montre aucune reprise postérieure, et les deux courtines qui la joignent de part et d'autre sont bien chaînées. Elle présente la particularité d'être la seule tour aveugle, à l'exception d'une baie simple de forme rectangulaire encadrée de granite et située à environ deux tiers de la hauteur actuelle de la tour. Si fonction défensive il y avait, elle était alors sommitale. Le troisième élément subsistant d'une phase XIII^e siècle est la Tour Criminelle. Son cas est similaire à celui de la Tour du Moulin : l'état avancé de dégradation a provoqué sa chute, en 1936, ainsi que celle d'une partie de la courtine qui lui était liée. Le premier niveau subsiste tout de même : un départ de couverture en voûte est encore visible.

La fonction d'habitat dans l'enceinte castrale

Les deux bâtiments ayant assuré une fonction de logis à Pouancé sont la Grosse Tour et le Corps de Logis. La première est située sur le front de l'étang, à une extrémité de la Grande Courtine à laquelle elle n'est pas chaînée. Comme souligné plus haut, elle se distingue de toutes les autres par sa mise en œuvre. La tour a été intégralement vidée de ses remblais, jusqu'au socle de schiste (dix mètres de haut par cinq mètres de diamètre)⁽²¹⁴⁾. Elle est construite sur les bases d'une tour plus ancienne, dont le diamètre est plus petit et se rapproche de celui des tours datées du XIII^e siècle citées précédemment. Le plan au sol est circulaire, mais l'intérieur des niveaux supérieurs forme un plan octogonal. Les étages sont desservis par un escalier à vis logé dans l'épaisseur du mur. Son autre particularité, outre sa mise en œuvre soignée, est due aux éléments de confort qu'elle présente, en particulier une cheminée bien conservée, ainsi que des latrines auxquelles on accède par un conduit ménagé dans le mur (figure 8). Il est possible de voir en cet ouvrage la « *belle tour* » citée par Perceval de Cagny élevée par Pierre II d'Alençon. Aucune autre ne présente en effet d'éléments de confort propre à une fonction d'habitat : soit elles sont entièrement destinées à un rôle militaire (archères ou archères-canonnières sur toute leur élévation), soit elles sont aveugles ou présentent trop peu d'ouvertures. Cela permet de situer la Grosse Tour entre 1371 et 1379. Cette datation est également proposée par Thierry Géhan⁽²¹⁵⁾.

Le Corps de Logis, daté d'après critères



Figure 8 : Pouancé, cheminée de la Grosse Tour (cl., Anaïs CASAUBON, 2008)

213. ID., *Pouancé...*, 1992, p. 59

214. GEHAN, Thierry, *Pouancé ...*, 1992, p. 49.

215. ID., *ibid.*, p. 20.

stylistiques du XV^e siècle⁽²¹⁶⁾, s'appuie sur la Grande Courtine et compose un rectangle de 24 mètres par 8 mètres. Il ne reste actuellement que les premières assises du bâtiment, mais elles révèlent tout de même une partie de l'organisation interne : une entrée située au coin nord est, sur le plus grand côté, cinq fenêtres (certains coussièges sont encore visibles), ainsi que des fragments de la sole et des jambages de la cheminée. Le sol, encore en place, est recouvert d'un carrelage en quinconce composé de tommettes brutes ou vernissées jaunes et rouge-orangé. Des traces d'enduit ocre avec faux joints rouges ont été découvertes sur le mur longeant la Grande Courtine lors du dégagement, mais l'enduit a disparu⁽²¹⁷⁾. Aucune trace d'un logis roman (tour maîtresse ou autre) n'apparaît dans l'état actuel des sondages qui ont été effectués.

L'adaptation à l'artillerie à poudre : front de l'étang et fossé

Pouancé présente de nombreux témoins d'une mise en défense liée à l'artillerie à poudre durant le XV^e siècle. Cette adaptation fait l'objet d'une thèse en cours⁽²¹⁸⁾.

Le front de l'étang

La Tour Heptagonale est entièrement dévolue à la fonction militaire. Chacun de ses quatre flancs faisant front vers l'extérieur des courtines est pourvu au minimum d'une ouverture de tir. La salle basse est une salle de tir voûtée pourvue de trois archères canonnières dont la forme en louche est unique dans le château (figure 9). Les trois niveaux supérieurs sur plancher permettent, en combinaison avec les angles de tirs du niveau voûté, de couvrir toute la zone périphérique à la tour. Les archères canonnières de ces niveaux supérieurs diffèrent dans leur morphologie de celles qui sont situées en salle basse : elles sont en point d'exclamation (figure 10).

La Caponnière est un ouvrage hexagonal implanté à la jonction de la Grosse Tour et de la courtine la reliant à la Tour de la Dame Blanche. Trois niveaux de tirs sont encore en élévation. Le premier est situé en contrebas de l'accès et a été creusé directement dans le socle. Il dispose de deux archères-canonnières en point d'exclamation, l'orifice de tir formant un bloc séparé de la fente par une dalle de schiste (figure 11). Le deuxième niveau de tir, situé sur le palier d'accès, présente la même mise en œuvre, à l'exception de la forme de l'orifice de tir qui est ici double (deux cercles imbriqués horizontalement). Le palier est également pourvu d'une longue fente de tir ainsi que d'une porte donnant accès à l'extérieur de l'enceinte, au pied de la courtine. La quatrième ouverture de tir, identique à celles de la salle basse, est située à un niveau intermédiaire. Le système de circulation s'organise autour d'un palier qui dessert deux escaliers en dalles de schiste.

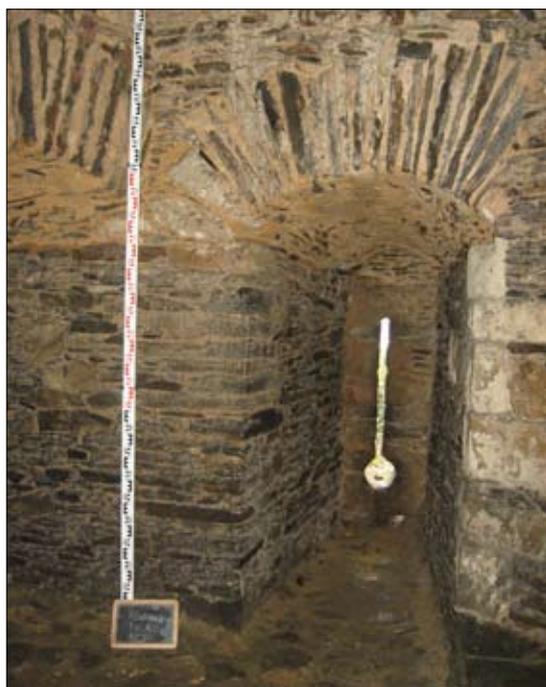


Figure 9 : Pouancé, Tour Heptagonale, archère-canonnière de la salle basse (cl., Anaïs CASAUBON, 2010)

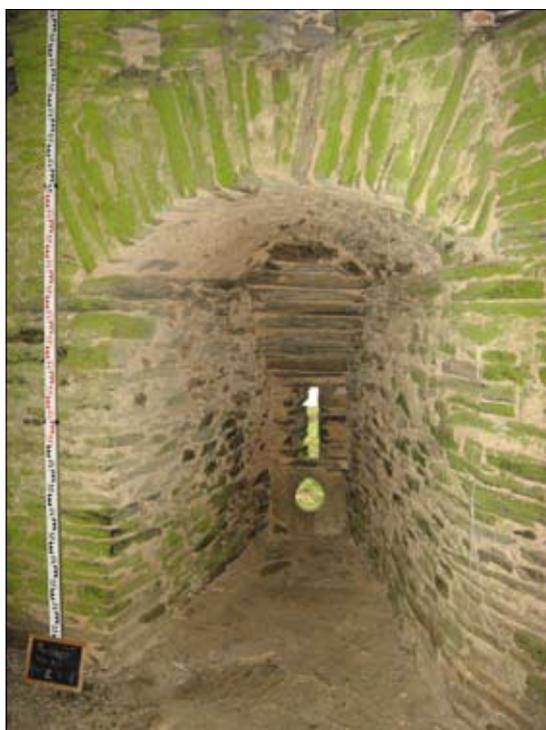


Figure 10 : Pouancé, Tour Heptagonale, archère-canonnière du premier niveau (cl., Anaïs CASAUBON, 2010)

216. CHAVE, Isabelle, *Les châteaux de l'apanage d'Alençon...*, 2003, p. 238.

217. GÉHAN, Thierry, *Pouancé ...*, 1992, p. 19.

218. CASAUBON, Anaïs, *Étude du site castral de Pouancé (Maine-et-Loire), Évolution des fortifications (XIII^e-XV^e siècle)*, université de Nantes, thèse en cours.

Le fossé entre haute et basse-cour

Lors des interventions de 1992 à 1994, le socle schisteux servant de glacis a été retrouvé⁽²¹⁹⁾. Cependant, la profondeur exacte est encore inconnue et très variable, les sondages n'ayant pas atteint le fond du fossé. Le point le plus profond se situe actuellement autour du Moineau nord, à environ six mètres de profondeur par rapport au niveau de la passerelle d'accès actuelle. D'après une étude géologique dirigée par Pierre Chevet en 1992, il s'agit de l'exploitation d'une faille naturelle⁽²²⁰⁾. Cependant, là encore, les fouilles ou sondages n'ont permis de donner aucune datation précise concernant le creusement de ce fossé. Il est possible qu'il ait été exploité dès le XI^e siècle, date de la première mention du *castellum*. Postérieurement à la couronne primitive, le fossé est fermé à ses extrémités nord et sud par une poterne⁽²²¹⁾. Au XV^e siècle, chacune est condamnée par un moineau disposé en fond de fossé. Au nord, un ouvrage triangulaire est accolé à la poterne, fermant ainsi l'accès qui débouchait dans le fossé. Il est pourvu d'archères-canonnières à double ébrasement battant l'escarpe et la contre-escarpe (figure 12). De l'autre côté du fossé, un second moineau, de plan rectangulaire celui-ci, présente trois ouvertures de tirs similaires : une au premier niveau, deux au niveau supérieur. Le profil extérieur des orifices de tir est pour l'instant difficile à déterminer : l'ouvrage est complètement recouvert par les remblais successifs.



Figure 11 : Pouancé, Tour Heptagonale, archère-canonnière du premier niveau (cl., Anaïs CASAUBON, 2008)

Conclusion

Le château de Pouancé est un exemple riche de l'évolution d'une forteresse dans le contexte particulier d'une zone de frontière, de ses origines au XV^e siècle, date à laquelle plus aucun chantier n'est entrepris. L'intérêt de la place forte est clairement établi sur une période resserrée couvrant la Guerre de Cent ans, la Guerre de Succession de Bretagne, jusqu'à l'union définitive de cette dernière à la France en 1532. Durant ce contexte de guerre quasi permanente, le château subit trois sièges de l'armée bretonne, aidée par l'Angleterre. Ces attaques successives illustrent le rôle stratégique de Pouancé, possession des Alençon et utilisée par le royaume de France. La mise en défense du front de l'étang ainsi que des fossés durant tout le XV^e siècle marque une forte volonté d'adaptation, visible dans la diversité des ouvrages.



Figure 12 : Pouancé, Moineau nord, vue générale (cl., Anaïs CASAUBON, 2009)

219. GÉHAN, Thierry, *Pouancé ...*, 1992; ID., *Pouancé ...*, 1993.

220. ID., *Pouancé ...*, 1992, p. 15.

221. ID., *ibid.*, p. 15.

Bibliographie

- AUFFRAY M., *Château-fort de Pouancé, Rapport d'activité*, dactyl., Paris, 1991.
- CAGNY, Perceval de, *Chroniques d'Alençon*, Paris, Renouard, 1902.
- CASABON, Anaïs, *Étude du site castral de Pouancé (Maine-et-Loire), Évolution des fortifications (XIII^e-XV^e siècle)*, université de Nantes, thèse en cours.
- CHAVE, Isabelle, *Les châteaux de l'apanage d'Alençon (1350-1450) : volontés politiques, importations architecturales, économie de la construction*, Alençon, Société historique et archéologique de l'Orne, 2003.
- CINTRÉ René, *La frontière franco-bretonne au Moyen Âge. Économie, mentalités, guerre et société en pays de marches, VI^e – XVI^e siècle*, thèse de doctorat, dactyl., université de Rouen, Rouen, 1989.
- FERNBACH, Xavier, *Pouancé (château), Sondages archéologiques. Rapport au Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire*, Nantes, 1992.
- GAUTHIEZ, Bernard, ZADORA-RIO, Elisabeth, GALINIE, Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge, les dynamiques morphologiques. 1 : Texte*, Tours, Maison des Sciences de l'homme « Villes et Territoires », Presses universitaires François Rabelais, 2003.
- GAUTHIEZ, Bernard, ZADORA-RIO, Elisabeth, GALINIE, Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge, les dynamiques morphologiques. 2 : Plans*, Tours, Maison des Sciences de l'homme « Villes et Territoires », Presses universitaires François Rabelais, 2003.
- GÉHAN, Thierry, *Pouancé (Maine-et-Loire), « Le Vieux Château », Rapport de sondage, Campagne 1992*, Nantes, Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, 1992.
- GÉHAN, Thierry, *Pouancé (Maine-et-Loire), « Le Vieux Château », Rapport de sondage, Campagne 1993*, Nantes, Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, 1993.
- GÉHAN, Thierry, *Pouancé (Maine-et-Loire), « Le Vieux Château », Rapport de sondage, Campagne 1994*, Nantes, Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, 1994.
- GODIVIER, Henri, *Histoire de Pouancé et des environs*, Pouancé, Bellanger, 1906.
- GUILLOT, Olivier, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle, 1 : Études et appendices*, Paris, éd. A. et J. Picard, 1972.
- GUILLOT, Olivier, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle, 2 : Catalogue d'actes et index*, Paris, éd. A. et J. Picard, 1972.
- HALPHEN Louis, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, Picard, 1906.
- LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire de Bretagne, 4 : 1364-1515*, Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1985.
- LE BAUD, Pierre, *Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitré, et de Laval*, Paris, Gervais Alliot, 1638.
- LOBINEAU, Guy Alexis, *Histoire de Bretagne, composée sur les titres et les auteurs originaux, 1*, Paris, Veuve François Muguet, 1707.
- LOGEAS, A., « Jean II, duc d'Alençon, seigneur de Pouancé, Château-Gontier et la Flèche », *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1853/2, 2, p. 330-363.
- MARCHEGAY, Paul, *Archives d'Anjou : recueil de documents et mémoires inédits sur cette province, 2*, Angers, Imprimerie de Cosnier et Lachèse, 1853.
- MEURET, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou - Bretagne: des origines au Moyen Âge*, Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 1993.
- MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, Imprimerie de C. Osmont, 1742-1746.
- PORT, Célestin, *Dictionnaire, géographique et biographique de Maine-et-Loire, 3 : N – Z*, Angers, Lachèse et Dolbeau, 1878.
- PREAULX, Joseph-Marthe-René-Gilbert de, *Notice généalogique et historique de Pouancé et la Guerche*, Paris, Imprimerie de Poussièlgué, 1832.
- PROVOST, Michel, *Carte archéologique de la Gaule : le Maine-et-Loire*, Paris, Académie des inscriptions et des belles-lettres, 1988.
- RACINEUX, Alain, *À travers l'histoire, au pays de Pouancé*, 1983.

Les fortifications médiévales de Rennes : état général de la question et nouvelles données archéologiques place Saint-Germain

Par Jocelyn Martineau (SRA Pays de la Loire) et Ludovic Schmitt, avec la collaboration de Teddy Bethus, Laurent Beuchet et Emmanuel de Crouy-Chanel.

L'étude documentaire de la place Saint-Germain à Rennes réalisée par l'Inrap de juin à décembre 2008 avait pour principal objectif de déterminer le potentiel archéologique d'un secteur concerné par les travaux de la future ligne b du métro automatique (fig.01) ⁽²²²⁾. Outre l'étude du secteur concerné, l'étude du parcellaire, des sources écrites et des vestiges conservés en élévation a révélé trois grandes phases de fortifications médiévales du XI^e au XV^e siècle.



Fig.04 : Localisation de l'église Saint-Germain sur le cadastre actuel du centre ville de Rennes. (fond SIG Rennes, SRA Bretagne)

La première phase se structure entre le XI^e et le XII^e siècle autour de cinq mottes castrales disposées de part et d'autre de l'enceinte du *castrum* du III^e-IV^e siècle. La seconde phase datable du XIII^e et le XIV^e siècle voit la construction d'un château à l'emplacement de la « tour au Comte » dans l'angle nord-ouest du *castrum*. L'enceinte du bas Empire est alors probablement renforcée par la construction d'une deuxième ligne de défense concentrique implantée sur la contrescarpe du fossé du Bas-Empire. Ces deux phases de fortifications, inédites, posent plus généralement le problème de la reprise partielle ou intégrale des fortifications antiques pendant toute la durée du Moyen-Age. Endommagées par le siège de la ville en 1356-1357, les deux lignes de défense du front oriental sont notamment détruites et leurs fossés remblayés par les travaux de construction de la « ville Neuve » entre 1418 et 1425. La morphologie de la ville médiévale est dès lors radicalement modifiée par une troisième phase de fortification particulièrement importante et bien documentée grâce notamment aux comptes des miseurs. Cette dernière se développe autour de deux nouvelles enceintes dont la construction occupe une durée d'environ 60 ans, des années 1420 aux années 1480.

222. MARTINEAU, Jocelyn, SCHMITT, Ludovic, *Rennes, Place Saint Germain, Etude documentaire*, rapport manuscrit, Inrap, Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, Rennes, 2008.

Les fortifications : la mise en place d'un premier réseau défensif médiéval autour de mottes multiples.

Le géographe Idrîsî (VI,1), qui visite Rennes dans la première moitié du XII^e siècle, décrit la ville comtale comme une vaste agglomération, active sur le plan économique et dotée d'importants moyens de défense :

« Cette ville a un vaste territoire ; elle est prospère et ces ressources sont abondantes. Elle est entourée d'une forte enceinte, dotée de marchés dynamiques et d'un artisanat permanent et considérable ».

L'enceinte du Bas-Empire est restée la seule véritable fortification de la ville jusqu'à son déclassement au début du XV^e siècle, comme dans beaucoup d'autres anciens chefs-lieux de cités antiques. Pour autant, aucun auteur n'a tenté d'aller plus loin dans l'analyse de l'organisation de ces défenses médiévales. Il faut bien admettre que le travail est à la fois considérable et difficile à réaliser étant donné l'état des connaissances actuelles et les difficultés d'accès aux données du sous-sol en centre-ville. Plus généralement, à l'exception de Tours et Angers, aucune recherche archéologique n'a été récemment publiée sur l'évolution des fortifications des chefs lieux de cités antiques de l'Ouest de la France à la période médiévale²²³. De fait, la dynamique de développement des résidences aristocratiques et des fortifications à l'intérieur ou à l'extérieur des enceintes du Bas-Empire nous échappe, à l'exception d'études de cas notables⁽²²⁴⁾.

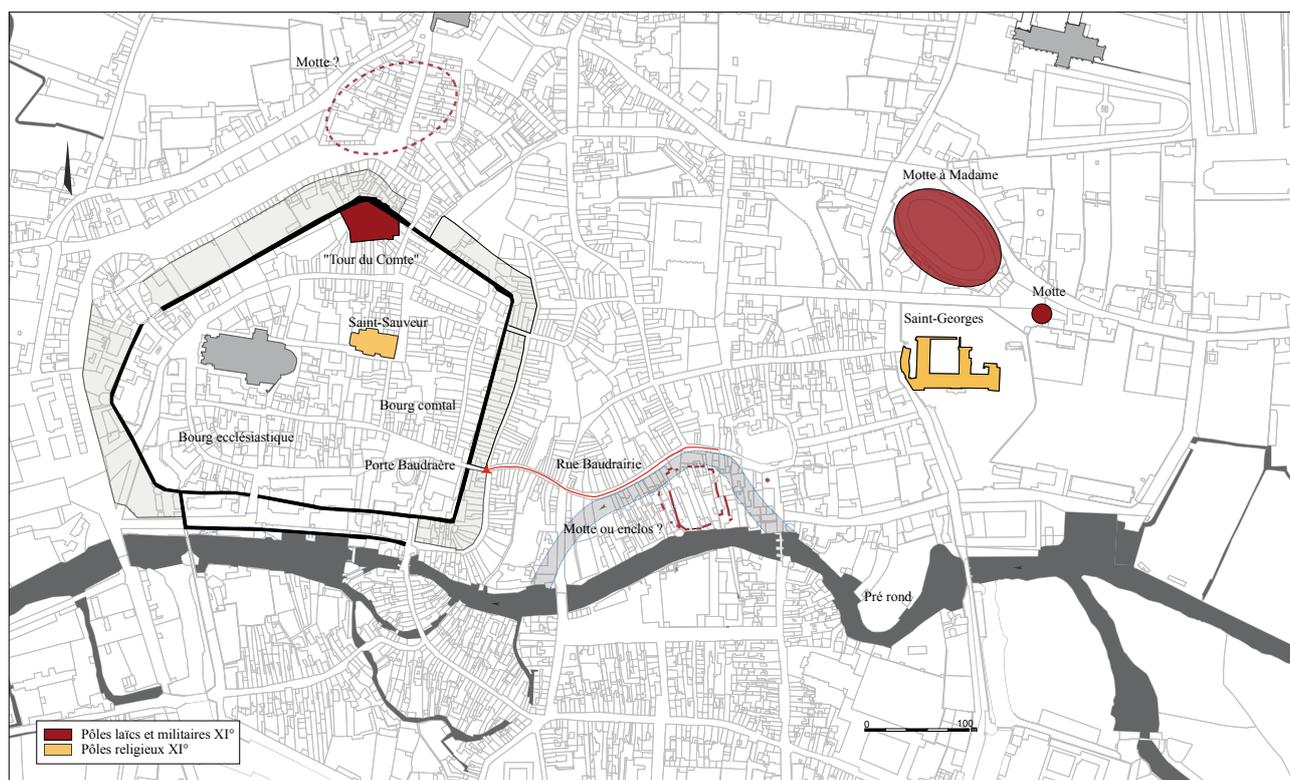


Fig.02 : Restitution des pôles religieux, laïcs et militaires rennais du XI^e siècle. (L. Schmitt, T. Bethus, J. Martineau, Inrap 2008, fond de plan SRA Bretagne)

223. LEPELLAY, Claude, *La fin de la cité Antique et le début de la cité médiévale, de la fin du III^e siècle à l'avènement de Charlemagne*, actes du colloque tenu à l'université de Paris X-Nanterre les 1, 2 et 3 avril 1993, Bari 1996, pp.311-344. ; MAGNOU-NORTIER, Elisabeth, « Du royaume des *Civitates* au royaume des *Honores ; episcopatus, comitatus, abbatia* dans le royaume franc (VI^e-IX^e siècle) » dans, *La fin de la cité Antique et le début de la cité médiévale, de la fin du III^e siècle à l'avènement de Charlemagne*, études réunies par Claude Lepelley, actes du colloque tenu à l'université de Paris X-Nanterre les 1, 2 et 3 avril 1993, Bari 1996, pp.311-344.

224. COMTE, François, *L'enceinte gallo-romaine d'Angers devenue clôture canoniale : transformations, adaptations et déclassement d'une enceinte militaire (XIII^e – XVI^e siècles)*, Service Municipal d'Archéologie de la ville d'Angers, article inédit présenté dans ce rapport. A voir également les rapports de fouilles du château d'Angers par Jean Broder, Pierre Chevet et Joseph Mastrolorenzo, Afan 1995-1996 ou les fouilles du palais des comtes de Toulouse par J. Catalo, Inrap 2007.



Fig.03 : Localisation de l'ancienne motte et château de Rennes en «K» sur un plan du XVII^e siècle. (Plan Hévin, 1665, AMR 1fi44)

Il est possible de mettre en évidence à Rennes l'installation d'un nouveau réseau défensif autour de cinq mottes castrales, dont trois inédites, à partir de la simple analyse parcellaire et documentaire. (fig.02). La première de ces mottes est indiquée sur le plan Hévin dès 1665 avec la légende « K : lieu ou était l'ancienne motte et château, entre la porte Saint-Michel et la tour Moran » (Fig.03). Le site est aujourd'hui occupé par une grande maison bourgeoise au 7, place Rallié du Baty. La surface polygonale de la parcelle n°AC 285 permet d'y placer un tertre circulaire d'environ 34 m de diamètre appuyé au nord contre le parement interne de l'enceinte du Bas-Empire, dans son angle le plus aigu. L'emprise et les dimensions de son fossé au sud sont restituées sur plan par N. Cozic, à partir du rôle rentier de 1455⁽²²⁵⁾. M. Brand'honneur relie la motte de Rennes représentée sur la tapisserie de Bayeux (1064) avec la « tour de Rennes » « *turri Redonensi* » mentionnée en 1128, aussi appelée « tour du Comte » « *facta est Redonis in presentia nostra in Turre Comitum* » en 1187⁽²²⁶⁾. Les sources écrites y mentionnent la présence d'une *camera juxta Turrim* en 1150 et d'une *aula* en 1101. Prise par Henri II Plantagenêt, détruite et reconstruite en 1181, la *turrem Redonensem* est reprise par son fils Geoffroy à la même date.

Non documentée sur le plan historique, la deuxième motte de Rennes est bien attestée par la toponymie et par son état archéologique. Ce tertre fossilisé dans le tissu urbain au nord-est de Rennes, est aujourd'hui placé

225. COZIC, Nicolas, « La physionomie intime de Rennes au Moyen-Age » dans *M.S.H.A.B.*, T. 76, 1998, pp. 71.

226. BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*, PUR, Rennes 2001, p.77.

au centre d'un réseau de rues qui l'ont soigneusement évité (rue du Contour de la Motte, rue Victor Hugo, rue Martenot). Antérieure au XV^e siècle, elle a également imposé certaines contraintes topographiques aux constructeurs de la seconde enceinte de Rennes. Les carriers de l'ancienne rue Hux ont ainsi dû ouvrir leur gisement de schiste plus au nord vers Sainte-Melaine⁽²²⁷⁾. Les terrassiers chargés de creuser les fossés l'ont soigneusement contourné par le sud, créant ainsi une chicane vraisemblablement exploitée sur le plan tactique. L'éminence artificielle a servi à ce moment là de merlon défensif pour protéger l'abbaye Saint-Georges contre des tirs d'artillerie positionnés à l'est sur la route de Paris ou au nord, au sommet de la colline de Sainte-Melaine.

Une troisième motte beaucoup plus petite a été identifiée par l'analyse parcellaire au 48, rue Victor Hugo, sur les trois parcelles n° BP 503, 504, 506 (fig.02). Son existence est assurée par le cadastre ancien qui restitue à cet emplacement un petit tertre défensif aménagé au sud-est de la motte à Madame, peut-être pour contrôler l'accès aux faubourgs de la ville depuis la route de Paris.

Une quatrième motte, plus théorique, est restituée *extra-muros* à moins de 100 mètres au nord du château de Rennes. Nous avons dans un premier temps considéré l'îlot Saint-Michel situé entre la porte du même nom et la place Saint-Anne, comme un bastion moderne de plan triangulaire de 108 m de large est-ouest et de 80 m de long nord-sud, associé aux fossés et terrasses d'artillerie aménagées dans le secteur au XVI^e siècle. Mais la présence de bâtis XV^e organisés le long de la rue Saint-Michel autour d'un parcellaire laniéré nord-ouest / sud-est, nous a obligé à lever cette première hypothèse. Sa similitude avec la motte à Madame, tant topographique que morphologique, impose une symétrie relativement frappante qu'aucun auteur n'a encore mise en évidence. Elle nous a conduit à restituer un tertre subcirculaire de mêmes dimensions, soit environ 113 m sur 80 m en position dominante entre la rue de Saint-Malo et la « tour du Comte ». N. Cozic signale la présence ici de fossés dits « à Gahier » qui se rattacheriaient à la porte Saint-Michel et aux fossés orientaux du *castrum* du Bas Empire⁽²²⁸⁾. Ces fossés qu'il date du XI^e siècle sont détruits par la mise en place de la seconde enceinte de Rennes à partir de 1421⁽²²⁹⁾. Il est envisageable d'imaginer une destruction concomitante de la motte et de voir l'installation d'un nouvel îlot bâti avec façades en pans de bois le long de la rue Saint-Michel.

La cinquième motte, également théorique, a été identifiée par l'analyse des formes parcellaires locales du quartier de Saint-Germain (fig.02). Une forme circulaire d'environ 60 m de diamètre pourrait être comprise entre le bras mort de la Vilaine au nord (aujourd'hui rue du Vau Saint-Germain et rue Baudrairie) et son chenal principal au sud (quai de Châteaubriand). Il pourrait d'agir d'une fortification de terre mise en place en milieu humide dans le but de contrôler la rivière ainsi que le point de franchissement d'origine antique. On peut éventuellement l'associer à la mention d'un ouvrage défensif construit en 1077 par le comte de Rennes sur une prairie appartenant aux religieuses de Saint-Georges et située au bord de la Vilaine, à proximité du « pré royal » ou « pré-rond »⁽²³⁰⁾. La limite sud de l'abbaye Saint-Georges était en effet bordée par un méandre de la Vilaine qui encadrait un pré de forme semi-circulaire désigné sous le terme de « pré royal » au XI^e siècle puis de « pré rond » au XV^e. Le comte de Rennes le donna à l'abbaye en 1077 en compensation d'un terrain situé sur un pré voisin, appartenant aux religieuses et occupé pour la construction d'un ouvrage fortifié :

« Hoec subsequens ratio quomodo Regale pratum sit Sancti Georgii ostendit. Gaufridus Redonensis comes, ab hostibus suis se circumcentum videns, in valenti prato Sancti Georgii, quod est juxta fluvium Viconie, quoddam vallum ut esset munimen sue civitati operatus est. Quod circa, ne ipse inde a Domino detrimentum acciperet. Sancto Georgio et Hodierne abbatisse et monchabus imperpetuo habendum Regale pratum concessit, et cum castello super Sancti Georgii altare obtudit⁽²³¹⁾ »

227. LEGUAY, Jean-Pierre, *La ville de Rennes au XVe siècle à travers les comptes des miseurs*, Rennes 1968, p.98.

228. COZIC, Nicolas, « La physionomie intime ... » *op. cit.*, p. 71.

229. LEGUAY, Jean-Pierre, *La ville de Rennes...*, *op-cit.*, p.296.

230. BANEAT, Paul, *Le vieux Rennes*, Rennes, 1911, p.110.

231. Cartulaire de Saint-Georges, 1077.

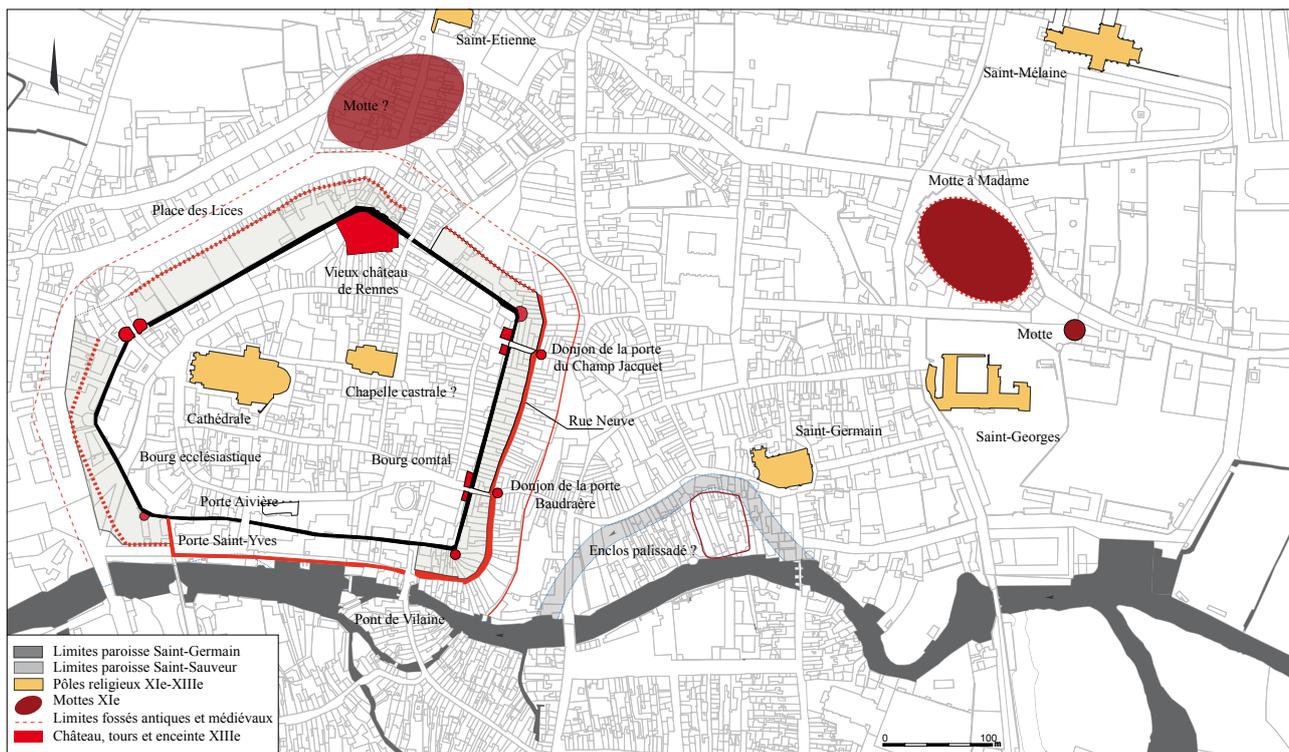


Fig.04 : Proposition de restitution des fortifications médiévales de Rennes avant le XVe siècle. La première ligne de défense est composée du castrum antique et de son fossé. La deuxième ligne concentrique en rouge est restituée à partir du parcellaire ancien et des sources du début du XVe siècle. Les paroisses Saint-Sauveur et Saint-Germain ont été délimitées par les fortifications médiévales à l'est et au nord du castrum. (J. Martineau, L. Schmitt, T. Bethus, Inrap 2008, fond de plan SRA Bretagne)

Les fortifications du début du XIIIe siècle au siège de Rennes en 1356-1357.

Le vieux château comtal est reconstruit par Pierre de Dreux au début du XIIIe siècle sans que l'on en connaisse ni le plan ni sa situation exacte²³². Les corps de bâtiments organisés autour d'un donjon et de sept grosses tours devaient s'adosser contre l'enceinte du Bas-Empire à l'emplacement de la motte castrale rasée pour l'occasion (Fig.04). Le château est lui-même détruit sur ordre de Jean V, démolition mise en œuvre dès 1409 par le capitaine de la ville Amaury de Fontenay²³³. Le donjon pourrait être comparé à la tour Neuve de Nantes récemment exhumée par Jérôme Pascal, tant par son type que par ses conditions d'implantation⁽²³⁴⁾. Les sondages réalisés dans la cour du château des Ducs à Nantes ont révélé qu'une section *intra-muros* de l'enceinte gallo-romaine arasée a été réutilisée comme soubassement à la construction du « château-neuf » de Pierre de Dreux vers 1206. La grande tour mixte adopte les principes défensifs développés par le roi à la même époque en Ile-de-France et dans une Normandie nouvellement conquise. On peut penser dans ce contexte que d'autres châteaux de type « philippien » c'est à dire directement inspirés du modèle royal, ont été réalisés en Bretagne, comme à Saint-Aubin-du-Cormier étudié par Jérôme Cucarull²³⁵ ou au Guildo, régulièrement fouillé par Laurent Beuchet⁽²³⁶⁾.

Le château n'a pas été selon toute vraisemblance le seul concerné par la réhabilitation de Pierre de Dreux. On peut supposer que la vieille enceinte antique fut partiellement ou intégralement reprise avec ses fossés périphériques. Si la morphologie exacte des fossés antiques à l'est du *castrum* reste à l'étude⁽²³⁷⁾, celle des

232. LA BIGNE VILLENEUVE, Pierre de, « Promenade archéologique dans l'ancien Rennes » dans B.M.S.A. du département d'Ille-et-Vilaine, T. VI, 1868, p. 104.

233. LEGUAY, Jean-Pierre, *La ville de Rennes...*, op-cit, p.203.

234. Communication orale de J. Pascal, Inrap, rapports de sondages en cours.

235. CUCARULL Jérôme, « Le château de Saint-Aubin-du-Cormier (XIIIe-XVe siècle). Bilan de trois années d'études archéologiques, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t.LXIX, 1992, pp.129-162.

236. Communication orale de L. Beuchet, Inrap - SRA Bretagne.

237. Voir les restitutions des deux lignes de contrevallation de la plaine des Laumes à Alésia, Alise-Sainte-Reine/Mont Auxois et des nombreux plans de *castrum* à fossés multiples présentés dans le catalogue sur les fortifications de la Gaule romaine, dans REDDE, Michel et

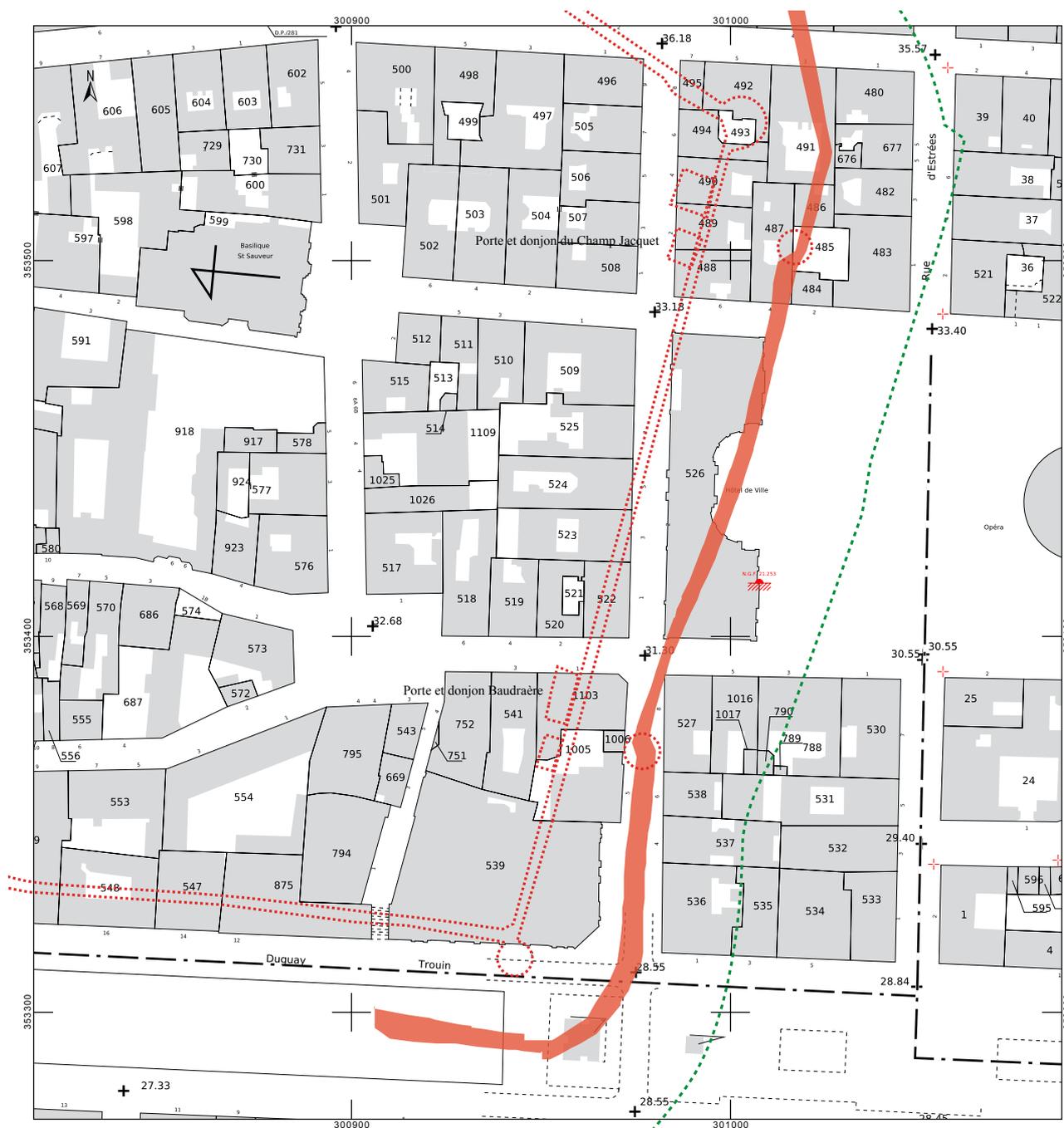


Fig.05 : Recalage du plan terrier de 1722 sur l'extrait cadastral de la section AC du centre-ville de Rennes et restitution en rouge de la «rue Neuve» de Rennes élevée sur l'emprise d'une deuxième ligne de fortification médiévale. (fonds de plans, SIG Rennes SRA Bretagne et Cadastre D.G.F.P., Rennes, 35, Section AC, 2008)

fossés médiévaux est en revanche partiellement restituée par Nicolas Cozic à partir du rentier de 1455 et du plan terrier de 1722⁽²³⁸⁾. Ce dernier dessine à l'ouest de la rue Neuve un premier fossé antique susceptible d'avoir été repris à de multiples reprises jusqu'à la construction de l'enceinte de la ville Neuve de Rennes au début du XVe siècle. Les sources écrites précisent qu'un deuxième fossé situé à l'est de la rue Neuve fut quant à lui creusé peu de temps avant le siège de 1356-1357.

« Il estoit anciennement et de par avant le siege de Rennes deu sur certaines mesons qui estoient pour lors entre le kareffourt de la rue Neuffve a porte Jacquet et la rue Bourcerie dun costé qui furent abbatu et y feut fait une douve qui passoit par derriere la rue Neuffve devers Saint-François [...] »⁽²³⁹⁾.

al. : *Les fortifications militaires. L'architecture de la Gaule romaine*. Bordeaux : MSH Ansonius, 2006. 2 vol. 480 p. (DAF 100).

238. COZIC, Nicolas, « La physionomie intime... », *op. cit.*, p. 81-84.

239. Arch. Dép. Loire-Atlantique, B 2188, f°61v°.

Cette nouvelle douve, qui a peut-être comblée la première, était flanquée de deux donjons positionnés aux débouchés des ponts de la porte Jacquet et de la porte Baudraère⁽²⁴⁰⁾. Une deuxième enceinte dominée par le rempart antique pouvait dès lors les raccorder, ménageant une lice entre les deux murs⁽²⁴¹⁾. Le cas est avéré au sud du côté de la Vilaine, où une nouvelle ligne de rempart double le *castrum* entre le port Saint-Yves et la porte de Vilaine, sous la porte Aivière. Au nord-ouest du *castrum*, la « place des Lices » pourrait abriter dans son sous-sol les mêmes vestiges fossiles d'une deuxième enceinte avec son couloir de circulation défensif côté interne et son propre fossé côté externe. Comme le rappelle Nicolas Cozic, le siège infructueux des anglais en 1356 et 1357 aurait dès lors buté non pas sur le rempart antique mais sur deux lignes de fortifications successives, gallo-romaine et médiévale. Probablement abîmé par le siège du milieu du XIV^e siècle et rendu inutile par l'extension des défenses de la ville vers l'est, le front oriental a été entièrement détruit et les fossés médiévaux comblés dans le premier tiers du XV^e siècle⁽²⁴²⁾. Le secteur, parfaitement décrit par le terrier de 1455, fut lui-même détruit par l'incendie de 1721 et profondément modifié par le nouveau plan d'urbanisme qui s'en suivit.

Le recalage du plan terrier de 1722 sur le cadastre actuel permet de situer les deux lignes de fortifications orientales de manière précise. L'emprise de la tour nord-est dite « tour de l'Horloge » et ses deux pans de courtines adjacentes sont aujourd'hui localisés à l'angle de la rue de l'Hermine et de la rue de l'Horloge, sous les parcelles n°AC 492, 493, 494 et 495 (fig.05). La courtine se prolonge vers le sud-ouest sur environ 20 m de long sous la parcelle n°490, jusqu'à la porte du champ Jacquet. Cette dernière est située au 2, rue du champ Jacquet sous la parcelle n° 489. La courtine se poursuit vers le sud-ouest de manière rectiligne sur environ 130 m de long jusqu'à la porte Baudraère. Elle croise le n° 4 et le n° 5 de la rue de l'Horloge, le n° 2 et le n° 1 de la rue de Coëtquen ainsi que les parcelles n° 522 et n° 1103. La porte Baudraère est située quant à elle sous les parcelles n°1003 et n°1005, accessibles par le n° 5 de la rue de Rohan. La dernière section de courtine se prolonge en travers des parcelles n° 1105 et n° 539 sur 50 m de long et rejoint la tour d'angle sud-est du *castrum* à hauteur du n° 2, quai Duguay-Trouin. La rue Neuve parallèle à cette première ligne de défense est implantée à environ 20 m plus à l'est sur la contrescarpe du premier fossé. Elle traverse l'Hôtel de ville de part en part (parcelle n° 526), du nord-est au sud-ouest, avant de reprendre le tracé de la rue de Rohan qui la fossilise. La deuxième ligne de fossés porte la contrescarpe à environ 30 m à l'est de l'ancienne rue Neuve. Partant de l'actuelle rue d'Estrée, elle traverse toute la place de la Mairie de biais pour finir sous le quai Lamartine. L'angle nord-est des fortifications est aujourd'hui situé à une altitude de 35,57 m NGF (rue d'Estrée). L'angle sud-ouest s'élève à 28,55 m NGF (quai Lamartine). Les deux fossés, qu'ils soient antiques ou médiévaux, accusaient donc un dénivelé d'environ 7 m de haut sur une pente de 280 m de long orientée vers la Vilaine. Outre leur rôle défensif, leur inclinaison devait permettre le drainage des eaux usées et pluviales vers la rivière et par la même occasion, un assainissement de tout le quartier. On imagine facilement qu'à l'inverse, leur abandon a dû provoquer un problème de salubrité général réglé par la grande phase de comblement du début du XV^e siècle.

Les fortifications du XV^e siècle d'après les comptes des miseurs, 1418 - 1507

Des comptes des miseurs sont partiellement conservés à Nantes, Poitiers, Bordeaux, Tours, Paris, Amiens, Lille qui tous témoignent de l'émergence des villes au sein de la vieille société médiévale, entre le XIV^e et le XV^e siècle. Cependant, de tous ces exemples, seule la ville de Rennes conserve des registres complets. L'étude de l'organisation et du déroulement d'un chantier de fortification quartier par quartier, ouvrage par ouvrage, sur plus de 50 ans d'existence permet ainsi de comprendre certaines observations archéologiques réalisées sur des enceintes urbaines non documentées telles qu'à Saint-Malo, Guérande ou Dinan. L'intérêt de ces registres comptables n'est plus à démontrer puisqu'ils témoignent finalement non seulement d'un savoir technique, mais plus généralement d'une société en pleine mutation à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance.

240. COZIC, Nicolas, « La physionomie intime... », *op. cit.*, p. 82-83.

241. La lice est dans la terminologie défensive un espace de circulation militaire entre deux lignes de fortification.

242. LEGUAY (J.P.), *La ville de Rennes...*, *op. cit.*, p.137.

Bien que ses origines ne soient pas connues de manière précise, l'administration de la ville fut vraisemblablement en place dès la fin du XIV^e siècle, le duc Jean IV accordant au bourgeois un devoir de *clouaison*⁽²⁴³⁾, c'est-à-dire un impôt destiné à financer les travaux de fortification de la ville²⁴⁴. Les premiers comptes des miseurs n'apparaissent qu'en 1418. Nommé parmi la haute bourgeoisie, par le Duc ou par le capitaine de Rennes, le receveur gérait les recettes ordinaires prélevées aux portes de la ville sur les marchandises entrantes ou sortantes, auxquelles s'ajoutaient le produit des affermages, des dons et des emprunts extraordinaires réalisés auprès des bourgeois⁽²⁴⁵⁾. Le miseur exécutait les ordres de paiement émis par la communauté des « notables ». Les dépenses concernaient par ordre d'importance : les constructions et entretien des fortifications, l'artillerie, les ponts, le pavage, les voiries et enfin les gages et les pensions versés aux officiers de la ville, aux particuliers, aux médecins et aux étrangers. La plus grande partie de son travail était absorbée par les affaires militaires. Il gérait les contentieux qui découlaient inévitablement des expropriations. Jean-Pierre Leguay a plus particulièrement détaillé dans sa thèse l'organisation du travail du miseur au quotidien. Placé sous la responsabilité du grand maître des œuvres, il gérait toute la chaîne opératoire du chantier. Il commençait par établir les devis de travaux avec l'aide d'officiers ducaux, de maçons ou d'artilleurs, souvent les trois ensemble⁽²⁴⁶⁾. Ces derniers fixaient les dimensions, le tracé des enceintes et des fossés, le plan et la position des tours, choisissaient les matériaux en fonction de leur position dans l'ouvrage, positionnaient et orientaient les organes de tir. Le devis ainsi établi était chiffré et affiché dans les rues de la vieille ville pour annoncer la tenue des enchères à la chandelle, le marché étant remporté par l'entrepreneur le moins disant. Ce dernier concluait ensuite son contrat avec les notables et avec les officiers ducaux. Le miseur contrôlait ensuite le chantier et payait le maçon sur quittance, ce dernier étant chargé d'avancer tous les frais inhérents aux travaux. Les retards de paiement de la ville ont justifié d'après Jean-Pierre Leguay un grand nombre de malfaçons, les maçons renâclant à respecter le devis initial faute de pouvoir payer les fournisseurs de bois ou de pierres⁽²⁴⁷⁾. Des enquêtes furent engagées sur injonction ducale pour juger les abus et fraudes diverses, notamment sur la porte Saint-Germain. Mais ces excès semblent avoir été tellement nombreux que le duc fut obligé de mettre en place des commissions d'inspection composées du capitaine de la ville et des grands officiers ducaux, chargés de remettre des procès-verbaux ou « renables » à l'issue de leur visite sur le terrain⁽²⁴⁸⁾. Aujourd'hui conservés aux Archives Départementales de Loire-Atlantique dans les registres de la Chancellerie de Bretagne, ces documents complètent utilement les comptes des miseurs déjà très riches en soit.

Plus généralement, la gestion des deniers publics par le miseur faisait l'objet d'un contrôle annuel, parfois pluriannuel par une commission spécialisée composée du duc ou de son capitaine, de son lieutenant et de plusieurs officiers ducaux (trésorier des guerres, chambellan et auditeur de la chambre des comptes du duché de Bretagne)⁽²⁴⁹⁾. Ce cadre administratif et financier démontre parfaitement le lien de dépendance qui rattachait les bourgeois au pouvoir ducal. Bien que la défense de la capitale du duché fut d'abord une affaire d'Etat, le duc n'hésitait pas à profiter de la richesse générée par les échanges commerciaux de la plus grande ville de l'Ouest pour financer son effort de guerre.

L'effort consenti par la communauté des notables de la ville de Rennes ne fut pas différent en l'occurrence des autres grandes cités médiévales. Partout les villes commençaient au XV^e siècle à organiser leurs finances publiques de manière plus performante en employant des trésoriers issus de la haute bourgeoisie marchande²⁵⁰. Les « notables bourgeois » prenaient à leur charge l'envoi d'hommes d'arme et de francs-archers dans les différentes armées, royales ou princières, à hauteur de leurs revenus annuels⁽²⁵¹⁾. Ils organisaient leur propre défense par quartier, avec l'aide d'une garnison professionnelle qu'ils étaient chargés d'équiper et de nourrir en cas de siège. Et surtout, ils étaient chargés de financer et d'organiser les chantiers de fortifications, creusement

243. Olivier le Guel, miseur de 1417 à 1418, est pressenti par Jean-Pierre Leguay dès 1382.

244. LEGUAY, Jean-Pierre, *La ville de Rennes...*, *op. cit.*, p.21.

245. *Id.*, *ibid.*, p. 22.

246. *Id.*, *ibid.*, p. 143.

247. *Id.*, *ibid.*, p. 130-131.

248. KERHERVE, Jean, *L'Etat Breton au 14^e et 15^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, éditions Maloine, Paris 1987.

249. LEGUAY, Jean-Pierre, *La ville de Rennes...*, *op. cit.*, p.41.

250. CHEVALIER, Bernard, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XV^e siècle*, Paris 1982.

251. CONTAMINE, Philippe, *Guerre, Etat et société à la fin du Moyen Age, étude sur les Armées du roi de France 1337 – 1494*, Paris 1972, réédition de l'EHESS 2004.

ou nettoyage des fossés, constructions neuves ou entretiens d'anciens remparts, toujours à leur frais et sous contrôle royal ou princier. La ville finançait également le développement d'une artillerie de place de plus en plus performante, au point où elle devint un véritable laboratoire d'ingénierie militaire qui supplanta les vieilles forteresses féodales.

La fortification de Rennes d'après les rôles-rentiers du XV^e siècle

Les censiers ou terriers²⁵² qui établissent des listes succinctes sans description des biens apparaissent à la fin du XIV^e siècle, peu de temps avant les comptes des miseurs⁽²⁵³⁾. Mis à jour de manière très irrégulière dans la première moitié du XV^e siècle, le rôle rentier est entièrement réformé à partir de 1455 suite à la construction des deux enceintes des nouveaux quartiers de la ville Neuve et de Toussaint⁽²⁵⁴⁾. La procédure de réformation menée par des commissaires ducaux avait dès lors pour vocation de réactualiser l'ancien terrier qui ne pouvait plus servir de base de prélèvement de la rente censive ou cens. Le rentier de décrit ainsi plus de 1500 biens fonciers urbains, identifiant plus de 1000 propriétaires. Rédigé à partir de 1455, il est achevé en 1457 puis régulièrement mis à jour jusqu'au XVI^e siècle⁽²⁵⁵⁾.

La fortification palissadée de la Ville Neuve de Rennes entre 1425 et 1427 (fig.06)

Jean-Pierre Leguay indique que l'absence de devis ne permet pas de détailler le projet architectural du portail Saint-Germain et résume le développement des travaux en quelques lignes²⁵⁶. L'exploitation de la documentation nouvellement transcrite démontre au contraire une profusion de détails qui permet d'avoir une vision très précise de la chronologie du chantier, de 1425 à 1448⁽²⁵⁷⁾.

Les comptes de Thomin Cloteau et Michel Leclerc, miseurs des deux années 1426 et 1427, précisent que les travaux de démolition du vieux pont de pierre débutèrent la semaine du 24 septembre 1425 et se prolongèrent jusqu'au 29 octobre de la même année⁽²⁵⁸⁾. La reconstruction d'un nouveau pont en bois et pierre fut entreprise dans la foulée et achevée très rapidement par la pose d'une voie pavée. Un autre compte signale qu'un marché fut passé avec deux maçons pour la construction de la première arche du pont de Saint-Germain qui devait avoir 16 pieds de largeur en fondation, soit environ 5 m de large⁽²⁵⁹⁾:

« En ladictte sepmaine convenant et marché fut fait o Robert Huet et Olivier Pot de fonzes desoubz l'arche prouchaine de la bariere volante desur le bout du pont de St Germain tant en longour que en travers comme l'arche contient de seix piez de parfont a prendre au plus bas endroit de la ripviere pres et endroyt l'arche ».

Une maison en pans de bois fut construite sur le pont Saint-Germain après achèvement de la chaussée. Le devis ne précise pas la localisation exacte mais indique qu'il s'agissait d'une maison de plan carré à deux étages, avec galerie au dernier étage. Un pont-levis, une herse et des canonnières-arbalétrières défendaient

252. Redevance annuelle en nature ou en argent, versée par le propriétaire du bien au seigneur.

253. COZIC, Nicolas, « La physionomie intime... », *op. cit.*, p. 67., Arch. Dép. Loire-Atlantique, Chambre des comptes du duché de Bretagne. B2187, rôle-rentier du domaine ducal à Rennes, présentés par Jamet de très-la-Cohue (1382), par Alain Dubois (1386), par Jehan le Breton (1398) et par Bertrand le Bart (1406).

254. Arch. Dép. Ille-et-Vilaine, rôle rentier de 1455, 2 A 68 ; Arch. Dép. Loire-Atlantique, B2188, rôle-rentier de 1455, f° 34 r° ; B 698, bail à rente à Gilet le Maire, 10 janvier 1457.

255. Arch. Dép. Loire-Atlantique, Chambre des comptes du duché de Bretagne. B2155, seigneuries, manoirs et terres nobles situés dans la ville de Rennes et dans les faubourgs (1403 – 1787). B 2156, maisons et héritages de la ville de Rennes (1402 – 1741). B2157, maisons et héritages de la ville de Rennes (1405 – 1776). B2159, aveux et dénombrement produits pour les maisons de la rue du Vau-Saint-Germain pour R. Jacobin (1506) et Jeannette Plédriel (1516). B2189, rôle rentier du domaine de Rennes divisé par terme et présenté par Jean du Bois, receveur, devant Pierre de Bonabri, auditeur des comptes, comprenant les héritages de la ville de Rennes grévés de rentes envers le duc de Bretagne (1461). Autre rôle comprenant le dénombrement des maisons et héritages qui furent démolis et occupés pour construire les nouvelles fortifications de la ville de Rennes, avec l'indication de la diminution des revenus (1461-1500).

256. LEGUAY, Jean-Pierre, *La ville de Rennes...*, *op. cit.*, p.157.

257. Transcription des comptes des miseurs réalisée par Emmanuel de Crouy-Chanel dans le cadre de l'étude documentaire de la porte Saint-Germain.

258. Arch. Muni. Rennes, CC799

259. Arch. Muni. Rennes, CC800, f°8.

l'entrée du couloir central⁽²⁶⁰⁾. Une barrière volante et une « cannoniere et obalestriere » formaient une défense avancée vraisemblablement positionnée au milieu du pont ou sur sa rive sud⁽²⁶¹⁾. Un « grant canon du pont de st germain » est mentionné en 1428⁽²⁶²⁾. Un autre compte indique la présence de deux tourelles sur le pont Saint-Germain, sans préciser si elles sont élevées en encorbellement sur la porterie en bois ou s'il s'agit de petites tours de flanquement indépendantes formant un premier portail à deux tours⁽²⁶³⁾. L'utilisation du verbe « apparillez » indiquerait l'utilisation de pierres et donc la construction d'ouvrages défensifs distincts de la porterie.

Par ailleurs, un marché ou « conuenant » est passé les mêmes années entre le grand maître des œuvres de la ville, le commissaire du duc Jean V et 8 maçons « affin de la fortificacion des douues de la ville neuffve pour planter esd. douues troys mille cxliiii piez de paleiz a commencer dès les murs de la cité jucques a St Germain ». La mise en place d'un fossé, d'un talus et d'une palissade provisoires débuta à la porte Saint-Michel, au nord-ouest de la ville Neuve, pour s'achever au pont Saint-Germain au sud-est, en passant par l'abbaye Saint-Georges à l'est (Fig.06)⁽²⁶⁴⁾. Une douve fut donc creusée le long de l'actuelle rue des Francs-Bougeois dès 1425, coupant ainsi le « pré-rond » du plateau rennais. Au moins neuf bastilles en bois et pierre furent élevées au même moment, dont trois au sud : une au gué Saint-Georges, une au pré-rond et une derrière le quartier de la Baudrairie. Les devis et les comptes de construction de ces bastilles permettent de restituer des petites tours préfabriquées de plan carré présentant une semelle de pierres et un ou deux étages en bois⁽²⁶⁵⁾. Les parois étaient flanquées de canonnières-arbalétrières en pierre.

Enfin, un « conduit » est mentionné sous les fondations de la porte Saint-Germain à neuf reprises⁽²⁶⁶⁾. Construit en pierres d'Orgière, sa position exacte n'est pas précisée mais on peut déduire qu'il s'agissait d'une grosse canalisation débouchant sur le chenal de la Vilaine depuis le plateau et l'actuelle place Saint-Germain jusque sous les fondations de la tour-porte en bois. Sa construction en pierres concomitante à l'installation des palissades de la rive de la Vilaine semble logique :

« A Robert Huet et Colin par marché et conuenant fait o eulx d'aporter la terre o la charriere pour eslesser la douue endroyt l'oustel Ernaut près le pont de St Germain quelle terre avoit esté tiree desoubz le pont dormant du bout dou pont doudi lieu pour avoir eslessé ladicte douue et planté le rouel et fait les ruyaulx depuix la rue Perrinet jucques au conduyt doudi pont »⁽²⁶⁷⁾.

La construction de la porte Saint-Germain, de 1444 à 1448 (fig.07).

Une taille extraordinaire fut levée en 1442 pour être employée à la fortification définitive de la ville, impôt qui rapporta au duc 1900 livres et 12 deniers. Ce montant fut, comme on va le voir, largement insuffisant pour alimenter le chantier⁽²⁶⁸⁾. Un premier devis fut réalisé par l'entrepreneur Jehan Guériff pour refaire à neuf le portail, le conduit et le pont de Saint-Germain, le document lui étant payé 20 livres le 9 décembre 1444, après le démarrage des travaux⁽²⁶⁹⁾. Même si le devis est aujourd'hui perdu, on apprend au détour d'un compte que l'ouvrage devait être construit en pierre de Saint-Cyre et non en pierre de Saint-Georges⁽²⁷⁰⁾. Le marché fut remporté par quatre maçons, Georges et Jehan Guédouin, Jehan Robert et Guillaume Hamelot pour 1900 livres⁽²⁷¹⁾. Les travaux commencèrent par la destruction des bardeaux d'une chaussée, située en aval de la

260. Arch. Muni. Rennes, CC800, f°38v.

261. Arch. Muni. Rennes, CC800, f°14v.

262. Arch. Muni. Rennes, CC801-1, f°215v.

263. Arch. Muni. Rennes, CC800, f°29v.

264. Arch. Muni. Rennes, CC799, f°33.

265. Arch. Muni. Rennes, CC800, f°2 à 22v.

266. Arch. Muni. Rennes, CC800, f°15v, 16v, 17, 17v, 18v, 19v, 20v, 21v.

267. Arch. Muni. Rennes, CC800, f°18v.

268. Arch. Muni. Rennes, CC808/2, f°8. Arch. Muni. Rennes, CC805, f°23 à f°24.

269. Arch. Muni. Rennes, EE143, 9 décembre 1444.

270. Arch. Muni. Rennes, CC805, f°8.

271. Arch. Muni. Rennes, CC805, f°7.

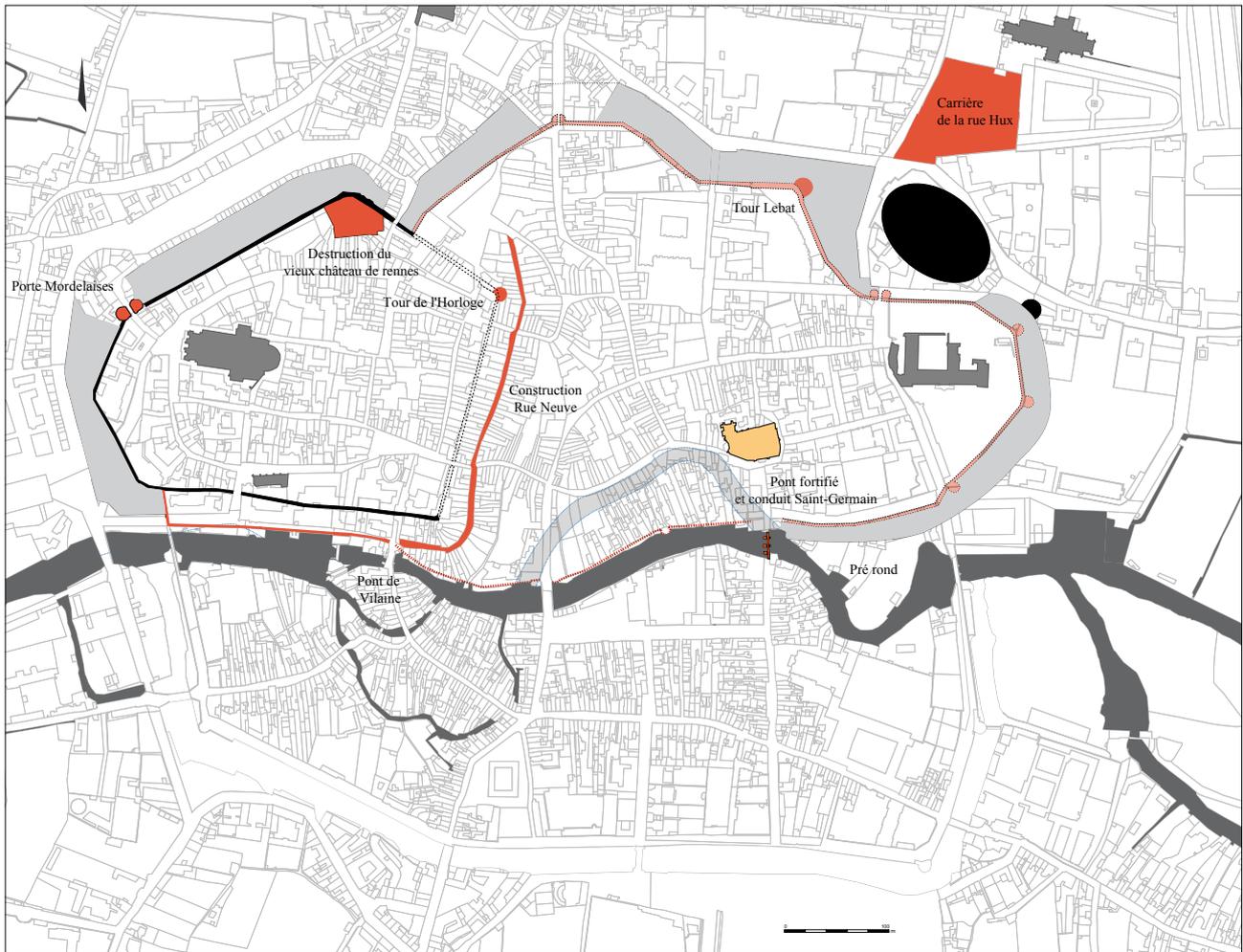


Fig.06 : Démarrage du chantier de construction de la deuxième enceinte de la «Ville Neuve» de Rennes de 1421 à 1427. Mise en place d'une fortification provisoire adaptée à l'artillerie (fossés, talus, plaissades et bastilles), du nord-est au sud-est de la vieille cité. (J. Martineau T. Bethus, Inrap 2008, fond de plan SRA Bretagne)

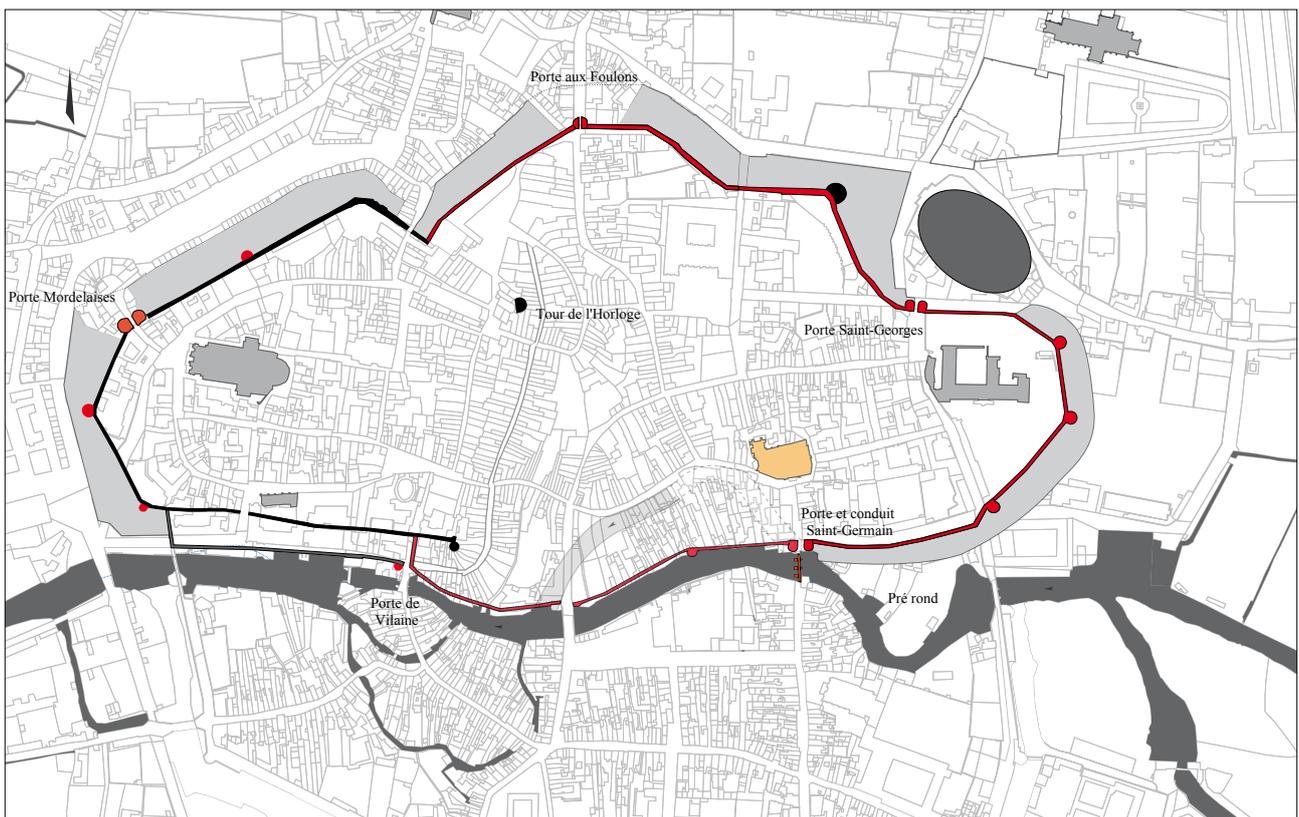


Fig.07 : Reprise du chantier de construction de la deuxième enceinte de la «Ville Neuve» de Rennes de 1444 à 1448. Construction d'une enceinte, de tours et de portes fortifiées du nord-est au sud-est de la vieille cité. (J. Martineau T. Bethus, Inrap 2008, fond de plan SRA Bretagne)

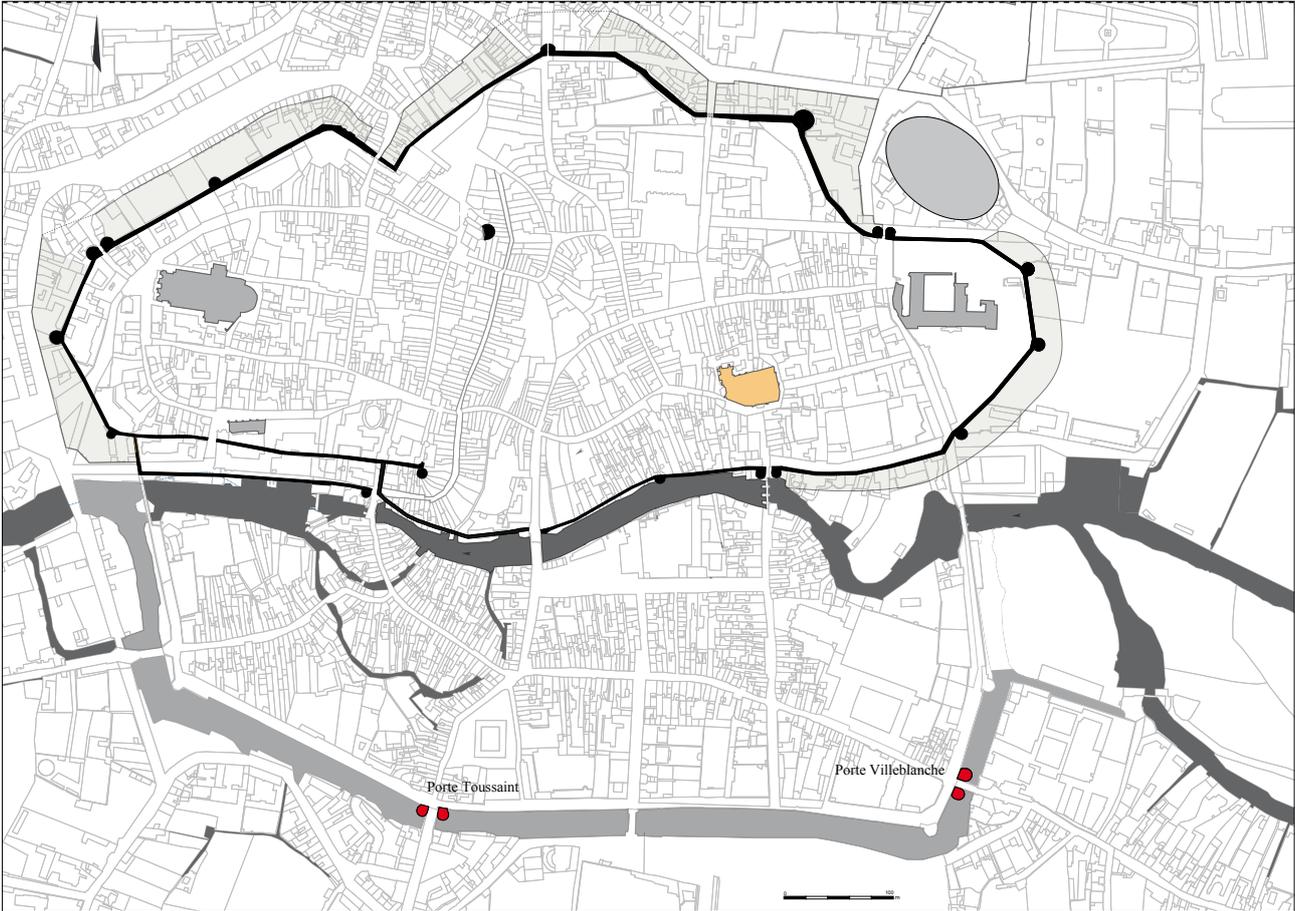


Fig.08 : Construction de la troisième enceinte de Rennes autour de la «Nouvelle Ville» de Toussaint. Creusement des fossés et construction des portes de Toussaint et de la Villeblanche, 1449-1450. (J. Martineau T. Bethus, Inrap 2008, fond de plan SRA Bretagne)

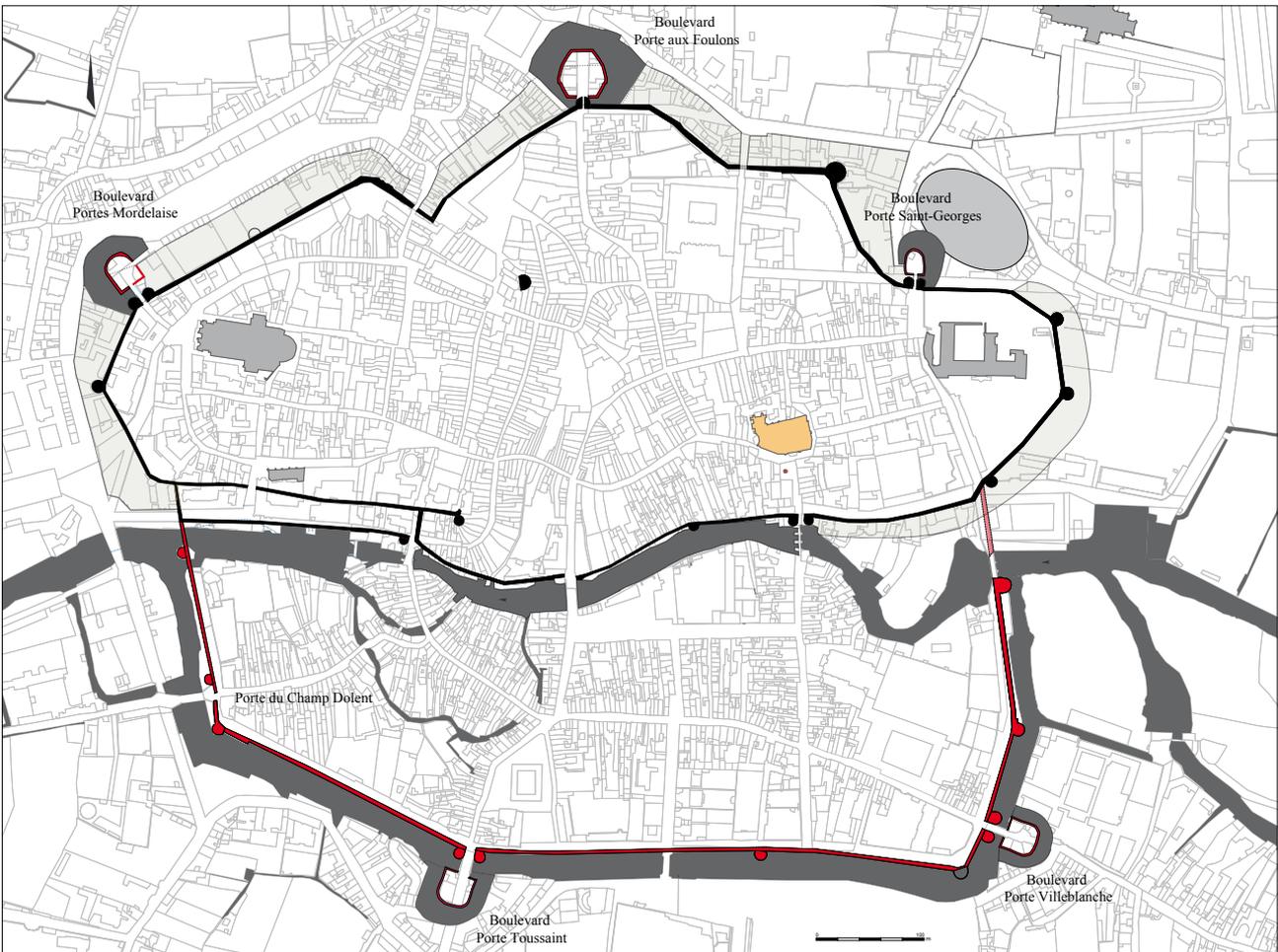


Fig.09 : Construction de la troisième enceinte de Rennes. Construction des tours, des courtines d'est en ouest, de 1451 à 1463, puis mise en place des boulevards d'artillerie devant les portes de 1464 à 1468. Les travaux s'achèvent par la mise en eau des fossés par l'est en 1473. (J. Martineau T. Bethus, Inrap 2008, fond de plan SRA Bretagne)

rivière sur le pont de Vilaine. L'objectif était de descendre le niveau des plus hautes-eaux pour permettre aux ouvriers de creuser les tranchées de fondations, poser leurs maçonneries au fond et laisser prendre le mortier dans les boues humides de la Vilaine. Le connétable Pierre de Parthenay et quelques autres officiers ducaux posèrent les premières pierres de l'ouvrage puis payèrent du vin aux maçons pour leur futur travail⁽²⁷²⁾. Les comptes suivants des années 1444-1445 laissent percevoir de gros problèmes de surcoûts qui furent comblés tant bien que mal par des emprunts extraordinaires levés sur les notables de la ville. Un nouveau devis fut même réalisé par Jehan Guériff le 10 janvier 1446, peut-être pour changer d'entreprise, sans succès. Un procès-verbal dressé par les officiers du duc constata l'arrêt total des travaux le 30 janvier 1446, avant l'achèvement de l'ouvrage⁽²⁷³⁾. Un voyage fut organisé par les notables pour recueillir l'avis du duc, qui se trouvait alors à Chinon auprès du roi Charles VII⁽²⁷⁴⁾. Le duc finit par consentir à lever un nouvel emprunt extraordinaire le 6 septembre 1446 « pour rehausser les tours du portail ». Les travaux n'avancèrent pas pour autant puisque les deux entrepreneurs Guillaume Hamelot et Jehan Robert furent « mis en arrest de leurs corps pour deffaut de l'acomplissement du portail de St Germain » le 18 janvier 1448. Le procès-verbal dressé à cette occasion par le capitaine de la ville Pierre de Bretagne et son Lieutenant Henri de la Villeblanche indique que les ouvriers furent condamnés à achever l'ouvrage avant le 1^{er} mai de la même année⁽²⁷⁵⁾. La quittance rendue par les mêmes maçons démontre que le portail Saint-Germain fut bien achevé à cette date tardive.

La construction de l'enceinte de pierre de la Ville Neuve de Rennes de 1444 à 1448 (fig.07)

L'arrêt brutal du chantier de la porte Saint-Germain est à mettre en relation avec les problèmes techniques et économiques rencontrés au même moment par les autres entrepreneurs chargés de la construction du mur d'enceinte de la ville Neuve de Rennes, en remplacement de la palissade élevée 20 ans plus tôt (Fig.07)⁽²⁷⁶⁾. Un compte du 26 mars 1444 fait notamment état d'un grave litige sur une ou deux parcelles, près du pont de Vilaine⁽²⁷⁷⁾. Des maisons voués à la démolition et menaçant ruine après le démarrage des travaux obligèrent les maçons à déplacer leurs tranchées de fondations à 7 ou 8 pieds de la tranchée d'origine, plus au sud, c'est-à-dire plus bas dans le lit de la rivière, pour ne pas être menacés par des effondrements inopinés⁽²⁷⁸⁾. Contraint dès lors de construire sur pieux, les entreprises durent dépenser davantage. Le surcoût fut assuré par un emprunt de 5700 livres contracté par le duc auprès de 50 notables de Rennes.

Le devis à suivre du 12 octobre 1444, précise que l'enceinte sud devait être commencée à ses deux extrémités, la première à la porte Saint-Germain à l'Est, la seconde à la porte de Vilaine à l'Ouest. Les chantiers devaient avancer au même rythme jusqu'au raccordement des deux tronçons à l'arrière « de la rivière Baudraère ». Trois demi-tours à canons devaient flanquer l'enceinte. Construites en pierres de Saint-Cyre, elles devaient être liaisonnées au mur pour éviter les tassements différentiels et empêcher tout arrêts de chantier comme à la porte Saint-Germain. Chaque tour devait avoir 30 pieds de haut et 10 pieds de diamètre interne, soit un rapport d'un tiers / deux-tiers⁽²⁷⁹⁾. Elles comportaient trois niveaux flanquées de trois canonnières-arbalétrières par niveau. L'ensemble fut mis à prix par la ville à 7000 livres. Jehan Guériff obtint le marché le 12 octobre 1444 en rabattant le coût total de l'œuvre à 5700 livres.

Des conduits ou canalisations ont également été aménagés à travers le mur côté Vilaine pour évacuer les eaux de la ville dans la rivière. Ce détail renvoie au conduit de la porte et du pont Saint-Germain mentionné dès 1425 et entièrement refait à neuf en 1444. Les déblais tirés de la rectification du lit de la Vilaine ont quant à eux été déversés *intra-muros*, sur les jardins des particuliers. Jean-Pierre Leguay a relevé à ce stade de nombreux conflits avec les riverains soudainement privés de l'accès à l'eau, que ce soit pour leurs biens personnels ou

272. Arch. Muni. Rennes, CC805, f°14v.

273. Arch. Muni. Rennes, EE143, 7 janvier 1446.

274. Arch. Muni. Rennes, CC806, f°15v.

275. Futur duc de Bretagne sous le nom de Pierre II, de 1454 à 1458.

276. Le cours sinueux du chenal naturel était déjà rectifié et ses berges nord consolidées depuis 1425.

277. Arch. Muni. Rennes, EE143, 26 mars 1444.

278. Ce problème est peut-être à l'origine du plan courbe de l'enceinte entre la rue Jean Jaurès et la rue de Rohan, le long des quais actuels.

279. Environ 10 m de haut sur 3,20 m de diamètre. Il s'agit de petites tours de flanquement plus proches du modèle des tours de Guérande (44) que des grosses tours à canons construites peu de temps après à Guingamp (22).



Fig10 : Traces parcellaires et vestiges de fortifications, fossés et courtines, conservés au nord-ouest du centre-ville de Rennes, entre la place Sainte-Anne, la place Rallier du Baty et la place du Champ-Jacquet. (fond de plans, Cadastre D.G.F.P., Rennes, 35, Section BE, 2008)

pour leur commerce⁽²⁸⁰⁾. Un procès attenté par les habitants de la rue du Vau Saint-Germain en 1460, 16 ans après les faits, indique que le quartier était occupé par des drapiers coupés de leur accès naturel à la rivière. Un autre encore indique que les jardins détruits par les travaux contenaient des arbres fruitiers, des choux, des pois ou des raisins. Le fermier du moulin du pont de Vilaine fut dédommagé quant à lui le 17 août 1444 pour les pertes subies à l'occasion de la destruction des bardeaux de son moulin. On retrouve là encore un détail technique déjà évoqué pour la porte Saint-Germain, dont les fondations furent élevées de manière simultanée afin ne pas bloquer le chenal sur une durée insupportable sur le plan économique.

280. LEGUAY, Jean-Pierre, *La ville de Rennes...*, op. cit, p.129.

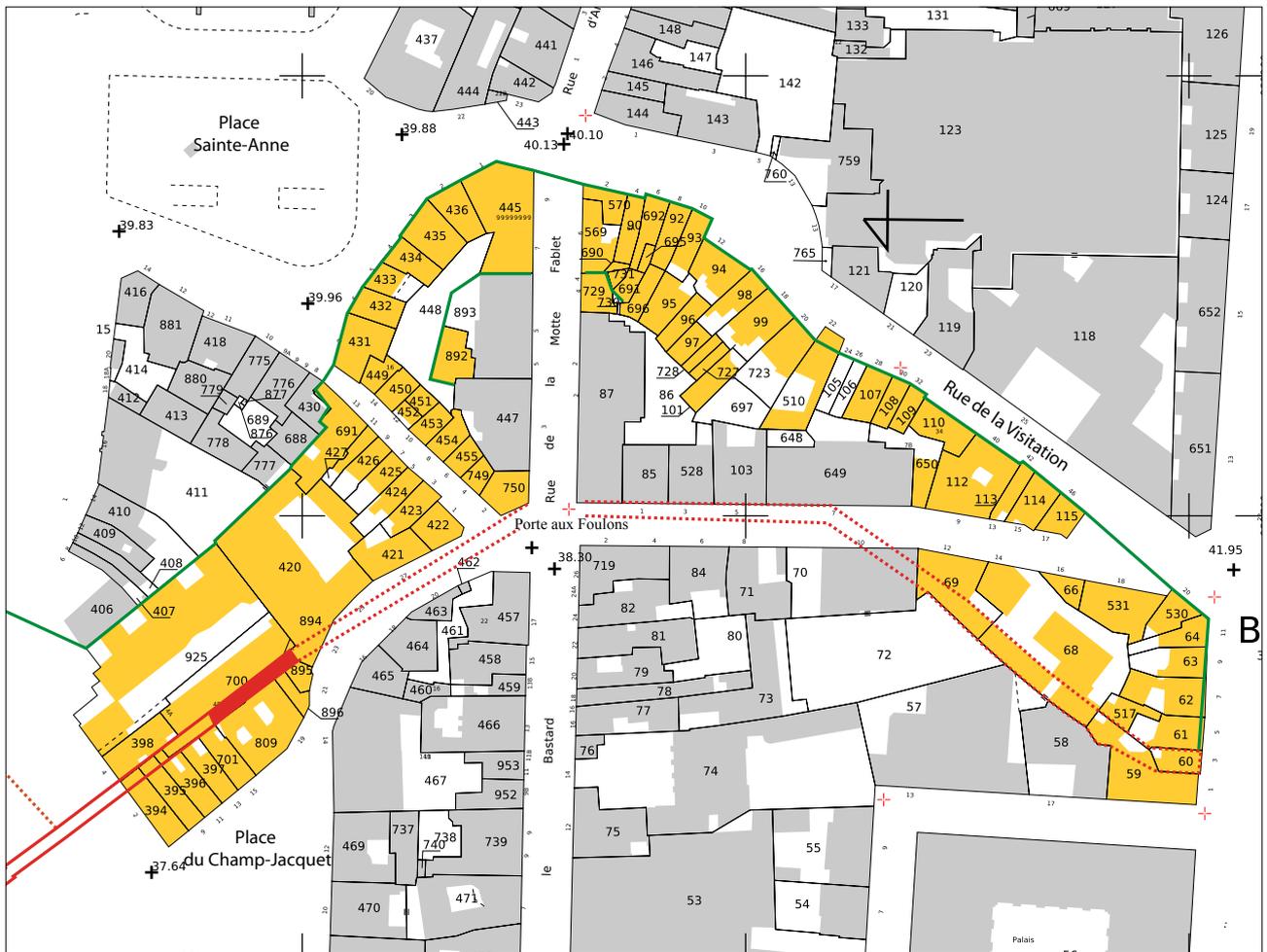


Fig.11 : La porte aux Foulons, ses fossés et son boulevard au nord de Rennes, entre la place Sainte-Anne et la rue de la Visitation. (fond de plans, Cadastre D.G.F.P., Rennes, 35, Section BE, 2008)

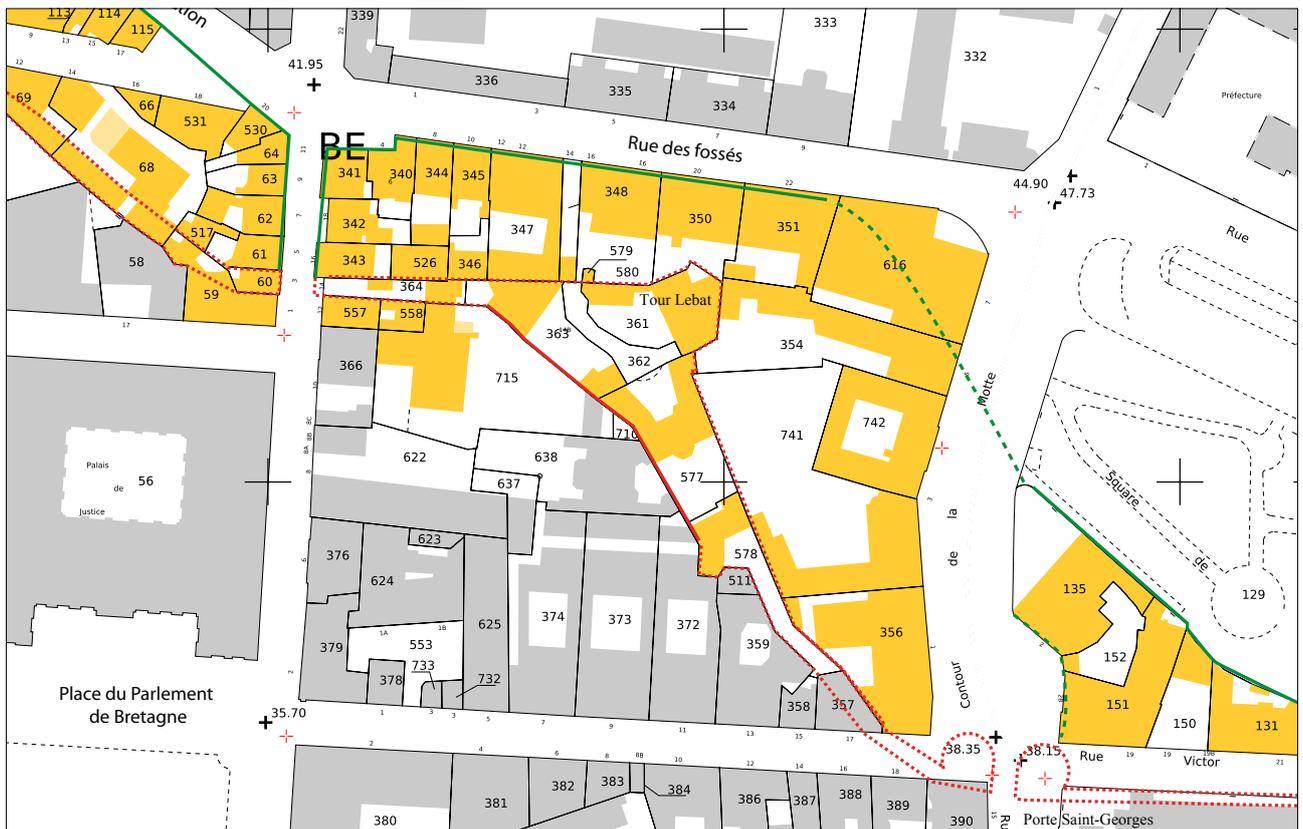


Fig.12 : La porte aux Foulons, la tour Lebat et la porte Saint-Georges, à l'arrière de la rue de la Visitation, rue des fossés et rue du Contour de la Motte. (fond de plans, Cadastre D.G.F.P., Rennes, 35, Section BE, 2008)

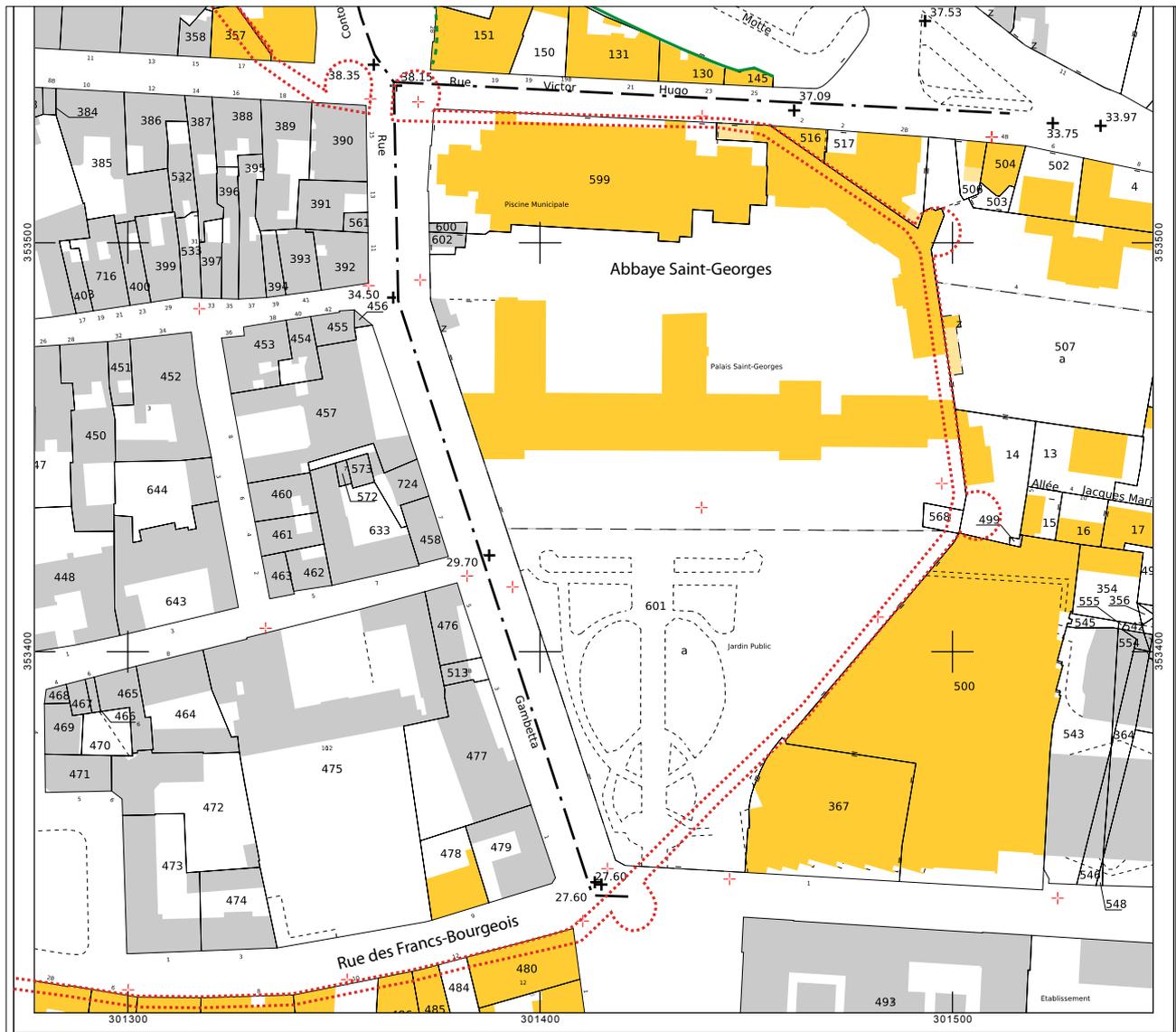


Fig.13 : Rue du Contour de la Motte, l'abbaye Saint-Georges et la rue des Francs-Bourgeois.
(fond de plans, Cadastre D.G.F.P., Rennes, 35, Section BE, 2008)

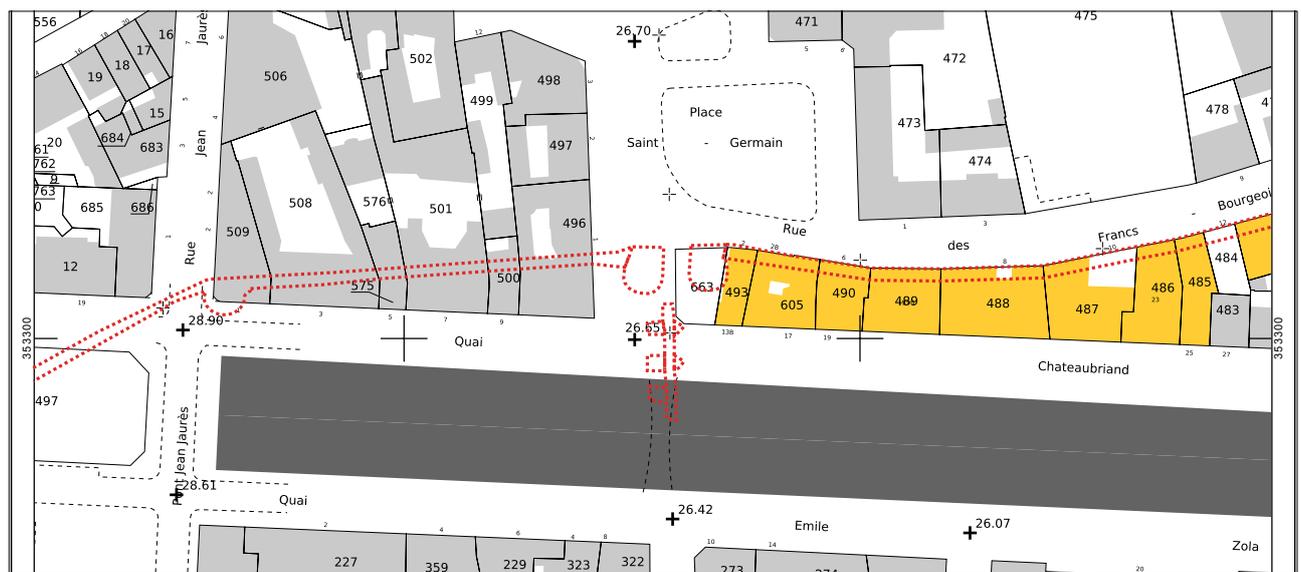


Fig.14 : Carte archéologique du quartier Saint-Germain.
(fond de plans, SIG Rennes SRA Bretagne et Cadastre D.G.F.P., Rennes, 35, Section BE, 2008)

L'état des connaissances archéologiques

C'est sans doute la question la plus délicate du dossier et ce faisant, la plus difficile à traiter faute de vestiges marquants. La prospection des caves du quartier Saint-Germain d'une part et l'enquête plus générale de l'ensemble du tracé de la deuxième enceinte d'autre part permettent toutefois de se faire une idée assez précise de son potentiel archéologique tant en bâti qu'en sous-sol. Le secteur nord-ouest situé entre la place Rallie du Baty et la place du Champ Jacquet, est sans aucun doute celui qui possède le plus fort potentiel archéologique, en élévation notamment (Fig.10). Une section de courtine inédite est notamment conservée sur toute sa hauteur, sur 35 m de long et sur 3 m d'épaisseur, limite la parcelle BE 700 4B au nord-ouest de la place du Champ Jacquet⁽²⁸¹⁾. Les consoles des mâchicoulis sont encore visibles le long du couloir d'accès au deuxième étage de l'immeuble actuel accolé au XX^e siècle contre la face externe de la fortification. D'autres portions ont été partiellement détruites par la mise en place d'une nouvelle parcellaire moderne après l'incendie de 1720. La porte aux Foulons de plan circulaire, son fossé et son boulevard sont ainsi recoupés par la rue de la motte Fablet dans son axe nord-sud (Fig.11). Ses courtines adjacentes sont à l'inverse fossilisées dans le bâti moderne construit le long de la place Saint-Anne et de la rue de la Visitation⁽²⁸²⁾. Les sections de courtines et de fossés compris entre la porte aux Foulons et la porte Saint-Georges sont également pérennisées sur environ 265 m linéaires, à l'arrière de la rue de la Visitation, de la rue des Fossés et de la rue du Contour de la Motte⁽²⁸³⁾. Les aménagements de jardins privatifs entrepris à l'occasion de la construction des grandes propriétés des parlementaires n'ont pas modifié le plan de l'enceinte au nord-ouest. Le mur, arasé en partie haute, est simplement réutilisé comme soubassement des terrasses privatives en partie basse. La tour Lebat est ainsi partiellement conservée dans le bâti au moins jusqu'au rez-de-chaussée (Fig.12)⁽²⁸⁴⁾. La porte Saint-Georges est quant à elle localisée sous la chaussée à l'angle de la rue du Contour de la Motte et de la rue Victor Hugo. Son boulevard ainsi que le fossé oriental raccordé au fossé de l'abbaye Saint-Georges sont fossilisés dans le parcellaire actuel sur environ 115 m linéaires⁽²⁸⁵⁾. L'enceinte de l'abbaye Saint-Georges a été uniquement détruite sur l'emprise de la piscine Municipale au nord-est⁽²⁸⁶⁾. Ses vestiges sont partiellement conservés en élévation par le mur terrasse qui borde le palais Saint-Georges à l'est et le jardin public au sud, sur environ 225 m linéaire⁽²⁸⁷⁾. Ses trois tours d'artillerie qui flanquaient le front est de l'enceinte ont disparu. La trace parcellaire de l'enceinte se perd ensuite au niveau de la rue des Francs-Bourgeois, en direction de la place Saint-Germain. On peut supposer que la face nord des immeubles inscrits entre la rue des Francs-Bourgeois et le quai de Châteaubriand pérennise le tracé de la courtine (Fig.13). Mais la prospection des caves de la rue n'a livré aucun vestige, ce qui validerait l'hypothèse d'une démolition très précoce⁽²⁸⁸⁾.

Le même type de repérage systématique des caves a été mené à l'intérieur de l'îlot de la rue du Vau Saint-Germain, depuis la place Saint-Germain jusqu'à la rue Jean Jaurès. Là encore, l'enquête n'a révélé aucun vestige ancien. Les quais Lamartine et Duguay-Trouin n'ont pas été prospectés, le secteur ayant été presque entièrement détruit par la construction des quais entre 1841 et 1846. C'est ici que se sont posés le plus de problèmes techniques à l'entrepreneur Jean Guériff, qui du dérouter le tracé initial de son enceinte pour ne pas démolir une ou deux maisons de propriétaires récalcitrants.

Le démantèlement des fortifications

Les fortifications sont démantelées au XVII^e siècle. Les murs d'enceinte sont supprimés en premier peut-être dès le XVI^e siècle. En effet, le plan d'Argentré (1616) ne fait plus figurer que les tours du portail Saint-Germain (Fig.14). Dubuisson-Aubenay (1636) note cependant qu'en aval du pont Saint-Germain des vestiges

281. Accès depuis le 15, place du Champ Jacquet. Le fossé associé est parfaitement perceptible dans le parcellaire actuel (BE n°925, 1107, 371, 393, 372... etc).

282. Les parcelles installées dans le fossé du boulevard de la porte aux Foulons sont trop nombreuses pour être toutes citées ici.

283. Parcelles BE n°364, 363, 577, 578. Idem

284. Parcelles BE n°362, 361.

285. Parcelles BE n°135, 152, 151, 150, 131, 130, 145.

286. Parcelle BE n°599.

287. Parcelle BE n°601 et caserne des pompiers.

288. LEGUAY, Jean-Pierre, *La ville de Rennes...*, *op. cit.*, p.184. La courtine et le fossé du pré-rond semblent, d'après Jean-Pierre Leguay, avoir été détruits peut-être dès la seconde moitié du XVe siècle, après la construction de la troisième enceinte.

de courtines sont encore visibles :

« Et ayant passé sous le pont St Germain, garni de deux vieilles tours de pierre, et suivi le trait des autres tours et murailles de l'ancienne ville, dont il y a force restes, passe sous le Pont Neuf de pierre de grain, à 4 arches ; et de là va passer sous deux autres ponts »⁽²⁸⁹⁾.

Les tours, qui sont devenues propriété de la paroisse Saint-Germain, sont cédées à des particuliers contre le versement d'une rente. Les arrentements sont attestés de 1565 à 1638⁽²⁹⁰⁾. Les tours Saint-Germain sont détruites par décision du parlement en 1649⁽²⁹¹⁾. Plusieurs arrêts sont promulgués par le parlement à cet effet, en particulier un arrêt du 25 juin 1649⁽²⁹²⁾. En 1678, le recteur de Saint-Germain fait construire un bâtiment à étages (comprenant des boutiques au rez-de-chaussée) sur l'emplacement de la tour orientale de la porte. Les vestiges de la tour sont réaménagés et une partie des matériaux sont réemployés pour la construction du nouveau bâtiment ce qui montre que la tour n'était pas totalement arasée :

« Demolira lesdit entrepreneur une partye de l'espaisseur des murailles de ladite tour pour croistre lesdites eaues, et laissera touttefois lesdittes murailles de trois pieds d'espaisseur, sans encommoder les masses desdites cheminées, et se servira des atraicts de ladite démolition comme bon luy semblera pour la masçonne dudit bastiment sans en pouvoir emporter aillieurs, parcequ'aussy en cas que ladite démolition ne suffisoit pas pour faire la masçonnerie il luy en sera fourny de surplus »⁽²⁹³⁾.

Les hypothèses de restitution de la porte Saint-Germain avant diagnostic

La porte Saint-Germain se situe donc à la charnière d'une section d'enceinte nord-nord-est / est-sud-est, parfaitement fossilisée dans le parcellaire actuel, et d'une section sud-sud-ouest détruite par le même parcellaire. Elle est elle-même difficile à replacer au mètre près sous la chaussée dans la mesure où l'axe général de la courtine sud pose problème (Fig. 14, Fig. 15, Fig. 16).

Les sources écrites médiévales ou modernes restent muettes sur le plan général ou sur les dimensions de la porte. Le premier document à en donner une image très stylisée est la vue cavalière de la ville publiée par d'Argentrée en 1618 dans son « Histoire de Bretagne », 30 ans avant la démolition de la porte. Le dessin figure une porterie à deux tours similaire à la porte Toussaint, à la porte Blanche et à la porte Saint-Geoges. Les deux tours sont attestées par le plan terrier de 1722 qui figure à leur emplacement deux maisons reconstruites sur leurs vestiges en 1641. Les portes Mordelaises sont dès-lors la référence rennaise absolue qui permet de se faire une idée assez précise de l'état archéologique de la porte Saint-Germain. Légèrement antérieure à la construction de la deuxième enceinte (1424 – 1448), la première campagne de construction des Mordelaises est datée de 1419 et 1422. Il s'agit en fait d'une reconstruction d'une porterie antique ou médiévale inscrite dans un contexte général de modernisation du *castrum* (Leguay, 1968). Une deuxième campagne de travaux des années 1445 – 1447 modifie le projet du début du siècle sans que l'on puisse réellement évaluer jusqu'à quel point.

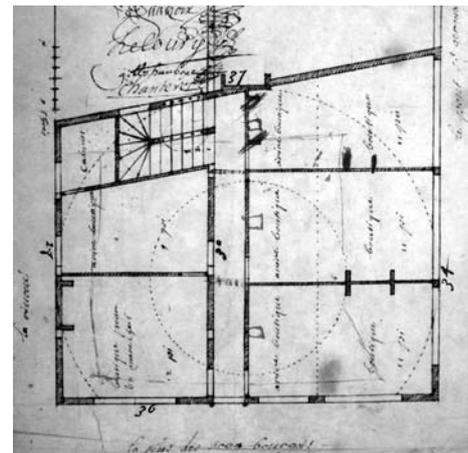


Fig.15 : Plan d'une maison à construire sur l'emplacement d'une tour de la porte Saint-Germain. (A.D. Ille-et-Vilaine, 2G275/74)

289. Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Nantes, 1898, T. I, p. 10.

290. Arrentements des deux tours Saint Germain, 1565-1638, Arch. Dép. Ille-et-Vilaine, 2 G 275/73.

291. MARTEVILLE, Alphonse, *Rennes moderne ou histoire complète de ses origines, de ses institutions et de ses monuments*, Rennes, s. d., 425 pp.

292. Contract d'acquet des tours Saint Germain, 11 juillet 1649, Arch. Dép. Ille-et-Vilaine, 2 G 275/73.

293. Marché avecq Nicolas Dorbes, maistre charpentier pour la construction et bastimant entier sur une des tours St Germain, 1^{er} février 1678, Arch. Dép. Ille-et-Vilaine, 2 G 275/74.

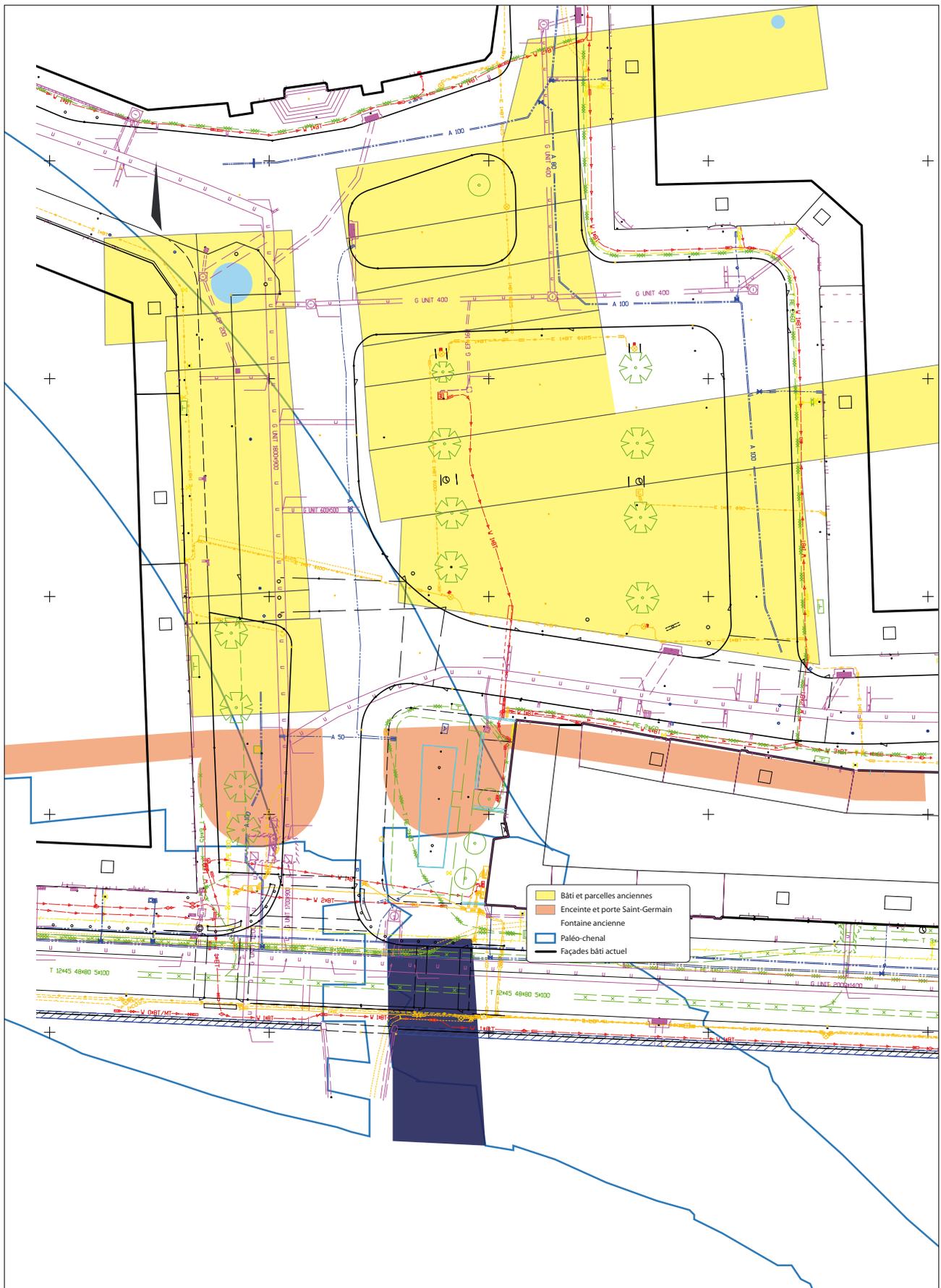


Fig.16 : Plan des réseaux sous la place Saint-Germain, sur l'emprise des vestiges archéologiques.
(J. Martineau, Inrap 2008, fond de plan ville de Rennes 2008, 1/300°)

Les vestiges de la porte Saint-Germain d'après les données archéologiques récentes.

Dans le cadre des études préalables à la construction de la seconde ligne de métro automatique de l'agglomération rennaise, la SEMTCAR, maître d'oeuvre du projet, a souhaité connaître l'état de conservation des vestiges de la porte Saint-Germain, localisée d'après l'étude documentaire réalisée en 2008⁽²⁹⁴⁾. Les deux tranchées, ouvertes à l'emplacement présumé du portail, ont livré les vestiges d'un châtelet composé d'une courtine longue de 5,20 m, encadrée par deux tours circulaires ou semi-circulaires (Fig.17, Fig.18)). Les maçonneries, composées de schiste local et de mortier de chaux, affleurent sous les niveaux de voirie. Elles sont arasées en dessous du niveau présumé de circulation médiéval. La tour orientale, plus documentée, a été arasée et partiellement réaménagée en cave à l'époque moderne.

A partir de ces vestiges, il est possible de définir un plan sommaire de la porte Saint Germain, même si plusieurs éléments demeurent incertains. Conformément à sa représentation par d'Argentré, la porte Saint Germain présente un plan de châtelet à deux tours, encadrant la porte à proprement parler. Les vestiges sont arasés au dessous du niveau de circulation de la porte et aucun indice ne subsiste quant à son aménagement. La courtine entre les deux tours, longue de 5,20 m, pouvait accueillir un passage charretier et un passage piéton, comme aux Portes Mordelaises, contemporaines. Signalons toutefois que le plan d'Argentré ne présente qu'un passage charretier. La tour orientale est la plus documentée par les sondages. Elle forme un saillant au sud d'environ 3,5 m. Son espace intérieur semble occupé par une pièce de plan circulaire dont le diamètre pouvait atteindre 5 m. Son diamètre extérieur pouvait atteindre 12 m, soit le diamètre de la tour sud des portes Mordelaises. Aucune trace d'aménagement de sol n'a été mise au jour. Ceux-ci devaient probablement être constitués de planchers dont on ignore le mode d'ancrage et la position exacte. La base du parement semble pouvoir correspondre à un niveau de sol, de plain-pied avec la baie ou formant une légère marche. Son altitude à 25 m NGF laisse supposer qu'une salle pouvait être aménagée à un niveau inférieur, chargée de battre la berge vers l'est, au pied de la muraille. La tour ouest devait probablement présenter des dispositions similaires. On peut donc restituer son tracé par simple symétrie. On ignore l'épaisseur du châtelet. La mention dans les sources écrites



Fig.17 : Plan général des vestiges mis au jour à l'occasion du diagnostic mené par Laurent Beuchet sur l'emprise des vestiges supposés de la porte Saint-Germain.
(L. Beuchet, T. Bethus, Inrap 2009)

294 - BEUCHET, Laurent, Rennes, *Porte Saint-Germain, rapport de diagnostic*, Inrap, Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, Rennes, 2009, 35 pp.

de la location des portes à des particuliers au début du XVII^e siècle laisse toutefois supposer que le bâtiment devait être suffisamment vaste pour être utilisé comme logement. Ici encore, on peut utiliser comme modèle les portes Mordelaises, dont le corps principal atteint une largeur de 9 mètres.

Aucun niveau de circulation ne peut être mis en relation avec l'utilisation de la porte médiévale. L'ensemble des niveaux mis au jour dans la tranchée 1 recouvre l'arase des maçonneries et est donc postérieur à la destruction de l'ouvrage qui a été arasé au dessous des niveaux de sol. L'étude documentaire note la faible variation de l'altitude des sols depuis le Moyen Age dans la partie nord de la place, autour de l'église Saint-Germain. Les sondages laissent supposer qu'il en est de même dans la partie sud, où la voirie actuelle semble être située approximativement au niveau de la voirie médiévale. La porte marque donc une dénivellation brutale et importante entre l'intérieur de la ville et la berge du fleuve, utilisée comme fossé défensif. Si côté ville, la porte Saint-Germain est arasée au niveau de ses fondations, elle garde très certainement une hauteur d'élévation importante côté fleuve. Son architecture est apparemment bien conservée si on en croit l'état du parement sud des maçonneries mises au jour. La hauteur exacte de cette élévation reste cependant difficile à estimer. Elle correspond à la partie émergée des piles et au tablier du pont. Elle peut atteindre deux à trois mètres si on en croit la gravure anonyme montrant l'état du pont Saint-Germain avant 1840. En définitive, l'opération de diagnostic archéologique a donc permis de valider la plus grande partie des hypothèses émises à l'issue de l'étude documentaire, concernant l'emplacement de la porte Saint Germain. Elle permet de préciser celle-ci, en apportant des éléments de connaissance sur son architecture et son état de conservation. Les vestiges, bien qu'affleurant presque sous les niveaux de voirie actuelle, semblent moins bien conservés qu'il n'était présagé, en raison d'un arasement côté ville sous les niveaux de circulation médiévaux.



Fig.18 : Vue générale de la tranchée 1 du diagnostic d'archéologie préventive. Les vestiges de l'escarpe de la porte Saint-Germain raccordant les deux tours semi-circulaires, apparaissent ici à moins d'1 m sous la chaussée. (L. Beuchet, Inrap 2009)

Bibliographie

- AUBERT, Gautier, CROIX, Alain, DENIS, Michel, (dir.), *Histoire de Rennes*, 2006, 295 pp.
- BANEAT, Paul, *Le vieux Rennes*, Rennes, 1911, 624 pp.
- BEUCHET, Laurent, *Rennes, Porte Saint-Germain, rapport de diagnostic*, Inrap, Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, Rennes, 2009, 35 pp.
- COZIC Nicolas, « La physionomie intime de Rennes au Moyen-Age » dans *M.S.H.A.B.*, T. 76, 1998, pp. 65-84.
- FERRIEU, Xavier, *Histoire de Rennes*, s. l., 2001, 127 pp.
- GUILLOTIN DE COURSON (Ab.), *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Fougeray, Paris, 1880-1886, 6 vol.
- LA BIGNE VILLENEUVE, Paul de, « Promenade archéologique dans l'ancien Rennes » dans *B.M.S.A.* du département d'Ille-et-Vilaine, T. VI, 1868, p. 101-139.
- LEGUAY, Jean-Pierre, « Le paysage urbain de Rennes au XVe siècle » dans *M.S.A.B.*, T. LIV-LV, p. 69-116 et p. 185-221.
- LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen-Age : les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1981, ???pp.
- MARTEVILLE Alphonse, *Rennes moderne ou histoire complète de ses origines, de ses institutions et de ses monuments*, Rennes, s. d. , 425 pp.
- MARTINEAU, Jocelyn, SCHMITT, Ludovic, *Rennes, Place Saint Germain, Etude documentaire*, Inrap, Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, Rennes, 2008 , 137 pp.
- POUILLE Dominique, « La muraille antique de Rennes. Quelques aspects de la partie sud du tracé », dans *Aremorica. Etudes sur l'Ouest de la Gaule romaine*, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, U.B.O., 2/2008, Brest 2008, pp.43-66.
- TOULMOUCHE Auguste, *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes comprenant l'Etude des Voies qui partaient et de cette Cité et celle de leur Parcours, précédée de Recherches sur les monnaies et antiquités trouvées dans les fouilles de la Vilaine pendant les années 1841-42-43-44-45-46*, Rennes, Paris, 1847.